This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.M267
A2
v.8

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

Huitième année. — 1836.

Prodesse.

Saint-Lo,
IMPRIMERIE D'ELIE FILS.

MDCCCXXXVI.

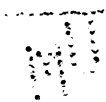

Dunning
Nuthall
3-15128
15089

Préface.

Ce n'est pas sans quelque timidité que nous offrons au public la huitième année de notre recueil. De la page 148 à la page 261, la place est occupée par une brochure de M. Mathieu de Dombasle, brochure qui n'était point entrée dans notre plan, et qui n'aurait pas été substituée à des documens de statistique et d'histoire, sans notre déférence au vœu exprimé par le Conseil général du département. Nous pensons bien que le morceau du célèbre agronome-économiste est digne d'être répandu, et nous nous sommes volontiers prêté à la propagation de ses idées; mais nous aurions préféré demeurer fidèle à la loi que nous nous étions imposée, de publier avant tout des documens sur la Manche.

Nous avons hâte surtout de compléter le grand travail de M. Anselme Delaporte. Sa Statistique de l'arrondissement de Coutances nous est enfin parvenue et paraîtra dans le prochain volume. M.

le comte Du Moncel ajoutera un nouveau Mémoire à celui qu'il a bien voulu nous donner, en 1830, *sur sa ferme-modèle de Martinvast. Divers articles de MM. Couppey, Vérusmor, Pierre Le Fillastre, Ephrem Houel et Julien Le Tertre ne seront pas plus long-temps ajournés.*

Comme nous avons entre les mains la plus grande partie des matériaux du volume de 1837, *l'impression en commencera dès la fin de mai* 1836. *Nous espérons le livrer au public dans les premiers jours de décembre.*

Le nombre de pages qu'occupent les listes électorales, et le désir de faire paraître plus tôt l'Annuaire de 1836 *nous ont déterminé à supprimer, cette année seulement, les* Annonces et avis divers. *Les personnes qui, par suite d'envois de librairie ou autres, comptent sur des insertions, n'ont pas besoin de réclamer : leurs droits sont réservés à l'année prochaine.*

Quant aux fautes d'impression, comme Membres *pour* Maires, *page* 23, *ligne* 3 ; — n'en n'a *pour* n'en a, *p.* 59, *ligne* 21 ; — Prémices *pour* prémisses, *p.* 71, *l.* 39, — *etc., nous les abandonnons à la sagacité et à l'indulgence de nos lecteurs. Ce volume est, d'ailleurs, plus correct que le précédent, grâce à la complaisance*

de l'un de nos amis, qui a revu la plus grande partie des épreuves. Nous le remercions publiquement ici du zèle qu'il a mis à cet ingrat travail, et nous avons lieu d'espérer que sa patience ne sera pas lassée par ce premier service.

J. T.

Falaise, le 15 décembre 1835.

N. B. Les communications et renseignemens relatifs à l'Annuaire doivent être parvenus avant le 1er juin. Les personnes dont les noms seraient tronqués ou les titres et dignités omis par ignorance, sont priées d'envoyer, pour la même époque, les rectifications qu'elles désirent. On adresse les lettres et paquets à Elie fils, imprimeur-libraire, rue des Prés, n.° 14, à Saint-Lo.

Ce qui n'est pas affranchi reste à la poste.

Atlas cadastral

Du Département de la Manche.

En 1834, vingt-six cartes de canton avaient paru avec la carte de l'arrondissement de Cherbourg.

En 1835, les cartes des arrondissemens de Valognes, Saint-Lo, Coutances, Avranches et Mortain ont aussi paru.

Ces cartes d'arrondissement peuvent former un atlas assez complet, puisqu'elles contiennent le département à l'échelle de 1 à 80,000. Cet atlas est un peu plus grand que celui de Cassini; il contient les routes royales et départementales, les chemins vicinaux, les limites des cantons et des communes, les clochers, les principaux hameaux, les moulins, les rivières, les ruisseaux, etc., etc.

Le prix, pour les non-souscripteurs, est de 6 fr. pour chaque carte d'arrondissement, et de 5 fr. pour chacune de celles de canton.

Il est à remarquer que le plan du chef-lieu du département se trouve sur la carte de l'arrondissement de St-Lo.

Quant aux vingt-deux cartes de canton qui n'ont point encore paru, elles sont à la gravure depuis long-temps, et, d'après la promesse du graveur, elles paraîtront toutes dans l'année 1836.

Il ne restera plus que la carte générale du département, qui succédera immédiatement à celles du canton.

Il paraît aussi une carte statistique du département dont le prix est de 3 francs et de 3 francs 50 avec le coloris de l'embataillonnement de la garde nationale.

Toutes ces cartes se trouvent, à St-Lo, chez M. Bitouzé, géomètre en chef, et chez Elie, imprimeur, et, dans les autres villes de ce département, chez les principaux libraires.

Calendrier pour 1836.

JANVIER.

P. L. le 4, à 1 h. 23 m. du m.
D. Q. le 11, à 4 h. 39 m. du s.
N. L. le 18, à 8 h. 37 m. du m.
P. Q. le 25, à 2 h. 54 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 3 m.

1	vend	CIRCONCIS.
2	same	S. Basile.
3	*D.*	Ste Geneviève.
4	lundi	S. Tite.
5	mard	S. Siméon.
6	merc	*L'Epiphanie.*
7	jeudi	S. Aldric.
8	vend	S. Lucien.
9	same	Ste Marcienne.
10	1 *D.*	S. Guillaume.
11	lundi	S. Hygin.
12	mard	S. Satyre.
13	merc	Bap. de N. S.
14	jeudi	S. Hilaire.
15	vend	S. Maur.
16	same	S. Paul.
17	2 *D.*	S. Antoine.
18	lundi	Chaire s. Pierre.
19	mard	S. Contest.
20	merc	S. Fabien et S.
21	jeudi	Ste Agnès.
22	vend	S. Vincent.
23	same	Ste Emérantine.
24	3 *D.*	S. Timothée.
25	lundi	Conv. de s. Paul.
26	mard	S. Polycarpe.
27	merc	S. Julien.
28	jeudi	S. Jean-Chrys.
29	vend	S. Franç. de S.
30	same	Ste Batilde.
31	*D.*	*Septuagésime.*

FÉVRIER.

P. L. le 2, à 6 h. 59 m. du s.
D. Q. le 10, à 2 h. 1 m. du m.
N. L. le 16, à 8 h. 27 m. du s.
P. Q. le 24, à 11 h. 52 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 29 m.

1	lundi	S. Ignace.
2	mard	*Purification.*
3	merc	Ste Félicité.
4	jeudi	S. Rutyche.
5	vend	Ste Agathe.
6	same	S. Vaast.
7	*D.*	*Sexagésime.*
8	lundi	S. Honorat.
9	mard	S. Appoline.
10	merc	Ste. Scolastique.
11	jeudi	S. Séverin.
12	vend	Ste Eulalie.
13	same	S. Licin.
14	*D.*	*Quinquagésime.*
15	lundi	S. Faustin.
16	mard	Ste Julienne.
17	merc	*Les Cendres.*
18	jeudi	S. Simon.
19	vend	S. Gabien.
20	same	S. Eucher.
21	*D.*	*Quadragésime.*
22	lundi	S. Baradat.
23	mard	S. Sérenne.
24	merc	*Quatre-Temps.*
25	jeudi	S. Mathias.
26	vend	S. Félix.
27	same	S. Nestor.
28	*D.*	*Reminiscere.*
29	lundi	S. Florent.

Nombre d'Or... 13...
Epacte..... 12...

MARS.

P. L. le 3, à 10 h. 1 m. du m.
D. Q. le 10, à 9 h. 33 m. du m.
N. L. le 17, à 9 h. 13 m. du m.
P. Q. le 25, à 8 h. 33 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 46 m.

1	mard	S. Aubin.
2	merc	S. Simplice.
3	jeudi	Ste Cunégonde.
4	vend	S. Casimir.
5	same	S. Drausin.
6	3 *D.*	*Oculi.*
7	lundi	S. Théophile.
8	mard	S. Jean de D.
9	merc	40 Martyrs.
10	jeudi	S. Doctrovée.
11	vend	S. Sophrone.
12	same	S. Maximilien.
13	4 *D.*	*Lætare.*
14	lundi	S. Lubin.
15	mard	S. Longin.
16	merc	S. Cyriaque.
17	jeudi	S. Patrice.
18	vend	S. Cyrile.
19	same	S. Joseph.
20	5 *D.*	*La Passion.*
21	lundi	S. Lucipin.
22	mard	S. Epaphrodite.
23	merc	S. Victorien.
24	jeudi	S. Pigménie.
25	vend	*Annonciation.*
26	same	S. Ludger.
27	6 *D.*	*Les Rameaux.*
28	lundi	S. Gontran.
29	mard	S. Eustase.
30	merc	S. Jean-Clim.
31	jeudi	S. Guy.

AVRIL.

P. L. le 1er, à 10 h. 16 m. du s.
D. Q. le 8, à 4 h. 10 m. du s.
N. L. le 15, à 11 h. 12 m. du s.
P. Q. le 24, à 2 h. 54 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 38 m.

1	vend	*Vendredi-Saint.*
2	same	S. Franç. de P.
3	*D.*	PAQUES.
4	lundi	S. Ambroise.
5	mard	S. Vincent.
6	merc	S. Sixte.
7	jeudi	S. Hégésippe.
8	vend	S. Gautier.
9	same	S. Eupsiche.
10	1 *D.*	*Quasimodo.*
11	lundi	S. Eustorge.
12	mard	S. Zenon.
13	merc	S. Justin.
14	jeudi	S. Lambert.
15	vend	S. Crescent.
16	same	S. Paterne.
17	2 *D.*	S. Anicet.
18	lundi	S. Eleuthère.
19	mard	S. Paphenuce.
20	merc	S. Marcellin.
21	jeudi	S. Anselme.
22	vend	Ste Opportune.
23	same	S. Georges.
24	3 *D.*	S. Sabas.
25	lundi	S. Marc, *abstin.*
26	mard	S. Clet.
27	merc	S. Anthime.
28	jeudi	SS. Vital et Agr.
29	vend	S. Robert.
30	same	S. Eutrope.

Cycle Solaire. . 25

Le Printemps arrivera le 20 mars, à 1 h. 43 m. du s., le soleil entrant au signe du Bélier ; ce qui fait l'équinoxe du Printemps.

MAI.

P. L. le 1er, à 8 h. 7 m. du m.
D. Q. le 7, à 10 h. 58 m. du s.
N. L. le 15, à 2 h. 16 m. du s.
P. Q. le 23, à 6 h. 5 m. du s.
P. L. le 30, à 4 h. 9 m. du s.

Les jours croissent de 1. h. 16 m.

1 4 *D.* SS. Jac.et phil.
2 lundi S. Athanase.
3 mard Inv.Ste Croix.
4 merc Ste Monique.
5 jeudi S. Pie V.
6 vend S. Jean Porte-L.
7 same Ste Marie.
8 5 *D.* S. Virou.
9 lundi *Rogations.*
10 mard S. Dioscoride.
11 merc S Mamert.
12 jeudi L'ASCENS.
13 vend S. Servais.
14 same S. Pacôme.
15 6 *D.* Ste Dimpne.
16 lundi S. Regnobert.
17 mard Ste Restitue.
18 merc S. Venant.
19 jeudi S. Yves.
20 vend S. Paul.
21 same Vigile *jeûne.*
22 *D.* PENTECOTE
23 lundi S. Didier.
24 mard S. Donatien.
25 merc *Quatre-Temps.*
26 jeudi S. Augustin.
27 vend S. Evroult.
28 same S. Manvieu.
29 1 *D.* LA TRINITÉ.
30 lundi S. Félix.
31 mard Ste Pétronille.

JUIN.

D. Q. le 6, à 7 h. 9 m. du m.
N. L. le 14, à 5 h. 46 m. du m.
P. Q. le 22, à 6 h 2 m. du m.
P. L. le 28, à 11 h. 6 m. du s.

Les jours croissent de 0 h. 17 m.

1 merc S. Pamphile.
2 jeudi FÊTE-DIEU.
3 vend Ste Clotilde.
4 same S. Quirin.
5 2 *D.* S. Boniface.
6 lundi S. Paul.
7 mard S. Licarion.
8 merc S. Médard.
9 jeudi Ste Félicité.
10 vend S. Evrémont.
11 same S. Barnabé.
12 3 *D. Sacré-Cœur.*
13 lundi S. Antoine.
14 mard S. Quintien.
15 merc Ste Modeste.
16 jeudi S. Cyr.
17 vend Ste Marine.
18 same S. Avit.
19 4 *D.* SS. Gerv. et P.
20 lundi S. Sylvère.
21 mard S. Nazaire.
22 merc S. Paulin.
23 jeudi Ste Marie.
24 vend *S. Jean-Bap.*
25 same S. Prosper.
26 5 *D.* SS. Jean et Paul
27 lundi S. Ladislas.
28 mard S. Irénée.
29 merc *S. Pierre et S. P.*
30 jeudi Com. de S. Paul.
Indiction romaine. . c.

L'Eté commencera le 21 juin, à 10 h. 54 m. du m., le soleil entrant au signe du l'Ecrévisse ; ce qui fait le solstice d'Eté.

JUILLET.

D. Q. le 5, à 5 h. 44 m. du s.
N. L. le 13, à 8 h. 5 m. du s.
P. Q. le 21, à 3 h. 14 m. du s.
P. L. le 28, à 5 h. 56 m. du m.

Les jours diminuent de 9 h. 56 m.

1	vend	S. Martial.
2	same	Visitat. de la V.
3	6 *D.*	S. Anatole.
4	lundi	Trans. des Mart.
5	mard	Ste Zoé.
6	merc	S. Tranquille.
7	jeudi	S. Alyre.
8	vend	Ste Elisabeth.
9	same	Ste Anatolie.
10	7 *D.*	Les 7 Frères m.
11	lundi	S. Benoit.
12	mard	S. Felix.
13	merc	S. Silas.
14	jeudi	Tr. ss. Loup et V
15	vend	S. Thomas d'Aq.
16	same	S. Vitalien.
17	8 D.	*La Dédicace.*
18	lundi	S. Clair.
19	mard	S. Arsène.
20	merc	Ste Marguerite.
21	jeudi	Ste Praxède.
22	vend	Ste Marie-Mag.
23	same	S. Ravent.
24	9 *D.*	S. Vincent.
25	lundi	S. Jacques.
26	mard	S. Anne.
27	merc	S. Anthuse.
28	jeudi	S. Pantaléon.
29	vend	Ste Marthe.
30	same	S. Ignace.
31	10 *D.*	S. Germain.

AOUT.

D. Q. le 4, à 7 h. 20 m. du m.
N. L. le 12, à 11 h. 21 m. du m.
P. Q. le 19, à 10 h. 23 m. du s.
P. L. le 26, à 1 h. 49 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 3 m.

1	lundi	S. Exupère.
2	mard	S. Pierre-ès-L.
3	merc	S. Etienne.
4	jeudi	S. Dominique.
5	vend	S. Afre.
6	same	La Transfigurat.
7	11 *D.*	S. Donat.
8	lundi	Oct. de s. Exup.
9	mard	S. Romain.
10	merc	S. Laurent.
11	jeudi	Ste Suzanne.
12	vend	Ste Claire.
13	same	*Jeûne.*
14	12 *D.*	Vigile.
15	lundi	ASSOMPT.
16	mard	S. Roch.
17	merc	S. Mammès.
18	jeudi	Ste Hélène.
19	vend	S. Magne.
20	same	S. Bernard.
21	13 *D.*	S. Privat.
22	lundi	Octave de l'Ass.
23	mard	Ste Chantal.
24	merc	S. Barthélemi.
25	jeudi	S. Louis.
26	vend	S. Zéphirin.
27	same	S. Césaire.
28	14 *D.*	S. Augustin.
29	lundi	Ste Sabine.
30	mard	S. Fiacre.
31	merc	SS. Félix et Ad.

QUATRE-TEMPS. Février, 24, 26 et 27; Mai, 25, 27 et 28; Septembre, 21, 23 et 24; Décembre, 14, 16 et 17.

SEPTEMBRE.

D. Q. le 2, à 11 h. 57 m. du s.
N. L. le 11, à 0 h. 52 m. du m.
P. Q. le 18, à 4 h. 28 m. du m.
P. L. le 24, à 11 h. 57 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

1	jeudi	S. Gilles.
2	vend	S. Antonin.
3	same	Tr. de s. Regnob.
4	15 *D.*	S. Grégoire.
5	lundi	S. Victorin.
6	mard	S. Joachim.
7	merc	S. Cloud.
8	jeudi	*N. de la Vierge.*
9	vend	S. Gorgon.
10	same	Ste Pulchérie.
11	16 *D.*	S. Hyacinthe.
12	lundi	S. Révérend.
13	mard	S. Maurille.
14	merc	Exalt. de la Cr.
15	jeudi	Oct. de la Nativ.
16	vend	S. Cyprien.
17	same	S. Lambert.
18	17 *D.*	S. Ferréol.
19	lundi	S. Janvier.
20	mard	S. Eustache.
21	merc	*Quatre-Temps.*
22	jeudi	S. Maurice.
23	vend	Ste Thècle.
24	same	S. Gérard.
25	18 *D.*	S. Firmin.
26	lundi	S. Fauste.
27	mard	SS. Côme et D.
28	merc	Ste Liobe.
29	jeudi	S. Michel.
30	vend	S. Jérôme.
	Lettre	Dom.. C. B.

OCTOBRE.

D. Q. le 2, à 6 h. 51 m. du s.
N. L. le 10, à 1 h. 38 m. du s.
P. Q. le 17, à 10 h. 34 m. du m.
P. L. le 24, à 1 h. 13 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

1	same	S. Remi.
2	19 *D.*	S. Anges gard.
3	lundi	S. Candide.
4	mard	S. Franç. d'Ass.
5	merc	S. Placide.
6	jeudi	S. Bruno.
7	vend	Ste Justine.
8	same	Ste Réparate.
9	20 *D.*	S. Denis.
10	lundi	S. Géréon.
11	mard	S. Nicaise.
12	merc	S. Wilfride.
13	jeudi	S. Géraut.
14	vend	S. Caliste.
15	same	Ste Thérèse.
16	21 *D.*	S. Gal.
17	lundi	Ste Hedwige.
18	mard	S. Luc.
19	merc	S. Aquilin.
20	jeudi	S. Caprais.
21	vend	Ste Ursule.
22	same	S. Melton.
23	22 *D.*	S. Romain.
24	lundi	S. Magloire.
25	mard	SS. Crespin et C.
26	merc	S. Amand.
27	jeudi	S. Frumence.
28	vend	S. Simon et Jude.
29	same	S. Quentin.
30	23 *D.*	S. Léon.
31	lundi.	Vigile, *jeûne.*

L'Automne arrivera le 23 septembre à 0 h. 50 m. du m., le soleil entrant au signe de la Balance ; ce qui fait l'équinoxe de l'Automne.

NOVEMBRE.

D. Q. le 1er, à 2 h. 48 m. durs.
N. L. le 9, à 1 h. 44 m. du m.
P. Q. le 15, à 6 h. 0 m. du s.
P. L. le 23, à 5 h. 40 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 17 m.

1 mard LA TOUSS.
2 merc *Les Trépassés,*
3 jeudi S. Marcel.
4 vend S. Charles Bor.
5 same S. Vigor.
6 24 *D.* S. Léonard.
7 lundi S. Florent.
8 mard Stes Reliques.
9 merc S. Théodore.
10 jeudi S. Martin, pape.
11 vend S. Martin, évêq.
12 same S. Ruf.
13 25 *D.* S. Brice.
14 lundi S. Laurent.
15 mard S. Malo.
16 merc S. Eucher.
17 jeudi S. Grégoire.
18 vend S. Odon.
19 same Ste Elisabeth.
20 26 *D.* S. Edmond.
21 lundi Prés. de la Vierge.
22 mard Ste Cécile.
23 merc S. Clément.
24 jeudi S. Crysogone.
25 vend Ste Catherine.
26 same S. Lin.
27 1 *D. L'Avent.*
28 lundi S. Sosthène.
29 mard Saturnin.
30 merc S. André.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 1er, à 10 h. 21 m. du m.
N. L. le 8, à 1 h. 9 m. du s.
P. Q. le 15 à 4 h. 1 m. du m.
P. L. le 23, à 0 h. 25 m. du m.
D. Q. le 31, à 4 h. 2 m. du m.

Les jours diminuent de 0 h. 20 m.

1 jeudi S. Eloi.
2 vend S. François Xav.
3 same S. Lucius.
4 2 D. Ste Barbe.
5 lundi S. Sabas.
6 mard S. Nicolas.
7 merc S. Ambroise.
8 jeudi *Concept. de la V.*
9 vend Ste Léocadie.
10 same S. Melchiade.
11 3 *D.* S. Damase.
12 lundi S. Sinésius.
13 mard Ste Luce.
14 merc *Quatre-Temps.*
15 jeudi S. Octave.
16 vend S. Adon.
17 same Ste Olympiade.
18 4 *D.* SS. Ruf et Zoz.
19 lundi S. Némèze.
20 mard S. Philogone.
21 merc S. Thomas.
22 jeudi S. Ischirion.
23 vend Ste Victoire.
24 same Vigile, *jeûne.*
25 *D.* NOEL.
26 lundi *S. Etienne.*
27 mard S. Jean, ap.
28 merc SS. Innocens.
29 jeudi S. Thomas.
30 vend S. Ursin.
31 same S. Sylvestre.

L'Hiver commencera le 21 décembre, à 6 h. 14 m. du soir, le soleil entrant au signe du Capricorne ; ce qui fait le solstice d'Hiver.

BIBLIOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Supplément à la page 25 *de* L'Annuaire *de* 1830—1831 *(Arrondissement de Cherbourg).*

Cherbourg, ou détail impartial de ce qui s'y est passé depuis 1778, au sujet des travaux qui y ont été ordonnés, présenté à la 2e session de l'assemblée nationale en janvier 1792 (par Gabriel Noël). 1792; in-8° de 92 pages (sans nom d'imprimeur).

Mémoire fait par ordre de M. de Sartines, ministre de la marine en 1777, d'après lequel le Gouvernement a formé l'entreprise des travaux de Cherbourg en 1783, sous le ministère du Maréchal de Castries (par le capitaine de vaisseau La Bretonnière). Cherbourg, Clamorgam, 1796; in-4° de 71 p.

(Cet ouvrage est terminé par un autre Mémoire du même auteur, relatif à la vérification des sondes de la rade en 1789).

Digue de Cherbourg. Réclamation ou quelques idées produites par la lecture d'un ouvrage que vient de faire imprimer M. Cachin, sous le titre de *Mémoire sur la digue de Cherbourg, comparée avec le Break-Water* (brise-lame) *de Plymouth*, par Gabriel-Aimé Noël, Cherbourg, ve Clamorgam, septembre 1820; in-8° de 36 pages.

Notice sur la découverte des restes d'une habitation romaine dans la mielle de Cherbourg, par M. Augustin Asselin. Cherbourg, Boulanger, 1830; in-8° de 33 pages.

Supplément à la même notice, par le même. Cherbourg, Boulanger (sans date); in-8° de 26 pages.

Princes malheureux qui sont venus à Cherbourg, par M. Ragonde. St-Lo, J. Elie, 1831; in-8° de 17 pages.

(Cet opuscule a été inséré dans *l'Annuaire de la Manche*, 2e et 3e années, 1830-1831. Il en fut tiré 30 exemplaires à part.)

Guide du voyageur à Cherbourg, ou description complète de cette ville, par M. A. de Berruyer. Cherbourg, Boulanger, 1833; un vol. in-12 de 216 pages.

Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg. Cherbourg, Boulanger, 1833; un vol. in-8° de 275 pages.

Annuaire de Cherbourg et de l'arrondissement (par M. de Berruyer). Cherbourg, Savary, 1835; in-18 de 132 pages.

Histoire de la ville de Cherbourg, de Voisin-la-Hougue, continuée depuis 1728 jusqu'à 1835, par Vérusmor. Cherbourg, Boulanger, 1835; un vol. in-8° de plus de 400 pages.

Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg. Cherbourg, Boulanger et Beaufort, 1835; un volume in-8° de plus de 400 pages.

(Cet ouvrage est le 2e volume des Mémoires de cette Société.)

VÉRUSMOR.

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

TOPOGRAPHIE.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

PENDANT L'ANNÉE 1833.

Naissances. Janvier 1325, février 1217, mars 1355, avril 1257, mai 1293, juin 1082, juillet 1015, août 1109, septembre 1092, octobre 1170, novembre 1106, décembre 1120. Sur ces 14141 naissances, il y avait 7123 garçons et 7018 filles.

Mariages. Janvier 427, février 487, mars 146, avril 198, mai 291, juin 259, juillet 408, août 288, septembre 303, octobre 393, novembre 492, décembre 210. Sur ces 3902 mariages, il y en a eu 3318 entre garçons et filles, 156 entre garçons et veuves, 337 entre veufs et filles, 91 entre veufs et veuves.

Décès. Janvier 1338, février 1188, mars 1309, avril 1307, mai 1122, juin 1068,

juillet 930, août 981, septembre 1005, octobre 1038, novembre 1251, décembre 1214. Sur ces 13751 décès, il y en a eu 3 de garçons, 4 d'hommes mariés, 13 de veufs, 1 de fille, 2 de femmes mariées, 13 de veuves, de 95 à 100 ans.

Dans la récapitulation des décès on trouve : 4110 garçons, 1983 hommes mariés, 855 veufs, 3528 filles, 1508 femmes mariées, 1767 veuves.

Le nombre des naissances a excédé celui des décès de 390.

Sur les 14141 naissances de 1833, il y en a 13199 de légitimes et 942 d'illégitimes.

CONTINGENT (CLASSE DE 1834).

Extrait du tableau dressé en vertu de l'article 2 de la loi du 26 juin 1835, pour la répartition entre les arrondissemens et les cantons du contingent de 1433 hommes, assigné sur la classe de 1834 au département de la Manche, par l'ordonnance royale du 27 juin 1835.

Arrondissement d'Avranches. Avranches 38 hommes, Brécey 28, Ducey 25, Granville 27, La Haye-Pesnel 24, Pontorson 27, Saint-James 38, Sartilly 24, Villedieu 28. Total 259.

Arrondissement de Cherbourg. Beaumont 29 hommes, Cherbourg 33, Les Pieux 31, Octeville 40, St-Pierre-Eglise 44. Total 177.

Arrondissement de Coutances. Bréhal 33 hommes, Cerisy-la-Salle 35, Coutances 31, Gavray 33, La Haye-du-Puits 40, Lessay 39, Montmartin-sur-Mer 30, Périers 31, St-Malo-de-la-Lande 23, St-Sauveur-Lendelin 31. Total 326.

Arrondissement de Mortain. Barenton 27 hommes, Isigny 18, Juvigny 16, Le Teilleul 22, Mortain 26, St-Hilaire-du-Harcouet 40, Saint-Pois 18, Sourdeval 27. Total 194.

Arrondissement de Saint-Lo. Canisy 26 hommes, Carentan 29, Marigny 21, Percy 25, Saint-Clair 24, St-Jean-de-Daye 21, Saint-Lo 29, Tessy 26, Torigni 33. Total 234.

Arrondissement de Valognes. Barneville 25 hommes, Bricquebec 34, Montebourg 28, Quettehou 46, Ste-Mère-Eglise 32, Saint-Sauveur-le-Vicomte 38, Valognes 40. Total 243. Total général 1433.

MÉTÉOROLOGIE.

Résultat des observations météorologiques comparées à Cherbourg et à Paris, à l'heure de midi, pendant l'année 1834.

TEMPÉRATURE.

La température moyenne de l'année a été à Cherbourg de 12°, à Paris de 11 1/4. Le plus grand abaissement du thermomètre a été à Cherbourg + 2., à Paris 0. Sa plus grande élévation a été de 21 dans la première ville, et de 25 dans la seconde. Le nombre de jours, dans le mois de mai à octobre, pendant lesquels le thermomètre a monté à 15° et au-dessus, est de 150 à Cherbourg, et de 132 à Paris.

BAROMÈTRE.

Hauteur moyenne en ligne, à partir de 28 p., à Cherbourg + 2/3, à Paris + 1 1/3.

Son plus grand abaissement à Cherbourg a été le 12 janvier de — 11 lignes, vents au Sud, temps pluvieux; à Paris le même jour — 6, sous les mêmes influences atmosphériques. C'est le plus grand abaissement de l'année observé à Paris.

Sa plus grande élévation à Cherbourg a été de + 7, sous l'influence des vents de Sud, temps couvert, et à Paris de + 10, sous l'influence des vents d'Est, beau ciel.

ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE.

Soleil sans nuages,	à Cherb....	154 j.,	à Paris	66	1/2
Nuageux,	———	97	———	188	1/2
Couvert,	———	80	———	76	1/2
Brouillard,	———	2 1/2	———		1/2
Pluie,	———	31	———	32	
Grêle,	———	» 1/2	———	»	
Neige,	———	»	———	1	
		365		365	

VENTS.

Le vent de N.	a soufflé à Cherbourg	52 j.,	à Paris	30	
——— N.-E.	———	25	———	70	
——— E.	———	100	———	23	
——— S.-E.	———	19	———	42	
——— S.	———	89	———	56	
——— S.-O.	———	18	———	48	
——— O.	———	44	———	53	
——— N.-O.	———	18	———	43	
		365		365	

NOEL-AGNÈS.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES DE 1834.

Les grains de la récolte de 1834 étaient en général d'une assez bonne qualité. Ils dépassaient la quantité nécessaire aux besoins du département. Le déficit qu'ont présenté l'orge et l'avoine a été moins considérable qu'en 1833.

Le produit total des grains, en 1833, avait offert un déficit de 279090 hectolitres; en 1834, au contraire, l'excédant a été de 22323 hectolitres. Différence en plus 292413 hectolitres.

On a eu, généralement, une demi-année de pommes à cidre. Les poires et les autres fruits ont été peu abondans.

Une sécheresse continuelle a beaucoup favorisé la récolte des foins. Ils étaient d'une qualité supérieure, mais en petite quantité. Ainsi de la paille et de tous les autres fourrages.

Suit l'*Etat dressé par M. le Préfet, le* 31 *décembre* 1834, *des produits des récoltes en grains et autres farineux, faites en* 1834 *dans le département de la Manche.*

ESPÈCES de grains et farineux.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Produit total de chaque espèce de grains en 1834. Hectolitres.	Besoins annuels. Hectolitres
Froment.....	79736	1088395	1064724
Méteil.....	5023	69579	56747
Seigle.....	11714	143567	124046
Orge.....	58434	1099582	1126624
Sarrasin.....	59106	845374	836073
Avoine.....	26018	541643	561107
Légumes secs	2668	32565	25279
Autres menus grains.	813	13533	15315
TOTAUX.....	237512	3832238	3809915
Pommes de terre..	5279	749945	723821

ÉTAT des grains vendus dans les principaux marchés du département de la Manche, depuis le 1.er septembre 1834 jusqu'au 31 août 1835.

MARCHÉS.		NOMBRE D'HECTOLITRES.						TOTAL.
		Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Sarrasin.	Avoine.	
AVRANCHES..	Avranches	11598	1415	538	3460	4380	2338	23729
	Granville	12002	»	745	2124	738	129	15738
	Pontorson	7580	»	»	139	200	287	8206
	Villedieu	9103	»	»	1350	1919	1542	13914
CHERBOURG..	Cherbourg	38125	»	»	3300	950	1764	44139
	S.-Pierre-Eglise	10304	»	»	4417	488	382	15591
COUTANCES....	Coutances	41280	»	48	24690	2560	»	68578
	Périers	28925	»	»	3068	1388	964	34345
MORTAIN.....	Mortain	4415	»	1519	»	1257	1783	8974
	S-Hilaire-du-Harcouet	4793	»	2400	629	2655	4204	14681
SAINT-LO.....	S.-Lo	35093	»	»	8348	6870	8903	59214
	Carentan	21004	»	»	3333	2967	997	28301
VALOGNES.....	Valognes	18399	»	»	4012	1474	820	24705
	Bricquebec	7020	»	»	5820	2302	1118	16260
TOTAL GÉNÉRAL ..		249641	1415	5250	64690	30148	25231	376375
PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.		14f 31c	9f 65c	9f 45c	7f 30c	7f 80c	8f 2/c	

CONFÉRENCE

Entre M. le Juge de paix du canton de Tessy et MM. les Membres du même canton, à la suite de leur réunion pour la formation du jury de révision de la garde nationale, le mercredi 14 janvier 1835.

M. le juge de paix a dit :

Messieurs les Maires,

Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour procéder au tirage des jurés qui doivent former le Conseil de révision de la garde nationale ; nous venons de terminer cette opération. Trouvez bon que je vous retienne un instant pour vous communiquer quelques-unes de mes idées sur certaines améliorations dont l'agriculture me paraît susceptible dans notre canton.

Je trouve que nos terres sont en général bien cultivées. Aussi, ce ne sont point des innovations que je viens conseiller ; je viens seulement indiquer quelques ressources ignorées, dont l'expérience facile et peu coûteuse aura bientôt fait connaître tous les avantages.

Elever beaucoup de bétail est un des plus grands moyens de produit pour les agriculteurs. La difficulté est d'avoir assez de nour-

riture à leur donner, surtout lorsque les hivers sont longs et rigoureux. La disette des fourrages se fait alors sentir, le prix s'élève à tel point que souvent la valeur des animaux est absorbée par la dépense qu'ils ont occasionnée.

Et ce qu'il y a de pis, la pauvre famille se trouve obligée de vendre sa vache qui contribue tant à sa subsistance, parce qu'elle ne peut plus la nourrir!

Eh bien! Messieurs, je viens vous indiquer une plante qui peut suppléer à tous les fourrages, que le pauvre comme le riche peut se procurer à peu de frais. C'est la betterave. Non la betterave que l'on cultive dans les jardins comme plante potagère, mais une autre betterave qui présente deux variétés, l'une jaune et l'autre blanche.

On sème cette betterave, jaune ou blanche, au commencement d'avril : sa pousse est rapide, en très-peu de temps ses feuilles paraissent, et comme elle doit devenir très-grosse, puisque, quelquefois, elle a plus de deux pieds de circonférence, on fait un semis sur un terrein de peu d'étendue, comme celui que l'on fait pour avoir des choux; on relève les plantes lorsque la racine a la grosseur de la moitié du petit doigt, puis on les fiche en terre avec un pieu, à une profondeur telle que la racine ne se trouve pas retroussée et qu'elle soit enfoncée jusqu'au collet. Il convient que la terre sur laquelle doit se faire la transplantation soit préparée de manière à présenter une surface à peu près unie. Il ne faut pas engraisser les bette-

raves, comme on engraisse les choux. Le fumier, surtout lorsqu'il n'est pas bien pourri, altère la betterave. Il suffit que la terre ne soit pas trop maigre. Cette plante vient en toute terre, mais celle qui lui convient le mieux est une terre franche; une terre par trop pierreuse lui conviendrait peu. Au reste, là où la pierre est à peu de profondeur, la betterave s'arrête; dans ce cas, elle gagne en grosseur ce qu'elle perd en longueur, et sa grosse racine s'élève jusqu'à près d'un demi-pied au-dessus de la surface du sol. C'est ce qui fait dire que cette plante qui n'est pas du tout délicate, peut venir en toute terre.

Pour que rien ne s'oppose à son développement, il faut, lorsqu'on fait la transplantation, ficher en terre les plantes à distance l'une de l'autre de 8 à 10 pouces. Dès qu'on les a ainsi placées, on n'a plus à s'en occuper que lorsqu'il s'agit de les récolter, c'est-à-dire vers la mi-octobre. Si cependant une trop grande quantité de mauvaises herbes vient à pousser, il faut sarcler. Mais en général, on peut s'en dispenser, parce que les mauvaises herbes se trouvent presque toujours étouffées par les feuilles larges et longues de la betterave.

On les lève dans le courant d'octobre pour les transporter dans un local qui soit le moins humide possible; on doit avoir soin de les remuer et de les recouper de temps en temps, pour éviter le fermentation, comme on en use pour la conservation des pommes de terre.

On doit également avoir soin, lorsqu'on récolte les betteraves, de les dégager de la terre qui s'y trouve attachée, et comme il en reste toujours au chevelu de la racine, il faut, avant de les présenter aux bestiaux, les avoir bien lavées en pleine eau dans un baquet, en se servant d'un balai ; on les coupe par morceaux et on les donne aux animaux sans aucune autre préparation.

Un propriétaire de mes environs, agriculteur distingué, qui cultive avec beaucoup de succès les betteraves, a imaginé, pour les nettoyer mieux et y employer moins de temps, de se servir d'une barrique qu'il a disposée comme les barattes tournantes dont on se sert pour faire le beurre ; les betteraves s'y trouvant introduites avec quelques seaux d'eau, sont en peu de temps parfaitement nettoyées.

C'est un procédé à employer lorsqu'on a une grande quantité de betteraves à faire consommer.

On peut donner aux vaches autant de betteraves que l'on veut. Il faut avoir soin de les abreuver, avant de les leur présenter. Le moins que l'on puisse leur en donner à manger c'est une ration le matin et une autre le soir, chaque ration de 4 à 5 litres pour une vache ordinaire et de 3 à 4 litres pour une petite vache. On ne peut jamais leur en donner trop.

Les avantages de l'emploi de la betterave à la nourriture des vaches sont nombreux : 1° les vaches donnent une plus grande quantité de lait ; 2° le beurre, au fond de

l'hiver, a le goût et la saveur du beurre du mois de mai; 3° cette nourriture étant très-saine, les vaches ne sont point exposées à la plupart des maladies qu'elles contractent souvent par la mauvaise qualité des fourrages ordinaires; 4° la betterave produit une grande quantité de feuilles larges très-propres à la nourriture des cochons. Lorsque la plante est avancée, on peut, sans craindre de l'altérer, la dépouiller d'une grande partie de ses feuilles : il suffit d'en laisser quelques-unes autour du collet. Il est peu de plantes dont la culture soit moins dispendieuse. En effet, lorsqu'il s'agit de l'arracher du semis pour la transplanter, un seul homme peut, dans un jour, en transplanter des milliers, puisqu'il ne s'agit que de faire un trou avec un pieu pour y ficher la racine.

Il y a un procédé plus économique encore, lorsqu'on veut cultiver la betterave en grand : c'est de la transplanter avec la charrue, comme on transplante le colzat, autre plante dont la culture est aussi très-profitable, comme on en peut juger par les essais qui en ont été faits. Pour se faire une idée de la quantité de betteraves que cinq ares de terres (1/4 de vergée) peuvent produire, on peut, d'après l'étendue de terrein que 100 pieds de choux occupent ordinairement, calculer la quantité de betteraves que pareille étendue de terrein produira; elle sera au moins s'extuple. Et que l'on juge de la grosseur du tas, de la quantité de kilogrammes, en considérant que le poids commun de chacune de ces betteraves sera d'un kilogramme et demi pour le moins, plus de trois livres!

La graine de la betterave, jaune ou blanche, n'est pas d'un prix élevé. On en trouve à Caen chez la plupart des marchands grainiers; et nous ne devons pas douter que les grainiers de notre canton ne s'en approvisionnent, dès qu'on leur aura fait quelques commandes.

Je n'ai rien de plus à vous dire, Messieurs, sur la culture de la betterave : je vais vous parler d'une autre culture qui, si elle ne doit pas procurer d'aussi grands avantages, en offre bien assez pour n'être pas dédaignée.

Il s'agit du *trèfle-incarnat.*

Si j'en conseille la culture, ce n'est pas pour engager nos cultivateurs à cultiver moins le trèfle qu'on nomme vulgairement tremaine.

La tremaine est sans contredit d'un plus grand produit, puisqu'on la coupe plusieurs fois dans l'année, tandis que le trèfle-incarnat ne repousse pas; mais celui-ci occupe bien moins long-temps la terre, il est en état d'être coupé et récolté avant l'autre. La terre n'a pas besoin d'une grande préparation pour en recevoir la semence. Nos blés sont récoltés vers le milieu du mois d'août. Deux jours après, les gerbes sont portées dans la grange; on peut alors profiter du chaume mêlé d'herbes resté sur le sol, en le faisant paître par des bestiaux, pour ne rien perdre; au bout de 10 à 12 jours, on brise la surface de la terre avec une herse à dents, à crochet; on sème de suite le trèfle-incarnat en repassant la herse par dessus. Voilà toute la préparation, toute la culture. La germi-

nation est prompte et bientôt, la plante est assez forte pour ne pas craindre les gelées, auxquelles la tremaine ne résiste pas toujours. Si le trèfle-incarnat ne peut être récolté qu'une fois, comme il s'élève à plus de hauteur que le trèfle, dit tremaine, son unique coupe en vaut presque deux de l'autre. Mais ce qui est d'un grand avantage, c'est qu'on le récolte dès le mois d'avril, époque où, à la suite d'un long hiver, les fourrages sont épuisés et où la récolte de la tremaine se trouve encore éloignée. Enfin, la terre employée au trèfle-incarnat devient libre dès le commencement de mai. Le laboureur peut ainsi en tirer une autre récolte soit en sarrasin, soit en lin d'été, soit en vesce et en tout autre chose. Et tout cela dans la même année!

En me résumant, Messieurs, je dis que le bon laboureur doit toujours cultiver le trèfle connu sous le nom de tremaine et en aussi grande quantité qu'il le peut; mais qu'il doit aussi cultiver le trèfle-incarnat, comme un supplément de fourrages qui ne lui manquera jamais.

Je ne veux pas omettre de vous parler de la *luzerne*, plante bien peu cultivée jusqu'à ce jour dans notre canton et qui cependant mérite de l'être. Elle produit jusqu'à trois coupes et quelquefois plus dans l'année, et conséquemment plus que la tremaine, parce que sa tige est plus élevée. Les hivers les plus rigoureux ne la font pas périr. Elle dure au moins dix ans; elle n'exige pendant tout ce temps-là aucune culture, il convient seulement de répandre un peu de

terreau sur la surface de la terre, à la fin de chaque hiver.

Il est vrai que tout terrein ne convient pas à la luzerne. Là où sa racine rencontre la pierre et le roc, à peu de profondeur, cette racine, pivotante de sa nature, se trouve arrêtée, sa tige s'élève peu, elle est sans force et périt bientôt, surtout dans les années de sécheresse. Partout ailleurs, et surtout dans les terres légères, elle donne d'abondantes récoltes. Elle a l'avantage de ne pas dégraisser la terre; car, lorsqu'on la remplace par un ensemencement en blé, la racine brisée par la charrue devient un engrais.

Je ne vous parlerai pas d'un autre fourrage, *le sainfoin*, parce que la terre qui lui convient *(la terre calcaire)* ne se trouve pas dans notre canton.

J'arrive, Messieurs, à un objet plus digne encore, peut-être, de fixer votre attention: il s'agit du moyen à employer pour garantir nos récoltes, nos plants de pommiers d'une dévastation qui s'est fait cruellement sentir depuis quelques années dans ce canton et dans ceux qui nous environnent. Je veux vous parler de la larve, ou pour mieux me faire comprendre, du ver du hanneton qu'on nomme *jey*, le *tat* et ailleurs le *mans*.

J'ai vu, non sans surprise, que bien des gens ignoraient d'où provenait cet insecte dévorateur; il convient de le leur apprendre.

Les hannetons se reproduisent par des œufs, ils sortent de la terre dans l'été, et, dans le courant de cette saison, ils s'accouplent

pour mourir peu de temps après ; mais les femelles, avant de mourir, vont déposer dans la terre chacune 40 œufs, à peu près; et chaque œuf produit bientôt un ver qui n'est autre que ce qu'on appelle vulgairement le *tat* ou le *mans*. Ce ver reste dans la terre pendant près de trois années. Vers le milieu de la troisième, il se fait un enveloppe dans laquelle il devient hanneton. Mais avant de passer à cet état de chrysalide, avant cette métamorphose, que de mal il a fait! C'est surtout dans la seconde année qu'il fait les plus grands ravages. Il ronge les racines des blés, des herbes, des légumes, des arbres; il fait tout périr.

Ceci pourrait paraître exagéré à ceux qui ont l'avantage d'habiter des contrées où les hannetons sont plus rares. Mais c'est à vous, Messieurs, c'est à tous les cultivateurs de notre arrondissement que j'en appelle. N'est-il pas vrai qu'il n'y a pas de grêle ni d'ouragan qui aient jamais causé plus de tort?

Quel remède? Il est tout simple : tuer les hannetons dès qu'ils paraissent. Cela n'est pas aussi difficile qu'on se l'imagine au premier abord. Les hannetons ne volent pas haut. Le matin, couverts de rosée, ils restent à peu près immobiles; s'il survient de la pluie, ils tombent ou restent fixés sur les branches, on les saisit alors facilement et il suffit de les presser avec le pouce et le doigt indicateur pour les tuer. On sait comme les enfans aiment à courir après. Qu'on leur offre une légère récompense, et l'on verra avec quelle ardeur ils feront une guerre d'extermination au maudit insecte.

Eh! pourquoi nos cultivateurs ne travailleraient-ils pas eux-mêmes à sa destruction et n'y emploieraient-ils pas leurs gens? Ce serait assurément un temps bien utilement employé. Nous voyons les populations de nos communes aller en masse en pélerinage à plusieurs lieues de distance, pour implorer l'intercession de tel ou tel saint contre ce fléau (je ne les en blâme pas, je respecte toutes les croyances); mais, que ces populations se lèvent aussi en masse pendant que les hannetons s'offrent de tous côtés à leurs regards; qu'elles leur fassent une guerre à outrance : elles reconnaîtront, par les résultats, qu'elles n'auront pas perdu leur temps.

Il n'y a qu'une réflexion à faire, c'est qu'en tuant une femelle de hanneton, on tue *quarante tats.*

Sans doute on ne parviendra pas à les tuer tous, mais on en aura considérablement diminué le nombre; et, en renouvelant la guerre de trois ans en trois ans, on parviendra peut-être à en purger la contrée.

C'est en cette année, Messieurs, qu'il faut se préparer à cette guerre, car c'est en cette année (1835) que les hannetons doivent sortir de la terre.

Je ne doute pas que vous ne preniez en considération ces réflexions que l'intérêt de notre agriculture m'a suggérées. Tout va dépendre de vous. Sans votre concours, les améliorations dont je viens de vous parler, sont encore pour long-temps ajournées. Il n'en sera pas ainsi, je l'espère; vous userez de votre influence, vous éclairerez les bons

laboureurs dans vos entretiens familiers avec eux, et bientôt vous leur aurez fait partager vos convictions, surtout en joignant l'exemple au précepté.

Nota. Cette allocution de M. le Juge de paix a été écoutée avec la plus grande attention par MM. les Maires et par plusieurs cultivateurs présens à la séance. Leur assentiment s'est manifesté de la manière la moins équivoque. Plusieurs d'entr'eux ont fait des observations judicieuses et toutes approbatives. M. le Juge de paix en a rendu compte à M. le Préfet du département, et ce premier magistrat s'est empressé d'applaudir et d'encourager.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

La Direction générale des ponts et chaussées et des mines a publié, en avril 1835, un *Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines pendant l'année* 1834. A la suite de ce *Compte rendu* se trouve un *Résumé des travaux statistiques de l'administration des mines* pendant cette même année. Nous allons extraire de ce travail ce qui concerne l'industrie de notre département.

Dans un tableau intitulé : *Valeur créée dans chaque département par le travail du fer, et rapport de la valeur créée dans chaque département à la valeur totale créée en France*, la Manche est portée pour 1422o4 fr. de valeur créée (1), et elle occupe le 55e rang parmi les départemens classés suivant l'ordre d'importance de la production.

A la suite du tableau intitulé : *Production des mines de combustibles minéraux* (houille-lignite et anthracite) *dans chaque département*, il est dit que les travaux sont suspendus dans la Manche depuis le mois de mai 183o.

On sait que le sel s'extrait des eaux de la

(1) Dans les diverses industries qui constituent le travail du fer, on a constamment nommé *valeur créée* la valeur intégrale des produits de cette industrie, défalcation faite de la valeur de celles des matières premières qui avaient déjà figuré comme produits d'une élaboration antérieure.

mer, soit par l'évaporation dans des marais appropriés à cet usage, soit par la lixiviation de sables sur lesquels l'eau a séjourné. Ce dernier procédé ne s'exerce que pendant la belle saison, et seulement dans quelques communes de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord. La valeur créée par l'exploitation des substances salines dans la Manche est de 115426 fr. Notre département occupe le 18e rang sur les 27 départemens dans lesquels on extrait des substances salines du sein de la terre ou des eaux de la mer.

Dans le dernier tableau intitulé : *Valeur créée dans chaque département par l'exploitation des métaux, des combustibles et des sels, et rapport de cette valeur à la valeur totale créée en France*, la Manche est pour 267630 fr.; elle occupe le 62e rang.

Le total de la valeur créée en France est de 118744474 fr. On doit y ajouter 4075997 fr. créés par le transport des minerais de fer, et qui n'ont pas été répartis entre les divers départemens : cette nouvelle somme porte le total général à 122820471 francs.

CAISSES D'ÉPARGNES.

C'est un grand et beau spectacle, disait récemment M. de Gérando, que celui du rapide essor que prend en ce moment, sur toute la surface de la France, l'institution des

Caisses d'épargnes ; il est consolant pour les gens de bien, il est fécond en espérances.

On sait que ce fut en 1819, dans l'année qui suivit celle de la fondation faite à Paris, que s'ouvrirent, à Bordeaux et à Metz, les deux premières Caisses d'épargnes des départemens ; une seule, celle de Rouen, se forma en 1820 ; quatre suivirent cet exemple, en 1821 ; deux, en 1822 ; une seule, en 1823 ; une seule, en 1828 ; deux, en 1830 ; et, de cette époque au mois de mai 1832, pendant plus de deux ans, non seulement il ne s'en forma aucune nouvelle, mais celle de Marseille cessa ses opérations et se liquida.

Tel était l'état des choses, telle était la lenteur avec laquelle se répandait, en France, une institution si bienfaisante, lorsqu'a commencé pour elle une ère nouvelle, un développement rapide et progressif : quatre Caisses d'épargnes furent organisées pendant la fin de l'année 1832, et celle de Marseille reprit naissance. Neuf ont été érigées en 1833 ; quarante-huit en 1834 ; quarante-neuf déjà pendant le 1er semestre de 1835. Il en est cinq dont les statuts, déjà approuvés en Conseil d'Etat, sont en ce moment (juillet 1835) soumis à l'homologation royale, et cette homologation est même probablement signée.

Les propositions pour d'autres créations, qui sont actuellement en instance et en cours d'instruction, s'élèvent à vingt-six ; en sorte que la France possède aujourd'hui 129 établissemens de ce genre, et en possédera 155 avant peu de temps.

Sur les sept caisses d'épargnes dont l'établissement fut décidé, en 1834, par le Conseil général de la Manche, et pour lesquelles il vota 7000 francs, une seule est ouverte au moment où nous écrivons ; c'est celle de Cherbourg. L'ordonnance approbative de ses statuts est du 24 septembre 1834 ; l'époque de son ouverture, du 2 novembre de la même année. Le fonds capital appartenant à cette caisse est de 947 fr. 70 c. en espèces et de 200 fr. en rentes. Le nombre des versemens depuis son ouverture jusqu'au 31 décembre 1834, a été de 154 ; celui des comptes ouverts, de 114. Le total des versemens s'élevait, le 26 juillet 1835, à la somme de 72918 fr. 09 c.

Plusieurs autres caisses d'épargnes, notamment celle du chef-lieu, ne tarderont pas à s'ouvrir. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de leur statistique.

DOCUMENS ADMINISTRATIFS.

EXTRAIT

Des Documens statistiques sur la France, publiés par le Ministre du commerce.

Dans la session de 1834, les Chambres ont voté des fonds pour l'exécution d'une Statistique de la France. M. Duchatel a publié, dès le milieu de l'année 1835, un specimen de ce grand travail. C'est un in-4° de 205 pages, précédé de XXX pages comprenant un *Rapport au Roi* et une *Nomenclature générale des documens statistiques sur la France, à comprendre dans le recueil dont le ministre du commerce a commencé la publication en* 1835. Voici quels sont les titres des sections dans la division générale : 1re. Territoire ; 2e. Population ; 3e. Agriculture ; 4e. Mines ; 5e. Industrie ; 6e. Commerce ; 7e. Navigation ; 8e. Colonies ; 9e. Administration intérieure ; 10e. Finances ; 11e. Forces militaires ; 12e. Marine ; 13e. Justice ; 14e. Instruction publique.

Des documens compris dans le premier recueil, nous allons extraire la plupart de

ceux qui concernent le département de la Manche.

Le 1er Tableau est intitulé : *Tableau de l'étendue territoriale de la France en hectares et en lieues carrées, divisée par départemens et par arrondissemens, d'après les opérations cadastrales exécutées jusqu'en* 1834. La Manche est portée comme ayant 6 arrondissemens, 49 cantons (c'est une erreur qu'a laissé passer le prote de l'imprimerie royale ; notre département n'a que 48 cantons), 646 communes. L'arrondissement de St-Lo a 112796 hectares ou 57 lieues carrées 104 millièmes ; l'arrondissement de Coutances, 132380 h. ou 67 l. c. 020 m. ; l'arrondissement de Valognes, 103995 h. ou 52 l. c. 642 m. ; l'arrondissement de Cherbourg, 59851 h. ou 30 l. c. 298 m. ; l'arrondissement d'Avranches, 97346 h. ou 49 l. c. 280 m. ; l'arrondissement de Mortain, 87408 h. ou 44 l. c. 249 m. Le département entier a 593776 hectares ou 300 lieues carrées 593 millièmes.

Le second tableau est intitulé : *Tableau de la division physique et agricole de la France, par nature de surfaces et de propriétés, au 1er septembre* 1834, *d'après les contenances cadastrées jusqu'à cette époque, et les proportions qu'elles donnent pour les propriétés restant à cadastrer.* En voici l'extrait pour la Manche : contenance totale en hectares, 593776. 86 ; terres labourables 380415. 87 ; prés 94056. 06 ; vignes 0 ; bois 23957. 92 ; vergers, pépinières et jardins 20259 ; oseraies, aulnaies, saussaies 70. 87 ; étangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigation 632. 90 ; landes,

pâtis, bruyères, etc. 46292. 51; canaux de navigation 0; cultures diverses 101. 87; superficie des propriétés bâties 5529. 53; total de la contenance imposable 571316. 53; routes, chemins, places publiques, rues, etc. 19545. 42; rivières, lacs, ruisseaux 2062. 53; forêts, domaines non productifs 336. 63; cimetières, églises, presbytères, bâtimens publics 515. 75; total de la contenance non imposable 22460. 33; nombre des maisons et autres bâtimens consacrés à l'habitation 142427; nombre des moulins à vent et à eau 1625; nombre des forges et fourneaux 46; nombre des fabriques, manufactures et autres usines 622; nombre des propriétés bâties 144720; nombre total des propriétaires 193057; nombre total des parcelles 1586088. (Le nombre total des propriétaires en France est de 10896682; celui des parcelles, de 12336o338. La contenance des propriétés imposables est de 49863609 hectares 88 ares 51 centiares ou 25243 lieues carrées 556 millièmes. La contenance des propriétés non imposables est de 2896688 hect. 64 a. 21 c. ou 1466 l. c. 459 m. Total des contenances imposables et non imposables 52760298 h. 52 a. 72 c. ou 26710 l. c. 015 m.).

Le 3e Tableau présente *la population de la France par départemens et par arrondissemens, d'après le recensement de* 1831. Arrondissement de Saint-Lo 99950; de Coutances 136847; de Valognes 95660; de Cherbourg 75488; d'Avranches 110468; de Mortain 73571. Total 591284; ce qui donne par

lieue carrée 1964 habitans. (La population de la France est de 32569223 habitans, 1219 par lieue carrée).

Le 4e tableau donne *la population de la France en* 1831, *divisée par départemens, d'après l'état civil des personnes.* Voici pour la Manche. *Hommes :* enfans et non mariés 163265; mariés 99066; veufs 12550; militaires 5234; total 280115. *Femmes :* enfans et non mariées 179486; mariées 98666; veuves 33017; total 311169. (Il y a en France 15940106 hommes, et 16629118 femmes).

Le 5e Tableau a pour titre : *Tableau, par années et par départemens, du nombre des naissances d'enfans légitimes et d'enfans naturels, et du nombre total des enfans trouvés et abandonnés, admis annuellement dans les établissemens de bienfaisance, pendant une période décennale de* 1824 *à* 1833. Dans la Manche, le nombre des naissances des enfans légitimes, en 1832, a été de 13244; celui des enfans naturels, de 765; celui des enfans trouvés, de 510. Les autres années présentent à peu près la même proportion.

Le 6e Tableau est intitulé : *Tableau, par départemens et par années, du nombre moyen des enfans trouvés et abandonnés, et des dépenses totales et moyennes faites pour leur entretien, de* 1824 *à* 1834. Nous ne prendrons que l'année 1832 pour notre département. Le nombre moyen des enfans trouvés a été de 1854; les dépenses totales, de 136822 fr. 40 c. La dépense moyenne pour chaque enfant a été de 73 fr. 80 c. (La totalité des enfans trouvés en France a été, en 1832,

de 127982 ; la dépense totale de 1025880o fr. 67 c. ; la dépense moyenne pour chaque enfant, de 80 fr. 15 c.).

Le 7e Tableau est intitulé : *Tableau des départemens, des mouvemens des enfans trouvés et abandonnés, des dépenses qu'ils ont occasionnées et des ressources qui ont couvert ces dépenses, pendant une période décennale de* 1824 *à* 1833. Voici pour la Manche. *Entrées.* Nombre d'enfans trouvés existant dans les hospices et dans les maisons qui en dépendent, au 1er janvier de la 1re année, 2156. Enfans admis du sexe masculin 2240, du sexe féminin 2762. Total 7338. — *Sorties.* Enfans arrivés à l'âge où ils cessent d'être à charge aux hospices 847 ; retirés par les parens ou des bienfaiteurs 2170 ; morts aux hospices 391 ; morts chez les nourrices 2339. Total 5747. Nombre d'enfans restant à la fin de la dernière année 1591. — *Dépenses.* Entretien et nourriture des enfans 1172121 fr. 21 c. Autres dépenses 8650 fr. 04 c. Dépense totale 1180771 fr. 25 c. Nombre total des journées de présence 5820013. Terme moyen annuel du nombre des enfans 1595. Moyenne de la dépense annuelle de chaque enfant 74 fr. 02 c. — *Ressources ouvertes pour couvrir ces dépenses.* Sommes votées aux budgets variables et facultatifs 915072 fr. 49 c. Produit des amendes et confiscations 33546 fr. 33 c. Contingens assignés aux hospices 76500 fr. Sommes laissées à la charge des communes 185000 fr. Autres ressources 338 fr. 85 c. Total des ressources 1210457 fr. 67 c.

Les tableaux suivans, jusqu'au 20e, donnent

des résumés du commerce de la France, de sa navigation, de la valeur de ses colonies. Comme il n'y a rien de spécial sur notre département nous passons sur ces résumés.

Le 20e tableau a pour titre : *Tableau, par départemens, des dépenses départementales, fixes, variables ordinaires, et facultatives extraordinaires, pendant l'année* 1832. Voici l'extrait relatif à la Manche. — *Dépenses fixes.* Traitement du préfet 18667 fr. ; du secrétaire général 1129 fr. ; des 5 sous-préfets 14941 fr. ; des 5 conseillers de préfecture 5774 fr. Frais d'administration de la préfecture 36000 fr. ; des sous-préfectures 25600 fr. Dépenses ordinaires des maisons centrales de détention : nombre de détenus 656 ; allocations 144394 fr. Indemnités aux départemens, à raison des condamnés à un an et plus de détention reçus dans les prisons des départemens, faute de place dans les maisons centrales 906 fr. 39 c. Total général des dépenses fixes 247411 fr. 39 c. — *Dépenses variables ordinaires.* Contributions ; loyer et mobilier de la préfecture 2237 fr. 65 c. Dépenses ordinaires des prisons départementales 42500 fr. Dépenses ordinaires des dépôts de mendicité 2700. fr. Ateliers de charité 20000 fr. Casernes de gendarmerie 16900 fr. Loyers, réparations locatives des bâtimens et frais d'entretien des mobiliers des cours et tribunaux 2944 fr. Menues dépenses et frais de parquet 8800 fr. Constructions ou réparations des édifices départementaux 8099 fr. 71 c. Routes départementales, chemins communaux, etc. 138829 fr. 09 c. Enfans trouvés et abandonnés 69905 f. Encourage-

mens et secours : encouragemens, indemnités, secours ; supplément aux frais des cultes et autres 17000 fr. Dettes départementales ; indemnités de terreins, etc. : complément des dépenses faites dans les années antérieures 2710 fr. 05 c. Indemnités pour achats ou dépossession de maisons, etc. 7 fr. Dépenses diverses et imprévues 23469 fr. 88 c. Total général des allocations pour les dépenses variables ordinaires et extraordinaires 356102 fr. 38 c. Dépenses facultatives extraordinaires : Edifices départementaux 62319 fr. Routes royales et départementales et chemins communaux 126605 fr. Supplément pour les dépenses des enfans trouvés 28167. Secours aux communes et ateliers de charité 1500 f. Dépenses diverses 27810 f. Total des dépenses facultatives et extraordinaires 246401 f. Total général des dépenses départementales 849914 f. 77 c.

Le 21e Tabeau est intitulé : *Tableau, par départemens, de la situation financière des communes de la France, indiquant les branches différentes de leurs revenus et de leurs dépenses ordinaires et extraordinaires pendant l'année* 1833. Voici pour la Manche. *Revenus ordinaires et extraordinaires, pendant l'année* 1833. Centimes additionnels ordinaires 197357 f. 66 c. Attributions sur les patentes 17785 f. 50 c. Impositions extraordinaires 290132 f. 44 c. Produits de l'octroi (déduction faite du dixième revenant au Trésor) 407235 f. 12 c. Produits d'immeubles 173393 f. 89 c. Produits de locations d'emplacement 291602 f. 05 c. Produits de rentes sur l'Etat 19821 f.

86 c.; sur les particuliers 258g8 f. 02 c. Intérêts de fonds placés au Trésor 15519 f. 94 c. Produits divers et imprévus (dons, legs, amendes, etc.) 76457 f. 66 c. Total des recettes 220332 fr. 14 c. — *Dépenses ordinaires et extraordinaires pendant l'année* 1833. Dépenses ordinaires (personnel et matériel) 421187 f. 86 c. Entretien et réparations d'immeubles 101383 f. 10 c. Travaux publics 74830 4 f. 15 c. Police municipale, grande et petite voirie 51119 f. 20 c. Subvention et secours aux établissemens charitables et aux enfans trouvés 161462 f. 46 c. Garde nationale 36651 f. 82 c. Instruction publique 168451 f. 19 c. Cultes 15117 f. 75 c. Intérêts d'emprunts 32669 f. 50 c. Acquisitions de rentes et d'immeubles 10294 f. Dépenses diverses et imprévues 42066 f. 72 c. Total des dépenses 216707 f. 75 c. — *Emprunts.* Sommes empruntées 105900 f. Remboursemens effectués 47560 f. 43 c. Reste dû 147506 f. 24 c.

Le 22e Tableau est intitulé : *Tableau de la situation financière des villes chefs-lieux de département, indiquant les branches différentes de leurs revenus et de leurs dépenses ordinaires et extraordinaires, pendant l'année* 1833. Voici pour la Manche. *St-Lo.* Population 8421 h. Total des recettes 86641 f. 14 c. Total des dépenses 86641 f. 14 c. Nous n'entrons pas dans plus de détails : l'objet de ce tableau est d'un intérêt trop particulier.

Le 23e Tableau a pour titre : *Tableau, par départemens, de la situation financière des hôpitaux et hospices de la France, indiquant les*

différentes branches de leurs revenus et de leurs dépenses ordinaires et extraordinaires, pendant l'année 1833; *et les mouvemens détaillés de leur population.* Manche. Nombre des hôpitaux et hospices 18. *Revenus ordinaires et extraordinaires pendant l'année* 1833. Produits d'immeubles, en argent 55772 f. 77 c.; en nature (évaluée en argent) 24277 f. 70 c. Rentes sur l'Etat 24633 f. 70 c.; sur les particuliers 51026 f. 65 c. Intérêts de fonds placés au trésor 1081 f. 68 c. Subventions et allocations 211769 f. 63 c. Dons et legs, en argent 2078 f. 71 c.; en nature (évalués en argent) 1731 f. Produit du travail des individus admis dans les établissemens 17890 f. 30 c. Recettes diverses et imprévues 108461 03 c. Total des recettes 498723 f. 17 c. — *Dépenses ordinaires et extraordinaires pendant l'année* 1833. Dépenses intérieures des établissemens (administration, matériel et personnel) 249220 f. 29 c. Dépenses relatives aux enfans trouvés 149908 f. 49 c. Entretien et réparations d'immeubles 17723 f. 20 c. Acquisitions de rentes et d'immeubles 8870 fr. 39 c. Dépenses diverses et imprévues 59768 f. 08 c. Total des dépenses 485490 f. 45 c. — Nombre d'individus existant au 1er janvier 1833, 2242; admis pendant l'année 2681; sortis par décès 287; par guérison ou autres causes 2568; restant au 31 décembre 2068.

Le 24e Tableau a pour titre : *Tableau, par départemens, de la situation financière des bureaux de bienfaisance, indiquant les différentes branches de leurs revenus et de leurs dépenses*

ordinaires et extraordinaires pendant l'année 1833, *avec le nombre d'individus secourus par eux à domicile.* Manche. Nombre des bureaux 45. *Revenus ordinaires et extraordinaires pendant l'année* 1833. Revenus propres aux bureaux 29423 f. 18 c. Produit de quêtes et dons, en nature (évalués en argent) 97 f. 50 c.; en argent 16197 f. 26 c. Legs et successions 1764 f. 23 c. Recettes diverses et imprévues 28596 f. 87 c. Total des recettes 76079 f. 04 c. — *Dépenses ordinaires et extraordinaires pendant l'année* 1833. Dépenses des bureaux (administration, matériel et personnel) 10509 f. 64 c. Distribution de secours : en alimens (évalués en argent) 40817 f. 46 c.; en vêtemens, chauffage, etc. (évalués en argent) 15203 f. 73 c.; en argent 4955 fr. 63 c. Total des dépenses 71486 f. 46 c. Nombre des individus secourus à domicile, 13439.

Les autres tableaux ne contiennent que des documens relatifs à la France entière ou prise par grandes divisions. Nous ne pouvons rien en extraire de particulier à notre département. Si le Ministre du commerce persiste dans ce grand travail; si chaque année il continue la Statistique de notre si beau, si riche, si fécond pays, nous comptons lui faire, à l'avenir, des emprunts non moins curieux et plus considérables.

VACCINE.

(Voir les Annuaires précédens).

En 1834, le nombre des naissances a été, dans la Manche, de 13859; celui des vaccinations connues, de 7772, dont 1819 dans l'arrondissement d'Avranches, 1059 dans celui de Cherbourg, 1201 dans celui de Coutances, 466 dans celui de Mortain, 1894 dans celui de Saint-Lo, 1333 dans celui de Valognes.

Les vaccinateurs qui se sont le plus signalés, en 1834, sont : MM. Bonnet, médecin à Coutances, qui a pratiqué 536 vaccinations; Hardy, *id.* à Pontorson, 380; Delisle jeune, *id.* à Valognes, 292; le Comité de vaccine de Cherbourg, 260; Dolley, médecin à Périers, 217; Lebourelier, *id.* à Avranches, 198; Laignel, officier de santé à Guilberville, 180; Renouf, sage-femme à St-Pierre-Eglise, 153; Le Bocey, médecin à Ducey, 139; Lebeurier, *id.* à *id.*, 137; Teysseire, officier de santé à Barneville, 115; Allain, médecin à Barfleur, 112.

TABLEAU présentant, par arrondissement, le montant des contributions directes, imposées aux rôles généraux de 1835.

ARRONDISSEMENS.	Contribon foncière.	Contribon des portes et fenêtres.	Contribon personnelle et mobilière.	Contribon des patentes.	Frais de 1er avertissement.	TOTAL.
Avranches	806411 77	67529 80	164598 98	42768 »	2078 85	1083387 40
Cherbourg	611182 12	62849 90	118403 51	50531 47	1259 35	844226 35
Coutances	1203748 45	97308 20	230971 40	35403 93	2722 60	1567154 58
Mortain	504636 48	29175 80	91389 27	18963 90	1333 10	645500 64
Saint-Lo	1154119 25	88963 15	178064 66	37154 17	2020 05	1460321 28
Valognes	1143521 29	86771 80	156038 01	46434 80	1869 »	1434034 90
TOTAUX	5420619 36	431998 65	939485 83	231258 36	11282 95	7034643 15

RÉCOMPENSES

ACCORDÉES POUR LES ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT, SIGNALÉS PAR LES SOUS-PRÉFETS ET PAR LES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Gratifications accordées par le ministre de la marine.

Par décision du 10 août 1833, 20 fr. à chacun des nommés Jean Hamelin, Jean et Pierre Harache, en récompense du dévouement avec lequel ils se sont portés au secours de trois hommes qui se trouvaient à bord d'une gabarre coulée bas dans la rivière de Taute.

Le 30 juin 1834, 30 f. à chacun des sieurs Etienne-Quentin Jugan, Jean Bataille et François Jugan, pêcheurs, de Vains.

Dans la soirée du 23 mars 1834, ils avaient sauvé, au péril de leurs jours, la vie de deux personnes (le sieur Pinceron et la dame L'Hoste) qui étaient sur le point d'être englouties par la mer, dans la baie du Mont-St-Michel.

Le 22 décembre 1834, 40 f. au sieur Le Loup, pilote lamaneur à Granville, pour le dévouement dont il avait fait preuve dans

une circonstance récente, et signalé par une lettre de M. le préfet, en date du 30 octobre.

Le 3 janvier 1835, 40 f. à chacun des nommés Cerisier, Hamel, Dumoncel, Chaignon et Chanu, qui, réunissant leurs efforts à ceux de M. le maire du Mont-St-Michel, avaient sauvé quatre personnes, le 7 août précédent, au moment où, suprises par la mer, elles allaient infailliblement périr.

A cette occasion, le ministre de la marine adressa une lettre fort honorable à M. Blouet, maire du Mont-St-Michel. Ce fonctionnaire, qui avait couru un danger réel le 7 août, s'est déjà signalé dans une foule de circonstances périlleuses. Les actes réitérés de son dévouement lui avaient fait, antérieurement, décerner la décoration de la légion d'honneur.

Le 6 février 1835, 40 f. au sieur Benjamin Bouffaré, de Courtils, qui, le 19 septembre 1834, en courant un danger imminent, avait sauvé la vie aux sieurs Desfeux et James, de Huisnes, près de périr dans les grèves du Mont-St-Michel.

Gratifications accordées par le Préfet.

Le 4 février 1833, 25 f. au sieur Charles Godard, en récompense du courage qu'il montra, le 24 décembre 1832, dans la commune de Néville, en se jetant au milieu des flammes pour arrêter les progrès d'un incendie.

Le 17 juin 1833, 25 f. au sieur Ange-François Quesnel, qui avait sauvé, au péril de sa vie, un militaire qu'un moment d'extravagance avait porté à se jeter à l'eau dans le but de se noyer.

Le 5 décembre 1833, 60 f. au sieur Charles Voilliot, grièvement blessé par suite de l'ardeur qu'il avait montrée pour éteindre un incendie, à Ponts, dans la nuit du 10 au 11 juillet précédent.

Le 13 décembre 1833, 30 f. au sieur Michel Parey, maçon, qui, le 10 juin précédent, avait exposé ses jours pour retirer de l'eau un voltigeur du 51e régiment de ligne, qui venait de se noyer dans la rivière de Vire.

Le 27 octobre 1834, 50 f. au sieur Alexis-Esprit Baillet, coutelier à Pontorson, pour son dévouement dans la journée du 16 mai de la même année.

Auguste Hamel, enfant de 4 ans, était tombé dans un puits très-profond et avait disparu. Baillet, n'écoutant que son zèle, n'attend pas les moyens tardifs de descendre avec précaution; il s'élance dans le puits au risque de tomber d'une grande hauteur et de se noyer lui-même. Arrivé au niveau de l'eau, il s'empare de l'enfant, à l'instant où il revenait du fonds à demi-asphixié, saisit une corde qu'on lui jette, et remonte avec son fardeau. Hamel était sauvé.

Le 9 décembre 1834, 25 f. au sieur Gauchet, journalier, pour l'intrépidité qu'il a montrée en contribuant à l'extinction d'un incendie, dans le bourg de Tessy, le 28 septembre précédent.

Médailles d'or et médailles d'argent décernées par les ministres de la marine, du commerce et de l'intérieur.

Le 25 décembre 1833, une médaille d'ar-

gent à chacun des sieurs Charles Le Sage, forgeron; Pierre-Constant Hogué, marin à bord de la Pintade, et Marc-Antoine Estard, garde-champêtre, pour le courage qu'ils ont montré, pendant la nuit du 22 au 23 août, dans un incendie, à St-Vaast-la-Hogue.

Le 19 juillet 1834, une médaille d'or au sieur Baptiste Heuguet, de Gouville; une médaille d'argent au sieur Jean-Baptiste Gosselin, pour leur dévouement, le 24 février de la même année.

Sept personnes ramassaient du varech, le 24 février, sur le littoral de Gouville. Saprises par la marée montante, elles furent englouties, sans qu'on pût leur porter secours. Les sieurs Heuguet et Gosselin se dévouèrent et parvinrent à sauver deux de ces sept personnes. Il fut impossible de sauver les autres.

Le 11 octobre 1834, une médaille d'argent à chacun des sieurs Asselin, maire de Saint-Vaast; Cousin, sergent-major au 12e léger; Hamelin, caporal, à *id.*; Hebert, marin: Arnault, chef des pompiers, pour leur belle conduite dans l'incendie qui, pendant la nuit du 16 au 17 avril 1834, détruisit 14 habitations, à St-Vaast-la-Hogue.

Le 20 février 1835, une médaille d'argent au sieur Surtainville, de Cherbourg, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve dans un incendie, à Cherbourg, le 7 mars précédent.

Le..... 1835, une médaille au sieur Lecacheux, sergent de la compagnie de pompiers de Cherbourg, pour sa belle conduite à l'occasion de plusieurs incendies qui se

sont manifestés dans la ville de Cherbourg, pendant l'année 1834.

PRIX MONTYON.

Dans l'Annuaire de 1835, page 102, nous avons promis le récit des actes de vertu qui ont valu à Pierre Croulebois, de Coutances, le prix de *trois* mille francs que lui a décerné l'Académie française, dans sa séance publique du 9 août 1834. Le voici, extrait du discours prononcé par M. Villemain, directeur de l'Académie.

« Un homme sans éducation, sans appui, soldat dans sa jeunesse, petit marchand d'estampes durant trente années, pauvre, mais donnant toujours, a su par son industrieuse générosité, devenir le protecteur d'un grand nombre de familles. Il recueillait de jeunes apprentis, nourrissait d'anciens camarades, faisait des avances à quelques-uns, en cautionnait d'autres. Sa probité, sa bonne renommée, la confiance qu'il inspire étaient un fonds inépuisable, sur lequel il prêtait aux malheureux. Pierre *Croulebois* a joint à ce zèle secourable pour tous une persévérance singulière dans quelques-uns de ses bienfaits.

» Lorsqu'il servait, en décembre 1797, il s'était, quoique blessé, jeté dans le Rhin, pour sauver du fleuve et des glaces un de ses camarades. Cet homme lui appartient dès-lors, comme l'objet de ses bienfaits, comme

une existence qu'il devait garantir, après l'avoir conservée. A dix, à quinze, à trente ans de distance, il le suit, il le retrouve, tantôt pour lui donner un asile et un apprentissage, au retour de l'armée; tantôt pour le marier et l'établir dans une profession utile; enfin pour rebâtir sa maison incendiée. C'est la vertu de l'amitié, dira-t-on, vertu facile et qui se récompense elle-même. Non; telle est la disposition d'âme de Pierre *Croulebois*, que ce besoin d'aider et de secourir, il l'applique à des inconnus, à des étrangers, à des suspects.

» Déjà vieux, Pierre *Croulebois* était retiré, en 1832, à Gouville en Normandie, dans son lieu natal. On y arrête trois hommes venus de Jersey, signalés comme fraudeurs, et, ce qui était plus grave dans l'inquiétude populaire, suspects de *choléra*. Les malheureux, malades seulement de fatigue et de faim, languissaient sur la plage, détenus dans une charrette. Pierre *Croulebois* seul les approche, les nourrit, les habille, et en les sauvant rassure le pays. Pour les mieux soigner, il fallait obtenir leur liberté provisoire. On lui demande caution, il la fournit, en engageant le petit domaine qui lui restait.

» Ces faits divers, Messieurs, sont attestés par les témoignages les plus authentiques, ou les plus naïfs. C'est la déclaration de toute une contrée, fière de l'homme de bien qu'elle a produit.

» L'Académie décerne à Pierre *Croulebois* un prix de la valeur de *trois mille francs*. »

TRAVAUX PUBLICS.

— La canalisation de la Vire, sur laquelle nous avons appelé l'attention de nos lecteurs, (*Annuaire de* 1829, pages 67—77; *Annuaire de* 1830 — 1831, pages 168 — 179) est enfin commencée. Par ordonnance royale du 1er juillet 1835, la concession du canal de Vire et Taute, en faveur de MM. Seguin frères et Colin, a été approuvée, et tout porte à croire que les travaux seront terminés en moins de deux ans.

— Le 14 août, l'adjudication pour la construction d'un palais de justice à Cherbourg a été prononcée au bénéfice de MM. Lefrançois (Charles) et Sauvé (Alexandre), entrepreneurs, demeurant à Cherbourg, moyennant un rabais de 20 c. par franc sur, la dépense qui était évaluée à 199356 fr. 41 c.

— L'adjudication de la route départementale, n° 13, de Saint-Lo à Périers, partie comprise entre la Terrette et le chemin de Lozon à Remilly, sur une longueur de 6150 mètres, a été prononcée au profit de MM. Macé (Emmanuel) et Brunot (Jules), entrepreneurs, demeurant au Mesnil-Vigot, moyennant une augmentation de 4 c. par fr., sur la dépense comprise dans le devis estimatif.

— Les adjudications, concernant les travaux et les fournitures à faire pendant 6 années,

partir de 1835 jusqu'à 1840 inclusivement, pour l'entretien des routes départementales de la Manche, ont eu lieu le 14 août 1835, au profit de plusieurs adjudicataires, dont on pourra connaître le nom et la demeure au secrétariat de la préfecture, à l'exception, néanmoins, des adjudications des routes, n° 8, de Coutances à Avranches, et n° 23, de cette première ville au pont de la Roque, qui seront ultérieurement annoncées.

— Ladjudication de la route départementale, n° 16, de Caen à Granville, a eu lieu le 14 août courant : la première, partie comprise entre le chemin du Vaudinet et la place de Hambye, a été adjugée au sieur Fontaine (Jean-Jacques), demeurant à Colombes (Calvados), moyennant un rabais de 3 c. et demi par franc, sur les prix du détail estimatif; la 3e partie, comprise entre la place de Hambye et le bourg de Saint-Denis-le-Gast, a été adjugée au sieur Teurtris (Jacques), demeurant à Granville, moyennant un rabais de 9 c. par fr., sur les prix du détail estimatif; la 3e et dernière partie, comprise entre St-Denis-le-Gast et le carrefour du Fourgon, a été adjugée au sieur Teurtris (Jacques), demeurant à Granville, moyennant un rabais de 5 c. par fr., sur les prix du détail estimatif.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

§ I.

De la législation antérieure à 1833.

Dans les premiers siècles de notre histoire, l'instruction fut donnée par les moines. Quoique le droit de faire tenir école par un laïque ait été l'un des privilèges seigneuriaux de certains domaines, ce droit n'a guère appartenu qu'au clergé, jusqu'à la révolution de 1789.

La loi constitutionnelle de 1791 promit à la France un système d'éducation nationale; mais ce ne fut qu'une promesse.

L'Assemblée législative déclara éteintes et supprimées, par son décret du 18 août 1792, toutes les corporations enseignantes; elle ne sut que détruire.

En 1793, la Convention, accoutumée à tailler en grand, jeta sur le papier un projet gigantesque. Dans les écoles publiques, l'enfant recevrait la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre

à développer en lui les mœurs républicaines, l'amour de la patrie et le goût du travail. Une de ces écoles serait établie, dans toute commune de 4 à 500 âmes, et même dans les lieux d'une moindre population, si les habitans en faisaient la demande, et si tel était l'avis des corps administratifs. Les instituteurs reçus après examen, seraient déclarés éligibles ; et, à tel *decadi* indiqué, les pères et les mères de famille, les veuves et les tuteurs se rassembleraient pour élire leur maître d'école. Le *minimum* du traitement de ce dernier était fixé à 1,200 fr. ; ce qui ne tendait pas à grever le trésor public de moins de 60 millions. Pour couronner ce beau système, voici comment on comptait pourvoir au logement de l'instituteur : « Un mois après que la commission d'édu» cation aura arrêté l'emplacement et les » dispositions de la maison d'une école na» tionale, si la commune n'en n'a pas com» mencé l'exécution, les corps administra» tifs sont chargés d'y pourvoir au défaut » de la commune, et à ses frais, à prendre » sur les sous additionnels. » Cette curieuse législation ne fut point appliquée.

Un décret du 17 novembre 1794 essaya d'autres combinaisons, que l'on modifia de nouveau l'année suivante.

Le XVIIIe siècle finit, embarrassé de bien autre chose que d'instruction primaire. Le XIXe ne tarda pas à s'en occuper. En 1802, la loi suivante répondit au vœu exprimé, en 1801, par divers conseils généraux des départemens :

» Une école primaire pourra appartenir à plusieurs communes à la fois, suivant la population et les localités de ces communes.

» Les instituteurs seront choisis par les » maires et les conseils municipaux. Leur » traitement se composera 1° du logement » fourni par les communes ; 2° d'une ré- » tribution fournie par les parens, et déter- » minée par les conseils municipaux.

» Les conseils municipaux exempteront de » la rétribution ceux des parens qui seraient » hors d'état de la payer. Cette exemption » ne pourra néanmoins excéder le cinquième » des enfans reçus dans les écoles pri- » maires (1).

» Les sous-préfets seront spécialement char- » gés de l'organisation des écoles primaires : » ils rendront compte de leur état, une fois » par mois, aux préfets. »

Une loi du 10 mai 1806 posa le principe d'une éducation nationale ; elle fit pressentir la centralisation universitaire.

Le décret du 17 mars 1808, ravit aux municipalités le droit de nommer les instituteurs, et confia toutes les écoles publiques à l'Université.

L'organisation du Corps enseignant devait être présentée, en forme de loi, au Corps législatif, à la session de 1810 : elle s'accomplit par un décret impérial ; mais une loi fut vainement attendue, et l'instruction

(1) La loi du 3 brumaire an IV accordait l'exemption pour un quart des élèves.

primaire languit loin des yeux du grand-maître de l'Université, M. de Fontanes.

Une ordonnance du 29 février 1816 fut un grand pas dans la voie des améliorations. Toutefois, modifiée en 1820, puis en 1828, puis en février 1830, elle rendait une loi d'autant plus désirable, qu'elle avait donné une plus vive impulsion. Telle était l'urgence de cette loi, que la nécessité de la faire fut imposée au nouveau gouvernement par une disposition supplémentaire de la Charte de 1830. Le 28 juin 1833, elle a enfin été promulguée.

§ II.

Organisation de l'instruction primaire d'après la nouvelle loi.

Un besoin se faisait depuis long-temps sentir, celui de trouver des écoles où l'on enseignât, à la place du grec et du latin, inutiles à tant d'hommes, ce qu'il importe à tous de connaître, ce qui suffit au négociant, ce qui est presque de luxe pour l'artisan, des écoles intermédiaires entre les écoles primaires et les écoles secondaires, en un mot des écoles *spéciales*. La loi nouvelle y a pourvu par la création des écoles *primaires supérieures*, dans toutes les communes d'au moins 6000 âmes.

Tous les organes de la presse avaient émis un vœu, auquel il a été satisfait dans les limites que comporte l'ordre social; la capacité et la moralité sont devenues les seules

conditions du droit d'enseigner ; et dès-lors, nous pouvons dire que nous jouissons, dans les écoles primaires, de l'une de nos plus précieuses libertés, la liberté de l'enseignement.

Le législateur devait surtout s'occuper des écoles publiques ; elles ont été le principal objet de son attention. Des ressources ont été créées, 1° pour l'entretien des écoles normales, pépinières où les communes trouveront de bons maîtres ; 2° pour le traitement et le logement des instituteurs, qui, sans cela, chercheraient des moyens d'existence dans l'exercice d'une autre profession.

Le problème le plus difficile à résoudre était celui-ci : *Faire en sorte qu'il n'y ait pas, en France, dans quelques années, un seul enfant qui ne sache lire, écrire et calculer.* Si le respect dû à la liberté du père de famille, rend le problème insoluble, la loi du moins ouvre les écoles à chaque enfant, garçon ou fille, en faisant désigner par le conseil municipal tous les indigens qui recevront gratuitement l'instruction primaire.

Une amélioration importante, désirée pour bien d'autres matières, a du moins eu lieu dans la législation qui nous occupe : il y a eu décentralisation. Ce n'est plus au ministre qu'appartient la nomination des maîtres d'école ; ce n'est pas même au recteur ; c'est à une autorité placée plus près des communes, au comité d'arrondissement. Les formalités sont bien simples. Le conseil municipal présente son candidat au comité communal, chargé de la surveillance de l'école ;

le comité communal donne un avis favorable, ou motive un refus, et le comité d'arrondissement prononce.

Cette marche est sagement tracée pour toute commune qui crée une école, ou dont l'école, par une cause quelconque, n'a plus de chef; mais le législateur ne s'est occupé que de l'avenir, et sans doute il eût reculé devant la pensée de soumettre aux conditions sévères d'un nouvel examen les vieux instituteurs en fonctions. Leur sort a été laissé à la prudence des comités d'arrondissement, qui ont usé d'une sage réserve pour concilier les droits acquis avec les besoins de l'enseignement. La loi ne peut de long-temps porter tous ses fruits.

§ III.

Moyens d'améliorer l'instruction primaire.

Quand une loi est nécessaire, il faut savoir gré à ceux qui la rédigent et la promulguent même imparfaite. Grâces donc soient rendues aux auteurs de la loi du 28 juin 2833. C'est, d'ailleurs, une des meilleures qui soient sorties de nos ateliers législatifs depuis plus de 40 ans. Des additions, des changemens auront lieu sans doute, quand l'expérience aura bien constaté les points défectueux. Voici, pour notre compte, les résultats de nos observations.

De toutes les mesures propres à améliorer et à propager l'instruction élémentaire, nous n'en connaissons pas de plus urgente que les

fréquentes visites de ces inspecteurs spéciaux dont la création fut adoptée par les Chambres lorsqu'elles votèrent le budget de 1835, et que des lenteurs inexplicables ont fait ajourner (1). Quel que soit le zèle des inspecteurs gratuits, ils ne sauraient suffire. L'émulation des maîtres d'école ne sera bien aiguillonnée que par des hommes envoyés tout exprès pour examiner scrupuleusement leurs travaux, juger leur aptitude, apprécier leur méthode, mentionner leurs succès. L'influence de l'inspection improvisée de septembre 1833, démontre la nécessité d'une inspection sérieuse faite avec autorité, et du moins annuellement, sinon tous les six mois.

Un grand obstacle à l'amélioration a été, jusqu'à ce jour, la difficulté de faire fournir des livres par les parens. La bonne volonté des instituteurs qui s'efforcent de prendre la méthode simultanée, est arrêtée par cette difficulté. Il y aurait un moyen d'y porter remède. Il faudrait que, dans chaque école communale, fût placée une bibliothèque de livres élémentaires en nombre suffisant

(1) Cette création a eu lieu depuis le mois de février 1835, époque où cet article a été composé. Ne craignons pas de le dire : le statut du Conseil royal, qui règle les attributions des nouveaux inspecteurs, ne remplit pas nos vœux, parce qu'il ne répond pas aux besoins urgens de l'instruction primaire. Telle école peut n'être pas visitée une seule fois en dix ans; est-ce là ce que nous avons demandé? Du reste, nous l'avons dit l'année dernière, et nous le répétons aujourd'hui : cette institution est tronquée, si l'on n'a qu'un inspecteur par département. Il en faut un pour trois arrondissemens.

pour les élèves. Ces livres seraient la propriété de la commune, et ne devraient jamais sortir de l'école. Il paraît désirable que le gouvernement fasse d'abord don de ces livres, et que les communes soient astreintes à les entretenir et à les renouveler.

Une autre mesure d'amélioration serait l'établissement de bibliothèques cantonales pour les maîtres d'école. Chaque bibliothèque pourrait être placée dans la commune la plus centrale du canton; les instituteurs s'y réuniraient une fois par mois, et pour emprunter des livres sur récépissé, et pour s'entretenir entr'eux des devoirs de leur état, dans des conférences dont il faudrait toujours donner la présidence à un notable désigné par le comité d'arrondissement.

Dans l'intérêt des maîtres d'école, il est un abus que nous ne devons pas omettre de signaler. Si l'on n'y remédie point, la position assez précaire de beaucoup d'entr'eux sera encore aggravée par la loi. Cette loi du 28 juin 1833, donne aux conseils municipaux le droit de régler la rétribution à payer par les élèves. Quelques-uns de ces conseils ont abaissé le taux à un tel degré, que cette rétribution deviendra presque nulle. Pour dire toute la vérité, les 200 fr. de traitement fixe ont excité une sorte de jalousie dans certaines communes qui ont tenté de rétablir la balance, en réduisant du quart, du tiers, quelquefois de la moitié, l'ancien prix de l'instituteur. Ne serait-il pas convenable qu'un *minimum* fût établi pour chaque commune

par le comité d'arrondissement (1)? En attendant une modification législative, il serait bon de recommander aux préfets d'arrêter la parcimonie des communes. Sans cela, le bienfait de la loi serait illusoire pour une partie des instituteurs.

Un désir que nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici, c'est que les conseils municipaux forcent le maître d'école à n'avoir qu'un prix pour toutes les matières de son enseignement. On ne saurait croire combien d'enfans sont arrêtés à la lecture par une augmentation de quelques centimes pour l'écriture ou pour l'arithmétique.

A ces remarques, on en peut sans doute ajouter beaucoup d'autres. Que tous ceux qui reconnaîtront quelques vices dans la loi veuillent bien communiquer à l'autorité le résultat de leur expérience, et l'autorité profitera de ces observations pour modifier la législation de 1833.

Pour nous, dût le dédain accueillir nos pages, nous n'en continuerons pas moins à publier nos pensées sur l'instruction primaire. Nous conseillâmes pour fonder; nous conseillerons pour améliorer.

L'Editeur.

(1) Une semblable mesure se trouve dans la loi du 3 brumaire an IV, titre 1, art. 8 : « Les instituteurs primaires recevront de chacun de leurs élèves une rétribution » annuelle *qui sera fixée par l'administration du départe-* » *ment.* »

MÉDAILLES ET MENTIONS HONORABLES

ACCORDÉES A DES INSTITUTEURS.

Dans sa séance du 4 mars 1835, le Conseil de l'Académie royale de Caen a décerné deux médailles en argent, quatre médailles en bronze et quatre mentions honorables pour les trois départemens du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

La seconde médaille en argent a été accordée à M. François-Paul Hébert, né à Annoville, le 20 mai 1797, breveté du 2e degré, instituteur à Bréhal, arrondissement de Coutances.

La 3e médaille en bronze a été donnée à M. Augustin-Benjamin Godefroy, né à Gratot, le 24 septembre 1791, breveté du 2e degré, instituteur à Agon, arrondissement de Coutances.

La 1re mention honorable a été accordée à M. Joseph Mollet, né à Metz (Moselle), le 22 décembre 1804, breveté du 1er degré, directeur de l'école communale élémentaire de Coutances.

La 4e mention honorable a été accordée à M. Célestin-Urbain Dauvin, né à Saint-Malo-de-la-Lande, le 24 mai 1809, breveté du 2e degré, instituteur à Gratot, arrondissement de Coutances.

SUR L'UTILITÉ DES COURS

SECONDAIRES

DESTINÉS A REMPLIR LE VIDE QUI SE TROUVE ENTRE LE HAUT ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

L'unité, qui produit l'ordre dans la nature et le beau dans les arts, peut imprimer aux travaux académiques une direction mieux combinée, plus utile, plus puissante et plus féconde. C'est l'unité de dessein, de moyens et de vues, qui doit rallier les amis des sciences pour la propagation d'études intellectuelles et morales, plus proportionnées aux besoins de notre époque, et plus capables de raffermir et de conserver l'harmonie du corps social, trop souvent ébranlé par des tentatives imprudentes et par ces sophismes que l'intérêt cherche à faire exploiter par l'ignorance. L'instruction primaire, fondée sur des bases plus larges, va récompenser, par l'amélioration des mœurs et par l'aptitude du peuple aux professions utiles, l'œuvre des législateurs, les encouragemens du trône et le zèle des citoyens éclairés. L'organisation prochaine des cours intermédiaires produira pour la classe moyenne des bienfaits non moins précieux. Ces cours intermédiaires renfermeront l'instruction suffisante et nécessaire pour les professions qui, dans un cercle plus élevé, mais moins éten-

du, s'appliquent à la théorie des arts mécaniques, industriels et agricoles; pour cette portion si nombreuse et si estimable de nos concitoyens, qui ajoutent aux ressources du sol, les richesses du commerce; pour les élèves destinés aux ateliers de la peinture et de la sculpture, aux arts de l'architecte et du graveur; pour les jeunes gens auxquels l'étude spéciale de l'artillerie, du génie et de la marine rend, je n'ose dire superflue, mais peu désirable, la connaissance au moins approfondie des langues savantes, et de la littérature ancienne. Ce ne sera pas un médiocre service rendu par ces cours, dont un ministre habile a compris et médité la haute importance, que de faire cesser enfin la position pénible et précaire de cette portion trop nombreuse de notre jeunesse, réduite, par les inconvéniens de notre système classique, à l'alternative, également fâcheuse, de rester dans une oisiveté funeste, ou de suivre des cours d'études qui contrarient sa vocation, embarrassent son avenir, et gênent ses goûts sans utilité, je dirai même, avec préjudice et dommage pour la société. Qu'il me soit permis de tracer les motifs d'une opinion devenue commune, et qui, au reste, a été la pensée des hommes instruits par l'expérience et dont s'honore l'Université.

S'il est utile de créer pour la jeunesse de nouvelles études, des moyens plus certains et des routes plus abrégées, c'est à une époque où la société est menacée par un malaise qui porte à l'agitation; c'est surtout à une époque où, dans plusieurs localités, les hommes char-

gés de l'enseignement ont remarqué une diminution sensible dans le nombre des élèves, et, ce qui est plus fâcheux, un ralentissement de travail, de docilité et de progrès, et, par contre-coup, un accroissement d'amour-propre et d'ignorance, qui pourrait compromettre l'avenir des élèves et les intérêts de la patrie.

Le langage de la vérité, plus utile pour la jeunesse que la flatterie qui enfle son orgueil sans grossir ses connaissances, doit la préserver des illusions, et la rendre à des études fructueuses, parce qu'elles seront fortes et appropriées à ses besoins.

En rendant à l'instruction classique qu'on reçoit dans les colléges des hommages qu'il serait injuste de dérober à leurs travaux, à leurs succès, et surtout à leur indispensable nécessité pour un certain nombre de professions libérales, il faut reconnaître que la France populeuse du XIXe siècle, éminemment industrielle, agricole, commerciale et dotée d'institutions politiques, ne peut plus se renfermer dans le cercle des études littéraires qui ont suffi à d'autres époques. La partie la plus nombreuse de notre jeunesse demande une instruction plus appropriée à ses besoins, plus usuelle et surtout plus rapide.

Ce n'est pas l'un des moindres inconvéniens pour la jeunesse, dont la vocation est souvent équivoque ou douteuse, de se voir obligée de suivre, pendant au moins six années, l'étude des langues savantes, étude pour laquelle elle peut manquer d'aptitude, et qui l'écarte trop souvent du but qu'elle

voulait ou devait atteindre. Trop souvent elle sort des colléges, et je parle ici des élèves qui ont profité, chargée de connaissances qui lui serviront trop peu, et dénuée des talens que la société réclame (1). Cette opposition entre ses études, et ses goûts, et ses besoins fatigue son esprit et retarde en pure perte ses destinées. Qui ne déplorerait la position de cette jeunesse victime de la tendresse peu éclairée de leurs parens, préoc-

(1) *Des talens que la société réclame* ne se développent nulle part mieux que dans les colléges, parce que nulle part les facultés de l'âme ne sont mieux exercées que dans les colléges. Mais, dans un siècle où tout se fait en courant, où peu de place est laissée à chacun entre l'enfance et la décrépitude, on veut tout en lire, et les éducations sont très imparfaites.

On a beaucoup déclamé contre les colléges. Voici la vérité. L'éducation, dans ces établissemens, est susceptible d'améliorations; mais, telle qu'elle est, c'est une éducation éprouvée, contre laquelle aucune tentative d'innovations n'a eu prévalu. Ce qui donne à nos adversaires une apparence de triomphe, c'est l'embarras où ils mettent les jeunes gens qui sortent du collége, en leur demandant l'application immédiate de ce qu'ils y ont appris. On feint d'oublier que leur instruction n'est qu'ébauchée. Tous les labours sont donnés pour préparer une moisson féconde; semez donc à présent, semez, et ne demandez pas la récolte avant le temps. Toutes les voies sont ouvertes au jeune homme qui vient de terminer ses études: qu'il entre dans celle qui s'offre à son aptitude, et qu'il ne se croie pas au but, quant à peine il a mis le pied dans la carrière. Au sortir des classes, on n'est ni avocat, ni médecin, ni prêtre. Vous trouvez bon qu'on se livre, pour ces divers états, à des études spéciales. Pourquoi n'en serait-il pas de même, à l'égard des diverses branches de l'industrie? Demander aux études classiques ce qui n'est pas dans leur institution, ce qu'elles n'ont jamais dû se proposer, c'est chercher des conséquences sans prémisses, des effets sans causes.

Note de l'Editeur.

cupés de la fausse idée qu'en faisant étudier leurs enfans, ils leur ouvrent les sentiers de la fortune, et leur confèrent une aptitude décidée pour les plus hauts emplois de l'ordre social, plus à plaindre qu'à blâmer, néanmoins, de ne pas savoir que le succès classique le mieux constaté demeure presque toujours insuffisant sans les études spéciales?

Cependant, tandis que ces pères de famille continuent avec peine des sacrifices qui épuisent leur modique fortune, leurs enfans exposés loin d'eux à des épreuves trop fortes pour leur âge, vont perdre dans l'oisiveté des villes, entraînés par de tristes exemples, les habitudes morales et laborieuses, qui, dans une carrière peut-être moins brillante mais plus sûre et moins coûteuse, leur eussent procuré le bonheur et l'estime qui s'attachent dans notre siècle à tous les travaux utiles. Avouons avec vérité que dans tous les genres d'étude les succès forment l'exception. A peine ceux qui ont réussi parmi les rangs si nombreux et si serrés des candidats aux fonctions publiques, peuvent-ils, après une longue attente, obtenir un poste toujours inférieur à leurs espérances; le reste, et c'est la phalange la plus épaisse, demeure sans emplois et voit son érudition, indigeste et subalterne, dédaignée de ses contemporains, qui, plus sages et mieux avisés, ont embrassé des professions plus modestes, qui leur offrent avec moins de frais une vie plus heureuse et plus estimée.

Que les colléges reçoivent la classe que sa fortune met à l'abri de la chance périlleuse

de tant d'épreuves, et dont les espérances scientifiques peuvent être déçues sans danger pour leur avenir; que les portes de nos lycées s'ouvrent également avec joie à ces élèves rares, qui, nés dans les rangs les plus obscurs de la société, sont destinés à continuer la gloire des sciences et des lettres, à honorer leur patrie. Ce n'est pas pour eux qu'il faut regretter les longues années du collége. Sous des maîtres savans, heureux et fiers de leurs progrès, ils parcourront avec une sage lenteur la lice brillante et fructueuse pour eux seuls, des études scientifiques et littéraires. Plus leurs cours seront complets, plus le temps de leur noviciat classique sera prolongé, plus leurs connaissances se fortifieront, plus leur goût se développera, plus leur génie sera capable de prendre un essor élevé. Loin de réclamer pour eux une dispense de temps, je voudrais qu'on prolongeât leur stage académique; et que, comme les athlètes vainqueurs, ils parcourussent deux fois le stade littéraire. Mais ne livrons pas aux fatigues du cirque académique des élèves trop faibles pour en soutenir les travaux. Epargnons à une foule de jeunes gens, d'ailleurs estimables et qui, dans d'autres sentiers, peuvent utilement servir la patrie, des mécomptes ruineux, des illusions déçues et d'irréparables regrets. Hâtons-nous d'ouvrir pour toutes les classes de la société, à l'exception de celles pour qui les langues savantes sont nécessaires, une carrière moins dispendieuse, plus certaine et plus rapide.

Déjà le Gouvernement a tracé, d'une main

ferme autant qu'habile, le plan des études des cours intermédiaires ; essayons de retracer l'idée que nous en avons conçue, et comprenons-les sous une dénomination qui les fasse saisir d'un coup-d'œil à l'esprit : *Études bornées aux auteurs français et aux connaissances usuelles et pratiques.* Dans ces écoles intermédiaires seraient présentés, sous un aspect plus philosophique et plus approfondi que dans les cours primaires, les théories de la grammaire et de l'art d'écrire, l'étude des synonimes, la valeur des termes, le choix économe et savant des épithètes, les couleurs du style variant avec la nature des sujets, et le besoin de la pensée ; le génie de la construction française, les difficultés de l'orthographe, et les règles encore trop incomplètes de la ponctuation. Des modèles français apprendraient aux élèves à traiter chaque objet avec le style qui lui est propre. La jeunesse y trouverait une matière féconde d'observations et d'exercices, et le mérite trop rare d'une rédaction pure et facile, nécessaire à tous les états qui ont besoin de communiquer leur pensée, et de donner aux pensées des autres la clarté et la précision qui les rendent intelligibles. Des cours d'histoire et de géographie viendraient compléter et étendre les notions déjà reçues dans l'enseignement primaire supérieur, en les dirigeant toujours de manière à imprimer aux élèves l'amour du pays et de nos institutions. Des notions générales de physique, d'histoire naturelle, de géologie et de botanique, prêteraient un nouvel intérêt à ces études intermédiaires

qui, suffisantes pour le plus grand nombre, prépareraient encore les élèves destinés plus tard aux écoles de médecine et de pharmacie. Il serait désirable encore que les professeurs étudiassent et fissent lire, pour chacun de ces cours, les auteurs les plus accrédités.

Mais outre ces connaissances qui réunissent un grand fonds d'utilité réelle et pratique; outre ces cours où une moisson féconde deviendrait bientôt le prix du travail, il en est d'autres dont la nécessité me semble commandée par les besoins de notre époque, et les sages progrès de la raison : je veux parler d'une direction morale et politique à imprimer aux études. L'ignorance de leurs véritables élémens entretient les fausses idées, les préjugés anti-sociaux et les espérances subversives. La France ayant cultivé les arts, les lettres et les sciences, a des artistes, des littérateurs, des savans. La France, ayant peut-être trop négligé les études de la morale publique, a trop peu d'hommes vertueux et de vrais citoyens. Que la jeunesse, destinée à vivre à une époque de civilisation et de progrès, à exercer des droits qui ne se conservent que par la religieuse observation des devoirs, offre par ses mœurs, par ses habitudes d'ordre et d'industrie et par la connaissance acquise de ses intérêts vrais et durables, des garanties pour la sécurité publique et la prospérité de l'avenir. Les besoins de notre époque ne peuvent plus être méconnus et les spectacles que nous avons sous les yeux doivent éclairer sur le danger d'abandonner à elle-même cette jeunesse,

pleine, j'y consens, de sentimens généreux, mais dont l'inexpérience n'est point prémunie contre les sophismes, et pour qui les théories les plus incroyables apparaissent comme des réalités inévitables et prochaines (1).

Ayant puisé, sans réflexion, aux sources d'Athènes et de Rome, le type idéal d'institutions républicaines qui n'ont jamais existé, du moins sans des garanties légales de fortune, de mœurs et souvent même de naissance, il paraît facile de réaliser ce type à leur imagination encore pleine des portraits, des éloquentes invectives de Marius contre les praticiens. Je sais que je ne fais que répéter ici des observations déjà faites; mais à une jeunesse avide d'avenir, exaltée par les flatteurs et dominée, comme nous le sommes tous plus ou moins, par l'empire des impressions premières, croit-on qu'il soit bien prudent de présenter, pour sujets de devoirs et de réflexions habituelles, la satyre des rois et l'éloge des républiques? Que dirait-on de Sparte si elle eût inspiré à ses élèves l'a-

(1) Nous ne saurions nous associer à ces reproches faits à la jeunesse. Si, dans ses rangs, circulent des utopistes sans cervelle, il s'y presse aussi une foule laborieuse, qui n'attend que de sa conduite et de ses lumières les places qu'elle doit occuper un jour. On déclamait contre la jeunesse sous la restauration, et la jeunesse a fourni, en 1830, des ministres, des préfets, des administrateurs dans toutes les branches du service public. Il y a des fous parmi nos jeunes gens; mais la jeunesse est sage, plus sage qu'à aucune époque; elle travaille sérieusement, consciencieusement. A elle l'avenir.

Note de l'Editeur.

mour de la monarchie, pour leur faire aimer les lois de Lycurgue.

Combien ces idées de liberté sans frein, d'égalité sans niveau sont-elles peu propres à leur donner une image fidèle du monde réel où ils vivent, des exigences morales et politiques de notre époque et de leur destination sociale !

Aussi nos jeunes, gens bientôt désenchantés de ce prestige grandiose qui environne tous les souvenirs de l'antiquité, retombent-ils de toute la hauteur de leur imagination dans la sphère des vérités positives. Là ils trouvent une hiérarchie de pouvoirs, établie dans l'intérêt commun ; des supériorités sociales, fondées sur la propriété qui seule assure la longue stabilité des institutions, et qu'ils sont obligés de subir ; des charges à supporter, en compensation de leurs droits ; des travaux soutenus pour arriver à la fortune, en conservant l'estime ; enfin leur ambition circonscrite de tous côtés dans le cercle de la loi et de l'égalité civile.

Le monde classique avait exalté leurs passions, et le monde social les renferme dans l'impérieuse limite du devoir.

De là ce fonds de chagrin où la bienveillance a cru reconnaître l'empreinte d'habitudes réfléchies, mais qu'un observateur plus sévère pourrait expliquer comme le signe de ce mécontentement profond qui succède toujours aux espérances trompées.

Quel sera le sort de cette jeunesse, si, pour son malheur, elle rencontre, dans ses momens d'ambitieuse misantropie, quelques

uns de ces génies pervers, habiles à cacher sous les dehors spécieux d'une affectueuse philantropie, les complots les plus sinistres? Quelle position difficile pour eux-mêmes, inquiétante pour la société, qui a besoin de repos dans le présent, de sécurité pour l'avenir! Quel contraste entre ces groupes désœuvrés et presque hostiles, et cette jeunesse élevée sous de meilleurs auspices, amie de l'ordre, et qui demande aux arts et au travail une aisance et une réputation méritées.

Comment guérir ces chagrins d'une ambition prématurée? Comment résoudre en un enthousiasme utile à la patrie, cette exaltation née de l'ignorance, d'un amour de soi déréglé, qui se pare des couleurs du patriotisme? N'est-ce pas en offrant aux passions de cette foule imprévoyante un essor plus direct et mieux combiné, des espérances moins élevées et plus certaines, en lui montrant le bonheur auprès de la sagesse, et la fortune récompensant le travail.

Mais surtout que les études auxquelles elle se livre soient mises en rapport avec ses talens, sa condition et sa fortune; que ses études lui ouvrent une voie sûre, prompte et à sa portée, pour fixer et améliorer son sort; que des principes plus décidés, une éducation plus pratique, une instruction plus appropriée à ses besoins, ne lui permettent plus de rester flottante entre la paresse et l'industrie, entre la licence et la liberté, entre le vice et la vertu, entre le bonheur et l'infortune, entre l'existence et le suicide. A défaut de cours de morale et de politique, je pro-

poserais au moins, comme élémens essentiels des cours intermédiaires, des lectures et des explications de nos auteurs les plus célèbres qui ont traité des merveilles de la nature, des bienfaits de son auteur, des devoirs de l'homme, des routes qu'il doit suivre pour arriver au bonheur. Au lieu de parler à son imagination, je voudrais qu'on parlât à sa raison; au lieu de lui montrer le prix des honneurs et des richesses, qui n'ont été, qui ne seront jamais que le partage d'un petit nombre, je voudrais qu'on rehaussât à ses yeux les jouissances plus réelles, et toujours assurées et ouvertes à tous, d'une vie laborieuse, bienfaisante et modeste; qu'on lui apprît à donner leur vraie valeur et leur nom propre aux actions des hommes; qu'on lui apprît à préférer Socrate à Alexandre, Virgile à César, un roi législateur à un roi conquérant, un prince ami des peuples, observateur des lois, à un monarque né pour le malheur des hommes et ne connaissant, comme Achille, d'autres droits que son épée; qu'en dirigeant l'ardeur de la jeunesse avide de nouveautés, on lui ouvrît dans les sciences et dans les arts, une carrière illimitée vers la perfection, en même temps qu'on lui persuaderait le danger des innovations dans un autre ordre de choses; et qu'on lui démontrerait par l'histoire, la réalité des vérités morales et politiques.

Le dirai-je? J'aperçois dans la jeunesse studieuse des connaissances acquises, des talens quelquefois précoces, des essais dignes d'éloges dans les sciences, les lettres et les arts; mais,

dans l'ordre de la morale et de la politique, quel oubli des principes les mieux établis, les plus universellement reconnus! Quelle contemption dédaigneuse des leçons et des exemples de tous les temps et de tous les lieux! Il semble que les annales du monde aient disparu à ses yeux, et que son cœur, endurci par l'égoïsme (1), reste insensible aux catastrophes sanglantes de la patrie, qu'ils menacent incessamment de leurs théories désastreuses. Parmi les causes de cette différence de capacités morales et scientifiques, serait-il contraire à la vérité et à l'observation de signaler la part inégale et insuffisante des sciences morales et législatives dans la distribution des études publiques? Les langues savantes ne doivent former, en effet, qu'une branche de l'arbre encyclopédique des connaissances humaines.

Mais l'attention des citoyens éclairés a pu remarquer, outre les inconvéniens nés de la nature et de la durée des études classiques appliquées sans discernement à toutes les classes de la jeunesse, d'autres causes de perturbation morale plus instantes et dont l'abus commande d'autres précautions et d'autres remèdes.

(1) Nous n'avons pas voulu mutiler ce Mémoire de notre estimable ami, M. J. Le Tertre; mais nous le répétons, nous ne nous associons point aux reproches qu'il fait à la jeunesse. — La jeunesse égoïste? Les révolutions qui ont bouleversé le monde, n'ont pas à ce point changé le cœur de l'homme. L'égoïsme est le vice d'un autre âge. La jeunesse a toutes les vertus opposées : le désintéressement, le dévouement, l'esprit de sacrifice. Que n'en tire-t-on parti?

Note de l'Editeur.

Le Gouvernement, fidèle aux institutions qu'il a jurées dans la conscience de sa force, a cru que les excès dégoûteraient de la licence, et que le temps, qui éclaire, ferait triompher la modération.

C'est encore aux lumières, au patriotisme épuré des gens de lettres qu'il appartient de neutraliser, par leurs énergiques réclamations, ces théories funestes, si elles n'étaient insensées, qui nous présentent chaque jour le bouleversement de la société comme un progrès social et le mépris des lois comme un système de liberté. Il s'agit ici d'une question d'urgence dont la mise à exécution ne saurait être différée.

Malheur à la patrie, si ces doctrines subversives pouvaient y rencontrer de l'écho! leur propagation accuserait l'irréflexion du vulgaire et l'indifférence des sages.

Quelle que soit la carrière du savant, de l'homme de lettres, il trouve dans ses travaux l'heureuse obligation de rappeler les citoyens qu'il doit instruire aux vérités morales, littéraires et politiques, dont les rayons réunis doivent former faisceau contre les erreurs et ne pas laisser surprendre dans leur cours immortel les progrès de la civilisation et les conquêtes de l'esprit humain.

C'est aux hommes que leurs études et les connaissances libérales qu'elles nous procurent, placent à l'un des sommets de la hiérarchie sociale, qu'il appartient d'affermir l'opinion publique sur les bases souvent attaquées, mais indestructibles, de la vérité et de la raison.

Le courage et la constance ne leur manqueront pas plus que le succès. C'est l'œuvre de la sagesse et du temps qu'ils ont à défendre contre des efforts rétrogrades, ou des tentatives sans avenir ; c'est l'édifice élevé sur des fondemens solides qu'ils doivent protéger contre le génie de la destruction, qui ne laisse sur sa trace que des ruines et des remords.

Pourquoi les hommes savans et laborieux ne se proposeraient-ils pas de diriger, de coordonner leurs études et leurs écrits vers le perfectionnement social, qui garantit la jouissance tranquille, l'heureux progrès de toutes les études et de tous les arts?

Pourquoi les hommes de bien, les citoyens vertueux ne feraient-ils pas, au grand jour, une alliance morale, civique et littéraire, pour la propagation du vrai, du juste et du beau? Pourquoi une direction identique et simultanée n'imprimerait-elle pas à leurs ouvrages, quelle que fût leur nature, ce grand caractère d'unité, qui en fait la force et en assure les progrès.

Julien Le Tertre.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

SÉANCE.

Le 19 décembre 1834, dans la grande et belle salle du Musée-Henry, a eu lieu la séance publique annuelle, en présence d'un auditoire encore plus nombreux et plus brillant que les autres années, sous la présidence de M. Pinel, docteur-médecin, directeur de la Société.

Ont été lus :

1° Par M. Augustin Asselin, une Notice biographique sur M. Avoyne-de-Chantereyne, conseiller à la Cour de Cassation, ancien député, membre correspondant de la Société académique de Cherbourg;

2° Par M. Couppey, secrétaire, des extraits d'un Tableau de l'administration de la justice criminelle en Normandie, dans le moyen-âge;

3° Par M. Noël-Agnès, une Notice biographique sur le général Dumouriez, ancien commandant de la place de Cherbourg et membre de la Société académique, en ce

qui concerne les particularités de son séjour et de ses fonctions à Cherbourg ;

4° Par M. Couppey, remplaçant M. Laurens de Choisy, indisposé, un extrait des Voyages de cet officier de la marine royale dans la Grèce et l'Asie-Mineure, extrait concernant la délivrance, opérée par lui, des femmes turques faites prisonnières après l'occupation d'Athènes par les Hellènes, en 1832 ;

5° Par M. Edouard Delachapelle, une Traduction en vers du commencement du chant de l'Odyssée, connu sous le nom d'évocation des morts ;

6° Par M. de Berruyer, une Notice sur la chanson dans les siècles antérieurs à Olivier-Basselin.

La séance a duré depuis 7 heures jusqu'à 9 heures et demie.

Depuis cette époque et dans ses séances particulières, la Société a entendu un Exposé, fait par M. Ragonde, de divers phénomènes du magnétisme animal, observés par lui-même. Les opinions ont été partagées sur la réalité du magnétisme animal.

Elle a reçu et approuvé, après le rapport d'une Commission, un Mémoire manuscrit de M. Monnoye, docteur-médecin à Cherbourg, sur les mouvemens et les bruits du cœur.

M. Augustin Asselin a lu une Notice sur le monument connu sous le nom de *Cheminée de Quinéville.*

M. Edouard Delachapelle a continué la lecture de ses *Etudes sur les poètes anglais*

modernes, et M. Couppey celle de ses Recherches sur l'histoire de la Normandie sous le rapport des sciences, des mœurs et de la vie privée, aux différentes époques du moyen-âge.

(*Article communiqué*).

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG (1835).

On sait que, depuis 1756 que cette Société fut fondée, elle ne publia collectivement aucun recueil. On sait aussi que le Conseil général de la Manche lui donna les moyens de faire imprimer, en 1833, un 1er volume de Mémoires. Grâce à la continuation des allocations de 300 fr., un second volume a paru en 1835. Il a 420 pages, et se fait plus remarquer par le mérite des morceaux qui le composent, que par son étendue. Voici la *Table des matières :*

I. Membres de la Société royale académique de Cherbourg, en 1835.
II. Notice sur le choléra qui a régné à Cherbourg, en 1832, par M. *Obet.*
III. Extrait d'un voyage en Grèce et dans l'Archipel, par M. *Laureus de Choisy.*
IV. Tableau de l'administration de la justice criminelle en Normandie, dans le cours du moyen-âge, et spécialement dans le temps de l'empire anglo-normand, par M. *Couppey.*

V. Suite des Notices sur les anciens membres de la Société académique de Cherbourg, par M. *Noël-Agnès*.
VI. Mémoire sur la grande cheminée de Quinéville, par M. *Aug. Asselin*.
VII. Fragmens de l'Odyssée, traduits en vers, par M. *A.-E. Delachapelle*.
VIII. Description succincte des Thalassiophytes articulées, recueillies sur les côtes de l'arrondissement de Cherbourg, par M. *P.-A. Delachapelle*.
IX. Mémoire sur le paupérisme, par M. *Alexis de Tocqueville*.
X. Biographie de M. Victor Avoine-de-Chantereyne, conseiller à la Cour de Cassation, par M. *Aug. Asselin*.
XI. Le château de Mont-Haguez, Nouvelle normande, par M. *L.-T.-L. Ragonde*.
XII. Sonnets sur le Mont-St-Michel, par M. *Julien Travers*.

Ce second volume fait honneur à la Société académique de Cherbourg. Il lui assure une place distinguée parmi les Sociétés savantes des départemens.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG (1835).

Bureau.

1 MM. Pinel, directeur.
2 — Couppey, secrétaire.
3 — Noël-Agnès, archiviste.

Membres titulaires, suivant l'ordre des nominations.

4 — Asselin, Augustin, ancien directeur.
5 — Clastou, ancien principal du collége.
6 — Demons, ancien curé de Cherbourg.
7 — Asselin-Duvey, vivant de son bien.
8 — Javain, colonel du génie, retraité.
9 — Fouques-Duparc, directeur des const. hydrauliques.
10 — Bonnissent, sous-préfet de Cherbourg.
11 — Lamoul, Victor, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
12 — Delachapelle, pharmacien.
13 — Obet, médecin en chef de la marine.
14 — Laurens de Choisy, capitaine de vaisseau.
15 — Le Monnier, professeur d'hydrographie.
16 — Asselin, Charles, médecin.
17 — Delachapelle, avocat, régent au collége.
18 — Hagondet, régent au collége, bibliothécaire de la ville.
19 — Du Moncel, directeur des fortifications.
20 —
21 — Le Bruman, principal du collége.

Membres correspondans.

22 — Toustain de Richebourg, à Rouen.
23 — Eustache, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
24 — Beriguy, à Dieppe.
25 — Henry, médecin en chef de la marine, à Toulon.
26 — Dancel, évêque de Bayeux.
27 — Clément, ancien maire, à St-Lo.
28 —
29 — Le Herissier, antiquaire, à Valognes.
30 — Cauchy, membre de l'Institut, à Paris.
31 — Lai., membre de plusieurs académies, à Caen.
32 — Le Chevalier, bibliothécaire du Panthéon, à Paris.
33 — Le Tertre, bibliothécaire, à Coutances.
34 — Tombe, lieuten^t. de Roi, à Bitche.
35 — Pouyer, conseiller d'Etat, à Paris.
36 — Bretocq, ancien directeur des construct. navales, à Pont-l'Evêque.
37 — Delagatinerie, chef d'administration de la marine, à Bayonne.
38 — Gautier, capitaine de vaisseau.
39 — Durand, commissaire des poudres et salpêtres.
40 — Frimot, ingénieur des ponts et chaussées.
41 — Travers, principal du collége de Falaise.

42 — Ancelot, homme de lettres, à Paris.
43 — Bertrand, professeur de littérature grecque à la faculté des lettres, à Caen.
44 — La Chaize, architecte, à Paris.
45 — D'Estourmel, ancien préfet.
46 — Roulland, lieutenant de vaisseau, retraité, à Bricquebec.
47 — Gauttier-d'Arc, consul de France, à Valence.
48 — Daniel, proviseur du collége royal, à Caen.
49 — Laurent, ancien chirurgien de la marine.
50 — Cabard, médecin, maire de St-Pierre-Eglise.
51 — De Caumont, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Caen.
52 — Bataille, directeur du jardin des plantes, à Avranches.
53 — Jouan, Casimir, secrétaire particulier du préfet de la Seine.
54 — Le Chanteur-de-Pontaumont, à Paris.
55 — Gattier, préfet de la Manche.
56 — Henry, commissaire des musées royaux, à Paris.
57 — Huvé, architecte du gouvernement, à Paris.
58 — Plivart, ancien directeur d'artillerie.
59 — De la Fontenelle, conseiller à la Cour royale de Poitiers.
60 — Galeron, procureur du Roi, à Falaise.

61 — Lange, médecin, à Caen.
62 — Quenault, maître des requêtes, à Paris.
63 — De Givenchy, secrétaire de la Société des antiquaires de St-Omer.
64 — Pelouze, essayeur de la monnaie, à Paris.
65 — De Tocqueville, Alexis, avocat à la Cour royale de Paris.

AUTRES SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES

DE LA MANCHE.

Nous annonçâmes, il y a deux ans, une *Académie Constantine*, que l'on avait eu le projet de fonder à Coutances. Cette Société n'a guère existé que sur le papier. Nous en dirons autant d'une seconde ébauche d'Académie, tentée dans le chef-lieu de notre département. Si, plus tard, le succès répond au zèle des fondateurs, nous ferons connaître au public le but et les moyens de ces Sociétés.

L'EDITEUR.

BEAUX-ARTS.

MUSÉE-HENRY.

L'Annuaire de 1833, p. 168 et 169, donne quelques détails sur les premiers tableaux envoyés, sous le voile de l'anonyme, par M. Henry, à sa ville natale. Cette collection a presque été triplée par le donateur. La ville de Cherbourg a dû répondre à une telle générosité. Elle a fait construire une galerie où sont convenablement placés les tableaux qu'elle a reçus, et, le 29 juillet 1835, elle a inauguré le *Musée-Henry*. Les autorités civiles, militaires, maritimes et autres assistaient à cette fête, fête pacifique, où ne se faisaient point entendre les acclamations populaires; mais où s'exprimait hautement la reconnaissance des amis des arts. M. Noël-Agnès, maire de Cherbourg, a été le digne interprète de ses concitoyens dans cette solennité. Nous n'ajouterons aucune parole à son discours; mais nous donnerons tout entière cette pièce remarquable, en émettant le vœu que M. Henry trouve des imitateurs dans toutes les villes de notre département.

« Messieurs, dit M. Noël-Agnès, Il n'est aucun de vous qui n'ait été frappé d'étonnement en entrant dans cette enceinte. Une collection de tableaux s'est offerte à vos re-

gards, riche par le nombre et plus encore par le choix éclairé qui a présidé à sa formation. Parmi ces productions de l'art, nous voyons briller les savantes compositions des plus grands maîtres : et cette galerie s'est pour ainsi dire improvisée. Il y a trois ans, nous ne possédions rien ; c'est aujourd'hui pour la première fois qu'elle va être ouverte au public, et le public la verra complète. Ces murs offrent à peine deux ou trois vides qui seront remplis sous quelques jours.

Désormais le voyageur qui visitera notre ville, n'emportera plus pour unique souvenir celui des travaux gigantesques qui en feront un jour l'un des premiers ports du monde. A ces idées qui lui révèleront la puissance de l'homme dans l'application des sciences, il en joindra d'autres non moins imposantes. Il aura pu se convaincre que les beaux-arts forment aussi une brillante partie du domaine de son intelligence. Il aura vu un musée qui ne le cédera en rien aux plus beaux musées des départemens.

Le même voyageur se demandera comment une ville dont l'importance remonte à peine au-delà de quelques années et qui manque encore de la plupart des édifices publics nécessaires à une population de 20000 âmes, est arrivée tout d'un coup à posséder une galerie qui la place, sous ce rapport, au rang des cités les plus opulentes.

Sa surprise redoublera et se joindra à la plus vive admiration, quand il apprendra que ce musée tout entier est le don d'un seul homme, d'un généreux compatriote.

Messieurs, je lis sur vos visages l'expression des mêmes sentimens, quoique les faits qui les inspirent ne soient pas nouveaux pour la plupart d'entre vous. Mais vous êtes tous impatiens d'entendre proclamer le nom de cet homme de bien, de cet homme dont on aurait peine à trouver le pareil parmi les hommes.

CE NOM EST

THOMAS HENRY.

Hâtons-nous de faire connaître ce généreux bienfaiteur et de vous tracer l'historique d'une donation qui fera époque dans les annales de cette ville.

M. Henry est né à Cherbourg, d'une famille ancienne et honorable. Il quitta cette ville encore jeune et fut fixé à Paris par un emploi dans les bureaux du ministère de la marine. Circonstance qui paraît futile et qui cependant est digne de remarque. Cherbourg doit toute sa renommée à la marine, et les bureaux de la marine ont été, pour ainsi dire, le berceau du talent qui donne à cette ville une illustration nouvelle.

Les occupations de M. Henry lui interdirent pendant long-temps le complet exercice de ce talent exquis dont il avait été doué par la nature. Mais son goût pour la peinture ayant acquis un grand développement, il résolut de s'y livrer tout entier et quitta son emploi. Il ne tarda pas à se faire connaître, non particulièrement comme artiste, mais

surtout comme excellent connaisseur. Ce talent, difficile et rare lui ouvrit une route qu'il ne connaissait pas encore, celle de la fortune. Il voyagea en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, fortifia ses études dans la visite des plus célèbres galeries et acquit avec des connaissances approfondies les moyens d'augmenter aussi son bien-être. Il est aujourd'hui commissaire des musées royaux et le souverain arbitre du commerce des tableaux.

Messieurs, vous êtes au milieu d'une collection nombreuse qui ne renferme qu'une seule copie, et cette copie même faite d'après Raphaël vaut plus que bien des originaux. Parmi ces derniers, vous admirez les chefs-d'œuvre de l'Albane, de Champeigne, de Teniers, de Murilho, de Ribera, du Poussin, de Sueur, de Le Brun, de David, de Girodet. Ces peintures sont relevées par l'éclat des plus riches dorures, et les frais seuls de restauration, d'emballage et de transport ont dû être considérables.

Ces idées vous ont sans doute conduit à celle-ci :

Vous vous êtes dit en vous-mêmes : « M. Henry est donc immensément riche. »

Oui, Messieurs, il est immensément riche, mais c'est seulement de vertus et de patriotisme. Car sa fortune a été compromise par des revers et aujourd'hui elle ne s'élève pas au-dessus d'une modeste aisance qui suffit heureusement à la simplicité de ses goûts et à la modération de ses désirs.

Vous connaissez toute l'étendue de la gé-

nérosité de M. Henry ; vous allez maintenant apprécier sa modestie qui n'est pas moindre.

En 1831, l'administration fut prévenue qu'une personne qui désirait rester inconnue, avait l'intention de donner à sa ville natale quelques bons tableaux pour servir de modèles à ceux de ses compatriotes qui pourraient avoir du goût pour la peinture. On demandait si l'administration municipale voudrait les recevoir et les placer convenablement. La réponse ne pouvait être douteuse. Plusieurs envois ne tardèrent pas à avoir lieu et bientôt la salle des séances du conseil municipal se trouva remplie. Ce fut alors que le conseil sentit qu'il lui fallait un local approprié à l'importance de cette collection et que le projet de cette galerie fut arrêté.

Une année cependant s'était écoulée sans que nous connussions, au moins d'une manière certaine, le nom de notre bienfaiteur. Malgré les graves présomptions qui nous désignaient celui de M. Henry et dont la manifestation indirecte arriva plus d'une fois jusqu'à lui, sa modestie le déroba pendant long-temps à l'expression de notre reconnaissance. Il s'aperçut enfin que son secret était pénétré et trop répandu pour qu'il pût en retarder l'aveu.

Citons les touchantes paroles au moyen desquelles il justifie son long incognito.

« Si d'abord, disait-il, dans sa première » lettre, je n'ai pas cru devoir attacher » mon nom à cette légère offrande, c'est que » j'ai craint qu'on ne prît pour un acte

» d'ostentation ce qui n'est qu'un simple té-
» moignage du souvenir que j'ai toujours
» gardé pour le lieu de ma naissance, et un
» gage du vif intérêt qu'il m'inspirera aussi
» long-temps que je pourrai dire, en son-
» geant au passé de ma vie : là s'écoulèrent
» mes plus beaux jours. »

Le plan de la galerie projetée fut soumis à M. Henry, et dès-lors il annonça l'intention d'en couvrir tous les murs. L'exécution de cette promesse ne tarda pas à se manifester par de nouveaux envois. Les emplacemens manquèrent et nous fûmes obligés d'entasser ces précieux objets comme des marchandises dans un magasin.

L'administration se rendit alors l'interprète du vœu public en demandant au conseil municipal l'autorisation de faire exécuter le buste de M. Henry, par un de nos plus célèbres statuaires, afin que son image, placée dans la galerie, présidât pour ainsi dire à cette imposante réunion artistique. Le Conseil municipal accueillit unanimement cette proposition, comme le seul moyen de rendre un digne hommage à l'auteur d'un si grand bienfait.

Ce fut alors qu'éclatèrent dans toute leur force la rare modestie, le désintéressement de M. Henry.

Je ne puis mieux faire ressortir la grandeur de ces sentimens qu'en citant encore une fois ses propres paroles :

« Je vous prie, m'écrivait-il, d'exprimer
» en mon nom aux membres du conseil qu'au-
» tant je mets de prix à la haute marque

» de gratitude qu'ils viennent de me donner si
» solennellement, autant l'action qu'ils ont eu
» le dessein d'honorer, perdrait son mérite
» à mes yeux si je la laissais s'entacher de va-
» nité, en adhérant à l'exécution de leur géné-
» reux projet. La pensée de me refuser à tout
» hommage public n'est pas, dans mon esprit,
» une pensée d'un moment, mais une pensée
» mûrie, à laquelle je me suis attaché et dont
» j'abandonne volontiers l'interprétation au
» bon esprit de mes concitoyens. J'accepte
» donc avec reconnaissance l'intention pour
» le fait et ne veux aucun autre honneur. Ne
» croyez pas, et de grâce ne laissez pas croire
» à mes concitoyens qu'affectant une fausse
» modestie, je veuille dire par mon refus
» que le seul contentement que j'éprouve
» d'avoir pu faire quelque chose pour eux,
» me tient lieu de toute satisfaction. Loin de
» là, j'en trouve, je vous assure, une bien
» chère à mon cœur dans les sentimens que
» j'ai eu le bonheur de leur inspirer et dont
» la manifestation se trouve consignée, d'une
» manière si glorieuse pour moi, dans l'ar-
» rêté pris à mon égard par le conseil mu-
» nicipal de la ville de Cherbourg. J'ai, dit-
» on, mérité l'estime générale de mes conci-
» toyens. Quel plus grand honneur, quelle
» récompense plus flatteuse pourrais-je dé-
» sirer sans être un ambitieux ? »

Cette citation vaut à elle seule le plus magnifique éloge qu'on puisse faire des sentimens et de la conduite de M. Henry. Sa belle âme se dévoile tout entière dans ces lignes tracées avec autant de simplicité que d'élégance, et

les couleurs manquent pour peindre avec vérité l'admiration qu'on éprouve à leur seule lecture.

Le conseil municipal, dans l'impossibilité d'exprimer autrement sa reconnaissance, a décidé que ce musée porterait le nom de MUSÉE-HENRY.

Son image ne brillera donc pas à nos regards, mais son nom se gravera dans tous nos cœurs et se perpétuera jusque chez nos derniers neveux. Ce sera un nom glorieux de plus à ajouter à ceux qui illustreront nos annales.

Un regret, Messieurs, un vif regret doit en ce moment remplir tous nos esprits, c'est de ne pas posséder au milieu de nous notre digne bienfaiteur; c'est de ne pouvoir lui adresser directement l'expression de notre vive gratitude.

Mais vous le connaissez trop maintenant pour croire que sa présence au milieu d'une telle fête n'eût pas trop vivement affecté sa modestie.

Je crains même, il faut le dire, que cet hommage solennel, parvenu jusqu'à lui, ne trahisse ses nobles intentions.

Il nous pardonnera! Car un simple et froid témoignage de notre reconnaissance eût, dans ce cas, trop ressemblé à de l'ingratitude.

Il nous pardonnera encore, si l'expression que nous venons d'en consigner ici est bien inférieure à la grandeur du bienfait et des sentimens qu'il nous inspire.

M. Henry a chargé de présider à l'arrangement de cette galerie un de ses amis que nous

aimons aussi à compter au nombre de nos compatriotes et dont le nom est à la fois une des gloires de cette cité et de la marine française. Qu'il reçoive ici nos publics remercîmens! (1)

Encore quelques jours et cette galerie sera complète. Elle contiendra 32 tableaux de l'école italienne, 7 de l'école espagnole, 51 des écoles flamande et hollandaise, 62 de l'école française, 1 de l'école anglaise. Total 153.

Félicitons-nous, Messieurs, du hasard qui a fait coïncider cette cérémonie avec le glorieux anniversaire que nous célébrons aujourd'hui. L'un et l'autre donnent lieu à d'heureux rapprochemens.

Générosité, désintéressement, modestie, patriotisme, tels sont les nobles sentimens que vous venez d'admirer dans la conduite de M. Henry.

Le peuple de Juillet nous offrit aussi plus d'un exemple de ces mêmes vertus, quand il s'arma de sa terrible puissance pour venger l'outrage fait à la majesté des lois, et quand, après la victoire, joignant la sagesse à l'énergie, il sut abdiquer en des mains plus sûres l'exercice de sa souveraineté.

Révolution mémorable! qui ne ressemble à aucune autre, qui présente tous les caractères d'un fait providentiel, d'un événement dont tous les fils semblent avoir été dirigés par une volonté supérieure au pouvoir des hommes.

(1) M. Troude, capitaine de frégate, fils de l'amiral Troude, né à Cherbourg.

Rappelons-nous encore que cette révolution nous a donné un roi digne appréciateur des arts, qui, sur le trône, leur rend en protection ce qu'il leur dut de consolations dans l'exil et qui fait rejaillir sur eux tout l'éclat de sa puissance; un roi qui, par sa sagesse et par sa fermeté, nous a conquis une paix dont l'influence va les animer d'une vie nouvelle et répandre en tous lieux leur souffle bienfaisant.

Ah! si ce prince auguste était en ce moment parmi nous; s'il connaissait seulement M. Henry, s'il apprenait ce qu'il vient de faire pour son pays; n'en doutons pas, Messieurs, il partagerait notre admiration, il jugerait digne de sa royale faveur celui qui vient de donner à la France un aussi grand exemple de patriotisme.

Patriotisme! vertu rare et magnanime, tant de fois invoquée depuis 50 ans par des bouches impures; vertu qui servit de masque aux vices les plus effrénés et que profane encore chaque jour le langage des passions et des partis: ah! de quel pur éclat tu brilles au cœur de notre digne compatriote! C'est-là que tu peux établir ton sanctuaire; c'est-là que nous pouvons t'adresser nos hommages, sans crainte d'être abusés par des dehors trompeurs. »

HISTOIRE ET ANTIQUITÉS.

ARCHIVES DE MORTAIN.

Nous avons annoncé dans l'Annuaire de 1835 la visite de nos archives, faite par le savant traducteur des Antiquités anglo-normandes de Ducarel, M. Léchaudé d'Anisy. Le 5 mars dernier, M. le sous-préfet de Mortain s'est adressé à cet antiquaire, pour connaître toute l'importance des archives que renferment les greniers de sa sous-préfecture. Il avait reçu la réponse de M. Léchaudé, lors de la première réunion des conseils d'arrondissement, en 1835. Profitant de la circonstance, dans l'intérêt de nos antiquités, M. Le Maistre s'est adressé en ces termes à MM. les membres du Conseil de l'arrondissement de Mortain :

« Le Gouvernement s'occupe, depuis quelque temps surtout, avec une vive sollicitude, de la recherche de nos anciens monumens, de l'exploration de nos vieilles archives, des moyens, enfin, d'assurer la conservation de tous les objets qui peuvent intéresser l'histoire des peuples, de la littérature, des arts et des sciences. Presque partout, jusqu'à ce jour, les travaux de ce genre, isolés, ou du moins demeurés en dehors de l'action ad-

ministrative, s'ils attestent le zèle et le savoir des hommes qui s'y sont livrés, font aussi regretter qu'ils n'aient été souvent que spectateurs impuissans de la spoliation ou de la ruine de nos richesses archéologiques.

« Bientôt, il faut en gémir, Messieurs, il ne restera plus que le souvenir de cette immense Abbaye de Savigny, l'un des plus riches et des plus anciens monastères de France; dont la puissance féodale alla jusqu'à se mesurer avec l'autorité souveraine, et qui, pendant plusieurs siècles, occupa le premier rang parmi les plus illustres établissemens religieux. Bientôt la cupidité aura effacé jusqu'à la trace des ruines qui subsistent encore. Mais si ce mal est sans remède, faut-il laisser à jamais ensévelie dans la poussière et dans l'oubli cette masse considérable de manuscrits précieux, de titres originaux, d'actes diplomatiques, que l'Abbaye de Savigny avait conservée avec tant de soins durant des siècles, et dont un heureux hasard a sauvé quelques débris, déposés, depuis 40 ans, dans les greniers de la sous-préfecture? Craignons, Messieurs, de nous associer, par un plus long silence, à ce vandalisme destructeur.

» Déjà, l'année dernière, ce dépôt a été l'objet de quelques explorations, et vous entendrez avec un vif intérêt, j'en suis sûr, la lecture de quelques notes qu'un savant antiquaire a bien voulu me communiquer récemment sur leur résultat. »

« Je m'empresse, dit-il, de répondre à » votre lettre du 5 mars et de vous trans-

» mettre l'aperçu que vous paraissez désirer
» sur la situation et la richesse des archives
» de Mortain. Malheureusement la nature des
» recherches auxquelles je me suis livré dans
» vos archives, étant spéciale à l'Angleterre,
» je ne puis vous donner qu'une idée bien
» superficielle des richesses diplomatiques
» qui peuvent intéresser la France et parti-
» culièrement l'Abbaye de Savigny à laquelle
» les chartes appartiennent presque toutes.
» Je ne puis vous en fixer le chiffre, parce
» que, indépendamment des 5 à 600 que
» j'ai déterrées dans la poussière du gre-
» nier de la sous-préfecture, il doit s'en
» trouver encore une grande quantité sous
» des masses de papiers inutiles que je n'ai
» pas pu remuer. Néanmoins, malgré ce
» désordre apparent, et dont vous avez pu
» vous convaincre par vous-même, je vous
» avoue que dans les dernières archives des
» trois départemens de la Basse-Normandie
» que je viens d'explorer, je n'ai trouvé
» nulle part une aussi grande quantité de
» titres d'une aussi belle paléographie, ni
» dont les sceaux fussent aussi bien conser-
» vés. Vous dire, Monsieur, que vos ar-
» chives renferment une multitude de chartes
» des rois de France, des 2 Henri, d'E-
» tienne et de Richard, rois d'Angleterre,
» des ducs de Bretagne et des grandes fa-
» milles anglo-normandes; quand j'ajouterai
» même qu'il y a des actes de S. Bernard,
» que je crois autographes, indépendam-
» ment de 35 bulles des papes depuis Alex-
» andre III jusqu'à Pie II, ce ne serait en-

» core que vous donner une nomenclature
» bien sèche des richesses diplomatiques que
» vous possédez. Aussi regrette-je beaucoup
» que la spécialité de nos recherches ne
» m'ait pas permis d'en faire un extrait pen-
» dant que j'étais à Mortain.

» Mais un des documens les plus curieux
» que renferme le dépôt de Mortain, c'est
» sans contredit le grand rôle d'affiliation
» de Savigny, que vous avez eu la com-
» plaisance de me confier. Ce manuscrit sur
» vélin a, à peu près, de 36 pieds de lon-
» gueur sur 8 pouces de largeur; le titre
» cependant en a été arraché. Il peut être
» considéré comme un type unique de la pa-
» léographie du commencement du XIIe si-
» ècle, parce qu'il fut envoyé dans plus de
» 160 maisons religieuses de différens or-
» dres, tant en France qu'en Angleterre et
» d'autres parties de l'Europe, pour avoir
» leur adhésion. Aussi offre-t-il autant de
» variétés d'écriture qu'il y eut de monas-
» tères qui s'affilièrent aux prières de Sa-
» vigny. La lettre T du mot *Titulus*, placé
» en tête de chacune des affiliations religi-
» euses, est souvent formée de figures bi-
» zarres, ou enluminée de diverses couleurs.
» On y trouve aussi beaucoup de mono-
» grammes ou lettres combinées, qui, par
» leur variété, forment de ce manuscrit un
» monument unique en ce genre. Sous un
» autre point de vue, ce rôle devient
» encore plus digne de fixer l'attention des
» savans, par la quantité de pièces de vers
» élégiaques, latins, qui se trouvent à la

» suite de ces mêmes adhésions, et qui pourraient fournir un supplément d'article important au travail des Bénédictins sur la » poésie latine du XIIe siècle. Parmi ces » vers de rithmes différens, il s'en trouve » dont les rimes, doublées ou triplées, ne » paraissent pas avoir encore été signalées. »

« Vous jugerez, par ce rapide aperçu, Messieurs, de l'importance du dépôt que possède l'arrondissement, et je ne saurais trop vous engager à joindre vos instances aux miennes pour qu'une somme soit promptement consacrée, soit par le Conseil général, soit par M. le Ministre de l'instruction publique, à un classement et à un dépouillement exact de toutes les pièces qu'il renferme. »

P. Le Maistre.

Nous nous associons, autant qu'il est en nous, à ce vœu de M. Prosper Le Maistre. Nous le remercions publiquement ici, au nom de nos confrères de la Société des antiquaires de Normandie, de ce qu'il a tenté en faveur de nos vieilles et précieuses archives. Le public saura plus tard quelle suite aura été donnée au vœu de M. le sous-préfet de Mortain.

L'Editeur.

LA LANDE-D'AIROU.

La Lande-d'Airou, près de Villedieu, arrondissement d'Avranches, était autrefois un bourg étendu et très-peuplé; aujourd'hui ce n'est plus qu'un modeste village. L'étymologie de son surnom d'Airou est un sujet de controverse archéologique, comme le sont d'ailleurs toutes les étymologies qu'on n'explique presque jamais que par conjectures tirées d'indices très-vagues et de rapprochemens historiques forcés. Les uns veulent que le nom d'Airou provienne de la rivière d'Airon, qui coule dans le voisinage; les autres prétendent qu'il vient d'Aigrold, Harold ou Héroult, roi détrôné du Danemarck, qui aurait habité là, au Xe siècle, pendant le séjour qu'il fit dans le Cotentin; et le rapport, la consonnance que ces mots ont entr'eux, donne quelque chose de spécieux à cette supposition, d'autant plus qu'il est avéré que l'orthographe primitive de la plupart des anciens noms s'est altérée par le temps, et qu'il en est une infinité que nous ne connaissons plus aujourd'hui que corrompus et défigurés.

Des Rues, dans sa *Description de la France*, dit qu'il existait anciennement un beau château à la Lande-d'Airou, mais que de son temps (vers 1580) on n'en apercevait plus que quelques vestiges dans un champ voisin du village, nommé le *Pré-du-Château*. Ainsi

cet édifice aurait été fort ancien, et la date de son érection devait remonter à une époque probablement antérieure aux premières Croisades. Il est difficile de mettre en doute l'existence de ce monument d'après le témoignage positif de Des Rues, qui était instruit des particularités concernant la Lande-d'Airou, puisque cette paroisse était son berceau et que d'ailleurs il l'avait long-temps habitée. Ce château n'est point le même que celui dont parle M. de Gerville, et qu'on voyait encore avant la Révolution.; car celui-ci, selon le savant antiquaire, avait été bâti par un Grimouville, et sa construction portait le type de l'architecture du XVIe siècle.

Il y avait jadis dans cette paroisse, près du bourg, un petit couvent de religieux, dont nous ignorons l'époque de la destruction. Ce monastère portait le nom de Saint-Léonard-des-Bois, parce qu'il était situé à l'extrémité de la profonde forêt qui couvrait les environs et s'étendait jusqu'à la mer.

Ce fut à la Lande-d'Airou qu'eut lieu, en 1157, cette fameuse trombe terrestre, décrite, en traits merveilleux, par Robert-du-Mont-Saint-Michel, chroniqueur contemporain (Voir l'*Annuaire* de 1835, p. 245).

La Lande-d'Airou est la patrie de François Des Rues, auteur d'une *Description de la France*, publiée à Rouen, format in-12, sous le règne de Henri IV. Cet ouvrage, orné de cartes géographiques mal gravées et très-incorrectes, fut dédié à Poirier, seigneur du Theil et d'Amfreville, président au Parlement de Rouen. Il a été réimprimé

plusieurs fois. L'édition que nous avons consultée est celle donnée par David Géoffroy, imprimeur et libraire à Rouen. Son frontispice est orné d'une gravure qui représente Louis XIII et les douze pairs de France avec leurs armoiries.

VÉRUSMOR.

PERSONNAGES DU COTENTIN

QUI SE SONT DISTINGUÉS DANS LES CROISADES.

1er ARTICLE. (1)

TANCRÈDE. — BOEMONT. — ROGER-DE-BARNEVILLE.

L'intérêt avec lequel l'Annuaire de la Manche est accueilli chaque année, doit encourager tous les collaborateurs de cet ouvrage à redoubler de zèle pour lui faire atteindre complètement son but. Sa destination est de présenter, chaque année, une statistique vraie et exacte du département, et en outre des biographies et chroniques locales, tellement qu'au bout d'un certain nom-

(1) Ce article semblerait appartenir à la biographie ; mais les actions des guerriers sont de l'histoire. Celles qui sont racontées ici nous semblent de son domaine.

Note de l'Editeur.

bre d'années, le lecteur de l'Annuaire ne puisse visiter aucune ville, aucun château, aucun village champêtre, en un mot parcourir aucune partie du département sans pouvoir dire : Là est né tel personnage, là tel fait s'est passé, là pendant long-temps on a cru à telle merveille. Déjà plusieurs points de l'histoire départementale ont été traités dans l'Annuaire. L'intitulé de cet article en annonce un nouveau. A cette occasion nous exprimerons le vœu d'en voir aborder un autre infiniment curieux ; ce serait le tableau de la part qu'a eue le département dans les événemens de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'à tel terme où l'on croirait devoir s'arrêter. Point de cité, point de commune rurale même, qui n'ait à cet égard ses traditions particulières, ses traits de mœurs, ses anecdotes, etc. Dans beaucoup d'endroits, des citoyens, spectateurs des scènes tragiques, ou comiques, ou tragi-comiques de cette période extraordinaire, en ont tenu note dans des journaux restés manuscrits. D'innombrables pièces curieuses, telles que procès-verbaux, rapports, proclamations, etc., sont restées dans la poussière des archives de l'administration qui sans doute s'empresserait de seconder l'écrivain qui entreprendrait cette tâche historique. Il est tels documens, trop nombreux pour entrer dans un tableau général de la Révolution française, qui offriraient un intérêt local très-vif dans un Annuaire de département.

Je viens à mon sujet. Les croisades sont

la partie la plus dramatique et la plus poétique du moyen-âge. Celle de Godefroy-de-Bouillon, la première et la seule qui réussit complètement, puisqu'elle eut pour résultat la fondation du Royaume français de Jérusalem, qui dura près de cent ans et qui se fût affermi solidement sans le désaccord des princes chrétiens, cette croisade a été chantée par le Tasse, dans un poème épique qui est pour tous les lecteurs, surtout dans le premier âge, une source de plaisirs délicieux. Avec quel charme on s'égare sur les bords du Jourdain ou de l'Oronte, dans le palais et les jardins d'Armide, dans la terrible forêt enchantée! Quel attachement on éprouve pour Herminie et Clorinde! Celui des héros chrétiens qu'on préfère à tous les autres est Tancrède. Je suis convaincu que beaucoup de gens qui l'ont admiré ne se sont pas doutés que ce Tancrède était un Bas-Normand, issu d'un Tancrède, seigneur peu opulent, de la paroisse de Hautteville, près Coutances. Rien n'est cependant plus historiquement vrai. Quant à la douce et sensible Herminie, quant à la fière Clorinde qui devient si intéressante dans le chant où le Tasse a raconté sa mort, l'histoire, malheureusement n'en dit pas un mot; elles sont de pures fictions, ce qui est un grand dommage.

Dans le XIe siècle, vivait à Hautteville, comme nous venons de le dire, un seigneur normand nommé Tancrède; il fut père de dix fils, tous robustes et braves, et d'une fille, nommée Emma, qui fut mariée à un

chevalier riche, mais peu connu, que les historiens nomment *Odon le Marquis*; c'est de ce mariage que nâquit le Tancrède de la Jérusalem délivrée. Les dix frères se sentant appelés à quelque chose de plus grand qu'à posséder la modeste fortune paternelle, se firent un autre destin avec leur épée et leur courage. Il serait trop long et hors de propos de raconter les exploits presque surnaturels qui placèrent des couronnes sur la tête de tous ces héros et les rendirent les dominateurs souverains de l'Italie méridionale, de la Sicile et des côtes de la Grèce. Le plus illustre d'entr'eux fut l'aîné nommé Robert et surnommé *Guiscard* ou l'*Avisé*; plus d'une fois il fit trembler l'empereur des Grecs dans sa capitale et le souverain Pontife lui-même sur son trône sacré. Les Sarrasins qui avaient si long-temps occupé la Sicile et désolé les côtes de l'Italie, furent attaqués à leur tour sur les rivages de l'Afrique par les Tancrède, et la valeur normande planta ses étendards dans la même contrée où la France a conquis récemment sa plus belle colonie. Il y a dans ces prouesses quelque chose de gigantesque et de merveilleux qui rappelle ce que le sculpteur Bonchardon disait d'Homère, qu'en le lisant il semblait que ses héros avaient 20 pieds de haut. (1)

Robert Guiscard eut pour fils Boëmond, qui s'illustra dans la première croisade. Quel-

(1) Histoire des conquêtes des Normands en Italie, par Dumoulin, in-folio. Même sujet, par Gautlier-d'Arc, in-octavo.

ques historiens, et le Tasse lui-même, en ont fait l'oncle de Tancrède, quoique, avec un peu d'attention à leur généalogie, on aperçoive qu'ils n'étaient que cousins germains, fils du frère et de la sœur.

En l'année 1096, le bruit du départ des croisés de toutes les parties de l'Europe, et spécialement de la France, pour la Terre-Sainte, excita l'enthousiasme des deux cousins qui commandaient alors une armée dans le royaume de Naples. Boëmond en exhortant ses soldats à le suivre, ôta son manteau de dessus ses épaules, le coupa en petites parcelles et en fit des croix qu'il attacha lui-même aux habits de ses futurs compagnons d'aventures. La suite prouva toutefois qu'il entrait beaucoup d'ambition et d'amour des richesses dans ce zèle impétueux. Celui de Tancrède fut plus pur, plus chevaleresque et plus religieux.

Nous ne pouvons nous dispenser de citer, à l'égard de ce dernier, un passage d'un auteur nommé Raoult, de Caen, *Radulphus Cadomensis* (2), qui a écrit une histoire de Tancrède dont il avait été le collaborateur dans les guerres orientales après la conquête de Jérusalem, parce que ce passage peint bien les idées d'un siècle à la fois chrétien et belliqueux.

« Ni les richesses paternelles de Tan-» crède ne l'entraînèrent à la mollesse, ni » la puissance de ses oncles ne lui donna

(1) Cette histoire se trouve dans le tome III du *Thesaurus anecdotorum* de Martène.

» de l'orgueil. Il surpassait tous les jeunes
» gens par son adresse et les vieillards par
» la gravité de ses mœurs. Observateur assidu
» des préceptes divins, il s'appliquait à re-
» cueillir avec le plus grand soin des leçons
» et à les mettre en pratique, autant du
» moins que le lui permettaient les mœurs de
» ses contemporains. Il dédaignait de médire
» d'autrui, même quand on avait médit de
» lui; bien plus, se faisant le panégyriste de la
» valeur de son ennemi, il disait qu'il fallait
» frapper un ennemi, mais non le déchirer.
» Quant à lui-même, il n'en parlait jamais,
» mais il sentait un besoin insatiable de la
» gloire. Aussi préférait-il les veilles au
» sommeil, le travail au repos, la faim à
» la satiété, l'étude à la paresse, enfin
» toutes les choses utiles aux choses super-
» flues. La passion seule de la gloire agitait
» cette âme jeune et ardente, et, de jour
» en jour, il y acquérait de nouveaux droits.
» Insensible au mal de fréquentes blessures
» reçues dans les combats, il n'épargnait ni
» son sang ni celui de l'ennemi. Cependant son
» âme remplie de sagesse était intérieurement
» tourmentée, et il éprouvait une grande
» anxiété en pensant que ses combats de
» chevalier semblaient contrarier les précep-
» tes du Seigneur. En effet, le Seigneur
» ordonne à celui qu'on aura frappé sur
» la joue de présenter l'autre joue, et la
» chevalerie mondaine prescrit dans ce cas de
» ne pas même épargner le sang d'un parent.
» Le Seigneur nous invite à donner notre
» tunique et notre manteau; l'obligation du

» chevalier est d'enlever à son ennemi tout
» ce qui lui reste après sa tunique et son
» manteau. Ces principes contradictoires en-
» dormaient quelquefois le courage de cet
» homme ferme; mais lorsque la proclama-
» tion du pape Urbain eut assuré la rémis-
» sion de tous les péchés aux chrétiens qui
» iraient combattre les infidèles et délivrer
» le Saint Sépulchre, la valeur de Tancrède
» se réveilla et récueillit de nouvelles forces;
» ses yeux s'ouvrirent, son courage fut dou-
» blé. Naguère son esprit embarrassé devant
» les deux routes qui s'offraient à lui, ne
» savait laquelle choisir; mais lorsque son
» habileté dans le maniement des armes fut
» appelée au service du Christ, cette nou-
» velle occasion de combattre en chevalier
» l'embrasa d'une ardeur inexprimable. En
» peu de temps il eut fait ses préparatifs,
» et certes il ne fit pas de grandes dépenses
» celui qui, dès son enfance, s'était habitué à
» donner aux autres avant de penser à lui-
» même. Cependant il rassembla en quan-
» tité suffisante des armes de chevalier, des
» chevaux, des mulets et les approvision-
» nemens nécessaires pour ses compagnons
» d'armes. »

Dans toute la suite de l'histoire, notre brave compatriote Tancrède paraît tel que sa jeunesse nous le montre. Plein d'une foi et d'un courage mêlé de clémence, il était peut-être le seul des croisés qui épargnât la vie des Mahométans après la victoire. D'une libéralité sans mesure, il donnait tout à ses soldats, et ne gardait pour lui, disait-il lui-

même, que les soins, les combats, la pluie, la grêle et les fatigues. Irascible, comme l'Achille d'Homère, à la vue de la corruption, ou de l'injustice, ou de la servilité, il s'indigne contre Boëmond, quand celui-ci, pour mettre l'empereur grec Alexis dans ses intérêts, se courbe devant lui, pour lui faire hommage des conquêtes qu'il va devoir à sa bravoure; et lorsque cet exemple est imité par les autres princes croisés, Tancrède seul, protestant avec énergie contre cette humiliation honteuse, traverse le canal de Constantinople, seul avec sa troupe, et débarque sur les rives de l'Asie, sans avoir dégradé la noblesse du héros chrétien, en se prosternant aux genoux d'un souverain faible, assis sur un trône en décadence. Il semble voir de nos jours un enthousiaste de la jeune France s'indignant contre des courtisans et des ministériels. Passionné pour la justice et la gloire, il est en toute circonstance le type d'un loyal et parfait chevalier. On aime Tancrède dans l'histoire encore plus que dans l'épopée du Tasse, parce que l'on s'attache toujours aux caractères faits de cette manière, et il est aisé de voir qu'il a été le héros de prédilection des historiens des croisades.

Toute l'armée de Jésus-Christ ayant traversé l'Hellespont, se répandit dans l'Asie-Mineure, et, après d'incroyables fatigues et des batailles très-sanglantes, s'empara de la ville de Nicée. Au printemps de 1098, elle mit le siége devant la superbe Antioche, capitale de la Syrie. Boëmond gagna un grec

nommé Pyrrhos qui gardait une des tours, et obtint des princes chrétiens la principauté de cette ville, s'il parvenait à les y introduire, ce qui eut lieu au mois de juin. Boëmond, investi de cette belle principauté, d'un territoire fertile et opulent et d'un port de mer commode, dans le voisinage, à l'embouchure de l'Oronte, parut ensuite trop indifférent pour la délivrance du tombeau du Sauv^r. Mais bientôt les chrétiens sont à leur tour assiégés par une armée innombrable d'infidèles, commandée par le sultan de Mossoul dont le nom est plus généralement écrit *Korbouga.* La valeur désespérée des croisés vint à bout de tailler en pièces et de dissiper des forces supérieures en nombre. Dans ce combat brillèrent avec éclat Tancrède, Robert duc de Normandie et Boëmond qui défendait alors son bien. Les croisés ainsi délivrés marchent vers Jérusalem ; ils n'en sont plus qu'à quelques lieues, lorsque l'impatient Tancrède s'échappe de nuit, à cheval et armé de toutes pièces, pour arriver le premier devant les murs de la cité sainte. Là, au lever du soleil, contemplant du haut de la montagne des Oliviers le but si désiré de ce voyage périlleux, il est attaqué par un détachement d'ennemis sorti de la ville, dont il se fût peut-être débarrassé difficilement, si l'armée chrétienne n'était pas survenue. C'est lui qui, pendant le siége, lorsque les chrétiens manquaient de bois pour réparer leurs machines, découvrit une forêt, nommée la forêt de Saron, dont le Tasse a fait la forêt enchantée. Pendant les malheurs d'une disette et d'une sécheresse

opiniâtre, il donnait à tous les soldats l'exemple des jeûnes et de la patience. Après la prise de Jérusalem, lorsque Godefroy-de-Bouillon eut été installé sur un trône sans défense, lorsque la plupart des guerriers de l'Occident s'empressaient de rejoindre leurs familles et leurs châteaux, Tancrède, resté dans la Terre-Sainte, contribua plus qu'aucun autre à la conquête des provinces et des places fortes qui restaient à soumettre. A la bataille d'Ascalon, où les troupes du soudan d'Egypte, incomparablement plus nombreuses que celles du roi de Jérusalem, furent complètement vaincues et mises en déroute, Tancrède commandait l'aile gauche avec le duc de Normandie. Il soumit ensuite la Galilée, les deux rives du lac de Tibériade, les rians pâturages qu'arrosent d'innombrables ruisseaux sortis des pieds du Liban, contrées les plus fertiles de l'antique royaume de David, et il fut nommé prince de Tibériade et de Galilée. Son cousin Boëmond ayant été fait prisonnier par les Turcs, il gouverna Antioche pendant sa captivité qui dura deux ans, et lui remit à son retour cette principauté plus florissante qu'auparavant. La ville d'Edesse, dont était souverain Beaudoin de Flandre, ayant été menacée par les mêmes ennemis, fut sauvée par l'activité et par la bravoure presque surnaturelles de Tancrède. Mais les attaques des infidèles recommençaient sans fin; les Etats chrétiens n'avaient pas assez de troupes permanentes pour leur défense. Les populations indigènes étaient toujours prêtes à trahir

et à s'insurger. A la vérité, de temps en temps des nuées de pélerins arrivaient de l'Occident, surtout de la France et de l'Angleterre; mais c'étaient des hommes mal disciplinés et inaccoutumés au ciel brûlant de la Palestine, si différent du climat froid et nébuleux de leur patrie. Enfin Boëmond sentit la nécessité de réveiller le zèle des princes et des nations, et s'embarqua pour l'Europe, après avoir confié à son brave cousin la ville d'Antioche et ses dépendances, pour tout le temps que durerait son voyage. Craignant que les marins de l'empereur Alexis, avec lequel il était brouillé, ne le fissent prisonnier, il ordonna aux hommes de son équipage de placer un cercueil en grande cérémonie sur le tillac, et de feindre, quand ils rencontreraient les Grecs, que c'était le cercueil de Boëmond, décédé depuis peu, qu'ils transportaient en Italie, pour y être enterré suivant ses dernières volontés. Cet artifice réussit, et quoiqu'ils rencontrassent souvent des navires grecs, le respect pour les morts leur servit de sauve-garde. La nouvelle de ce décès prétendu ne tarda pas à parvenir aux oreilles d'Alexis, qui se félicita d'être débarrassé d'un ennemi redoutable, et ordonna des réjouissances en raison de la mort d'un guerrier qui se portait bien et qui méditait de nouvelles entreprises contre lui.

Boëmond savait aussi bien parler que bien combattre. Il se rendit à la cour du pape et à celle du roi de France; il passa ensuite en Espagne : partout son éloquence et sa réputation firent des merveilles. Ce fut pen-

dant son séjour en France qu'il épousa, au milieu des fêtes les plus pompeuses, Constance, fille du roi Philippe Ier. Enfin il rassembla une armée considérable en Italie, mais au lieu d'aller en droite ligne au secours de la Terre-Sainte, il voulut tirer vengeance des trahisons qu'il reprochait à Alexis, et vint débarquer sur les côtes de l'Epire. Ses succès ne furent pas aussi brillans qu'il s'y attendait; les maladies assiégèrent son armée. Enfin, après plusieurs conférences avec l'empereur, un traité fut conclu. La principauté d'Antioche fut confirmée à Boëmond, qui mourut à Tarente, en Italie, en l'année 1111.

Le portrait de ce héros normand nous a été laissé par la fameuse princesse Anne Commène, fille d'Alexis, qui a écrit en style élégant et un peu maniéré la vie de son père. Elle assistait aux conférences qui avaient lieu entre ces deux potentats, et, femme avant tout, examinait avec admiration les qualités qui faisaient de Boëmond un des plus beaux hommes de son temps. Suivant elle, l'étonnement qu'inspirait sa présence était au-dessus même de sa réputation; sa stature surpassait d'une coudée celle des hommes les plus grands; sa poitrine était large et ses bras gros et nerveux; on croyait voir une de ces statues qui rassemblent en un sujet des beautés que la nature partage ordinairement; ses cheveux étaient blonds et courts, son visage agréablement coloré; ses yeux bleus paraissaient tantôt animés par la fierté et le désir de la vengeance, tantôt pleins d'une expression douce et charmante; quand ils s'animaient d'une

passion violente, ses regards, joints à la hauteur gigantesque de son corps, avaient quelque chose de terrible

Voilà le type original de la race normande qui existait encore alors dans toute sa pureté.

Tancrède n'avait pas cessé de veiller à la garde d'Antioche. Il fallait un aussi grand homme pour résister, avec peu de troupes, à des agressions sans fin. Cependant il battit fréquemment les Turcs; il prit les cités d'Alep et d'Artasie. Les soldats aimaient un chef qui les aimait plus que lui-même; il ne voulait pas d'une nourriture autre que la leur, et dans une circonstance où ils n'avaient que de l'eau à boire, Tancrède s'interdit tout usage du vin. Soit jalousie, soit parce que Tancrède savait peu faire sa cour, le second roi de Jérusalem, Beaudoin, le redoutait plus qu'il ne l'aimait. Un jour qu'il fut cité à rendre compte de sa conduite contre Beaudoin-Dubourg, comte d'Edesse, qu'il prétendait être son tributaire, Tancrède se rendit à la cour du roi son suzerain, accompagné de quinze cents chevaliers tous cuirassés et armés. Il n'y avait pas de plaidoyer qui pût égaler cette manière de se présenter en justice. Le roi de Jérusalem prit un ton doux et réconcilia les deux adversaires.

Après beaucoup d'autres exploits, il mourut de maladie à Antioche, en l'an 1112, une année après son cousin Boëmond. Ces deux morts laissèrent un vide irréparable dans les possessions chrétiennes de l'Asie, qui ne connurent plus de beaux jours et ne firent que décliner insensiblement.

Tancrède mériterait d'être à lui seul le sujet d'une histoire, car je ne donne pas ce nom à celle qu'a publiée Delbare à Paris, en 1822, qui laisse à désirer sous le rapport de l'érudition et de la vérité des couleurs. Il ne faut pas croire non plus qu'elle se trouve en entier dans l'Histoire des croisades de Michaud. Ce bel ouvrage ne contient pas la moitié des détails intéressans répandus dans les écrivains originaux des croisades, parce que sans doute l'auteur a voulu circonscrire l'étendue de son travail.

Un exemple de ce que nous venons d'avancer, c'est que Michaud n'a pas dit un mot de Roger-de-Barneville, gentilhomme de Barneville maintenant chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Valognes; au moins notre mémoire nous tromperait fort s'il en était autrement, car nous avons lu l'Histoire des croisades de cet illustre écrivain, et nous ne croyons pas y avoir seulement vu le nom de ce guerrier normand. Cependant les historiens originaux en parlent honorablement, entr'autres Guillaume, archevêque de Tyr, le Tite-Live des croisades, Albert d'Aix et Gisles de Paris. Au siége de Nicée il montra beaucoup d'adresse et de courage. Les Infidèles aimaient à traiter avec lui plutôt qu'avec tout autre des princes chrétiens, à cause de l'opinion qu'ils avaient conçue de son caractère noble et franc, réputation qui ne pouvait être due qu'à une suite d'actions loyales et vertueuses. Il périt à l'époque où les chrétiens, maîtres d'Antioche, y furent assiégés à leur tour par l'armée du sultan

Korbouga. Des cavaliers légers de cette armée, au nombre d'une trentaine, arrivèrent les premiers devant les remparts et caracolèrent çà et là et en désordre, comme des gens qui méprisaient leurs ennemis. Roger sortit avec quinze chevaliers pour châtier ces insolens, qui rebroussèrent rapidement à la vue des lances chrétiennes; mais leur intention était d'attirer Roger et sa suite dans une embuscade. Nos braves, en les poursuivant trop loin (1), se trouvèrent tout à coup entourés par une grosse troupe de Turcs à cheval, armés d'arcs et de flèches. Ces flèches, longues de deux ou trois pieds, étaient lancées par des archers vigoureux et adroits, et c'étaient les armes les plus dangereuses et les plus funestes à la valeur des guerriers de l'Occident. Roger et les siens se dégagent des mains de leurs ennemis et s'efforcent de regagner la ville, Roger marchant le dernier pour protéger ses compagnons. Mais le nombre des Turcs augmentait sans cesse et la situation devenait critique. Enfin la porte par laquelle ils étaient sortis ayant été ouverte, ils rentrèrent précipitamment tous, à l'exception de Roger qui reçut dans le dos une flèche qui lui donna la mort. Les Turcs s'élancèrent sur lui avant qu'il arrivât du secours et lui coupèrent la tête qu'ils emportèrent. Le reste du cadavre fut inhumé dans l'église de St-Pierre à Antioche, au milieu du deuil et des larmes de toute l'armée chrétienne.

(1) De Barnavillâ sequitur Rogerus ovantes. Gisl. Par.

Gisles de Paris attribue sa mort à une chute de son cheval qui entraîna son maître et, en l'accablant de son poids, l'empêcha de se relever, ce qui le livra à la merci des Turcs (1). Ce récit au surplus peut se concilier avec celui des autres historiens et tous les deux peuvent être vrais à la fois.

Le Tasse, dans son énumération des héros de l'armée croisée, mentionne Roger-de-Barneville en défigurant un peu son nom, et le cite avec un autre, nommé *Engerlan*, comme étant des plus illustres et en possession d'une renommée déja ancienne :

Ruggier di Balnavilla, fra gli egregi
La vecchia fama ed Engerlan ripone.

Les historiens parlent aussi d'un chevalier normand, dont il est à regretter qu'ils ne disent pas le nom, qui se distingua par sa force et son audace au siége de Nicée. Les chrétiens avaient fait pendant le jour une brèche aux remparts, que les assiégés bouchèrent pendant la nuit suivante avec des rochers et des cailloux. Ce chevalier monta tout seul à la brèche, armé de son bouclier, pour arracher et disperser les pierres. Son corps était d'une haute stature et ses forces athlétiques. Il commençait son travail, lorsque les Turcs, surpris et indignés à la vue d'un seul homme qui les bravait ainsi, firent tomber sur lui une grêle de traits et de cailloux qu'il repoussait avec son bouclier, et de grosses

(1) Instantes, Rogere, tui jam tuta tenebant,
Cùm te præcipitat sonipes malè præcipitatus,
Nec relevaris equi revoluti mole gravatus.

roches dont il évitait l'atteinte en se collant contre la muraille. A la fin cependant, un rocher lancé plus adroitement l'atteignit, le renversa et le précipita sans vie jusqu'au fond du fossé. Les assiégés accrochèrent son cadavre et l'élevèrent jusqu'au sommet des murs où ils le laissèrent suspendu quelque temps au bout d'une perche. Ensuite l'ayant attiré dans la ville, ils lui coupèrent la tête et lancèrent le tronc, à l'aide d'une machine, jusque dans les lignes des chrétiens. De la manière dont la guerre se faisait, il n'est pas nécessaire d'ajouter que cette barbarie fut punie par de cruelles représailles après la prise de Nicée (1).

La race des Tancrède a péri. La commune de Hautteville ne conserve que des souvenirs du manoir seigneurial d'où sortit une race de héros. Il en est de même de Roger-de-Barneville. M. de Gerville, si habile à flairer et découvrir les moindres vestiges des vieux châteaux, n'a pu retrouver une seule trace de celui qu'habita jadis un guerrier si digne de figurer dans l'histoire des temps héroïques de la Normandie.

COUPPEY.

(1) Albert d'Aix, Guillaume de Tyr.

BIOGRAPHIE.

VICTOR AVOINE-DE-CHANTEREYNE. (1)

M. Victor Avoine-de-Chantereyne est né à Cherbourg, en 1762. Je passe, sans m'y arrêter, sur les détails de son jeune âge et de son éducation. Il suffit de dire qu'elle a été pour lui comme celle de tous les hommes estimables qui, ayant su se garantir de cette première fougue si périlleuse pour la jeunesse, ont amassé à cette époque des trésors de sagesse et d'une bonne instruction avec laquelle ils deviennent des citoyens précieux pour la patrie qu'ils servent, et pour la société qu'ils éclairent, en la rendant meilleure par leur exemple.

M. Avoine-de-Chantereyne avait embrassé la carrière du droit qui devint l'occupation de toute sa vie. Il donna, jeune encore, la preuve de l'instruction qu'il y avait acquise, en publiant, dès 1790, son ouvrage *de la Réforme des Lois civiles.* Ce n'était point un code de jurisprudence : un titre aussi ambitieux aurait été impossible à justifier ; mais c'étaient des indications de nouvelles lois, ou des

(1) M. Augustin Asselin lut cette Notice dans la séance publique de la Société royale académique de Cherbourg, du 18 décembre 1834.

changemens qu'il proposait dans les anciennes; c'étaient des matériaux dont il apportait sa part pour l'édifice d'un code civil réclamé alors avec tant d'instances, et qui a été élevé depuis de manière à servir de modèle à toutes les nations. Son ouvrage, quand il parut, fut applaudi, autant pour le zèle de son jeune auteur, que pour l'instruction qu'il avait su répandre dans sa manière de traiter des questions élevées et difficiles.

Avant de publier cette théorie des lois, dont nous venons de parler, M. de Chantereyne les avait déjà mises en pratique dans la profession d'avocat qu'il exerçait depuis plusieurs années au parlement de Paris. Il s'y était fait remarquer assez avantageusement pour avoir été nommé, par ses confrères du barreau, membre du corps électoral du tiers-état de Paris, en 1789. C'était déjà une belle mission, à cette époque, que celle de concourir au choix des membres de cette députation de Paris qui se fit remarquer si honorablement à l'assemblée constituante. Mais les événemens de juillet 1789 imposèrent une bien autre tâche à ce corps électoral.....

Tant que ce corps électoral remplit de si grands devoirs, M. de Chantereyne continua, comme tous ses collégues, à rester dans Paris, malgré la difficulté de s'y maintenir sans état, et avec les inquiétudes inséparables d'un grand mouvement comme celui qui venait de se passer. Mais ce corps une fois dissous, et sa mission terminée, il aspirait au moment où il pourrait revenir à

Cherbourg. Ce moment arriva bientôt d'une manière bien honorable pour lui. Les sections de Cherbourg venaient de faire le choix de leurs fonctionnaires en 1790, et l'avaient nommé, quoiqu'absent, procureur de la commune. Il éprouva une grande satisfaction en recevant cette nouvelle, et il revint aussitôt, sous de si heureux auspices, habiter sa ville natale et s'asseoir au foyer paternel. Il ne le trouva pas paisible et prospère comme il l'avait laissé, mais au contraire dans un état de deuil et de dévastation, à la suite de l'acte de sédition et de brigandage du 21 juillet 1789, dont les habitans de Cherbourg, qui n'avaient pu l'empêcher, avaient du moins tiré une vengeance éclatante, en arrêtant eux-mêmes ses criminels auteurs et en les livrant à toute la rigueur des lois, de manière qu'il n'y eut que quelques jours d'intervalle entre le crime et sa punition légale.

M. de Chantereyne, revenu à Cherbourg, n'occupa le poste de procureur de la commune que le temps qu'il fallut pour s'y faire remarquer honorablement, car, dès l'année suivante 1791, le corps électoral de la Manche, prévenu en sa faveur par ses antécédens au barreau et parmi les électeurs de Paris, l'enleva à Cherbourg en le nommant un des administrateurs du département. Il y acquit bientôt assez de nouveaux titres à la considération pour être nommé l'année suivante, 1792, procureur général syndic.

Il remplissait cette haute et difficile fonction, de manière à ce qu'il fut jugé être le digne successeur de M. Fremin-de-Beau-

mont, de qui on disait qu'on ne pourrait le remplacer, tant il était estimé et regretté.

Mais que servent aux fonctionnaires le courage, l'instruction et les intentions les plus pures, quand tous les ressorts qui constituent l'ordre social sont brisés? Nous étions dans ces jours de calamité où la force aveugle, sans frein, sans prévoyance, s'empare du pouvoir, et se met à la place des autorités qu'elle vient de renverser. Le 31 mai 93, sonna ce jour fatal. Une minorité factieuse et violente, à qui l'audace tenait lieu du nombre, venait d'envahir en un jour la Convention nationale et la France entière, cette France si belle après quatre ans de révolution. C'est de ce jour que datait cette mémorable terreur qui mit toutes les fureurs de l'arbitraire et de la tyrannie à la place de la justice et des lois. Je me suis servi du mot *mémorable* en parlant de cette terreur, pour que la France ne l'oublie jamais et soit toujours en garde contre son retour. Je ne vous déroulerai pas, Messieurs, l'affreux tableau de ces longs jours de deuil et de mort que la France a subis. Il suffit de vous dire, pour le sujet que je traite, que le parti vainqueur n'épargna pas ses victimes dans le parti vaincu, et que toutes les administrations des villes et des lieux principaux du département de la Manche étaient de ce malheureux, mais honorable parti. Elles avaient suivi l'exemple de la résistance que leur donnait l'administration départementale qui, à l'arrivée des deux proconsuls, dont elle connaissait la mission, prit un arrêté pour leur

renvoi du territoire du département, les convoqua eux-mêmes à une assemblée publique où cet arrêté leur fut notifié, non sans de longs débats dans lesquels se distinguèrent plusieurs membres de l'administration, et notamment le procureur général syndic, M. de Chantereyne, qui, après avoir requis l'arrêté de leur renvoi, dans le sein de l'administration, en requit l'exécution avec la même fermeté, et eux présens dans cette séance publique.

La vengeance de cet acte de courage et de vertu ne se fit pas attendre long-temps. Tous les membres de cette administration, moins un, furent destitués et mis sous la surveillance des comités révolutionnaires; on brûla leurs arrêts sur la place publique. Plusieurs d'entr'eux, M. de Chantereyne le premier, furent emprisonnés par l'ordre des proconsuls Prieur et Le Cointre. Il passa dans cet état de captivité plusieurs mois de douleur et d'anxiété, car la sortie des prisons de la terreur était souvent pour être conduit à Paris, d'où on ne revenait pas. Mais des jours meilleurs lui étaient réservés. Ses concitoyens de Cherbourg, après l'avoir réclamé plusieurs fois, obtinrent enfin qu'il serait reconduit dans sa ville, sous la caution que six d'entr'eux signeraient la représentation de sa personne. Le beau jour du 9 thermidor mit une heureuse fin à cette garantie qui n'avait plus d'objet.

M. Avoine-de-Chantereyne, pour qui l'oisiveté était un état insupportable, occupa alors diverses fonctions; entr'autres celle de

procureur syndic du district de Cherbourg et de président de l'administration municipale, jusqu'à la formation des Cours royales. Il fut compris alors dans la formation de celle de Caen, en qualité de premier avocat-général. Celui qui écrit cette Notice doit dire que, présent à une audience de la Cour, dans laquelle M. de Chantereyne lut un long rapport et des conclusions écrites sur un grand procès, il entendit un avocat des plus renommés dire à son confrère assis près de lui : « Qu'avons-nous besoin de faire tant de re» cherches et de plaider aussi longuement, » quand une cause est ainsi débattue, et » quand tous les moyens de part et d'autre » sont si bien présentés? » Il joignit peu d'années après à ce titre d'avocat-général celui de professeur en droit. Il cessa de remplir cette chaire lorsqu'il fut nommé successivement aux fonctions plus importantes de député de la Manche sous l'Empire; ensuite, de premier président de la Cour royale d'Amiens, et enfin de conseiller à la Cour de cassation, dont, à cause de ses infirmités, il voulut cesser de faire partie, un mois seulement avant l'événement qui nous en a séparés.

Sa nomination de député de la Manche, sous l'Empire, fut pour lui le prélude des autres nominations par le même corps électoral de la Manche, qui l'ont maintenu à plusieurs sessions consécutives. C'est là, Messieurs, qu'il a pu satisfaire son goût dominant pour obliger. Jamais il n'a manqué l'occasion de solliciter un acte de justice; jamais

il n'a été réclamé en vain ; jamais il n'a refusé son appui aux malheureux. Ses sorties de sa maison étaient pour faire des démarches dans l'intérêt des autres, et sa rentrée dans son cabinet était pour écrire et ne pas laisser une lettre sans réponse. C'est ainsi que ce digne magistrat passait sa vie dans une occupation perpétuelle ; et si à la fin il a désiré sa retraite, ce n'était pas pour être oisif, mais pour terminer un ouvrage important : toujours sur le métier, me disait-il, et toujours interrompu, c'est l'Histoire du droit français sur la succession au trône. Qu'on juge des immenses recherches qu'il a été obligé de faire pour remonter aux origines, et faire l'analyse historique du changement de tous les règnes depuis Clovis. Puisse cet ouvrage, qui est avancé, tomber dans une main amie qui, en s'honorant elle-même, rendra un grand service à l'étude de l'Histoire et du Droit français !

Et nous, Messieurs, les compatriotes, je pourrais dire, dans cette réunion, les amis de M. Victor Avoine-de-Chantereyne, nous le compterons toujours au nombre des amis de son pays, et de notre ville, à laquelle la pensée de toute sa vie a été d'être utile. Je n'entrerai pas dans le détail de tout ce qu'il a mis de zèle et de ce qu'il a fait de démarches pour ce qui pouvait lui être avantageux. Cette pensée-là domine, jusqu'au dernier acte de sa vie, dans lequel il a ajouté un don à perpétuité à la trop faible dotation actuelle de notre bureau de bienfaisance.

Ombre de mon vieux ami repose en paix !

Ta vie entière, pleine de bonnes actions, défendra toujours ta mémoire contre un injuste oubli.

Aug. Asselin.

LE BARON PIERRE LE MENUET-DE-LA-JUGANNIÈRE.

Payer un hommage à la mémoire de M. Le Menuet est un devoir que nous remplissons avec satisfaction, car nous avons à parler d'un bon citoyen, d'un patriote resté toute sa vie fidèle à ses principes, et, au temps de démoralisation politique où nous vivons, au milieu de ces scandaleuses et dégoûtantes abjurations que nous avons sous les yeux, on est heureux de retracer la biographie d'un homme tel que le fut notre premier Président.

M. le baron Le Menuet naquit à Périers (Manche) le 10 septembre 1746. Entré au barreau à 22 ans, il exerça d'abord la profession d'avocat près le bailliage de Périers jusqu'en 1779 qu'il vint se fixer à Saint-Lo.

En 1782, il fut nommé premier échevin de cette ville, fonction qu'il remplit jusqu'à la formation des commissions intermédiaires dont il fit partie, et qui avaient succédé aux intendances.

Ses concitoyens voulurent, en 1789, l'en-

voyer aux états-généraux; mais marié et père de famille, il jugea que sa position de fortune ne lui permettait pas d'accepter cette marque de haute confiance : il refusa. Alors on ne spéculait pas dans un intérêt privé sur le mandat que l'on recevait pour défendre les intérêts de son pays.

M. Le Menuet devint membre du directoire du district de Saint-Lo. Plus tard, lors de la création des recettes de finances, il refusa la place de receveur général de la Manche, dans la crainte de compromettre la fortune d'hommes honorables qui lui proposaient de fournir son cautionnement. Du reste, son caractère était trop estimé pour qu'on ne le mît pas à portée de prendre une part utile au mouvement révolutionnaire qui s'opérait : nommé, en 1792, accusateur public près le tribunal criminel de la Manche, deux ans après il en devint président.

Dans ces temps difficiles, chargé de délicates fonctions, il sut allier tant de sagesse et de fermeté à son esprit de modération, qu'il mérita l'estime de tous les bons citoyens. Souvent il tempéra l'excessive rigueur des lois, et plusieurs fois il ne craignit pas d'exposer sa tête pour sauver celles de citoyens en danger.

Qu'on nous permette d'en citer un exemple : Un prêtre, M. Delalonde, partant pour l'émigration, fut rejeté sur la côte par le mauvais temps, Arrêté et traduit devant la cour criminelle de la Manche, cet émigrant ne dut son salut qu'à la fermeté de M. Le Menuet, qui ne voulut pas voir de crime là où il y avait

absence de volonté et cas de force majeure. Le magistrat trouva dans sa conscience l'énergie de donner un exemple que la Convention imita à l'égard des naufragés de Calais.

Sur ces entrefaites, un Représentant du peuple, en mission dans les départemens, vint à Coutances, et ce fait lui fut dénoncé dans l'espoir de perdre le magistrat. Une explication eut lieu. — « Pourquoi, lui demanda le Représentant, n'as-tu pas appliqué à cet homme la peine portée contre les émigrés? — Parce que la raison, l'humanité et la loi me le défendaient. — Si ce n'est que cela, ajouta le Représentant irrité, je vais faire un bout d'arrêté. — Prends-y garde, citoyen, lui dit M. Le Menuet, tes arrêtés ne sont pas des lois, et je ne les exécuterai pas. — Tu as raison, je ne puis me défendre de t'estimer, et tu vaux mieux que les misérables qui t'ont dénoncé. » Cette dernière réflexion fait trop d'honneur au Représentant dont il s'agit, pour que nous ne nommions pas Lecarpentier, mort si malheureux à la fin de la Restauration.

Ce fut à cette époque que Granville fut assiégé par l'armée vendéenne. L'administration de la Manche était démoralisée. Il fallait cependant prendre des mesures et improviser en quelque sorte un système de défense. Une commission fut formée, dans ce but, et M. Le Menuet, quoique son genre d'études ne lui eût donné aucune idée de stratégie, en fut nommé président. Son zèle patriotique et les conseils dont il s'entoura suppléèrent son inexpérience, et bientôt la défense fut organisée. Pendant trois jours et

trois nuits la commission fut en permanence; et M. Le Menuet n'abandonna pas un instant le poste qu'il tenait de la confiance de ses concitoyens; et pendant tout ce temps, pas un coup de canon ne fut échangé entre les rebelles et la place attaquée, qui n'ébranlât les vitres de la salle où la commission était assemblée. Deux des fils de M. Le Menuet faisaient partie de la garnison assiégée. Tant que dura le danger, il oublia qu'il était père pour ne songer qu'à ses devoirs de citoyen, et il sembla ne se rappeler ses fils que lorsque la levée du siége mémorable de Granville fut annoncée.

En 1797, il fut élu membre du conseil des anciens. A l'époque du 18 brumaire, il était premier secrétaire de cette assemblée. Quelques jours avant le coup d'état, l'un de ses collègues, Regnier, qui était dans la confidence des événemens qui se préparaient, essaya d'entraîner M. Le Menuet dans une réunion particulière, où devaient se débattre les mesures qu'il pourrait être utile de prendre dans les circonstances graves qui étaient près de naître. Il insista beaucoup et déclara à M. Le Menuet que l'on tenait à l'avoir, à cause de la considération dont il jouissait dans l'assemblée.

M. Le Menuet refusa positivement, ne voulant, lui dit-il, enchaîner en rien son indépendance.

La réunion eut lieu, et là fut arrêté le mouvement du 18 brumaire. Tous ceux qui en avaient fait partie devinrent l'objet des faveurs du pouvoir. Regnier lui-même fut nommé ministre de la justice.

M. Le Menuet était bien décidé à revenir dans son département reprendre la toge d'avocat qu'il n'avait déposée qu'à regret. Mais après avoir résisté long-temps aux instances que lui fit son compatriote Le Brun, l'un des consuls, d'entrer dans la magistrature, il se décida à accepter les fonctions de président de la Cour d'appel de Caen.

En 1811, lors du passage de l'Empereur par notre département, la Cour de Caen fut organisée, et M. Le Menuet en fut nommé premier Président.

A cette époque, le pays était désolé : Napoléon méditait la désastreuse campagne de Russie. Les conscriptions de terre et de mer venaient d'être levées dans le Calvados, et de nombreux garnisaires étaient placés chez les habitans qui n'avaient pu apporter la preuve du décès de leurs enfans morts sous les drapeaux.

A la suite d'un banquet impérial, auquel M. Le Menuet et plusieurs autres fonctionnaires avaient été invités, l'Empereur leur parla de l'enthousiasme de la population sur son passage. — C'est vrai, Sire, répondit le magistrat ; cependant, je ne puis vous dissimuler qu'en vous voyant venir en ce moment, je tremblais qu'une froide réception ne vous attendît : le pays est dans la consternation, des levées rigoureuses viennent d'avoir lieu et nos habitans qui pleurent leurs enfans, peut être morts au champ d'honneur, sont encore ruinés par les garnisaires placés chez eux.

L'Empereur à ces mots fronça le sourcil et

s'éloigna brusquement. — « Vous avez eu un grand courage, M. le président, lui dit une personne présente à cet entretien. — Non, M., j'ai payé mon dîner. »

Le lendemain, l'ordre fut donné de lever tous les garnisaires, et grâce au courage du magistrat, qui pensait que c'était encore un devoir de faire entendre la vérité en toute occasion, les habitans furent délivrés d'une mesure accablante. D'autres fonctionnaires de notre pays reçurent des témoignages de la faveur impériale : M. Le Menuet n'obtint, nous avons des raisons pour l'affirmer, que l'estime du grand homme.

Nous ne rappellerons pas la fermeté que déploya M. Le Menuet, lors de l'émeute de 1812 à Caen, et les conseils qu'il fit entendre au général envoyé par l'Empereur pour présider cette commission militaire, qui a laissé un si déplorable souvenir dans notre pays. Ce magistrat exprima hautement l'opinion que, pour prévenir le retour de semblables désordres, il fallait s'occuper de l'instruction du peuple alors complètement négligée. Ce fut à lui que la ville de Caen dut les écoles établies peu de temps après, et dans la suite, quand les souscriptions volontaires s'ouvrirent pour créer des écoles d'enseignement mutuel, M. Le Menuet fut un des principaux fondateurs de la première qui ait été établie dans notre pays.

En 1815, M. Le Menuet, douloureusement affecté des réactions qui désolaient le pays, sollicita sa retraite. Sa demande ne fut point accueillie, et ce ne fut qu'en 1823,

lorsque depuis long-temps la justice avait repris son cours régulier, cinq ans après que la Cour avait été réorganisée, lorsque ce magistrat exerçait ses fonctions, sans songer de nouveau à les abdiquer, que le pouvoir, qui voulait se faire des créatures, ressuscita la démission donnée huit ans auparavant, et que M. Le Menuet se retira, pour éviter les tracasseries dont il était menacé, et pour voir se réaliser des espérances dont on le berçait pour l'avenir de sa famille.

A 77 ans, jeune encore de cœur et d'esprit, exempt des infirmités ordinaires de la vieillesse, M. Le Menuet rentra dans la vie privée. La révolution de juillet, qui promettait de réparer toutes les injustices, avait une grande réparation à exercer envers M. Le Menuet. Nous nous honorons d'avoir été à cette époque l'organe du pays pour appeler avec ardeur cette réparation, que le respectable Dupont (de l'Eure) s'empressa de faire, malgré des résistances que ni lui ni le pays ne devaient attendre.

Le retour de M. Le Menuet à Caen, et son passage par les villes qu'il dut traverser, pour revenir reprendre le siége qu'il avait déjà si long-temps honoré, furent de véritables triomphes, dont tous nos concitoyens ont conservé le souvenir. M. Le Menuet avait alors 84 ans. Il en avait près de 89, quand la mort est venue l'enlever à des fonctions dont il s'est constamment acquitté en magistrat convaincu que la bonne justice est la première des garanties sociales.

Le Pilote du Calvados, 26 *août* 1835.

JEAN DU BOIS.

L'impuissance des écrivains médiocres à sauver de l'oubli ceux dont ils font l'histoire, et l'ingratitude des petites villes à l'égard de leurs bienfaiteurs, éclatent dans la vie de Jean du Bois, écrite par l'abbé de St-Martin, et dans l'ignorance où sont les St-Lois de tout ce qu'a fait pour eux *le bon et libéral officier*, comme l'appelle son biographe.

Jean du Bois, fils de Guillaume du Bois, avocat distingué, naquit à Saint-Lo; fit, à Caen, d'excellentes études; suivit, à Paris, les cours de théologie de Maldonat; puis, à Bourges, pendant trois ans, les savantes leçons de Cujas. Après avoir étonné ses maîtres par sa facilité et ses progrès, Jean du Bois débuta au Parlement de Normandie, où ses plaidoyers lui firent un nom comme jurisconsulte et comme orateur.

Son invincible attachement à sa ville natale lui fit accepter, au bout de deux ans, les fonctions de procureur du Roi à St-Lo. Sa vie, à partir de cette époque, est une série de bonnes œuvres et d'actions honorables. On le voit sacrifier sa fortune au soulagement des malheureux, son temps à l'expédition des affaires; il fait repaver l'église de Notre-Dame de St-Lo, il en reconstruit la voûte, il en relève une tour. A Rouen, on lui dit qu'il n'y a point de voûte à l'église des pères capucins de Sotteville; il traite en

secret avec un architecte pour cet ouvrage, et ce n'est que 16 ans après qu'il est connu pour l'auteur de cette bonne œuvre. — La foudre abat la tour de l'abbaye de St-Lo, il l'a fait réédifier et répare en même temps, dans la même église, la magnifique chapelle St-Thomas.

Après avoir donné, dans les guerres de religion, de grandes preuves de zèle comme chrétien et de fermeté comme magistrat, Jean du Bois fonda le monastère des Pénitens, de l'ordre de St François. Plus de 25000 écus furent employés à bâtir l'église et le couvent.

Ce fut encore ce magistrat qui fonda le collége de Saint-Lo, et qui paya les appointemens des professeurs. Il voulut que chaque année plusieurs garçons apprissent des métiers et que plusieurs filles fussent mariées à ses dépens. Il fit une fondation à perpétuité pour 60 pauvres « auxquels, dit St-Martin, » on donne tous les dimanches de l'année à » chacun une bonne aumône. »

En 1629, 1632, 33 et 34, la peste fit à Saint-Lo de grands ravages. La plupart des habitans abandonnèrent la ville; Jean du Bois y resta; il secourut les malades, déploya une étonnante activité, assura le bon ordre, et s'exposa avec le même courage qu'il avait montré pendant les guerres civiles.

L'envie se déchaîna contre sa vertu, et la mit dans un plus beau lustre. A l'instigation de ses ennemis, un greffier, appuyé de faux témoins, fabriqua contre lui un acte qui fit décréter prise de corps contre lui, et tint

près de deux ans le glaive de la loi suspendu sur sa tête. L'innocence du magistrat fut enfin reconnue, le greffier fut condamné à mort par le Parlement de Normandie, et le principal ennemi de Jean du Bois, traduit plus tard devant la Cour, fut secouru par le magistrat qu'il avait voulu perdre.

Une fin chrétienne couronna une vie toute chrétienne : il mourut en 1639, âgé de 85 ans. « Quoiqu'il ait donné, dit St-Martin, » 40000 livres par testament, il en a donné » plus de 260000 pendant sa vie. » Il fut enterré chez les Pénitens; deux siècles ne sont pas encore écoulés, et nul ne dirait où reposent les os de Jean du Bois, et peu savent qu'il a existé ! Ainsi tout meurt, jusqu'au nom des bienfaiteurs, jusqu'à la mémoire de leurs bienfaits !

L'Editeur.

MÉLANGES.

LA PERNELLE.

Sur le côté gauche de la grande route de Valognes à Barfleur, à quelque distance du bourg de Quettehou, l'on trouve un chemin, d'abord assez uni, qui, s'élevant peu à peu jusqu'à former une montée rapide, vous conduit, au bout d'un quart-d'heure de marche, à un plateau sur lequel on a bâti l'église de la commune de La Pernelle.

Que si l'on se tourne alors vers l'Orient, un beau tableau saisit la vue.

Devant vous, la mer, sillonnée dans tous les sens par les barques du cabotage et de la pêche; puis la côte, qui se courbe gracieusement en un arc, dont vous occupez un des points de la corde. A gauche, le village de Gatteville, le port de Barfleur et, entre d'eux, le cap de Barfleur qui s'avance dans la mer, portant son phare, magnifique colonne de granite de 220 pieds de haut: à droite et plus près, l'île Tatihou, le port de St-Vaast et le fort de La Hougue, nom qui rappelle une journée fameuse dans nos annales. Un marin vous signalerait, encore, sur la gauche et en arrière, le cap Lévi, la baie de Cherbourg et La Hague; du côté

opposé et en avant, les îles St-Marcouf, la baie d'Isigny et les côtes du Bessin. Précisément au-dessous de vous, s'étend une contrée plate, ombragée par une riche verdure et teinte de toutes les nuances d'une culture variée ; c'est le Val-de-Saire : la France n'a pas de sol plus fertile. Le blé, le lin, le chanvre et les pommes à cidre, sont les principales productions de ces belles campagnes.

De ce spectacle vivant et actuel, si vous remontez, par la pensée, au règne de Louis XIV et au comte de Tourville, vice-amiral de France ; quels souvenirs pour l'esprit ! Quelles émotions pour un cœur français !

Sur cette rade de La Hougue, si bleue et si calme, tonnait, il n'y a pas un siècle et demi, l'artillerie de deux grandes flottes. Au nombre des braves qui montaient nos vaisseaux, il s'en trouvait qui venaient de la cour du grand roi : ils avaient vécu dans l'intimité de Racine et de Molière et soupé chez Ninon. Vous savez que la lutte fut longue et furieuse ; et, qu'après d'héroïques efforts, nous dûmes nous retirer devant un ennemi, deux fois plus nombreux que nous, secondé par les vents. Ce combat du grand Tourville, malgré ses suites désastreuses, jeta, comme on l'a fort bien dit, tout l'éclat d'une victoire.

Il y a deux ans, au mois de mars, la mer laissa à sec un coin du champ de bataille. Il fut possible d'en retirer deux pièces de canon et plusieurs milliers de boulets. Nous avons vu nous-même un de ces canons à

l'arsénal de Cherbourg : il est en fer et recouvert, à sa grosse extrémité, d'une croûte épaisse et dure de rouille, de cailloux et de coquilles.

Ajoutons que, le 15 avril 1450, et non loin de la baie d'Isigny, il se livra une bataille entre deux armées dont l'une aussi était deux fois plus nombreuse que l'autre. Ce jour-là, ce fut la plus nombreuse qui fut battue ; et le résultat de la mémorable victoire de Formigny, remportée par le connétable de Richemond, fut l'expulsion entière des Anglais de la Normandie et de Cherbourg.

C'est, au reste, assez discourir de batailles et de gloire, pour nous hommes du temps présent, que la Révolution et l'Empire ont fait beaucoup trop riche en ce genre. Les peuples, qui s'instruisent à leurs dépens, comme les individus, commencent à apprécier le bien-être matériel. De là, une direction nouvelle imprimée aux sciences et aux arts de la paix : on n'abjure pas le culte du beau, mais on lui demande, avant tout, d'être utile.

A ce propos, écoutez une histoire sur le phare de Barfleur, qui brille aux rayons du soleil.

Un homme de 26 ans, doué de toutes les qualités qui assurent les succès dans le monde, et il en est de si doux à cet âge! est venu établir son domicile au cap même de Barfleur : vivant de la vie des ouvriers ; dirigeant, lui-même, à chaque instant du jour, la taille, la pose et le raccordement des 16000 blocs

de granite qu'il a fallu pour exécuter son plan; s'attachant à son phare avec la ténacité fervente d'une passion qui se satisfait, suivant son accroissement progressif avec une complaisance et un amour de père. Les fainéans n'avaient pas beau jeu sous un pareil chef, et cependant les ouvriers l'aimaient : c'est qu'il partageait leurs fatigues, qu'il était bon et juste pour eux. La journée finie, il demandait aux vieux habitans de cette partie dangereuse du littoral, le récit des naufrages dont ils avaient été les témoins. Ces braves gens, timides d'abord avec le jeune savant, bientôt mis à l'aise, contaient avec abandon et l'on écoutait avec intérêt : c'étaient-là ses soirées à lui.

En ce moment, M. Delarue campe au milieu des rochers du cap de la Hague : là aussi nous verrons un beau phare.

Jeune homme! vous méritez la décoration qu'une main auguste a placée sur votre poitrine.

Victor Le Bas.

Août 1835.

— Le nommé Jean Roualle, de la commune de Carteret, a découvert, le 19 mars 1835, quatre bracelets en or, en faisant un fossé neuf dans son terrein voisin du bourg de Barneville. Ils ont été achetés par M. de

Gerville cent francs au-delà du prix offert par celui des orfèvres de Valognes qui les a estimés le plus cher. Ils sont romains, en or massif, d'un travail fort simple, et ont dû servir à des bras d'une grosseur différente. M. de Gerville en possédait déjà quelques-uns en bronze d'un travail analogue. — A pareil jour, il y a 18 ans, on fit à Sottevast la plus nombreuse et la plus précieuse trouvaille de médailles d'argent qui ait eu lieu dans notre département depuis un siècle.

— Dans la séance publique annuelle de l'Académie royale de médecine, qui a eu lieu, le 7 juillet 1835, au palais de l'Institut, le prix de 1500 f. pour la propagation de la vaccine a été partagé entre trois concurrens, dont l'un est M. le docteur Bonnet, de Coutances.

— M. Asselin (Aug.) qui avait rédigé, il y a quelques années, comme secrétaire d'une commission, un article sur le monument de Quinéville *(Annuaire de la Manche, — 1835 — p. 187)*, est récemment revenu sur ce travail. Il a cherché de nouveau quelle a pu être la destination de cette construction romaine. M. Asselin, après un examen sérieux, vient de publier un *Mémoire sur la grande cheminée de Quinéville ;* in-8° de 16 pages. L'opinion de l'auteur est que ce monument fut un phare, dont la construction remonte au 1er siècle de l'ère chrétienne.

— *L'Association normande* a ouvert sa séance générale de 1835, à Evreux, le 25 août, sous la présidence de M. de Caumont, directeur. M. de Stabenrath, juge d'instruction à Rouen, a été appelé au fauteuil du secrétaire général en l'absence de M. l'abbé Daniel; après quoi, on a procédé à la formation des sections. Les bureaux ont été formés ainsi qu'il suit dans chacune d'elles :

1re SECTION. *Sciences morales, législation, littérature.* Président, M. Levy, de Rouen; vice-président, M. de Vauquelin; secrétaire, M. Gaebled. 2e SECTION. *Agriculture.* Président, M. de Magneville; vice-président, M. Hébert, d'Evreux; secrétaire, M. Gazon fils. 3e SECTION. *Industrie.* Président, M. Lair; vice-président, M. de la Rue; secrétaires, MM. Paul Dibon, de Louviers, et Chevreaux, d'Evreux. 4e SECTION. *Sciences physiques.* Président, M. Girardin, de Rouen; vice-président, M. Boutigny; secrétaire, M. Dubuc.

Les sections se sont ensuite livrées à leurs travaux, qui ont donné lieu à des résolutions et à des propositions nombreuses et d'un intérêt plus ou moins grave pour la prospérité de la Normandie. Avant de se séparer, l'Association a décidé qu'elle tiendra sa séance générale de 1836 dans la ville d'Alençon.

— La *Société des vétérinaires du Calvados et de la Manche*, à laquelle nous avons consacré un article dans l'Annuaire 1830-1831, a publié, en 1835, le 2e volume de ses Mémoires. Ce 2e volume justifie pleinement les espérances que la première publication de cette Société avait fait naître.

— Sir Francis d'Yvernois a publié à Génève, en 1833, une brochure intitulée : *Sur la mortalité proportionnelle des populations normandes, considérée comme mesure de leur aisance et de leur civilisation.* D'après cet auteur, la mortalité, en Normandie, serait plus faible que dans aucun pays du continent européen; ce qui dépend surtout de l'aisance générale de la population de notre pays. Si l'on veut bien rapprocher des faits recueillis par le statisticien de Génève, pendant le XIXe siècle, ceux que nous fournit Mellance, sur le XVIIe et le XVIIIe, on verra que, depuis deux cents ans, les Normands n'ont cessé de jouir d'une prééminence aussi précieuse.

DE L'AVENIR INDUSTRIEL

DE LA FRANCE;

UN RAYON DE BON SENS

SUR QUELQUES GRANDES QUESTIONS

D'ÉCONOMIE POLITIQUE;

PAR C.-J.-A. MATHIEU DE DOMBASLE,

Officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, correspondant de l'Académie royale des sciences et d'un grand nombre de Sociétés savantes, nationales et étrangères. (1)

INTRODUCTION.

LES intérêts industriels et commerciaux de notre pays sont vivement agités aujourd'hui,

(1) La réimpression de cet Opuscule est faite sur la 4e édition (1835).

par la discussion de diverses questions qui intéressent, au plus haut point, l'avenir de richesse et de prospérité du Royaume. Dans les questions d'économie politique, les doctrines de liberté sans limite ont été professées dans ces derniers temps, avec une entière bonne foi, par beaucoup de personnes, dans des vues intéressées peut-être par quelques autres; et c'est presque toujours en opposition d'intérêts entre diverses parties du territoire, ou entre diverses classes de ses habitans, que se sont traduites les discussions de ce genre.

A diverses époques, depuis notre première Révolution, quelques personnes s'étaient déjà efforcées d'opposer les intérêts de la partie méridionale du Royaume, à ceux du Nord. Presque toujours c'est le commerce de Bordeaux qui s'est constitué d'office le défenseur des intérêts du Midi. Depuis quelques années, les plaintes, les réclamations et les griefs ont pris un nouveau degré d'intensité. Récemment encore la France a été contristée par diverses publications sorties de la même source et qui ne tendraient à rien moins qu'à mettre en question l'unité de notre pays, cette unité dont il est si fier, base essentielle de sa richesse et de sa puissance. Des hommes graves et honorables ont élevé la voix au nom des intérêts du Midi; ils sont venus sommer l'autre partie du Royaume de mettre fin à un système qui, disait-on, constitue un véritable état d'oppression exercée par une fraction de notre patrie envers l'autre. Sans doute on aura été disposé dans le public à faire une

large part à l'hyperbole dont est empreint le langage de ces écrits. Cependant il pourrait rester quelque chose dans l'esprit de beaucoup de personnes, d'assertions présentées avec une assurance qui impose, lorsqu'on n'en approfondit pas l'exactitude. C'est par ce motif qu'il m'a paru utile de rechercher si le midi du Royaume a réellement des intérêts différens de ceux du nord, et dans quelles limites peut s'étendre cette différence. Si je réponds ici d'une manière plus directe aux écrits dont je viens de faire mention, c'est qu'ils sont les plus récens, et qu'ils résument en quelque sorte des griefs trop fréquemment répétés. Bordeaux, d'un autre côté, n'est pas seulement une ville du midi de la France, c'est aussi une place maritime. Il faudra donc apprécier les motifs qui peuvent diriger ici les défenseurs officieux du Midi; il faudra que j'examine si le commerce n'a pas, dans les questions de cette nature, des intérêts spéciaux opposés à ceux de l'industrie intérieure; et cette recherche me forcera d'examiner, sous divers points de vue, ce qu'on appelle communément *le système de protection pour l'industrie intérieure*, sur lequel se fondent principalement les griefs allégués par le commerce. Je n'éviterai en aucune façon de me laisser entraîner sur ce terrein, et je désire vivement que mes lecteurs m'y suivent avec quelqu'intérêt, car j'ai l'intime conviction que l'opinion publique a été égarée dans ces derniers temps sur ces matières, par les doctrines les plus erronnées et les plus funestes à la prospérité du pays. Je chercherai

enfin à faire ressortir, de l'examen de ces questions, quelques prévisions sur les chances d'avenir industriel qui sont réservées à la France.

Il est des vérités qui nous importunent et nous blessent; il en est qui heurtent certaines susceptibilités nationales, ou qui contrarient certaines opinions consacrées par la vogue, et en quelque sorte, par un assentiment général. Dans les questions d'intérêt, il est aussi des vérités dures, on dirait presque des vérités brutales. Pour toutes, il faut savoir les aborder en face, car la vérité, de quelque nature qu'elle soit, sait toujours bien arriver, et c'est puérilité de croire qu'on arrête sa marche en lui tournant le dos. Je pense donc que si les écrits dont je viens de parler méritent quelque blâme, ce n'est pas parce que leurs auteurs ont exprimé des opinions qu'ils croyaient vraies; la question est ici de savoir s'ils ne se sont pas trompés. Pour moi, sur toutes les questions qui se présenteront dans cette discussion, fidèle à l'austère franchise que j'aime dans les autres, j'exprimerai sans réserve et sans réticence, ce qui, dans mes convictions, est la vérité.

CHAPITRE 1er.

DES INTÉRÊTS RESPECTIFS DU MIDI ET DU NORD DE LA FRANCE.

§ Ier. *Des rapports de l'industrie vinicole avec les autres industries du pays.*

Les négocians de Bordeaux n'ont vu dans le midi de la France que des intérêts vinicoles ; et dans les produits des vignobles, ils n'ont considéré que la portion qui s'exporte. C'est sur cette donnée qu'est fondée toute leur argumentation ; ils disent : Voyez ; le Midi n'a pour richesse que ses vins ; pour en tirer parti, il n'a que ses débouchés à l'étranger ; et ce sont ces débouchés que vous lui fermez par un système de protection exercé dans les intérêts exclusifs du Nord. N'y a-t-il pas là lésion manifeste pour le midi du Royaume ?.... De la part des négocians de Bordeaux, il est assez naturel de voir apprécier ainsi les intérêts du Midi ; et du point où ils sont placés, on comprend qu'ils aient pu n'apercevoir qu'un petit coin du tableau ; mais y a-t-il là exactitude et vérité ? Un court examen va répondre à cette question. Re-

cherchons d'abord le rapport des intérêts vinicoles avec ceux des autres branches de l'industrie intérieure.

On a souvent répété que toutes les industries sont sœurs, et que l'une ne peut prospérer ou souffrir sans que les autres en éprouvent de l'amélioration et du malaise. Il y a certainement beaucoup de vrai dans cette assertion ; cependant il importe d'y apporter quelques distinctions : elle est complètement vraie si on l'applique à des branches diverses d'industrie dont les produits se consomment dans l'intérieur du pays, et qui s'exercent sur des matières produites par l'industrie intérieure. Il est certain, par exemple, que l'industrie manufacturière ne peut prendre d'extension que dans le rapport même des progrès que fait l'art agricole, puisque ce dernier fournit les alimens nécessaires à la classe ouvrière, et une grande partie des matières premières qui sont employées dans les fabriques ; et c'est de l'accroissement de la population agricole et du développement de son aisance, que les manufactures peuvent attendre l'augmentation des débouchés de leurs produits, puisque les classes attachées à la culture du sol forment près des quatre cinquièmes de la population totale du pays. D'un autre côté, l'accroissement du nombre et de l'aisance dans les classes attachées à l'exploitation des manufactures, favorise éminemment aussi les progrès de l'art agricole, en lui offrant des débouchés plus étendus. Dans tout ceci, l'identité des intérêts est évidente ; et on ne pourrait même

citer qu'un petit nombre de cas particuliers, où les intérêts personnels de quelques individus, pris dans l'une ou l'autre de ces deux grandes classes, peuvent avoir momentanément à souffrir des développemens pris dans telle localité par quelque établissement de l'autre classe industrielle. Les intérêts personnels des hommes qui se livrent à ces deux genres d'industrie sont donc presque toujours d'accord avec ceux des industries elles-mêmes.

L'industrie des vignobles se trouve placée, sous ce rapport, dans une position entièrement semblable à celle de toutes les branches d'industrie qui s'exercent sur la culture du sol; et c'est seulement dans le développement de toutes les branches des arts agricole et manufacturier, que l'industrie vinicole peut trouver l'accroissement du débouché de ses produits, pour toute la portion qui en est consommée dans l'intérieur du pays; je pourrais même ajouter que cette branche d'industrie est peut-être celle qui profite le plus de la prospérité de toutes les autres, parce que la consommation de ses produits ne dépendant pas d'un besoin indispensable, peut varier dans des limites étendues, selon le degré d'aisance de toutes les parties de la population. La culture des vignes a éprouvé depuis quarante ans une immense extension, dont la source se rencontre évidemment dans le développement de tous les autres genres d'industrie, et dans l'accroissement de population et d'aisance qui en a été le résultat. M. Chaptal évalue à *sept cent*

dix-huit millions de francs le produit moyen annuel de tous les vignobles du Royaume, au commencement de ce siècle ; et il porte à *cinquante-un millions de francs* l'exportation moyenne en vins et eaux-de-vie, dans les années qui ont précédé 1790. Comme il n'est pas vraisemblable que l'industrie vinicole ait fait de grands progrès entre ces deux époques, nous pouvons rapprocher ces chiffres et les considérer comme présentant l'état des choses immédiatement avant la Révolution française. Le pays consommait donc alors des vins pour une valeur d'environ *six cent soixante-sept millions*, et un quinzième environ de la production totale des vignobles, trouvait un débouché dans l'exportation. Il n'est pas permis de douter que la consommation intérieure ne se soit accrue, depuis cette époque, d'un quart au moins, et bien plus vraisemblablement d'un tiers, puisque la population s'est accrue de plus d'un quart, et qu'il y a beaucoup plus d'aisance dans toutes les classes. C'est donc à un chiffre qui n'est guère au-dessous de *deux cent millions*, que l'on doit évaluer l'accroissement de débouché que l'industrie vinicole a trouvé dans le pays, depuis une quarantaine d'années ; et lorsque l'on considère l'énorme extension qu'a prise la culture de la vigne, dans presque toutes les localités, on est certes bien disposé à juger que cette évaluation n'a rien d'exagéré.

L'exposition de ces faits peut faire apprécier les rapports qui lient l'industrie vinicole à toutes les autres industries du pays ; et l'on voit

combien ; dans tout ceci , les intérêts sont identiques. Mais il est aussi une portion du produit des vignobles qui est destinée à l'exportation : nous avons vu que la valeur de cette portion était évaluée, avant la Révolution française, à *cinquante-un millions*. D'après les documens publiés par l'administration des douanes, l'exportation des vins et eaux-de-vie s'est élevée, en 1832, à près de *soixante-dix millions*. Il y a donc eu, dans ces exportations, un accroissement d'une *vingtaine de millions* depuis 1789 ; et cet accroissement a eu lieu malgré le développement qu'a reçu le système de protection, tant en France que chez presque toutes les nations du monde civilisé. Maintenant on peut se demander à quel chiffre eût pu se porter cet accroissement, dans le cas où la France, au lieu de protéger l'industrie intérieure par ses tarifs de douanes, l'eût sacrifiée au désir de faciliter l'exportation de ses vins ? Pense-t-on que cet accroissement d'exportation eût été double, triple de ce qu'il a été réellement ? Mais l'industrie vinicole serait encore bien loin, dans ce cas, de trouver dans cet accroissement une compensation des *deux cents millions* dont ses débouchés se sont accrus à l'intérieur, comme nous venons de le voir, par l'effet du développement de toutes les autres branches de l'industrie du pays. Prenons pour exemple celle de nos branches d'industrie que l'on a le plus fréquemment opposée à l'industrie vinicole ; celle qui a pour objet la fabrication des fers. Qui pourrait calculer quelle énorme

quantité de vin consomme la classe si nombreuse d'hommes qui trouve un salaire ou des moyens d'aisance dans cette belle branche de notre industrie, depuis les maîtres de forges, jusqu'aux simples ouvriers?.... Et que l'on y ajoute encore la quantité de vin qui est consommée par toutes les classes industrielles qui s'occupent de créer les produits de tous genres que consomment tous les individus qui sont attachés à la fabrication du fer. Si ces débouchés venaient à manquer à l'industrie vinicole, on verrait quel énorme déficit il en résulterait dans la consommation de ses produits; et quelle chétive compensation lui serait offerte par l'excédant d'exportation qu'il serait possible d'obtenir à l'aide des mesures par lesquelles on aurait sacrifié l'industrie des fers.

Il est donc certain que l'on tombe dans une erreur complète, relativement aux intérêts de l'industrie vinicole, lorsqu'on ne mesure ses débouchés que par les chiffres des exportations maritimes. Pour elle, comme pour toutes les autres industries, le débouché le plus important, c'est le marché du pays même; et ses intérêts sont ici parfaitement d'accord avec ceux de toutes les autres branches de la production, dont les progrès tendent sans cesse à se favoriser mutuellement.

§ II. *Des diverses sources de richesse du midi du Royaume.*

On ne se trompe pas moins lorsqu'on ne voit dans le midi de la France que des in-

térêts vinicoles; et cette autre erreur se conçoit à peine de la part des négocians de Bordeaux. Si on les en croit cependant, le vin est le seul produit de cette partie du Royaume, car *son sol est rebelle à tout autre culture*.... « *Le Nord renferme dans son sein les forges et les* » *hauts fourneaux, les mines, l'industrie des* » *bestiaux, les manufactures de cotons, les* » *manufactures de draps, les manufactures de* » *toiles etc.*».....« *Les industries manufactu-* » *rières n'existent dans le Midi que comme de* » *rares exceptions*..... » Aussi le système de protection pour l'industrie intérieure est la cause « *de la ruine aujourd'hui constatée du midi de la France.* » J'ai copié textuellement ici les expressions consignées dans un des écrits auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, et qui tout entier est empreint de cette idée que le midi de la France est tributaire du Nord, pour tous les produits industriels qu'il consomme, et qu'il n'a, pour les solder, que le produit de ses vins. De là on conclut que c'est exclusivement dans l'intérêt des industries du Nord, et au préjudice du Midi, que sont établis les tarifs de protection. Pour rien au monde, je ne voudrais que l'on pût me soupçonner d'avoir imputé gratuitement à des hommes sérieux, des allégations de la nature de celles que je viens de rapporter; mais comme cette adresse a reçu une grande publicité, et je pourrais dire une célébrité malheureuse, je suis assuré qu'on ne m'accusera pas d'avoir dénaturé des opinions pour les combattre. Cherchons maintenant quel est l'état réel des choses relativement à l'industrie du midi du

Royaume. Serait-il donc vrai que nos frères du Midi, doués d'une conception si vive, d'un génie si actif et si entreprenant, se soient mollement endormis dans la carrière de l'industrie, attendant que le Nord vînt pourvoir à leurs besoins?... Une semblable idée est heureusement aussi fausse qu'elle serait humiliante pour la population des plus belles parties de notre territoire. On va en juger par l'exposé rapide de quelques faits dont personne, je pense, ne contestera l'exactitude. Des forges nombreuses, et dont plusieurs sont fort importantes, existent dans les départemens de l'*Ariège*, de la *Corrèze*, des *Landes*, de l'*Aude*, du *Lot*, de *Lot-et-Garonne*, de *Tarn-et-Garonne*, du *Tarn*, de l'*Aveyron*, de la *Dordogne*, des *Basses-Pyrénées*, de la *Charente*, des *Pyrénées-Orientales*, de la *Haute-Garonne*, du *Puy-de-Dôme*. Dans plusieurs de ces départemens, on fabrique aussi des aciers, et ces matières y donnent lieu à une fabrication étendue et très-renommée de coutellerie, de faux, de limes et de quincaillerie dans plusieurs genres : tels sont les départemens du *Puy-de-Dôme*, du *Tarn*, de l'*Ariège*, de la *Haute-Garonne*, de *Tarn-et-Garonne*, de l'*Aude*, etc. Quant aux mines, il est fort douteux que le Nord puisse offrir des masses égales en importance aux exploitations que l'on rencontre dans les départemens de l'*Aveyron*, de la *Dordogne*, du *Var*, de la *Corrèze*, des *Basses-Pyrénées*, du *Puy-de-Dôme*, de la *Lozère*, etc. On sait aussi combien d'exploitations de granit et de marbre sont répandues dans les provinces

du Midi. Qui ne connaît les nombreuses manufactures de draperies et de lainages de l'*Aude*, du *Tarn*, de *Tarn-et-Garonne*, de l'*Ariège*, du *Lot*, du *Puy-de-Dôme*, de l'*Aveyron ?*..... Sans doute les draps qui se fabriquent à *Castres*, à *Carcassone*, à *Limoux*, à *Mazamet*, à *Lodève*, etc., etc., n'égalent pas en finesse ceux qui sortent des fabriques de *Louviers* ou de *Sédan;* mais il faut bien se garder de mesurer à cette échelle l'importance d'une fabrication : pendant qu'un petit nombre d'hommes opulens consomment des draps fins dans le Midi comme dans le Nord, une multitude d'hommes des classes inférieures, dans toutes les parties du Royaume, se vêtissent des draps du Midi ; et, dans tous les genres, cette dernière espèce de consommation l'emporte infiniment en importance sur celle qui se borne aux classes élevées de la société. Qui ne connaît l'immense fabrication des soieries dans les départemens du *Gard*, de l'*Hérault*, de *Tarn-et-Garonne*, etc, et les belles papeteries de l'*Ardèche*, de la *Charente*, des *Basses-Alpes*, de l'*Aube*, de *Lot-et-Garonne*, des *Hautes-Pyrénées*, du *Tarn ?*.... et l'immense fabrication de savon et de soude artificielle de *Marseille ?* Et n'est-ce pas dans plusieurs de nos départemens du Midi que sont établies les fabriques de verdet, de crême de tartre, de tabletterie en corne et en buis, de chapeaux de paille, de ganterie, de bouchons de liége, de résine et de térébenthine, de fruits secs et confits, de parfums et essences, etc., qui se répandent dans tout le Royaume et dans les

pays étrangers?.... Et un grand nombre de ces départemens ne contiennent-ils pas des tanneries et mégisseries très-renommées, des fabriques de toiles à voile et de toiles de ménage, des faïenceries et verreries, etc?....

Sans doute le Midi tire aussi du Nord quelques produits industriels; mais pense-t-on qu'il ne trouve pas une ample compensation dans deux sources fécondes de sa richesse dont je n'ai pas encore parlé, les huiles d'olive et les soies, pour lesquelles le Nord est et sera vraisemblablement toujours tributaire envers lui?....

Passons à l'industrie des troupeaux, que les négocians de Bordeaux prétendent aussi faire considérer comme l'apanage exclusif des départemens du Nord; pour cette branche d'industrie, comme la plupart de celles que je viens d'énumérer, voyons si c'est exclusivement dans l'intérêt du nord de la France qu'ont été établis les droits d'entrées sur les laines et les bestiaux: il faudrait bien peu connaître l'agriculture du midi du Royaume, pour ne pas savoir que l'industrie des bêtes à laine en forme une des bases principales; mais ici nous avons des chiffres dont nous pourrons obtenir quelques résultats précis. M. *Chaptal* a publié en 1822 un tableau de la production des laines en France, en la divisant par départemens. Il résulte de ce tableau que la production moyenne annuelle par département était de 409,000 kilogrammes pour toute l'étendue du Royaume; maintenant, si nous prenons sur le tableau les

trente-trois départemens situés au sud de la Loire, et que l'on peut appeler le midi du Royaume, nous trouvons que dans ces trente-trois départemens, on en compte dix-sept dont la production annuelle est supérieure à la production moyenne de tous les départemens de la France : ces départemens sont ceux de l'*Aude*, de l'*Aveyron*, des *Bouches-du-Rhône*, de la *Drome*, du *Gard*, de la *Haute-Garonne*, de l'*Hérault*, de la *Lozère*, du *Puy-de-Dôme*, des *Pyrénées-Orientales*, du *Tarn*, du *Var*, du *Cantal*, de la *Gironde*, du *Lot*, de *Vaucluse* et des *Basses-Pyrénées*; et parmi ces départemens, il en est plusieurs que l'on peut mettre au nombre des plus riches du Royaume, pour la récolte des laines. Dans la liste que je viens de présenter se trouve la *Gironde*, qui produit annuellement 438,000 kilogrammes de laine. La *Gironde*, vous entendez bien; ce même département d'où quelques voix se sont élevées pour nous présenter, comme un fait à l'abri de toute contestation, que la France du nord exerce le monopole de l'industrie des troupeaux. Pour la production des chevaux et des mulets, on sait bien que le *Limousin*, l'*Auvergne* et les départemens voisins des Pyrénées, sont au nombre des parties les plus riches de notre territoire. Quant à l'industrie du bétail à cornes, personne sans doute ne sera disposé à contester que c'est dans nos départemens du Midi en général que la production a reçu le plus de développement, et c'est la véritable patrie de la race bovine. Les fromageries du *Cantal*, du *Puy-de-Dôme*, de l'*Aveyron*, des *Hautes*

et des *Basses-Alpes*, etc., etc., attestent d'ailleurs que l'industrie n'y est pas moins avancée dans l'art d'utiliser les produits de cette espèce de bétail.... On peut juger maintenant si le Midi est resté plus arriéré dans l'industrie des troupeaux que dans tant d'autres branches industrielles; et si la prohibition des tissus étrangers, ainsi que les droits de protection sur les laines, les huiles, les fers, etc., sont un monopole du Nord au détriment de nos départemens méridionaux. Je l'avoue, j'éprouve un sentiment pénible en terminant cette énumération des richesses industrielles de l'une des parties les plus intéressantes de notre territoire, lorsque je songe qu'elle a été nécessaire pour montrer à des habitans du Midi eux-mêmes qu'ils ont méconnu leur propre pays; mais enfin, elle suffira bien, sans doute, tout incomplète qu'elle est, pour établir une vérité qui sort de tout ceci avec une irrésistible évidence : savoir, que Bordeaux, en se constituant le défenseur du midi de la France, n'a vu dans tout le Midi que les intérêts de Bordeaux lui-même.

§ III. *De l'état de la culture des céréales des départemens du Midi.*

Il est néanmoins une production pour laquelle le midi du Royaume est demeuré évidemment en arrière. Malheureusement cette production est la plus importante de toutes, celle qui entre pour la valeur la plus élevée dans la richesse nationale, et

dans la consommation des populations : je veux parler des céréales. La culture des départemens méridionaux est certainement très-active et très-prospère sous quelques rapports ; et l'on a pu voir, par l'énumération que je viens de faire, qu'ils tirent de leur sol de riches produits ; mais l'agriculture proprement dite, le genre de culture qui a pour base la charrue, et dont les produits essentiels sont les grains, y est dans un état peu avancé, relativement à quelques parties du territoire du Nord. Il est cependant plusieurs départemens du Midi qui produisent des grains en quantité suffisante pour leur consommation ; quelques-uns même en produisent un excédant assez considérable : tels sont ceux de l'*Ariège*, de l'*Aude*, de la *Charente-Inférieure*, de la *Haute-Garonne*, du *Gers*, du *Lot*, du *Puy-de-Dôme* et de *Tarn et-Garonne ;* mais en général le Midi tire encore des départemens du Nord ou de l'étranger une partie de son approvisionnement en grains. Il faut faire remarquer, au reste, que malgré les imperfections des procédés de l'agriculture, on produit incontestablement des céréales dans tous nos départemens du Midi, pour une valeur plus élevée que celle des vins, et l'on doit se rappeler que de 1823 à 1827, époque d'avilissement du prix des grains, les plaintes les plus graves et les plus multipliées se firent entendre dans presque tous nos départemens du Midi, sur l'insuffisance des mesures du droit de protection, et sur l'admission des grains à l'entrepôt de Marseille. On a pu juger par là que cette branche de

l'art agricole occupe bien plus de place dans les intérêts du Midi que ne semblent le croire les négocians de Bordeaux.

Mais l'infériorité actuelle de la production des grains dans le midi de la France est-elle due, comme le dit le commerce de Bordeaux, *à ce que le sol du Midi est rebelle à tout autre culture qu'à celle de la vigne?*.... Pourquoi donc en serait-il ainsi ? Croit-on que la température y est trop élevée pour la production des céréales ? L'exemple de plusieurs parties de l'Italie, de l'Espagne, et des côtes d'Afrique démentirait complètement cette opinion. Serait-ce la nature du sol qui s'opposerait à cette culture ? Mais rien n'est plus varié que la nature du terrein dans toutes nos provinces du Midi, de même que dans celles du Nord ; et dans cette diversité, toutes les cultures peuvent trouver place. Mille exemples, dans presque tous les départemens de cette partie du Royaume, prouvent au reste que cette opinion n'a pas le plus léger fondement.

Tous les propriétaires éclairés du Midi connaissent parfaitement aujourd'hui la cause de cette infériorité dans l'industrie agricole, et un grand nombre d'entr'eux travaillent activement à la faire disparaître : l'industrie des cultivateurs et l'attention des propriétaires s'étaient particulièrement dirigées, depuis fort long-temps, dans ces belles contrées, vers des produits que le climat pouvait leur faire considérer comme des faveurs spéciales de la nature. La culture de l'olivier, du mûrier, mais surtout de la vigne a été l'objet

de toutes les prédilections. Les vignobles n'occupent néanmoins qu'une très-petite partie du sol dans ces départemens; et si l'on rapproche de la surface totale de chaque département, l'étendue des vignes indiquée par M. Chaptal, dans le tableau que j'ai déjà cité, on trouvera que dans quatre départemens seulement, l'étendue des vignobles dépasse le dixième de la surface totale, ce sont : l'*Hérault*, le *Gard*, le *Gers* et la *Charente-Inférieure;* et en masse on peut évaluer cette proportion au quinzième pour tous les départemens du Midi; en sorte qu'en moyenne sur un domaine de 15 hectares, un seul hectare est en vignes, et les autres se composent pour la plus grande partie de terres arables ou qui pourraient le devenir. Mais c'est sur cet hectare, portion si faible de son domaine, que le propriétaire a dès longtemps concentré ses capitaux et ses soins; c'est à lui qu'il applique presque tous les fumiers et les bras dont il peut disposer. Il a laissé le reste du domaine sous le déplorable système de métayage, afin d'être plus libre de consacrer à son vignoble tous les moyens d'en accroître la valeur. C'est bien là le tableau fidèle de l'état des choses dans le plus grand nombre des exploitations du Midi; et c'est ainsi que les propriétaires de vignes se sont considérés quelquefois, comme constituant une classe à part, parce qu'ils avaient presque oublié qu'ils sont aussi les propriétaires des terres. Ces dernières ne leur offrent en effet presque aucun produit, parce que leur culture est négligée, tandis qu'ils

trouvent un revenu important dans les vignes.

Il était impossible qu'un tel état de choses ne fût pas compris par ceux des propriétaires qui se distinguent le plus éminemment par leurs lumières et leurs instructions; et pour tous ceux-là, il demeure évident aujourd'hui que la prédilection pour la culture de la vigne a produit, dans le midi de la France, un effet analogue à celui qu'ont produit, en Espagne, les mines du Nouveau-Monde; c'est-à-dire qu'elle a fait négliger la source la plus féconde de la richesse du pays. Une multitude de propriétaires reconnaissent très-bien que si l'hectare de vigne leur offre un produit brut plus élevé, ils peuvent trouver un produit net tout aussi satisfaisant dans chaque hectare de leurs terres si négligées jusque là. Aussi rien n'est plus remarquable que l'élan qui se manifeste, dans tous les départemens du Midi, vers les améliorations de la culture des terres arables; et sous ce rapport, l'observateur attentif peut reconnaître que cette partie de notre territoire marche bien plus rapidement que le Nord dans la voie des progrès. Les succès viennent partout couronner les efforts de ce genre; et j'engagerais celui qui douterait de cette vérité, à visiter les exploitations de M. le comte *Louis de Villeneuve*, dans le Tarn; de MM. *Demoux*, *Bonnet*, près de Carcassonne; de MM. de *Crisony*, *Duffourc*, dans le Gers; de MM. *Demalaret* et *Lacroix*, dans la Haute-Garonne; de M. *Rodat*, dans l'Aveyron; de MM. *Gasparin*, *Dumat*, dans la Drôme; de M. *Richard-Lioud*, dans l'Ar-

dèche ; de M. *Vincent*, dans le Gard ; de M. *Plauche*, dans le département des Bouches-du-Rhone ; de MM. de *Colbert-Turgis*, *Julien*, *Bergasse*, dans le Var. Je ne cite ici qu'une infiniment petite partie des propriétaires qui s'occupent activement dans le Midi d'améliorer les procédés de la culture qui a pour principal objet la production des céréales ; mais partout on trouvera des exemples qui ne laisseront aucun doute sur les succès qui seront le résultat des efforts que l'on dirige dans cette voie ; et si l'on observe les faits et les résultats déjà obtenus dans une multitude de localités, on se convaincra que le temps n'est pas bien éloigné où nos départemens du Midi se suffiront à eux-mêmes, pour leur consommation en grains. Jusqu'ici la valeur de quelques-uns de leurs produits spéciaux qu'ils ont fournis aux départemens du Nord, a suffi largement pour solder celle des grains qu'ils en ont tirés ; mais la culture de ces produits ne diminuera en rien par l'accroissement de celle des céréales. Elle s'accroîtra, au contraire, parce que la consommation locale prendra une grande extension, par suite de l'accroissement de population, qui sera le résultat des améliorations de la culture des fermes. Cette révolution agricole ne peut donc manquer de porter nos provinces du Midi à un degré de prospérité qui ferait pencher entièrement de leur côté la balance entre le midi et le nord du Royaume, si cette dernière partie ne trouvait dans le développement d'autres branches d'industrie, le moyen de

rétablir l'équilibre. C'est ainsi que par un mutuel concours de travaux et d'efforts, les diverses parties de notre territoire contribueront à accroître la richesse et la prospérité de la patrie commune ; et pour tout homme qui comprend bien la position industrielle du midi du Royaume, c'est dans cet avenir qu'il doit trouver un développement de richesse et de population qu'il ne pourrait attendre d'aucun accroissement, quel qu'il fût, dans la somme des exportations.

CHAPITRE II.

DES INTÉRÊTS SPÉCIAUX DU COMMERCE ; DE L'IMPORTANCE RELATIVE DE L'INDUSTRIE INTÉRIEURE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR, POUR LA RICHESSE DES NATIONS ; ET DU SYSTÈME DE PROTECTION PAR LES MESURES DE DOUANES.

§ Ier. *Opposition des intérêts du commerce extérieur à ceux des autres industries du pays.*

Je viens de présenter le tableau des rapports qui lient entr'eux, dans les diverses parties de notre territoire, les intérêts des industries productrices ; et l'on a pu voir comment les progrès de chacune d'elles concourent à la prospérité des autres, en accroissant les débouchés de leurs produits. Recherchons maintenant les rapports de l'industrie commerciale avec les autres industries du pays. Il faut d'abord diviser le commerce en deux classes bien distinctes : la première est celle qui s'occupe de transporter, dans les diverses parties du territoire, les productions qui sont créées dans d'autres, ou de mettre à la portée des consommateurs, à mesure de leurs besoins, par des ventes en gros ou

en détail, les produits industriels de toute espèce. L'autre classe se compose du commerce d'importation et d'exportation. Le commerce de la première classe, ou le commerce intérieur, couvre toute la surface du pays; il met en mouvement des produits pour une valeur au moins vingt fois plus élevée que le commerce extérieur, et il fournit des moyens d'aisance à un nombre de commerçans peut-être deux cents fois plus considérable que ce dernier. Les intérêts de cette classe de commerçans sont entièrement d'accord avec ceux des producteurs agricoles ou manufacturiers; cette espèce de commerce est le plus puissant auxiliaire de l'industrie intérieure, et cette dernière ne peut prospérer sans que le commerce intérieur reçoive un développement correspondant. Il est donc bien certain que pour les industries argicole et manufacturière, et pour le commerce intérieur, il est de la plus parfaite exactitude de dire *que les industries sont sœurs*, et que les progrès de chacune d'elles facilitent et provoquent le développement des autres.

Si nous considérons maintenant le commerce extérieur, nous trouverons qu'il est placé dans un rapport fort différent avec les autres industries du pays; on peut bien dire, en général, que le commerce extérieur ne peut exporter une grande masse de produits, qu'autant qu'ils sont créés à l'intérieur, et qu'il doit désirer que la nation soit riche, afin qu'elle puisse lui acheter une grande quantité de produits étrangers. Ainsi, tant qu'on reste dans les généralités, les intérêts

du commerce extérieur, considérés d'une manière abstraite, sont d'accord avec ceux des autres industries du pays ; mais cette union cesse dès que l'on considère spécialement tel ou tel genre d'industrie : le commerce maritime aurait autant d'intérêt à étouffer, dans l'intérieur du pays, les branches d'industrie qui créent des produits analogues à ceux qu'il importe, ou peut importer, qu'à favoriser les progrès de celles qui ont pour objet les productions qui font la matière de ses exportations ; et le beau idéal pour lui serait qu'aucune nation ne produisît les objets de sa propre consommation, mais que chacune d'elles fournît à ses besoins par les produits des peuples étrangers. D'ailleurs, s'il est vrai de dire qu'il est de l'intérêt du commerce maritime que la nation soit riche, afin qu'elle puisse lui acheter une grande masse de produits, c'est là un intérêt abstrait et éloigné qui se trouve perpétuellement en opposition avec des intérêts directs et immédiats ; et lorsqu'il sera question d'un négociant en particulier, il est facile de comprendre comment se balanceront dans son esprit ces divers intérêts, pour former la règle de ses déterminations et de ses vœux. Pour la fabrication des fers, par exemple ; si cette industrie cesse de prospérer dans l'intérieur, le pays pourra s'appauvrir par la ruine de l'une de ses plus importantes branches de fabrication ; mais si un négociant peut, à l'aide de la suppression des droits d'entrée, introduire dans un de nos ports, dès demain, et dans le cours des années pro-

chaines, de grandes masses de fers étrangers, avec un profit considérable, pense-t-on que son intérêt sera vivement touché de cette considération, que ses successeurs pourront trouver le pays appauvri, et ne plus y rencontrer les mêmes ressources pour la vente des denrées qu'ils importeront?

Le commerce maritime a en horreur, et à juste titre, dans son intérêt spécial, toute conquête industrielle, par laquelle le pays peut remplacer le produit des importations; aussi les négocians de Bordeaux ne peuvent dissimuler leur mauvaise humeur contre ce qu'ils nomment *les prétendues conquêtes de l'industrie*. Prenons pour exemple une de ces conquêtes qui, par son importance, mérite le mieux d'attirer l'attention du pays, je veux dire la fabrication du sucre indigène; incontestablement, la découverte de l'existence d'un sucre entièrement semblable à celui de la canne, dans un végétal que produisent abondamment nos contrées, ainsi que des procédés à l'aide desquels on peut l'en extraire en grand, sera considérée un jour comme une des plus belles époques de l'industrie dans l'ancien continent. Cette branche d'industrie marche à grand pas dans notre pays vers le terme qu'elle doit atteindre; il n'est plus guère douteux que l'Europe ne doive bientôt être affranchie des Deux-Indes, pour son approvisionnement en sucre, la plus importante de toutes les productions coloniales; et c'est la France qui s'est placée en première ligne dans cette nouvelle branche d'industrie. Pour l'industrie intérieure de tous

les peuples de l'ancien continent, c'est là une conquête d'une immense importance, et dont les résultats, sur la richesse des nations, est incalculable; mais ce sera au détriment du commerce maritime qu'elle s'accomplira : l'intérêt du commerce de Bordeaux et du Hâvre se concentre naturellement sur les 80 millions de kilogrammes de sucre qui s'importent chaque année dans le Royaume; et ici, comme dans toutes les questions de ce genre, chaque pouce de terrein conquis par l'industrie du pays, est un empiétement sur le domaine du commerce extérieur.

Il n'y a donc pas en France des intérêts du Midi et des intérêts du Nord ; et les intérêts vinicoles ne font pas exception, car ils sont d'accord avec les autres intérêts territoriaux, c'est-à-dire avec ceux de toutes les branches de l'industrie intérieure. Mais il y a, au Midi comme au Nord, un intérêt d'industrie intérieure et un intérêt maritime, entièrement distincts et souvent opposés; aussi voyez si c'est dans les villes du Midi que les doléances du commerce de Bordeaux ont trouvé de l'écho ? Est-ce de *Carcassonne*, de *Castres*, de *Grenoble*, de *Nîmes*, que sont parties les adhésions à ces doléances? Nullement : mais c'est du *Hâvre;* parce que là il y a identité complète d'intérêts. Quelques propriétaires de vignes peu éclairés ont bien pu se laisser égarer sur leurs véritables intérêts, et consentir à servir de prête-noms à certaines adresses et à certaines déterminations ; mais le doigt du commerce extérieur est empreint dans toutes les

publications que l'on a vues paraître sur ce sujet, parce que ce sont vraiment ses intérêts qui sont en cause.

Dans tout ceci, je n'ai étudié que les intérêts: le patriotisme, les sentimens de bienveillance envers des compatriotes, je n'ai dû en tenir aucun compte ; il ne faudrait pas que l'on en conclût que j'ai voulu imputer à la classe des commerçans, que j'honore autant que personne, des dispositions hostiles qui entreront difficilement dans des cœurs français. On sait toutefois combien il est ordinaire que nos opinions soient à notre insu dirigées par nos intérêts ; et l'on a fréquemment l'occasion de remarquer qu'avec la meilleure foi du monde, notre position dans la société exerce sur nos sentimens et nos actions, une influence qui nous est inconnue à nous-mêmes. Cette considération expliquera d'une manière très-naturelle beaucoup de divergence d'opinions sur les questions les plus graves d'intérêt social ; c'est pour cela qu'il m'a semblé que pour apprécier les opinions à leur juste valeur, il faut se former des idées parfaitement nettes sur les intérêts.

§ II. *Du Système de protection de l'industrie intérieure, par les tarifs de douanes.*

Les mesures de protection en faveur de l'industrie nationale, au moyen des prohibitions ou des tarifs de douanes, offrent le sein sur lequel se manifeste le plus fréquemment et le plus vivement la divergence

des intérêts entre les industries intérieures et le commerce extérieur ; et c'est sur ce terrein que s'est placé le commerce de Bordeaux, en se couvrant du masque des intérêts du midi du Royaume. Les mesures de protection ne sont pas une invention de nos jours ; et en remontant à une époque fort reculée, on trouve des exemples de restrictions de ce genre imposées par les gouvernemens, dans l'intention de favoriser telle industrie spéciale. Le simple bon sens a fait sentir de bonne heure aux nations, qu'il vaut mieux, pour elles, produire un objet, qu'elles consomment, que l'acheter de l'étranger ; mais c'est seulement en Angleterre, et dans le cours du dix-septième siècle, que ces mesures ont été coordonnées en un système complet et régulier, qui a reçu le nom de *système de protection.* A l'abri de ce système, toutes les industries ont reçu, dans le Royaume-Uni, un développement sans exemple dans l'histoire du monde.

Une école d'économistes dogmatiques a toutefois attaqué ce système vers le milieu du siècle dernier : et l'on a cherché à prouver qu'au lieu d'être utile aux nations qui l'adoptent, il tend au contraire à arrêter le développement de leur industrie. Il a bien fallu prétendre aussi que l'Angleterre était parvenue au degré de richesse et de prospérité qu'on lui connaît, malgré le système de protection qui forme la base de ses institutions commerciales, et non à cause de ce système ; et on l'a dit, car pour les hommes dominés par de certaines préoccu-

pations systématiques, les faits ne sont rien. Ils les dénient ou les récusent lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les conséquences déduites jusqu'à l'absurde, de leur principe favori. Quelque jour, de puissans logiciens nous démontreront peut-être aussi qu'après une forte averse, c'est malgré la pluie que la terre est trempée, et non à cause de la pluie; et l'évidence est la même dans ces deux cas. Les doctrines de l'école dont je parle, et qu'on peut appeler l'*école Mercantile*, tendent à exagérer les avantages du commerce entre les diverses nations. On ne dit pas nettement que le commerce extérieur est la principale source de richesse pour les peuples, mais on raisonne comme si c'était là une vérité admise, et c'est pour atteindre aux avantages de ce commerce dans toute leur plénitude, que cette école réprouve toute restriction apportée à la liberté du commerce, en proclamant que ces restrictions sont toujours funestes aux nations qui les adoptent.

Il faut bien dire que ces doctrines d'économie sociale ont trouvé des partisans en France, beaucoup plus que chez toutes les autres nations du monde; et pendant qu'en Angleterre, en Allemagne et chez tous les peuples civilisés, ces doctrines étaient appréciées à leur véritable valeur, une école nombreuse et active tendait à les propager dans notre pays. Plus loin j'examinerai les causes de ce fait; je me contenterai de dire ici que l'état de l'opinion publique en France, vers la fin du siècle dernier, se serait vrai-

semblablement opposé encore pendant longtemps à l'établissement d'un système de protection fortement organisé, s'il n'avait été introduit en quelque sorte violemment par une de ces circonstances qui ne peuvent entrer dans aucune prévision, mais qui exercent une puissante influence sur les destinées des nations. L'isolement dans lequel a été placée la France à l'égard de toutes les nations du monde pendant toutes les guerres de la Révolution, et ensuite à l'égard des nations maritimes par l'effet du blocus continental, a coïncidé dans notre histoire avec une lutte opiniâtre de vingt-cinq années, qui semblait devoir tarir les sources de la richesse publique. Cependant les effets de ce système de protection, porté jusqu'aux dernières limites de l'exagération, n'ont pu échapper aux esprits exempts de prévention; et il est résulté de l'observation de ces effets, une espèce d'instinct qui imprimait à l'opinion des masses une direction opposée à celle que leur offraient les théories mercantiles. On a vu, en effet, pendant la durée de cet isolement, nos ports de mer et quelques villes manufacturières, souffrir essentiellement dans leurs intérêts; mais sur tout le reste de la surface du territoire, un tel surcroît d'activité industrielle se fit remarquer qu'il fut impossible d'en méconnaître la cause; et lorsque cette cause disparut par le retour de la paix, la stagnation générale, qui en fut la suite, vint encore mieux démontrer son influence. En vain le Gouvernement voulut alors établir la liberté commerciale sur des bases un peu larges, et qu'il se proposait

217 55
270 53
641 86
331 35
213 97
263 46
667 27
382 59
532 19
297 13
265 59
286 28
1012 55
835 96
236 55
243 47
457 58
369 41
208 23
279 65
217 05
503 42
453 49
296 40
325 19
2042 92
3304 »
323 67

311 19
1042 08
217 74
201 24
359 45
310 13
516 25
411 4
394 9
200 8
305 2
212 6
300 3
299 7

sans doute d'élargir encore : une masse immense d'intérêts s'était créée au sein de la nation, par l'effet même d'un développement, jusque là sans exemple, de l'industrie, de la richesse et de la prospérité du pays ; et la résistance qu'éprouva le Gouvernement dans cette tentative, le contraignit de revenir au système de protection tel qu'il est établi aujourd'hui en France.

§ III. *Les prohibitions et les tarifs forment-ils un monopole et un privilége en faveur d'une classe de producteurs? Blessent-ils les intérêts des consommateurs?*

On comprend bien, au reste, qu'en opposition aux divers intérêts du pays qui réclamaient le maintien des tarifs, se trouvait le commerce extérieur, dont l'intérêt était tout différent ; depuis cette époque, il n'a cessé de faire entendre les réclamations les plus vives ; et les adresses de Bordeaux et du Hâvre ne sont que la centième répétition de ces plaintes, fondées ici comme elles l'ont toujours été, sur quelques lieux communs, mis en vogue dans une portion de la société par les doctrines de l'école mercantile ; par exemple on crie anathème contre le *privilége* et le *monopole* créés en faveur de quelques classes industrielles, au préjudice du reste de la population..... Mais, en vérité, qu'est-ce donc qu'un privilége établi en faveur de tous ceux auxquels il plaira d'y prendre part?

Dans un pays où l'industrie est libre, les professions tendent sans cesse à se niveler sous le rapport des profits; et si une profession se trouve favorisée par quelque cause que ce soit, les capitaux et le travail s'y précipitent de manière à rétablir bientôt l'équilibre, c'est-à-dire jusqu'à ce que la concurrence ait ramené les bénéfices et le produit du travail, au même taux que dans les autres industries qui peuvent aussi appeler le travail et les capitaux. Dans une ville, le nombre des marchands et des artisans qui s'adonnent à la même profession, se trouve assez restreint; cependant personne ne songe à croire qu'ils exercent un monopole à l'égard des consommateurs; c'est que le nombre des industriels étant illimité, tout monopole devient réellement impossible; parce que mille personnes accourraient pour y prendre part, s'il pouvait exister en faveur d'une branche spéciale d'industrie. Et l'on croirait qu'au sein d'une nation de 32 millions d'habitans actifs et industrieux, on pourrait, par un moyen quelconque, et sous le régime de liberté industrielle, établir un monopole en faveur d'une classe spéciale de producteurs!... Si, par l'effet de la prohibition ou de droits très-élevés à l'entrée, le prix d'une denrée s'élève à l'intérieur, mille industriels s'efforceront de la produire; et la concurrence ne cessera de tendre à en abaisser le prix, qu'au moment où ce dernier sera descendu à un taux correspondant à celui de tous les autres produits industriels. Et si ce prix reste encore plus élevé que celui auquel quelques nations

étrangères pourraient fournir le même produit, c'est que les circonstances de la production ne sont pas les mêmes dans les deux pays, du moins pour le moment; mais les industriels qui créent ce produit à l'intérieur se trouvent sous le rapport des bénéfices et de la concurrence, dans la même situation que tous les autres producteurs.

On pourrait cependant trouver une exception à ce principe, dans un ou deux genres d'industrie, dans lesquels un très-petit nombre d'établissemens suffit à la consommation du pays. Dans ce cas ils peuvent bien créer en leur faveur, à l'aide des prohibitions, quelque chose qui ressemble beaucoup au monopole; mais à ces cas très-rares, le remède est bien facile à appliquer; et pour tous les autres genres d'industrie, les faits attestant avec la dernière évidence, qu'il s'établit entre les producteurs du pays une concurrence réelle et efficace, qui place les producteurs des industries protégées dans les mêmes conditions que les autres industries du pays.

Ce n'est donc qu'en dénaturant la signification des mots et les idées du bon sens, qu'on peut appliquer les dénominations de privilége et de monopole en faveur d'une classe particulière de producteurs, aux restrictions imposées à l'entrée des produits étrangers. Ces restrictions créent cependant un véritable privilége, mais c'est au préjudice de l'industrie étrangère et au profit de l'industrie du pays, qui y prend part tout entière, soit directement, soit indirectement,

par les rapports qui lient si étroitement toutes les industries les unes aux autres, pour le développement de leur mutuelle prospérité.

L'intérêt des consommateurs est aussi un des textes favoris des hommes qui proclament l'utilité de la liberté illimitée du commerce; et Dieu sait si les négocians de Bordeaux et du Hâvre se sont fait faute de ce moyen de répandre sur leurs réclamations un vernis d'intérêt général. Mais qu'entend-on donc par ce mot de consommateurs? Croirait-on que l'augmentation de prix qui résulte de la protection, pour une denrée en particulier, est supportée exclusivement par les hommes qui consomment cette denrée? Ce serait là l'idée la plus fausse en économie sociale: si cette denrée est une matière première comme le fer, les industriels de tous les genres qui la consommeront, retrouveront l'excédant de prix qu'ils auront payé sur celui des produits de leur fabrication; en sorte que c'est tout le monde qui paie l'excédant du prix qui résulte du droit d'entrée sur les fers, comme sur le coton ou sur toutes les autres matières premières. Il en est entièrement de même des matières destinées immédiatement à la consommation: pour les consommateurs de chacune de ces denrées, l'excédant du prix augmente les dépenses de la vie, et par conséquent le prix du travail; et chacun retrouve dans l'excédant du prix de ses produits, l'excédant du montant de ses dépenses. Ainsi, si c'est tout le monde qui paie ici comme consommateurs, c'est aussi tout le monde qui reçoit comme producteurs; car tout le monde

est là pour recevoir, avec son travail, son industrie, ses capitaux ou ses terres.

Un mot encore sur ce sujet, car il ne faut laisser aucun doute, du moins dans les esprits droits : Vous rangez tous les Français en deux grandes catégories ; d'un côté les monopoleurs avides et égoïstes, qui s'enrichissent à l'aide du système de protection ; et de l'autre les consommateurs victimes de ce système. Essayons de trier la population, afin de chercher quels sont les individus qui appartiennent à l'une ou à l'autre de ces deux classes.... Les consommateurs : mais si je ne me trompe, c'est vous, c'est moi ; c'est lui, c'est elle.... c'est tout le pays, sans en excepter les monopoleurs, qui sont même, nous dit-on, de gros consommateurs... Pour les monopoleurs, qui sont-ils ? D'abord les industriels, les fabricans, les manufacturiers, comme vous voudrez les appeler ; c'est-à-dire ceux qui font du fer, de la toile, du drap, du fil, etc., etc. ; et dans cette classe, il faut bien se garder de ne voir que l'aristocratie de l'insdustrie. Les grands fabricans sont placés dans une position où ils doivent se charger de défendre, près du Gouvernement, les intérêts de l'industrie tout entière ; mais le tisserand qui n'a chez lui qu'un métier, le cloutier qui emploie son chien à faire tourner la roue qui fait mouvoir son soufflet, profitent de la prohibition ou des tarifs, de même que les grandes fabriques : ils sont donc tous des monopoleurs ; voilà qui est clair. Vient ensuite la classe des hommes occupés par les industriels sous la forme de

commis, de contre-maîtres et d'ouvriers de toute espèce. Pour ceux-ci, ils profitent du monopole encore plus que les fabricans eux-mêmes, car pour ces derniers, il n'est question que de profits à faire ou à ne pas faire, de la vie active ou du repos. Pour les ouvriers, il est question de vivre et d'élever sa famille, ou de périr de misère, si l'introduction des produits étrangers vient forcer le fabricant à suspendre ses travaux. ..... Monopoleurs!

Voilà déjà, je crois, une masse de monopoleurs qui occupe une certaine place dans la société; mais attendez... Nous ne pourrons, certes, refuser de ranger encore dans cette classe tous les hommes qui font du froment, de la laine, des bestiaux, car les tarifs leur accordent une protection dont on a fréquemment gémi, et le cultivateur qui amène au marché les dix hectolitres de froment ou la paire de génisses qui forment tout son revenu d'une année, est monopoleur tout aussi bien que le fermier de la Beauce qui entasse sur ses greniers des milliers d'hectolitres de grains.... Et les propriétaires de terres qui profitent de l'accroissement de valeur de tous les produits agricoles!..... Oh! pour ceux-là, s'ils ne sont pas monopoleurs, où en trouverons-nous? Les capitalistes sont aussi fort suspects de monopole, car s'ils ne font pas valoir eux-mêmes leurs capitaux dans des entreprises industrielles, ils les prêtent à ceux qui en font cet usage; et certainement ils trouvent leurs profits dans ceux que font les

fabricans. Pour les commerçans, il faut bien qu'ils se croient aussi quelque peu intéressés au monopole, et qu'ils profitent du mouvement que crée autour d'eux l'activité des fabriques, car voyez comme toutes les chambres de commerce défendent les tarifs et les prohibitions : Monopoleurs ! Monopoleurs !.. Lorsque vous aurez distrait de la classe des consommateurs tous ces monopoleurs de différens genres, dites-moi, je vous prie, ce qui restera?....

Que conclure de tout ceci? C'est que dans l'état industriel des sociétés modernes, tout le monde est à la fois producteur et consommateur, monopoleur et victime, si vous voulez, sous le régime du système de protection. On a dit souvent : Voyez..., nos chambres législatives sont composées d'hommes intéressés au monopole, comment pourrait-on espérer une réforme dans la législation qui favorise les monopoleurs..... Mais qu'on nous dise donc dans quelle classe de la société il faudrait aller prendre les députés et les pairs, pour trouver des hommes purs du monopole, dans le sens qu'attache à ce mot l'argot des réformateurs.

Mais dira-t-on, pourquoi prendre à tout le monde, comme consommateurs, par l'effet du système de protection, ce qui est rendu à tout le monde comme producteurs?.. Pourquoi ? Le voici : c'est que personne ne se soucie de jouer seulement le rôle de consommateur ; chacun veut produire, car consommer sans produire, c'est se ruiner. Mais comme chacun ne peut produire que ce que

les autres consomment, chacun désire trouver autour de soi des consommateurs que ne lui offriraient jamais les pays dont il consommerait les produits. Chacun veut donc être entouré de producteurs ; car, ceux-là seuls consomment qui produisent. Chacun doit donc vouloir pour lui, comme pour les autres, que la production du pays soit protégée contre la concurrence étrangère, toutes les fois que celle-ci pourrait fournir ses produits à plus bas prix. Et, comme consommer sans produire, ou consommer plus qu'on ne produit, c'est se ruiner pour les nations comme pour les individus, tous les gouvernemens ont compris qu'il convient de favoriser dans de certaines limites la production intérieure, en lui réservant le marché du pays. Tous les producteurs y trouvent leur profit, c'est-à-dire le pays tout entier ; et si chacun comme consommateur est forcé de payer un peu plus cher certains produits, il en est indemnisé au décuple par les avantages qu'il trouve pour le débouché de ses propres produits, dans cette activité imprimée à la production, et qui crée autour de lui et à son profit une multitude de consommateurs. Pour l'ouvrier, son produit c'est le travail, et il faut qu'il trouve un consommateur pour ce produit. Qu'importerait à la classe ouvrière d'obtenir pour 15 sous l'aune de calicot anglais que les fabriques françaises lui fournissent aujourd'hui pour 20 sous, si la chute des manufactures qui emploient son travail lui ôte les moyens de donner même du pain à ses enfans.

On comprend bien que dans l'état actuel des choses, à côté de l'intérêt général qui lie tous les producteurs au système général de protection, vient souvent se montrer le désir, pour chaque classe de produoteurs, d'obtenir une part plus large dans cette protection, ou d'accroître à son profit la part qui a été faite aux autres; les réclamations de ce genre ont fréquemment donné lieu au plus singulier raisonnement de la part des adversaires du système de protection..... Quoi! ont-ils dit, vous ne pouvez vous entendre entre vous; vous voulez pour vous la protection que vous ne voulez pas pour les autres. Il est donc clair que la protection ne vaut rien pour personne.... Il faut bien que la législation, dans l'intérêt commun du pays, fasse à chaque industrie sa part dans les mesures de protection, et il serait en vérité miraculeux que les intéressés trouvassent toujours que les parts ont été faites équitablement. Que l'on remarque bien d'ailleurs que les plaintes de ce genre ne s'élèvent, ou du moins ne prennent quelque gravité, que dans les circonstances où les intérêts de tous semblent remis en question par des attaques qui menacent le système de protection d'une réforme générale. Alors chacun regarde autour de soi pour chercher s'il ne trouvera pas quelqu'un sur qui il puisse rejeter le trait de la réforme. Mais, je le demande, est-il raisonnable de rien conclure de ces plaintes contre le système de protection en général? Si quelques industriels, à vues rétrécies, demandent que la protection soit pour eux et

non pour les autres, quelle serait la logique qui pourrait en tirer la conséquence qu'elle n'est bonne pour personne ?

Il est des hommes qui consomment plus qu'ils ne produisent : ce sont les dissipateurs qui dévorent leurs capitaux. Ceux-là ont intérêt au bas prix de tous les produits, de quelque manière que vienne ce bas prix. Mais chez les nations qui sont en voie de prospérité, le plus grand nombre des individus produisent plus qu'ils ne consomment, car ce n'est qu'ainsi qu'on peut former des capitaux. Chez ces nations, ce sont les intérêts producteurs qui dominent. Le système qui protége la production intérieure, est donc là conforme à l'intérêt général de la masse, et ce système tend directement et efficacement à favoriser la prédominance des intérêts producteurs, et par suite l'accroissement des capitaux et de la richesse publique.

Mais, dit-on, n'est-ce pas une chose utile que l'abaissement du prix des produits ?.... Sans doute ; mais seulement lorsque cet abaissement est le résultat des perfectionnemens apportés dans les procédés des fabriques, lorsqu'il arrive par la force même des progrès de l'industrie du pays. Voyez quelle diminution ont éprouvé chez nous, depuis 20 ans, les prix des tissus de coton de toute espèce, sous le régime de la prohibition absolue à l'entrée. C'est là une chose bonne et utile pour tout le monde ; mais si ce même abaissement eût été produit par l'introduction de tissus étrangers, c'était un bon marché ruineux pour le pays, car il l'eût privé

d'une industrie qui crée d'immenses produits et qui fournit des moyens d'existence à une multitude d'individus.

Il est certain que le résultat des droits d'entrée sur certains produits est d'accroître le prix des denrées de toute espèce, et de rendre la vie plus coûteuse. L'Angleterre nous fournit depuis long-temps l'exemple de cette combinaison artificielle dans laquelle tous les objets nécessaires à la vie sont rendus plus chers ; mais où tout le monde est rendu plus riche dans la même proportion que tout est plus cher. Mais un tel système ne présente-t-il pas de graves inconvéniens, dira-t-on ?..... L'examen de cette question serait complètement oiseux, car les nations sont dominées ici par une nécessité que l'on ne peut méconnaître. D'abord, remarquons que les impôts de consommation sur certains produits créés à l'intérieur, produisent un effet entièrement semblable à celui que je viens d'exposer en parlant des droits d'entrée, c'est-à-dire qu'ils tendent à faire élever les prix des produits de tout genre : l'impôt sur le sel, sur le vin, etc., n'est pas supporté en définitive par ceux qui consomment ces denrées, mais par la masse entière des consommateurs, et dans la proportion de leur consommation, c'est-à-dire de leurs dépenses de tout genre. En effet, ces impôts, en rendant la vie plus chère, augmentent nécessairement le prix du travail, et par conséquent celui des produits de toute espèce. Mais lorsqu'une nation a été forcée d'élever ainsi artificiellement, par l'effet des impôts qui

sont nécessaires aux dépenses sociales, le prix de tous les produits de son industrie, permettra-t-elle que les nations étrangères profitent de cette élévation de prix pour venir offrir sur son propre marché, des objets qu'elles ont pu produire dans des circonstances plus favorables? Agir ainsi, ce serait anéantir sa propre industrie. Il est donc évident que le système de protection avec tous ses résultats, est une conséquence inévitable du système des impôts indirects. D'ailleurs il faut bien reconnaître que nous sommes entourés de nations chez lesquelles le système de protection va tous les jours s'organisant et se consolidant. Ne voir dans les mesures que prennent successivement tous les gouvernemens, dans l'intérêt de l'industrie de leur pays, que des représailles contre les mesures adoptées chez nous, c'est là une pure niaiserie, trop souvent répétée par des hommes sérieux: chacun se dirige dans cette route d'après ses propres intérêts. L'Angleterre a rendu nécessaire cet état de choses, par le monopole qu'elle avait créé en sa faveur, à l'aide de son système de protection si fortement organisé; le blocus continental a été la réaction de ce système; mais aujourd'hui il tend à prendre son équilibre dans le monde entier; et ce serait fermer les yeux à l'évidence, que de ne pas reconnaître que le système de protection est désormais la base du droit public commercial entre les nations civilisées. Dans un tel état de choses, permis aux hommes qui aiment à raisonner, de rechercher dans des hypothèses et des abstrac-

tions, les avantages ou les inconvéniens de ce système. Que l'on cherche à persuader aux nations qu'il convient de l'abandonner, à la bonne heure; mais jusqu'à ce que toutes les nations s'accordent pour l'anéantir, il forme pour chacune d'elles un état de choses avec lequel il faut bien s'accoutumer à vivre : car il serait insensé de vouloir qu'une nation ouvrît librement son marché à celles qui ne lui offrent pas la réciprocité.

Les prohibitions sont en ce moment pour l'ecole mercantile le point de mire de ses attaques contre le système de protection. On voudrait persuader que prohibition et monstruosité sont deux mots à peu près synonymes. Cependant si une nation a le droit de dire à une autre : je ne veux admettre tel de vos produits que sous telle condition, ou avec tel droit à l'entrée, pourquoi n'aurait-elle pas le droit de lui dire également : je ne veux pas admettre du tout tel autre produit ? Ces droits dérivent du même principe; savoir, que chaque peuple est maître chez lui; et il serait impossible de se fonder sur aucun motif raisonnable pour contester un de ces droits plutôt que l'autre; aussi de tout temps les nations ont établi des prohibitions lorsqu'elles l'ont jugé convenable. Doit-on préférer la prohibition à l'admission à l'entrée avec des droits? Cela peut se débattre pour tel article, pour tel genre de marchandises, et la solution dépend d'une multitude de considérations; mais il est impossible de trouver même des élémens de discussion, sur la convenance ou l'inconvenance, lorsqu'on par-

lera des prohibitions en général. Vouloir proscrire les prohibitions en masse, parce qu'elles sont prohibitions, c'est là l'esprit de système, et non connaissance des affaires.

Prenons un exemple : la fabrication des draps a reçu d'immenses améliorations en France depuis 15 ans. A qualité égale, les prix ont baissé de près de 50 pour o/o. Pour savoir cela, il ne faut que porter des habits. Cette baisse a eu lieu sous l'influence de ce droit d'entrée sur les laines, qui vous semblait si exhorbitant, et non seulement sous l'empire du régime de protection qui tue, dites-vous, les industries qu'il semble protéger, mais même sous l'empire de la prohibition absolue, la plus sévère de toutes les protections. ..... Voilà les faits. Maintenant vous voulez supprimer la prohibition des draps à l'entrée, exposez-nous vos motifs : ils sont graves et puissans sans doute, car on n'abandonne pas, sans la certitude de grands avantages, un état de choses dont on s'est si bien trouvé jusqu'ici ; on discutera ces avantages, et il y aura peut-être là de grandes questions d'intérêt positif à débattre. Mais si aux chances possibles d'une semblable mesure vous opposez un principe, celui qui réclame la suppression de toutes les prohibitions, alors un homme raisonnable ne discutera pas avec vous : il ne vous comprend pas.

Une des objections les plus graves que l'on ait produites contre la levée de la prohibition sur les draps, est celle-ci : Aux époques des crises commerciales, qui reviennent si souvent en Angleterre, on sait que les fa-

bricans de ce pays, possesseurs d'immenses capitaux, n'hésitent pas à faire le sacrifice de 25 ou 50 pour o/o, sur le prix de production et quelquefois même davantage, afin de trouver dans la consommation des peuples étrangers, un débouché aux produits qui encombrent leurs magasins. Dans un cas semblable, aucun droit protecteur ne pourra s'opposer à l'irruption d'une énorme quantité de draps qui se vendront à vil prix; tout travail cessera dans nos manufactures, et la plupart de nos fabricans seront ruinés. A cela, que répondent certaines personnes? — Eh bien! tant mieux : nous serons chaudement vêtues, et à bon marché. Mais les ouvriers que les fabriques font subsister, que deviendront-ils?—Tant mieux encore, répond-on, ils retourneront aux travaux des champs qu'ils n'auraient pas dû quitter. — Souvenez-vous que vous réclamez pour les céréales, pour les laines et les bestiaux, aussi bien que pour les draps, la suppression de la protection qui assure du travail à la classe agricole. .... Et les ouvriers des champs, où les renverrez-vous? Aux fabriques sans doute.... Mais en vérité est-il possible de raisonner sérieusement avec des hommes qui tiennent un tel langage.... Et c'est dans nos feuilles politiques les plus répandues, que chacun a pu lire les réflexions que je viens de rapporter, sans les dénaturer en aucune manière; c'est là que l'on trouve tous les jours des argumentations de la même force. On peut reconnaître en les lisant, jusqu'à quel point peuvent s'égarer des hommes d'esprit

et de sens, lorsqu'ils sont entraînés par des doctrines systématiques adoptées sans examen.

Mais d'où vient donc cette direction particulière que donnent aujourd'hui à leurs attaques, tous les organes de l'école mercantile? C'est uniquement parce que les prohibitions sont la vedette avancée qu'il faut égorger avant d'arriver jusqu'au gros du corps d'armée que l'on veut détruire. En demandant la conversion des prohibitions en droits à l'entrée, on ne dissimule guère, au reste, que c'est pour demander plus facilement ensuite l'abaissement graduel de ces droits, jusqu'à ce qu'on arrive à l'affranchissement complet. En effet, il est dans l'école mercantile des hommes modérés, qui ne demandent pas de brusques secousses. Ils savent ce qu'on doit aux positions faites et aux droits acquis : on ne voudrait pas anéantir subitement d'énormes capitaux engagés dans des entreprises industrielles. C'est graduellement qu'on veut arriver à la liberté illimitée du commerce.... On consent à atermoyer la ruine finale de l'industrie du pays.... On ne serait pas éloigné d'accorder une période d'une vingtaine d'années à la France, pour descendre par une pente douce à ce terme où elle rencontrerait l'anéantissement complet de la prospérité du pays.... Les théories systématiques consentent à faire fléchir un peu la rigidité de leurs principes. En vérité il faudrait être ennemi bien obstiné du progrès, pour ne pas bénir la main qui nous octroie une aussi précieuse concession.

§ IV. *Du système de protection sous le rapport de nos relations commerciales avec l'Angleterre, et sous le rapport des relations de tous les peuples entr'eux.*

On peut se tranquilliser, au reste, sur certains inconvéniens que l'on nous signale comme le résultat nécessaire du système de protection, et dont quelques personnes semblent singulièrement préoccupées ; les nations, nous dit-on, vont donc être isolées entr'elles ? Tous les liens de sympathie qui les unissent vont disparaître : on soutient qu'une alliance entre la France et l'Angleterre ne peut être durable, si on n'élargit les voies commerciales entre les deux peuples ; et lorsque ceux qui nous tiennent ce langage veulent bien se contenter, pour le présent ; de quelques larges concessions au système de liberté commerciale, on ne dissimule pas que c'est pour parvenir à une époque peu reculée, à un affranchissement complet des relations commerciales, but favori de l'école mercantile. Mais pourquoi donc les nations ne pourraient-elles vivre en bonne intelligence entr'elles, sans ouvrir la porte à toutes les voies du commerce ? Dans la vie privée, nous avons des amis, des frères, sans mettre en commun nos intérêts avec les leurs ; il peut en être et il en est réellement de même entre les nations. Vous avez un voisin qui récolte du vin ; est-il donc impossible que vous con-

serviez avec lui des relations de bon voisinage, si vous faites ailleurs que chez lui votre approvisionnement de boissons? Et quel droit aurait une nation de se plaindre que nous refusons de prendre ses fers ou ses tissus, parce que nous préférons consommer ceux que nous produisons nous-mêmes ? L'Angleterre, moins que tout autre puissance, serait disposée à des plaintes de ce genre, à l'égard des nations envers lesquelles elle n'est pas en mesure de les traduire en exigence, car aucune nation n'a usé plus largement qu'elle-même, de la faculté de ne consulter à cet égard que ses propres intérêts. Sans doute cette nation s'efforcera de déterminer les autres peuples à élargir les voies commerciales; et elle donnera même l'exemple par quelques concessions sur le système de restrictions qui lui a été si profitable. Il est bien évident, en effet, qu'elle pourrait aujourd'hui mieux que beaucoup d'autres nations, supporter le système de liberté commerciale, parce qu'à l'aide de ses mesures de protection, elle a pu se placer au-dessus de toute concurrence, pour un grand nombre de produits. Lorsque les autres nations se sont déterminées à repousser les produits anglais par des prohibitions ou des droits à l'entrée, M. Huskisson a eu raison de dire que les mesures de protection sont pour l'Angleterre un système usé; aussi, le commerce anglais s'efforcera de s'appuyer sur les dispositions libérales des autres nations, et surtout du peuple français, pour accréditer l'opinion que le système de protection est une chose détestable pour

les nations qui l'adoptent. Le Gouvernement anglais lui-même fera deux pas rétrogrades dans la route des restrictions, puis il s'arrêtera pour voir si quelqu'un est disposé à en faire quatre. Peut-être cherchera-t-il à produire de l'effet en combinant, sous forme d'un coup de théâtre réservé pour l'instant qu'on jugera le plus opportun, les concessions qu'il est disposé à nous faire; mais en définitive, il ne cédera que sur des points où il est bien certain d'avoir plus à gagner qu'à perdre; et aucune concession ne sera faite qu'avec la perspective de larges compensations.

Dans tous les temps, rien de moins sentimental et de plus positif que la conduite qu'a tenue le Gouvernement anglais, dans les matières où ses intérêts étaient engagés. Quelques personnes en ont fait l'objet de reproches qui ne sont nullement fondés. Lorsqu'il s'agit de nos intérêts personnels, il nous est permis de faire les honneurs de notre générosité. Il peut en être de même des souverains absolus, qui regardent leur pays et sa population, comme leur propriété; mais pour les mandataires d'un peuple sous le régime constitutionnel, pour les Ministres chargés de défendre ses intérêts, il est évident qu'ils n'ont pas droit d'être généreux et désintéressés: pour eux, la ligne du devoir est, il faut bien le dire, l'égoïsme national, c'est-à-dire l'intérêt réel du pays. Le Gouvernement anglais a toujours compris cette vérité. Il continuera, dans les questions de cette nature, à ne consulter que les intérêts britanniques, et il ne fera qu'ac-

complir le devoir de sa position. La faute serait à ceux qui s'imagineraient niaisement que dans un débat d'intérêts matériels, on va venir à nous, les mains pleines de libéralisme et de philantropie. Le système de protection continuera donc, malgré les plus libérales démonstrations, à faire la base du droit commercial en Angleterre, et nos voisins ne peuvent être disposés à nous contester le droit d'en faire autant chez nous. Il n'y a là aucune cause de rupture ou même de mésintelligence entre les deux nations. Aussi on remarquera que c'est sous l'empire du système restrictif de part et d'autre, que l'on a vu s'effectuer une véritable réconciliation, et naître une sympathie très-prononcée entre deux peuples depuis si long-temps rivaux. L'alliance a été amenée par une évidente uniformité de sympathies et d'intérêts politiques; dans la nouvelle situation des nations civilisées, cette alliance est certes bien plus solide que si elle reposait sur des mesures essentiellement variables, relatives aux transactions commerciales entre les deux peuples.

On peut même affirmer que le système de protection sera infiniment plus favorable à la conservation de la paix entre tous les peuples, que celui de la liberté illimitée du commerce. En effet, le commerce extérieur ne peut former, à l'égard d'un peuple, un intérêt assez puissant pour qu'il en naisse des causes de guerre, que lorsqu'il devient le monopole d'une nation, au préjudice de plusieurs autres. On conçoit bien que, dans ce cas, si

ce monopole lui est disputé, ou si elle éprouve des obstacles pour l'établir sur un point, elle pourra s'exposer à toutes les chances de la guerre pour la défense d'un intérêt qui devient immense pour elle. Mais toutes les fois que le commerce extérieur se borne à un échange mutuel du superflu des produits de chaque nation, c'est-à-dire lorsqu'il se fait dans l'intérêt réciproque de toutes, les débats que peuvent soulever les questions commerciales présentent à chaque nation un intérêt fort restreint, pour le développement de son industrie intérieure; et il n'est pas à craindre qu'on y trouve jamais un motif suffisant pour s'engager dans une lutte sanglante et ruineuse pour les peuples. L'établissement général du système de protection forme précisément un obstacle insurmontable à tout monopole commercial au profit d'une nation. Il est donc facile de prévoir que les questions commerciales cesseront de figurer à l'avenir au nombre des causes de ces luttes qui désolent le monde. Dans les débats de ce genre, les bouches à feu seront des restrictions réciproques; et l'on finira par s'entendre, et par céder de part et d'autre, tout ce qui peut concourir à établir des échanges mutuellement profitables.

§ v. *Parallèle entre le commerce extérieur et l'industrie intérieure.*

Je viens de dire que, sous l'empire du système de protection, le commerce exté-

rieur ne présenterait plus aux nations qu'un intérêt fort limité. En effet, si l'on consulte l'expérience de tous les temps, on demeure convaincu que le commerce extérieur ne présente, pour quelque nation que ce soit, qu'un intérêt fort subordonné, toutes les fois que cette nation n'a pas absorbé entre ses mains, par un véritable monopole, le commerce qui eût dû naturellement tourner au profit de plusieurs autres. Pour la France, en particulier, le commerce extérieur n'a jamais été qu'un intérêt extrêmement secondaire, si on le compare aux sources de richesse que le pays trouve dans le développement de son industrie intérieure. Depuis long-temps, beaucoup de personnes sont disposées à exagérer infiniment l'importance de notre commerce extérieur, et son influence sur la prospérité du pays : c'était là l'effet des doctrines répandues par l'école mercantile; et il faut bien le dire aussi, d'un sentiment de rivalité envers l'Angleterre, sentiment qui nous portait à nous grandir à côté d'elle, en nous efforçant de lui disputer le terrein sur le théâtre même de sa prospérité. Rien certainement n'était plus déplacé dans notre position qu'une semblable tentative; et si, au lieu de disputer à sa rivale le commerce du monde, la France, en suivant la direction qui lui avait été imprimée par Sully, eût concentré ses efforts vers le développement de son industrie intérieure, elle aurait atteint à une prospérité bien autrement solide que celle dont l'Angleterre donne au monde le spectacle. Nous avons sans doute de riches produits à

exporter; et les centaines de millions forment sur les relevés des douanes une masse qui séduit et impose. Mais combien tout cet éclat s'affaiblit, lorsqu'on vient à comparer nos plus brillantes exportations, aux produits de l'industrie intérieure : ceux-ci ne peuvent se constater par francs et centimes, comme les objets qui sont enregistrés aux bureaux des douanes; nous avons cependant des moyens d'en apprécier l'importance; et lorsqu'on les soumet au calcul, on reconnaît de quel poids immense sont, dans la richesse générale du pays, la production et la consommation qui s'opèrent sur place, tous les jours, sans bruit et sans éclat, sur tous les points de la surface d'un vaste pays, et qui roulent sur cette immense multitude de produits qui forment l'objet mutuel des échanges, dans une nation de trente-deux millions d'individus. Nos soieries et nos draperies offrent, certes, pour nous, un bel objet d'échange avec l'étranger. Ces produits constituent les principaux articles de nos exportations, et ils y figurent pour environ 150 millions. Mais la plus modeste de nos industries, celle du cordonnier, crée des valeurs pour une somme beaucoup plus élevée, qui se produit et se consomme à l'intérieur. Les fabriques françaises de draps, que beaucoup de personnes croiraient anéanties si elles étaient privées de leurs exportations, trouvent cependant dans la consommation du pays, le débouché des neuf dixièmes au moins de leurs produits.

On ne peut estimer à moins de *dix milliards*

la valeur des produits de tous genres, créés annuellement en France; et l'agriculture entre pour environ moitié dans ce chiffre. Depuis quarante années, la masse des produits de toute espèce s'est accrue, par le seul effet de la consommation intérieure, dans une proportion qu'il est facile d'apprécier : la population a augmenté d'environ un tiers, c'est-à-dire dans la proportion de 25 à 32 millions; mais comme l'aisance est beaucoup plus grande dans toutes les classes, les consommations se sont accrues dans une beaucoup plus grande proportion; en sorte que c'est vraisemblablement rester au-dessous de la réalité que d'évaluer à 3 ou 4 milliards, en produits annuels ou en revenus, l'accroissement de la richesse du pays depuis cette époque. Maintenant, que sont nos exportations, comparées à la production générale établie ainsi; et que peut-on raisonnablement espérer qu'elles deviennent, sous l'empire de quelque législation que ce soit? Avant notre première Révolution, les exportations de la France s'élevaient à environ *quatre cent cinquante millions*; aujourd'hui, elles sont un peu inférieures à ce chiffre, mais se maintiennent constamment au-dessus de *quatre cents millions*. Que l'on se demande s'il eût été possible à la France de trouver, dans un accroissement quelconque de ce commerce, l'équivalent des 3 à 4 milliards qu'elle a dûs au développement de sa prospérité intérieure, pendant cette période d'isolement ou de restrictions commerciales? Et que l'on remarque que, quand même notre pays serait privé de tout commerce avec l'étranger, il

trouverait dans l'accroissement qu'a reçu son industrie intérieure, environ dix fois l'équivalent de cette perte.

Naguère la seconde ville du Royaume a été en proie à des dissensions qui font gémir tout homme qui porte un cœur français, et qui menacent de frapper de stérilité une des plus belles branches de l'industrie nationale. Sous les rapports moraux, le mal est incommensurable; mais sous le rapport économique, on peut soumettre au calcul les chances les plus funestes de cet événement, relativement à notre commerce extérieur. Nos exportations en tissus de soie dépassent la somme de 100 millions, et ce chiffre est certes bien assez élevé, pour que les partisans du commerce extérieur soient autorisés à dire qu'une des sources les plus fécondes de notre richesse nationale, peut être gravement altérée par la diminution de nos exportations en ce genre. Cependant si l'on rapproche ces 100 millions de la masse totale des produits du pays, on trouve qu'ils n'en font qu'une centième partie. Il se rencontre certainement dans diverses circonstances accidentelles, telles que les chances des saisons ou autres accidens qui affectent la production ou la consommation à l'intérieur, des causes de diminution ou d'augmentation de produits, dans une proportion infiniment plus élevée que les pertes que le pays peut éprouver par le résultat des événemens que je viens d'indiquer; et il est facile de comprendre avec quelle facilité une semblable perte pourrait être réparée par les améliorations, en apparence les plus insigni-

fantes, dans la production et la consommation intérieures.

Les cinq milliards qui forment approximativement la valeur des produits annuels du sol français, sont fournis par environ 40 millions de hectares, soumis à diverses cultures, dont on peut présumer que 10 millions environ restent annuellement en jachères. Le produit brut est donc d'environ 166 francs en moyenne par hectare, jachères déduites. Mais supposons que par l'effet de meilleures méthodes de culture, on accroisse le produit des terres cultivées, seulement de quatre à cinq francs par hectare, ou que l'on soumette à la culture le dixième seulement des terres qui restent en jachères; nous trouverons pour résultat dans l'un et l'autre cas, un accroissement de produits de 120 à 160 millions, c'est-à-dire la création d'une valeur plus élevée que celle de toutes les soieries qui font l'objet de nos exportations. L'excédant de produits agricoles créés ainsi, trouvera immédiatement son emploi, car la production aura exigé un nombre de travailleurs au moins double de celui qui est employé à la fabrication des soieries; et ces hommes répandus sur toute la surface du territoire, ne formeront jamais d'associations de mutuellistes, ils ne tireront pas de coups de fusil dans les rues; ces hommes paieront par tête au trésor, au moins autant que les ouvriers des villes; le produit de l'impôt sera donc doublé, comme le nombre d'individus. Ces hommes sont ceux qui vous fournissent des soldats pour réprimer les émeutes, ou pour

combattre les ennemis du dehors.... Mais ce n'est pas à 4 ou 5 francs par hectare qu'il faut évaluer l'augmentation possible des produits du sol français, par l'effet d'une meilleure culture ; ce n'est pas au dixième que se borne la portion des jachères qu'il est possible d'ensemencer annuellement, sans nuire aux autres produits : beaucoup de terres bien cultivées, quoique de qualité médiocre, donnent annuellement en France un produit brut de 3 à 400 francs par hectare, et quelques-unes bien davantage, au lieu des 166 francs qui sont le terme moyen pour le Royaume ; et il ne faut à toutes les autres que de bons procédés, qu'elles recevront graduellement avec le temps, pour les porter à un produit égal, et peut-être même beaucoup supérieur ; car nous sommes loin d'être parvenus aux limites de l'art agricole, même dans nos terres bien cultivées.

Nous trouvons dans le simple exposé de ces faits, l'histoire fidèle de l'accroissement de richesse de la France depuis 40 années. Ce n'est pas au commerce extérieur qu'elle doit cet accroissement, puisque le chiffre de nos exportations n'a pas encore atteint le niveau de ce qu'elles étaient en 1789 ; mais l'agriculture a fait des progrès très-réels, puisqu'elle peut fournir aujourd'hui des substances à 7 *millions* d'hommes de plus qu'avant la Révolution. Toutes les branches de l'industrie intérieure ont dû nécessairement se développer à l'unisson de celle qui les domine toutes ; de là l'accroissement de population, l'accroissement de l'aisance dans tou-

tes les classes, l'accroissement du revenu public et de la puissance de la nation. Et si nous voulons porter nos regards dans l'avenir, quels nouveaux développemens de richesse et de puissance notre pays n'a-t-il pas encore à attendre des progrès, chaque jour plus marqués, de son industrie intérieure!..... Quelle vaste carrière que celle dans laquelle nous ne voyons pas encore le terme de nos progrès, à l'époque où dix autres milliards seront ajoutés à ceux qui forment aujourd'hui le revenu de la France!... Et c'est cet avenir que l'on voudrait mettre en balance avec des intérêts de commerce extérieur; c'est lui qu'on ne craindrait pas de compromettre, en sacrifiant les milliards de notre industrie intérieure, à quelques millions de plus ou de moins dans nos exportations!..... Et ici les milliards ne sont pas des êtres imaginaires ou chimériques : jamais les chiffres n'ont exprimé quelque chose de plus positif; jamais la réalisation des prévisions n'a offert plus de certitude : c'est là une carrière dans laquelle nous sommes entrés déjà depuis long-temps, et dont nous connaissons suffisamment les voies diverses. De la position où nous nous trouvons aujourd'hui, nous pouvons mesurer la route que nous y avons parcourue, juger des obstacles que nous y avons rencontrés, et apprécier les moyens que nous possédons d'y continuer notre marche progressive. Là nos succès ne dépendent que de nous; et nos fautes pourraient seules compromettre les résultats que nous devons en recueillir.

Les causes qui agissent sur la production et la consommation intérieures, et les résultats qui en découlent passent presqu'inaperçus, parce qu'il n'y a pas là des bureaux de douanes pour les enregistrer, et parce que les faits de cet ordre, disséminés sur toute la surface du territoire, ne présentent sur aucun point ce spectacle imposant qui fait briller d'un si vif éclat un port de mer ou une grande ville manufacturière ; mais les considérations qui précèdent suffisent, je pense, pour montrer que les faits qui se rapportent à la production et à la consommation intérieures, exercent sur la richesse générale du pays une influence incomparablement plus puissante que les circonstances relatives au commerce étranger ; personne ne peut supposer, en effet, que des vins, des draps, des cuirs, des toiles, etc., exportés pour une valeur de 100 millions, contribuent davantage à la richesse du pays, que des produits de même valeur créés et consommés à l'intérieur. Les produits exportés seront échangés contre d'autres, du fer, je suppose, qui sera consommé dans le pays ; l'effet est donc entièrement le même pour la richesse générale, que si le fer eût été produit à l'intérieur au lieu des produits exportés ; et dans un cas comme dans l'autre, ces produits fourniront un aliment au commerce, avec cette différence que, dans le dernier cas, l'intervention du commerce maritime eût été inutile et les bénéfices eussent appartenu au commerce intérieur. Mais sous le rapport de la sécurité dans la con-

tinuation des débouchés, personne ne doutera qu'il n'existe une énorme différence entre les deux genres de consommation, soit à l'intérieur, soit à l'étranger; et l'exemple de l'Angleterre est là pour nous montrer à combien de chances sont exposés les genres d'industrie qui doivent aller chercher leurs débouchés chez les nations lointaines. Cet exemple nous montre comment une nation se place, par ce seul fait, dans une véritable dépendance de l'étranger, puisque le sort d'une partie importante de la population du pays qui exporte, et peut-être le repos social chez ce peuple se trouvent liés à une continuation de ses relations commerciales. Pour la consommation intérieure, au contraire, chaque peuple ne dépend que de lui-même et de l'industrie de ses habitans, pour le développement de sa prospérité et de sa richesse.

§ VI. *De l'importance des productions et des consommations à l'intérieur, pour la richesse du pays.*

Je viens de dire que dans le cas d'échanges de produits pour une valeur de 100 millions avec une nation étrangère, l'effet exercé sur la richesse du pays par les produits importés, était entièrement le même que si ces produits eussent été créés à l'intérieur, en place de ceux qui ont été exportés en échange. Ici, on m'adressera l'objection que l'on répète sans cesse : vous convenez vous-même, me

dit un disciple de l'école mercantile, que l'effet exercé sur la richesse du pays sera le même, soit que les produits aient été importés, soit qu'ils aient été créés à l'intérieur.... Sans doute, l'effet sera le même que si les produits importés eussent été créés à l'intérieur *à la place* de ceux qui ont été exportés en échange; mais si, au lieu de cela, le fer qui a été importé eût été produit à l'intérieur, par des hommes qui eussent consommé les produits qui ont été exportés en échange, comme cela a lieu naturellement en cas semblable, il est bien évident que l'effet n'eût plus été le même, mais que le nombre des travailleurs et la richesse du pays eussent été doublés. On conçoit facilement, en effet, que pour tous les produits importés ou exportés, chaque nation n'accomplit que la moitié de son rôle dans la production et la consommation, tandis qu'elle l'accomplit en entier pour les objets qu'elle produit et consomme. Les produits créés pour l'exportation, n'ont donc, pour la richesse de la nation, que la moitié de la valeur qu'ils auraient, s'ils étaient créés et consommés dans le pays. De là le rôle immense que jouent les productions et les consommations intérieures, dans le développement de la richesse de chaque nation.

On comprendra facilement l'importance de l'industrie intérieure, si l'on se représente le mécanisme à l'aide duquel les richesses provenant de la production industrielle, se distribuent entre les diverses classes de producteurs. Un établissement de

forges produit, par exemple, chaque année, du fer pour une valeur de cent mille francs. Le prix de vente de ce produit se distribue en salaires d'ouvriers forgerons et mineurs, de commis et de contre-maîtres, en intérêts de capitaux, et en profit pour le maître de forges. Tous les ouvriers, outre le pain et le vin qu'ils consomment, ont besoin d'habits, de chaussures, de chapeaux, etc. Le maître de forges a aussi des besoins analogues, qu'il satisfait de même que les ouvriers, à l'aide des produits de la vente du fer. Ce produit passe donc entre les mains des cultivateurs, des fabricans de draps, de chapeaux, de souliers, de meubles, d'équipages, etc. Mais le fabricant de drap qui reçoit une partie de ce prix a aussi besoin lui-même de fer, de comestibles, de chapeaux, de meubles, et de beaucoup d'autres choses; il en est de même de tous ceux qui ont eu part en seconde main à la distribution du prix de la vente du fer. Tous ces besoins donnent donc lieu à une nouvelle distribution en troisième main, à des individus qui auront eux-mêmes des besoins qu'ils pourront satisfaire à l'aide de leur part du produit; en sorte que la protection réagit toujours sur elle-même par une circulation à l'infini, en donnant naissance à la consommation qui doit lui ouvrir de nouveaux débouchés. Non seulement elle permet à la population de satisfaire de nouveaux besoins, mais elle tend sans cesse à accroître cette population, qui ne reconnaît d'autres limites que celles du travail, dans un état donné de la civilisation.

Maintenant que l'on suppose que l'établissement de forges dont je viens de parler a cessé ses travaux, et que la quantité de fer qu'il eût produit a été débarquée sur les côtes de France venant d'Angleterre. Voilà bien un produit d'une valeur de cent mille francs aussi, mais c'est une valeur morte, relativement aux circonstances de sa production; ou plutôt c'est en Angleterre que le prix de ce produit ira jouer le rôle qu'il eût dû jouer chez nous dans la circulation de la production industrielle; et un nombre incalculable d'individus français, parmi les fabricans, les cultivateurs, les artisans de tout genre, se trouvera privé de ses moyens d'existence, et ne pourra plus offrir lui-même de débouché à une masse énorme des produits du pays. Lorsque l'on considère ainsi le cercle infini de la circulation qui résulte de la production industrielle, on est disposé à comprendre d'une part, comment l'introduction d'une nouvelle branche d'industrie peut imprimer à toute la masse des productions industrielles, une activité telle que nous avons pu l'observer lorsque la France a été forcée de se suffire à elle-même, relativement à un certain nombre de produits, à l'époque du blocus continental; et d'une autre part on comprend aussi comment il se fait qu'une diminution accidentelle dans la production de quelques objets d'une nécessité moins impérieuse pour la population, peut engendrer, comme on le voit trop souvent, dans toutes les branches de la production, une stagnation qui frappe tous les yeux, sans qu'on

puisse bien en déterminer les causes.

On nous dit, il est vrai, que si la masse du fer dont j'ai parlé tout à l'heure, est importée, il sera exporté pour une valeur égale d'autres produits de fabriques françaises, qui joueront dans la production intérieure le même rôle qu'eût pu y jouer la production du fer. Mais qu'on dise donc par quel mécanisme il se fera que nous exporterons pour cent mille francs de produits de plus, précisément parce que nous avons importé pour cent mille francs de fer ? Quels motifs avons-nous de croire que les maîtres de forges et les autres producteurs anglais qui profiteront de cet excédant de production, viendront chercher chez nous, plutôt que chez tout autre nation du globe, les produits dont ils pourront avoir besoin, et des produits pour une valeur équivalente à cet excédant de leurs exportations ? Y a-t-il même aucune raison de croire que cet excédant d'exportation pourra déterminer en Angleterre un excédant correspondant d'importation demandé à quelque nation du globe que ce soit ? L'industrie intérieure de la Grande-Bretagne en recevra seulement une nouvelle activité, à moins que par l'effet de quelque stipulation commerciale entre les deux nations, la nôtre ne se soit assurée d'une exportation de ses produits, correspondant au montant de ses importations ; mais les stipulations de cette espèce, c'est précisément ce système protecteur que réprouvent si dogmatiquement ces mêmes hommes qui nous assurent avec confiance, que si nous importons les objets de notre consommation, nous

ne devons nous en inquiéter en aucune façon, attendu qu'il est certain que nous exporterons des produits pour une valeur égale.

Mais sur quoi établit-on cette certitude ? Sur l'assertion la plus étrange que l'on ait peut-être jamais offerte à des hommes sensés : *On ne peut*, nous dit-on, *payer des produits* qu'avec des produits ; ainsi, quelle que soit la masse de vos importations, ne vous en inquiétez guère, disent les économistes, et c'est folie que de rechercher dans la balance du commerce si vous n'importez pas plus que vous n'exportez, puisqu'il est irrésistiblement démontré que vous livrez aux étrangers des produits pour une valeur égale à celle des marchandises que vous achetez d'eux..... Il est en vérité difficile de répondre sérieusement à une semblable application d'un principe vrai en lui-même. Il faut cependant bien le faire, puisque cet axiôme a été énoncé, répété, et se reproduit encore tous les jours, comme une des doctrines fondamentales de l'école mercantile... On ne peut acheter des produits qu'avec des produits : cela est vrai en parlant des transactions des individus entr'eux, de même qu'en parlant des échanges entre nations ; et un particulier ne peut rien acheter d'un autre sans le payer de ses propres produits, c'est-à-dire des produits de son travail, de son industrie, de ses capitaux ou de ses terres. Mais ces produits qu'il consacre à des échanges, il peut les convertir en capitaux ou les employer à des objets de consommation ; il

peut aussi employer à des échanges semblables ses capitaux qui ne sont eux-mêmes que des produits qui ont pris cette forme par l'accumulation. Ce particulier achetant des produits avec des produits, peut donc s'enrichir ou se ruiner ; et il en est entièrement de même des nations.

Que l'on soumette à l'examen du bon sens et de la froide raison tous les argumens sur lesquels on a appuyé les doctrines de liberté illimitée du commerce ; et l'on ne trouvera pas dans un seul de ces argumens plus de solidité que dans l'assertion que je viens d'examiner, et qui se produit chaque jour comme une des bases fondamentales des théories qu'il a plu à l'école mercantile de décorer du nom de science.

§ VII. *De la balance du commerce, de la nature et des propriétés du numéraire.*

Afin de rendre plus clairs certains effets des échanges entre les nations, choisissons un exemple dans les circonstances les moins complexes ; réduisons à leur plus simple expression la nation qui importe et celle qui exporte, la nation qui se ruine et celle qui s'enrichit.... Une ville est constituée en république indépendante, limitée à l'enceinte de ses murailles ; cette ville renferme des artisans et des fabricans qui suffisent aux besoins de la consommation. Mais il lui faut des grains, du vin, des bestiaux, des légumes, du bois, etc. Ces objets lui sont four-

nis par la campagne, dans une couple de lieues de rayon autour d'elle, et cette campagne est aussi constituée en une autre république indépendante. C'est, si vous voulez, *Bâle ville* et *Bâle campagne*. Ces deux républiques commercent donc entr'elles, mais je suppose qu'elles n'entretiennent de relation avec aucun autre peuple du monde. Supposons maintenant que la campagne a aussi ses fabricans et ses artisans qui suffisent à ses besoins, en sorte que la ville ne peut payer qu'en écus les produits agricoles qu'elle en tire. Si la ville n'a pas de mines dans son enceinte, il est clair que l'argent, qui en sort sans cesse, s'y épuisera bientôt. Cependant on y verra toujours des écus en circulation, car, comme nous le disent les économistes, le numéraire, de même que les liquides, tend constamment à prendre son niveau. Mais comment rentrera-t-il dans la ville? Dans les circonstances données, il ne peut le faire que d'une manière. Les habitans de la campagne prêteront des écus aux bourgeois; ceux-ci consentiront à en payer de forts intérêts, car ils en ont besoin, et les campagnards prêteront sans crainte, car les maisons sont là pour répondre de la dette. L'argent emprunté sera employé à de nouveaux achats de produits agricoles pour être prêté de nouveau. Les campagnards accumuleront des capitaux; les bourgeois, endettés chaque jour davantage, diminueront leurs consommations, leurs industriels resteront sans travail, et la ville s'appauvrira de jour en jour, jusqu'à ce qu'à la première mésintelligence

entre les deux républiques, la campagne riche et forte envahisse sa voisine affaiblie et ruinée. A défaut d'un tel événement, tous les immeubles de la ville finiront par appartenir aux campagnards, auxquels ils sont hypothéqués, et il ne leur faudra plus qu'envoyer les bourgeois tenir les manches de leurs charrues en qualité de valets. Aucun économiste ne contestera que ces résultats sont inévitables dans les circonstances que j'ai supposées.

Admettons maintenant que les campagnards achètent à la ville des produits fabriqués pour une portion seulement du prix des denrées qu'ils y vendent, le reste des retours se faisant en écus. Dans ce cas, le même résultat aura encore lieu, c'est-à-dire la ruine complète de la ville; mais il exigera un espace de temps plus long et proportionné à la différence entre la valeur des objets vendus et achetés par la ville. Quelques bourgeois soupçonnent que la ville importe plus de denrées qu'elle n'en exporte, et comme le résultat en est facile à prévoir, ils proposent au conseil d'établir aux portes de la ville des bureaux où l'on constatera la quantité et la valeur des objets importés et exportés. D'après les connaissances que l'on acquerra ainsi, disent-ils, nous verrons s'il ne convient pas de prendre quelques mesures pour rétablir l'équilibre. Une des fortes têtes de la ville, homme qui sait par cœur son économie politique, se lève alors et dit: « La mesure que l'on propose est entièrement superflue; et il est absurde de supposer que nous importons plus que nous

» n'exportons, car on ne peut acheter des
» produits qu'avec des produits ; et à moins
» que quelqu'acheteur en dehors ou en de-
» dans de la ville ne consente à donner ses
» denrées pour rien, il est bien évident qu'il
» sort de la ville des produits pour une valeur
» précisément égale à celle des produits qui
» entrent. Sans doute une portion des produits
» qui se donnent en échange, peut être des
» écus ; mais cela est entièrement indifférent.
» Est-ce que l'argent n'est pas un produit,
» une marchandise comme une autre ? Est-
» ce que vingt écus ont plus de valeur que
» la quantité de sacs de blé qui se donnent
» en échange ? Si des habitans de la ville
» donnent des écus pour du blé, c'est qu'ils
» y trouvent leur compte sans doute ; com-
» ment serait-il possible que la société n'y
» trouvât pas également le sien ? Autrefois
» on disait acheter et vendre, mais parmi
» les hommes versés en cette matière, on
» n'emploie plus ces expressions : ce sont des
» échanges et voilà tout. Les idées contraires
» tiennent à d'anciennes erreurs populaires ;
» mais il est connu depuis long-temps que
» la balance du commerce qu'on nous pro-
» pose d'établir est une pure chimère. »

Un bourgeois, homme de sens, et quelque peu versé aussi dans la science de l'économie politique, prend alors la parole, et s'exprime ainsi : « La source de votre
» erreur est évidente ; et cette erreur est
» celle de l'école où vous avez puisé vos
» doctrines : il est clair qu'elle se rencontre
» dans une fausse appréciation de la nature

» et des propriétés de l'argent : on a dit
» que les métaux précieux, le numéraire,
» l'argent, ne sont autre chose qu'un pro-
» duit, une marchandise. Je ne sais si l'ex-
» pression est exacte; la discussion sur ce
» point ne serait au reste qu'une dispute de
» mots. Mais on a ajouté que c'est une
» marchandise comme tout autre; et c'est
» là ce qui constitue l'erreur la plus manifeste.
» L'argent diffère tellement au contraire par
» ses propriétés, de toutes les autres choses
» qui sont dans le commerce, qu'il joue
» un rôle entièrement spécial dans la ri-
» chesse des nations. Les écus durent long-
» temps; et pendant que le blé que nous re-
» cevons en échange se consomme chaque
» jour, l'argent va former des capitaux entre
» les mains des campagnards. Tous les éco-
» nomistes ont indiqué les propriétés qui ont
» fait que les métaux précieux ont été adop-
» tés partout comme moyen intermédiaire
» d'échange entre les individus et entre les
» nations : ces métaux sont de plus, à l'excep-
» tion de la terre, le plus durable de tous
» les objets susceptibles d'échange. Les mé-
» taux précieux sont par ces motifs, une
» partie fort importante du capital de la na-
» tion qui les possède. En effet, si nos
» maisons sont considérées comme notre ca-
» pital, c'est à cause de leur longue durée,
» et aussi parce qu'elles sont la source d'un
» revenu pour le propriétaire; mais le nu-
» méraire est beaucoup plus durable que les
» maisons, et il est aussi la source d'un
» revenu. Comment ne le considérerait-on

» pas comme un capital? C'est sous forme » d'écus que se créent tous les capitaux ; c'est » encore sous la même forme qu'ils se dis- » sipent, même les capitaux fonciers. C'est » aussi sous forme d'écus que les capitaux » se transportent d'une nation chez l'autre : » c'est la partie circulante et mobile des ca- » pitaux des peuples. Notre sol, nos mai- » sons, c'est la charpente osseuse et la chair » de notre capital. Le numéraire, c'en est » le sang dont la circulation anime le corps » tout entier. »

» Le numéraire possède encore une pro- » priété particulière : c'est que le capital » qu'il représente n'appartient pas toujours » à celui qui possède matériellement les écus. » Lorsqu'un habitant de notre ville a acheté » d'un campagnard du blé pour une valeur » de 1000 francs, s'il a payé en son obli- » gation à terme, il n'y a pas encore eu » de mouvement d'écus ; mais le capital n'en » est pas moins déjà sorti, car il appartient » à un étranger. Si une somme prêtée par » un habitant de la campagne à un bour- » geois, entre dans la ville en numéraire, » le capital n'y entre pas, et dans les deux » cas, il faudra bien que les écus en sortent, » un peu plus tôt ou un peu plus tard, car » ils sont aux ordres de celui qui est porteur » de l'obligation ; et c'est à lui qu'appartient » le capital. C'est pour cela qu'il serait in- » signifiant de constater aux limites du ter- » ritoire d'une nation l'entrée ou la sortie » du numéraire, mais lorsque l'on connaît le » montant des importations et des exporta-

» tions en marchandises autres que des écus,
» on est assuré que la différence donne avec
» exactitude le montant de la somme en numé-
» raire dont la propriété a changé de mains,
» d'une nation à l'autre, et par conséquent du
» capital qui est entré dans le pays ou qui
» en est sorti, par suite de ses opérations
» commerciales. Voilà bien ce que c'est que
» la balance du commerce; elle n'a rien de
» chimérique, et elle indique au contraire
» la chose du monde la plus positive. »

Cet honnête bourgeois a certainement raison, et sa petite république se ruinera infailliblement, si elle continue à importer des marchandises pour une valeur plus élevée que celle de ses exportations, car ses écus s'écouleront sans cesse, et avec eux ses capitaux. Il en est entièrement de même pour tous les Etats, grands et petits; et de quelque manière qu'on puisse supposer que s'opère le solde des importations sur les exportations, par des effets de commerce ou par quelqu'opération de banque que ce soit, le résultat est toujours que ce solde se paie en capitaux. Le bon sens suffit pour faire justice des subtilités par lesquelles on a voulu obscurcir cette question : il faut seulement que le bon sens ne soit pas obscurci lui-même par des préoccupations systématiques.

Dans tout ceci, je n'ai considéré, relativement à la formation et à la circulation des capitaux, que les effets qui résultent du commerce entre plusieurs nations, parce que c'était là le seul point que j'eusse à considérer. Qu'on ne croie pas que j'ai voulu donner à penser que

cette circonstance est la seule cause de richesse et d'appauvrissement pour les nations : les capitaux se forment et se dissipent aussi d'après le jeu combiné de la production et de la consommation intérieures ; c'est à-dire qu'il y a accroissement des capitaux toutes les fois que la production excède la consommation, tandis que si c'est la consommation qui dépasse la production, les capitaux déjà formés se dissipent. Ces causes entièrement intérieures, peuvent donc, ou contre-balancer les effets qui résultent du commerce extérieur, ou au contraire accroître ses effets, si toutes agissent dans le même sens. Mais qu'on remarque bien que tandis que l'introduction des produits étrangers fait écouler au dehors, une partie du capital de la nation, sous forme d'écus, elle prive aussi le pays de la production de tous ces objets, en sorte qu'elle y empêche la formation des capitaux, dont la production intérieure est l'unique source. Ces deux ordres de faits, quoique différens, ont donc entr'eux la plus intime liaison.

§ VIII. *Le commerce d'importation et d'exportation ne formera jamais qu'un intérêt très-secondaire des nations civilisées.*

L'erreur de l'école mercantile, la voici : on a été ébloui par l'éclat qu'ont répandu, à diverses époques de l'histoire, les peuples qui se sont livrés à un commerce extérieur étendu ; on a cru que cette source de pros-

périté était également ouverte à tous les peuples. On n'a pas vu que si elle n'a jamais été exploitée avec de grands succès, que par un petit nombre de nations qui se sont succédées dans la période des temps historiques, c'est qu'il n'y a vraiment là de la matière pour des bénéfices d'une haute importance, que lorsque le commerce devient le monopole d'un peuple au préjudice d'un grand nombre d'autres; et toutes les fois que le commerce extérieur se trouve distribué avec une certaine égalité entre les diverses nations, c'est-à-dire lorsque chaque nation ne fait dans ce commerce que ses propres affaires, il n'y a plus pour chacune d'elles, du moins dans les circonstances ordinaires, que la matière d'une industrie très-secondaire par son importance, parce que, si l'on en excepte quelques cas spéciaux, la quantité de produits dont une nation peut espérer trouver le débouché au dehors, ne forme jamais qu'une fraction infiniment petite de la masse des produits qui sont consommés par ses habitans.

On nous dit, il est vrai, que les échanges entre les peuples vont se multiplier dans une proportion incroyable, à mesure que l'industrie et la civilisation feront de nouveaux progrès; et le commerce de Bordeaux affirme avec assurance que *le commerce extérieur est le grand pivot des richesses publiques, lorsque la civilisation est fortement avancée.* Je ne sais pas trop sur quoi il serait possible d'appuyer une semblable assertion; mais ce qui est bien certain, c'est qu'au contraire,

à mesure que les peuples s'avancent dans la carrière industrielle, leurs efforts se dirigent vers les moyens de réduire, autant qu'ils le peuvent, la masse des produits qui leur sont fournis par d'autres nations; et, à moins qu'on ne trouve un expédient pour faire en sorte que les exportations de tous les peuples s'accroissent pendant que les importations diminueront chez toutes les nations, je crains bien qu'il ne soit beaucoup plus exact de dire qu'on doit s'attendre à voir diminuer la masse du commerce extérieur chez tous les peuples du monde, dans une proportion analogue aux progrès de la civilisation et de l'industrie. Tout le monde, en effet, n'a pas la même horreur que les négocians de Bordeaux, pour ce qu'ils appellent les *prétendues conquêtes industrielles*. La tendance de l'industrie au contraire, dans tous les temps et chez toutes les nations, a été de s'efforcer de s'approprier les branches de fabrication qui créent les produits que l'on est forcé de demander à l'étranger. Dans l'industrie de tous les peuples, presque tout est une conquête qui remonte à une époque plus ou moins éloignée; et l'industrie vinicole elle-même a été autrefois une conquête industrielle pour le midi de la France. Et vous prétendriez tirer aujourd'hui la ligne de démarcation, et élever la barrière qui s'opposerait, chez tous les peuples, à toute conquête ultérieure!..... Parce qu'on a jusqu'ici tiré du sucre de l'Inde ou de l'Amérique, vous diriez à l'Europe: vous ne fabriquerez pas de sucre!..... Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, les pro-

grès de l'industrie tendront toujours à de nouvelles conquêtes, c'est-à-dire à diminuer la masse des importations chez tous les peuples, par ce que c'est là le but naturel des recherches et des efforts de tous les industriels. C'est par des communications intellectuelles, c'est dans la carrière des sciences, des arts, de la littérature, dans les branches de connaissances qui se rapportent à l'industrie, que les peuples multiplieront leurs relations, à mesure qu'ils seront plus civilisés; mais pour le commerce d'échange entre les nations, tout doit nous faire prévoir que les progrès de l'industrie tendront à le diminuer plutôt qu'à l'accroître; et tout nous montre qu'un grand développement du commerce extérieur sur la surface du globe, tient à une cause qui tend sans cesse à s'effacer; savoir : une grande inégalité dans la répartition des forces industrielles chez les diverses nations.

Ceci est au reste un point sur lequel l'observation des faits accomplis, peut nous aider merveilleusement à prévoir ceux qui sont encore dans l'avenir : à mesure que les peuples grandissent dans la civilisation et dans l'industrie, les importations de chacun d'eux doivent-elles s'accroître ou diminuer? Voilà la question : car les exportations de tous les peuples ne peuvent s'accroître que lorsque toutes les importations s'accroissent aussi, puisque les exportations d'un peuple sont les importations de quelqu'autre. Voyons les faits: laissons de côté l'Angleterre, parce que chez elle, les importations, les exportations, tout tient au monopole. Chez nous, pendant la

période de 40 années qui a vu notre richesse industrielle s'accroître de plus d'un tiers, nos importations ont diminué; et nous sommes déjà aujourd'hui bien loin en arrière du chiffre de 634 millions de francs qui était celui de nos importations en 1789. Près de nous une nation qui occupe une grande place sur le continent européen, la nation allemande, a fait encore beaucoup plus de progrès que la France, dans la carrière de l'industrie, pendant la même période, et elle doit en grande partie cette supériorité au bonheur qu'elle a eu de ne pas posséder de colonies, et d'être exempte, par sa position, de ces velléités de commerce extérieur qui ont formé pour nous une puissante distraction aux efforts dirigés vers notre industrie intérieure. L'Allemagne s'est avancée à pas de géant dans la carrière des industries agricole et manufacturière; et nulle part, peut-être, le bien-être des classes ouvrières ne s'est amélioré dans une proportion plus rapide que dans ce pays. Mais qui doute que la masse des importations de l'Allemagne n'ait considérablement diminué, au lieu de s'être accrue, pendant cette période? Demandez ce qu'ils en pensent aux négocians de *Hambourg* et d'*Amsterdam*. Les mesures que prend l'Allemagne aujourd'hui tendront encore à faire décroître le chiffre de ses importations dans une proportion plus rapide. Il en est de même de la Russie, qui s'efforce de diminuer la masse de ses importations, à mesure que son industrie intérieure s'étend et se perfectionne. Que l'on voie aussi si l'Angleterre, qui certes s'y connaît bien,

s'efforce de favoriser les progrès de l'industrie chez les nations avec lesquelles elle veut établir des relations commerciales étendues ; par exemple, dans ses relations précédentes avec le Portugal? Elle les aime encore mieux pauvres et routinières, parce qu'elle sait bien que chaque progrès de ces nations dans l'industrie, serait au préjudice de son commerce avec elles. Si nous jetons les yeux sur les nations où la civilisation et l'industrie sont fort anciennes, les peuples de l'Inde, nous trouvons que ces nations exportent autant qu'on leur demande, mais n'importent rien ; et pour trouver des peuples importateurs, ces nations vers lesquelles se dirigent l'attention et les spéculations des peuples qui ont quelque chose à vendre, il faut aller chercher les sociétés écloses d'hier, dans le Nouveau-Monde, et qui n'ont pas encore eu le temps de s'arranger de manière à se passer des autres. C'est là que trouvent leurs principaux débouchés, les nations vieilles en industrie, et qui repoussent mutuellement leurs produits autant qu'ils le peuvent. Et c'est à côté de ces faits, que l'on se confierait à l'accroissement éventuel du commerce entre les peuples, à mesure que leur industrie intérieure se développera!....

L'école mercantile trouve, je le sais, que les nations ont grand tort d'agir ainsi ; elle s'efforce de leur persuader qu'il leur serait bien plus profitable de régler leurs relations mutuelles, d'après le principe de la division du travail, dont l'application est si utile dans les fabriques ; elle pense qu'il vaudrait beau-

coup mieux pour les peuples, produire les objets dont ils n'ont pas besoin, sauf à aller frapper vainement à toutes les portes, afin d'en trouver le débouché ; à la bonne heure. On a soutenu tant de choses, qu'on peut bien encore soutenir celle-là ; et c'est un sujet de controverse comme un autre. On nous dit aussi qu'il faut bien que nous enrichissions les nations étrangères, en nous chargeant de consommer leurs produits, si nous voulons qu'elles soient en état de nous acheter les nôtres..... Cela est beau, admirablement beau..... Mais attendons un moment : il ne suffit pas que tout cela repose comme doctrine dans vos écrits ; il faut que ces doctrines deviennent la règle de conduite des autres nations. Ainsi, prêchez, écrivez ; lorsque vous aurez porté la persuasion chez les peuples, lorsque vous les aurez déterminés à prendre dans la carrière industrielle une route diamétralement opposée à celle qu'ils ont suivie depuis qu'il existe des sociétés, alors nous verrons : mais jusque là, et parmi les nations comme elles sont, malheur et ruine à celle d'entr'elles qui sacrifierait son industrie intérieure, en ouvrant inconsidérément ses portes aux produits étrangers, avec la décevante perspective des débouchés extérieurs qui vont s'ouvrir devant elle, et sans des garanties suffisantes d'une équitable réciprocité.

D'un autre côté on sait assez de nos jours que tout n'est pas riant pour la cause de l'humanité, dans les résultats qu'entraînent nécessairement la réunion d'un grand nombre

d'ouvriers sur un même point, par exemple à *Birmingham*, à *Manchester*, ou à *Lyon*, afin d'établir avec les peuples étrangers ces relations de fraternité que l'on nous peint sous des couleurs si séduisantes. Et que l'on remarque bien que les déplorables inconvéniens que je signale ici, ne sont pas dûs précisément à l'agglomération d'un grand nombre d'hommes sur une petite étendue de territoire, mais que leur cause réside dans cette circonstance, que les produits créés par cette population, sont destinés à des exportations lointaines. Toutes les fois que le pays qui produit est son propre consommateur, son industrie prend un caractère très-remarquable de stabilité, parce qu'elle se développe graduellement dans toutes ses branches, en conservant entr'elles un équilibre constant, ou qui du moins n'a pas à redouter de violentes secousses. En effet, ce n'est que le développement simultané de plusieurs parties corrélatives qui sont soumises à un mouvement régi par une même direction, celle des lois et des mœurs du pays. Mais tout est précaire, au contraire, dans la situation des producteurs qui ont à redouter à chaque instant les perturbations qui résultent de mille circonstances industrielles ou politiques, dans les relations des peuples entr'eux. C'est pour cela que les catastrophes qui résultent de l'agglomération d'un grand nombre d'ouvriers sur un même point, frappent précisément chez nous sur cette branche d'industrie qui se place en première ligne dans nos exportations, sur les fabriques de soieries, qui font l'orgueil

de la France, et qui fournissent chaque année à l'étranger des produits pour une valeur de plus de 100 millions. C'est pour cela que si l'on consulte l'histoire des nations, on trouvera que pour toutes celles pour lesquelles le commerce extérieur a été la principale source de prospérité, à commencer par *Tyr* et *Carthage*, l'éclat qu'elles ont répandu a été celui de la fusée, qui s'élève rapidement et retombe aussi vite.

§ IX. *Exemple d'une nation parvenue au plus haut degré de richesse, par le seul développement de son industrie intérieure.*

Il faudrait que nous pussions rapprocher de ces exemples qui nous sont fournis par les peuples commerçans, celui d'une nation qui se fût élevée à un haut degré de richesse par le seul développement de l'industrie intérieure; d'une nation qui eût mis des siècles à grandir, mais qui eût conservé aussi pendant des siècles, par l'effet du seul équilibre industriel qui s'établit au sein d'un peuple, le haut degré de prospérité et de richesse qu'elle aurait atteint; qui n'eût pas rétrogradé dans sa civilisation, malgré les secousses politiques, parce que l'industrie, source de la civilisation, y reposait sur la base la plus solide de toutes, la consommation des produits par le pays lui-même!..... Mais vraiment, cette nation, il n'est pas nécessaire que l'imagination vienne la créer; elle existe précisément avec les circonstances que

je viens d'indiquer;.... C'est le peuple le plus riche de la terre... c'est la *Chine*, dont l'organisation sociale est la plus ancienne dont le monde ait jamais eu le spectacle; qui a prospéré et grandi en posant pour base essentielle de son économie sociale, son isolement complet de toutes les autres nations du monde. Il serait difficile de contester le titre de nation la plus riche de la terre, à celle qui, sur son vaste territoire, fournit du travail et des subsistances à la population la plus pressée dont le monde ait jamais offert l'exemple. Si tous les peuples se fussent dirigés d'après les principes d'économie sociale qui dominent sans doute chez les *Ricardo* et les *Malthus* de l'empire de la Chine, que les philantropes mercantiles nous disent si le genre humain aurait eu beaucoup à y perdre. Il en serait résulté sans doute une civilisation fort différente de la nôtre; eût-elle été meilleure? Nous répondrons sans hésiter : non. Les Chinois répondraient sans doute : oui; et ils nous opposeraient divers points de civilisation et d'industrie sur lesquels la Chine nous a dépassés, et surtout dès long-temps devancés. Mais la question n'est pas là, car nul homme ne serait assez insensé pour proposer aux nations modernes de se condamner à l'isolement chinois. Toutefois, si l'on ne peut trouver chez cette nation un exemple à imiter, on pourrait certainement y puiser de hautes leçons, et le plus intéressant sujet d'études sur les effets que l'on peut attendre, pour la richesse des peuples, du seul développement de l'industrie intérieure, de cette combinai-

son à l'aide de laquelle la production croît sans cesse jusqu'aux limites les plus reculées, parce que la consommation s'accroît dans les mêmes proportions, par l'effet même de la multiplication des producteurs.

Il est donc certain que chez un peuple qui occupe l'autre extrémité du continent que nous habitons, chez un peuple dont nous méprisons la civilisation, autant qu'il dédaigne la nôtre, nous pouvons trouver une leçon de pratique et d'expérience éminemment instructive, sur un des points les plus importans du mécanisme de l'économie sociale; et il est fort remarquable que ce même peuple a parfaitement compris aussi le rôle immense que joue, dans la richesse intérieure d'un pays, la branche d'industrie la plus importante de toutes, celle qui entraîne irrésistiblement toutes les autres dans ses progrès : l'industrie qui s'applique à la culture du sol; et nulle part ailleurs dans le monde, l'agriculture n'est plus honorée, ni plus favorisée que dans le pays le plus riche et le plus peuplé de la terre.

Mais pour nous, peuples de l'Occident, de quoi s'agit-il aujourd'hui, lorsque notre attention se porte sur le spectacle que nous offrent nos frères de la Chine! D'appliquer, dans les limites de nos propres convenances, les résultats de ces faits. Ces résultats ne sont-ils pas d'ailleurs d'accord avec les doctrines bien comprises des plus sages et des plus profonds économistes de nos contrées; et ces doctrines sont-elles autre chose que l'idée fondamentale qui a dirigé *Sully*, dans la

route par laquelle il a fait faire à la France, dans un si court espace de temps, des pas si immenses vers sa prospérité intérieure? Il est question, pour tous nos peuples civilisés, de trouver une combinaison qui favorise l'industrie de toutes les nations, en prévenant tout monopole exercé par une d'entr'elles au préjudice des autres, sans sacrifier des relations commerciales qui sont devenues un besoin pour tous les peuples. C'est là le but qu'on cherche à atteindre par le système de protection, en restreignant dans de certaines limites et selon l'intérêt public de chaque nation, les relations commerciales des individus avec ceux des autres peuples; et on atteindra certainement ce but, partout où cette combinaison d'économie sociale sera dirigée avec intelligence et sagesse.

CHAPITRE III.

DE L'AVENIR INDUSTRIEL DE LA FRANCE, ET DE L'ÉTAT DE L'OPINION PUBLIQUE SUR LES QUESTIONS QUI S'Y RAPPORTENT.

§ 1er. *De l'avenir qui attendrait le midi de la France, s'il se trouvait séparé du reste du pays.*

Voyons maintenant si, d'après les considérations que je viens de présenter, nous pourrons établir sur l'avenir qui attend l'industrie de notre pays et des diverses parties de son territoire, des prévisions qui offrent du moins un caractère bien prononcé de probabilité. Les déterminations que prendra le Gouvernement du pays, sur diverses questions d'intérêt social, exerceront incontestablement la plus puissante influence sur cet avenir; mais sous des institutions constitutionnelles, la législation, les mesures politiques et administratives, tout est dirigé par l'opinion publique et les intérêts. C'est donc dans les recherches sur les intérêts et l'opinion réelle du pays, que nous pouvons trouver la solution de cette question d'avenir.

Commençons par quelques mots sur l'avenir du midi du Royaume. Est-il raisonnable de craindre que de la prétendue divergence d'intérêts entre le midi et le nord de la France, il puisse naître quelques perturbations fâcheuses pour notre pays ?..... En aucune façon ; les sentimens sont tout français dans le midi du Royaume; c'est là une vérité dont personne ne doute ; mais il faut bien qu'on sache que les intérêts y sont également tout français, et la première de ces vérités n'est que la conséquence de l'autre ; car l'identité d'intérêts sera toujours la mesure de la sympathie entre deux portions d'un peuple, et ce n'est qu'à Bordeaux que l'idée d'une séparation a pu seulement se présenter à quelques esprits.

Supposons pour un moment qu'il devienne possible d'établir, sur les bords de la Loire, ce cordon de douanes qu'ont rêvé les négocians de Bordeaux ; et que le midi de la France se place sous le régime de la liberté de commerce avec les nations étrangères. Quels seraient, pour le Midi, les résultats d'un tel état de choses ? Il n'est certes pas difficile de les prévoir : le pain ne serait jamais cher dans la France méridionale, car le commerce se chargerait de lui fournir les fromens de la Mer Noire, de la Baltique ou des Etats-Unis, toutes les fois qu'il y trouverait du profit. Les fers y seraient à bon marché aussi, car Bordeaux n'y laisserait pas manquer ceux d'Angleterre et de Suède. Le prix des laines diminuerait, ou plutôt on n'en aurait plus besoin, car l'Angleterre est là

pour lui fournir des draps tout fabriqués à des prix fort raisonnables. La faïence, la quincaillerie, les cuirs, etc., tout cela arriverait avec profusion, en fort bonne qualité, et à des prix très-modiques. La vie ne serait donc pas chère dans cette France méridionale; mais l'agriculture et l'industrie?.. Voici l'avenir qui les attend. Les troupeaux et les fabriques de draps disparaîtraient; des forges, il n'en serait bientôt plus question, non plus que des fabriques de coutellerie et autres, qu'elles alimentent de leurs produits; non plus que des tanneries, des faïenceries, des papeteries, etc. L'abaissement du prix du travail serait impuissant pour soutenir les fabriques du Midi, contre la concurrence de l'industrie anglaise, car on sait fort bien que la supériorité de cette dernière tient à d'autres causes. La culture des céréales diminuerait chaque jour, car aucun cultivateur du Midi ne pensera qu'il lui soit possible de soutenir une concurrence constante avec les productions de la *Crimée*, à quelque bas prix qu'il obtienne le travail; et comme en définitive un pays ne peut entretenir que la population à laquelle il peut donner du travail, la France méridionale verrait chaque jour décroître le nombre et l'aisance de ses habitans, dans la même proportion que son industrie. Les propriétaires de vignes s'apercevraient bientôt qu'ils ont perdu par la diminution de la consommation intérieure de leur propre pays, dix ou vingt fois plus qu'ils n'ont gagné par l'accroissement de quelques exportations lointaines; et l'étendue des vi-

gnobles diminuerait aussi rapidement qu'elle s'est accrue pendant 40 années de restrictions commerciales. Nous avons sous les yeux un exemple frappant du sort qui attend un pays situé comme l'est la France méridionale, et qui place sa prospérité sous l'égide d'un commerce extérieur étendu, sans l'assistance d'un système de protection efficace pour son industrie intérieure; c'est le *Portugal*.... et les Anglais pousseraient volontiers l'attention jusqu'à fournir aux habitans de la Provence et du Languedoc, leurs habits et leurs souliers tout faits, comme ils l'ont pratiqué pendant long-temps en Portugal. A force de n'avoir que du vin à livrer en échange, les habitans verraient bientôt passer entre les mains des propriétaires anglais, leurs vignobles eux-mêmes, comme cela est arrivé aussi en Portugal. Il y aurait folie en effet à croire que la valeur des exportations en vin pût suffire à solder les objets de consommation de tout genre des habitans du pays, en supposant même que les besoins de ces derniers fussent réduits de moitié ou des trois quarts par la dépopulation et la misère, et que l'exportation des vins s'accrût dans quelque proportion que l'on puisse raisonnablement supposer. Et en définitive, pour un peuple comme pour un particulier, si l'un ou l'autre consomme plus qu'il ne produit, il faut bien qu'il soit exproprié de ses immeubles lorsque, ses capitaux ont été successivement dissipés par ses consommations. Voilà ce que deviendrait en moins d'un siècle cette belle France méridionale.

Mais tout le monde n'aurait pas perdu à ce changement..... Voici le beau côté de la médaille : la France méridionale aurait couvert les deux mers de ses navires ; elle aurait vu son commerce prospérer et fleurir. ..... En d'autres termes, Bordeaux serait devenu le centre d'immenses affaires. Voyez comme les capitaux y affluent, comme la population s'y presse ; quelle vie et quelle activité animent son port et ses quais !....

Est-il bien vrai, d'un autre côté, que les intérêts des villes maritimes elles-mêmes se lient tellement par la nature des choses, au commerce d'importation et d'exportation, qu'elles doivent prospérer ou décheoir en raison de l'accroissement ou de la diminution des relations du pays avec les peuples étrangers ? qu'on nous dise pourquoi le Hâvre et Bordeaux ne pourraient pas être des villes industrieuses et commerçantes à la manière de Lille, de Strasbourg, de Mulhausen ou de Saint-Quentin ! Il n'y a en vérité qu'un seul obstacle qui s'y oppose ; c'est que les populations de ces villes ne savent tourner leurs regards que d'un seul côté de leur horizon. Lorsqu'on parle aux habitans de Bordeaux de prospérité intérieure, de communications entre les diverses parties du pays, ils répondent avec humeur dans leur trop célèbre adresse : *Nos routes à nous, nos canaux, nos chemins de fer, c'est la mer et nos navires.* Qui ne voit cependant quels immenses avantages trouveraient dans leur position même, les villes maritimes qui voudraient se livrer à des industries analogues à celles qui font

la prospérité de nos villes intérieures. L'exemple de Rouen, presqu'aussi maritime que le Hâvre, serait là pour nous attester cette vérité, si son évidence ne la mettait à l'abri de toute contestation. Il est bien permis de penser que nos populations maritimes s'apercevront qu'elles peuvent trouver là une riche source de prospérité; et alors elles se créeront des intérêts communs avec ceux de la grande famille: mais jusque là, et tant qu'on s'obstinera à dire: nous ne voulons pas être autre chose que marins, tant qu'on voudra unir ses intérêts à ceux des peuples étrangers, il faut bien que les villes maritimes se résignent aux conséquences de l'opposition d'intérêts qu'elles établissent volontairement entr'elles et le reste du pays.

§ II. *De l'état de l'opinion publique en France, sur le système des douanes.*

Il serait loisible à la France tout entière de subir un sort semblable à celui dont je viens d'offrir le tableau: il lui suffirait pour cela de prêter l'oreille aux adresses intéressées qui partent de ses ports de mer, et de s'abandonner avec confiance à cette belle doctrine que lui prêchent les économistes de l'école mercantile, savoir qu'il faut qu'une nation achète à l'étranger les objets de sa consommation, toutes les fois qu'elle peut les obtenir ainsi à plus bas prix qu'elle ne pourrait les produire chez elle. Mais peut-on

craindre que les déclamations qui se répètent sans cesse contre le système de protection pour l'industrie intérieure, entraînent dans cette voie désastreuse le gouvernement du pays ? Dans les lois et dans les diverses mesures de l'administration, peut-on craindre avec quelque vraisemblance, que les intérêts de l'industrie intérieure soient sacrifiés à ceux du commerce extérieur? Je ne pense pas qu'on puisse raisonnablement concevoir des craintes sérieuses à cet égard. Notre garantie la plus importante réside ici dans les formes d'un gouvernement où les intérêts du pays tout entier sont représentés dans le rapport de l'importance de chacun d'eux. C'est au gouvernement représentatif que la Grande-Bretagne a dû le développement de son industrie et de sa richesse, parce qu'à côté d'une véritable représentation nationale, le Gouvernement ne peut s'écarter de la ligne des intérêts du pays. Les lumières et les bonnes intentions égarent souvent; les capacités se trompent quelquefois; mais les intérêts possèdent un admirable instinct de conservation et d'amélioration. Cependant, il est facile de prévoir que la marche du Gouvernement flottera encore incertaine pendant quelque temps, entre les prestiges dont l'école mercantile a ébloui tant de bons esprits, et les doctrines solides qui conduiraient directement au développement le plus rapide de l'industrie intérieure : c'est que l'opinion du pays elle-même est incertaine, ou plutôt elle se trouve, à cet égard, dans une situation particulière qui peut présenter le plus intéressant sujet

d'études au moraliste, comme à l'homme d'état. Pour bien comprendre cette situation, qui nous offre peut-être le miroir le plus sûr de notre avenir industriel, il faut reporter ses regards sur les circonstances qui ont favorisé en France la propagation des doctrines mercantiles. Je prie qu'on me permette de consacrer quelques pages à cette recherche. Nous apprécierons mieux ensuite la situation réelle de l'opinion du pays sur cette matière, et nous pourrons mieux juger de la direction qu'il prendra désormais dans la carrière industrielle.

Les questions sociales peuvent être considérées de deux points de vue fort différens : le point de vue patriotique et le point de vue libéral; et il en résulte souvent des idées et des sentimens entièrement opposés, selon qu'on se place à l'un ou à l'autre de ces deux points de vue. Les idées patriotiques tendent à l'accroissement de la force du corps social. Au dehors, c'est la nationalité; et les sentimens patriotiques nous portent à désirer l'accroissement de la puissance de la nation dont nous faisons partie. Au dedans, c'est *l'esprit public;* et il est disposé à soutenir les intérêts généraux, aux dépens même des sacrifices que chacun a dû faire dans sa liberté et dans ses biens, au profit de la société. L'esprit libéral, au contraire, défend les droits individuels contre les prétentions de la société : au dehors, sa tendance est une certaine philantropie cosmopolite, parce que c'est la cause des individus qu'il défend; et il se plaît à faire

abstraction des conséquences des liens sociaux. Il est certain que c'est dans un juste équilibre de ces deux forces opposées, bonnes et utiles chacune en elle-même, que peuvent se rencontrer les mesures et les institutions les plus propres à assurer le bonheur des hommes réunis en société. Il faut que le corps social exerce sur les actes des individus, une puissance suffisante pour contraindre les intérêts privés à s'effacer devant les intérêts généraux de la société; mais il est nécessaire aussi que les intérêts individuels conservent leur spontanéité dans des limites convenables, pour offrir à chaque individu une garantie suffisante contre les abus que la société pourrait faire d'une autorité qui ne doit être employée que dans l'intérêt de tous.

Il est des époques où, par des causes fort diverses, l'une ou l'autre de ces deux forces peut acquérir la prédominance dans l'opinion d'un peuple. On pourrait citer plus d'un exemple de l'exagération du principe patriotique dans l'opinion publique d'une nation; mais en France, depuis plus d'un siècle, c'est incontestablement le principe libéral qui a dominé toutes les questions sociales, dans la partie éclairée de la nation. Il est bien évident que ce fait est une conséquence naturelle des rapports dans lesquels l'opinion publique s'est trouvée avec les institutions et le gouvernement du pays, depuis une époque assez reculée; car les intérêts sociaux se personnifiant en quelque sorte dans le gouvernement, les sentimens de nationalité et d'es-

prit public sont gravement modifiés par les dispositions des masses à son égard. En vain on s'efforçait d'être patriote, en vain on croyait l'être sous des institutions qui avaient cessé d'être en rapport avec les mœurs du pays, ou sous un gouvernement qui blessait les sympathies nationales : sans cesse on était entraîné à disputer à la société un pouvoir et des droits, qu'elle ne peut exercer que par l'organe d'une administration dont on voulait affaiblir le pouvoir. L'esprit libéral doit prédominer dans ces circonstances ; et à la longue, il en résulte des doctrines qui répandent une couleur très-prononcée sur les opinions dominantes. C'est un fait incontestable que cette prédominance dans l'opinion qui a régné chez nous, et qui n'a cessé de s'accroître depuis le commencement du siècle dernier. A Dieu ne plaise que je veuille dire que les sentimens patriotiques se sont éteints en France : il existe dans notre pays une telle masse d'intérêts homogènes et une telle uniformité dans les sympathies, que l'attachement à la patrie commune restera toujours au fond des cœurs chez ses habitans ; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce sentiment a été fréquemment dénaturé, à l'insu même des personnes qui l'éprouvaient, par une disposition manifeste à s'efforcer de relâcher les liens sociaux, plutôt qu'à les resserrer, et à tenir compte des droits des citoyens, beaucoup plus que de leurs devoirs envers la société ; ou en d'autres termes, par des dispositions libérales beaucoup plus que patriotiques.

Il est facile de juger combien cette tendance de l'opinion publique a dû concilier de faveur à des doctrines qui tendent à dégager les individus, dans leurs relations avec ceux des autres peuples, de toute contrainte imposée par l'intérêt général du pays. Dans une telle disposition, comme on a dû céder à l'entraînement de cette idée si belle et si philosophique, qui fait de tous les habitans du globe des frères, entre lesquels le lien général de l'humanité vient remplacer ces liens étroits de nationalité et d'intérêts sociaux!... Comme on a flétri ce système de protection, ces restrictions, ces prohibitions, entraves perpétuelles aux épanchemens de la mercantile fraternité entre les peuples! La jeunesse a dû surtout les accueillir avec enthousiasme; et quel est celui de nous qui, avant l'âge de trente ans, n'a pas payé son tribut d'admiration et de prosélytisme aux doctrines d'Adam *Smith* et de *J.-B. Say*!... Lorsque c'est le sentiment qui juge, comme on trouve les argumentations victorieuses, et comme les objections semblent misérables! Le libéralisme en économie sociale n'est donc qu'une des manifestations de la tendance qu'avait prise l'opinion publique en France, depuis le commencement du 18e siècle.

Si l'on considérait seulement ici les intérêts matériels de tous ceux qui sont en cause dans cette question, il n'en est en réalité que deux classes qui soient fondées à réclamer d'une manière générale la levée des prohibitions et l'abaissement des tarifs : ce sont d'abord les nations étrangères qui veulent

trouver sur notre marché un débouché pour leurs produits, et ensuite nos ports de mer qui servent d'intermédiaire dans ce négoce. Mais il y a dans ceci bien autre chose que tout cela; il y a quelque chose de bien plus retentissant que des intérêts. Il y a des doctrines et presque des opinions de partis. Depuis long-temps les hommes de progrès ou de mouvement, car on ne distingue guère entre ces deux choses, ont contracté une alliance étroite avec l'école moderne d'économie politique; et cette alliance s'est opérée sous le charme si entraînant du mot *liberté*. Aussi les idées de la politique se reproduisent toujours dans les discussions d'économie sociale; et pour beaucoup de gens il y a liaison intime entre les unes et les autres. Nous avons eu une grande réforme politique: est-ce qu'il ne faut pas qu'elle soit suivie d'une réforme commerciale? L'une n'est-elle pas la conséquence de l'autre? Ne faut-il pas un 89 commercial?... C'est pour cela que toutes les feuilles politiques de couleur libérale, défendent encore aujourd'hui avec ardeur les doctrines de liberté illimitée du commerce: pour elles tout cela n'offre que des questions de libéralisme; et on a peine à s'accoutumer à ne voir là que ce qu'il y a réellement, c'est-à-dire des questions d'intérêt matériel. Mais qu'y a-t-il donc de commun entre les questions de richesse publique, et tout ce qui préoccupe si vivement les esprits en France, depuis 40 ans? Qu'on nous explique pourquoi les intérêts des producteurs et des consommateurs, pourquoi les intérêts géné-

raux de la masse seraient différens aujourd'hui de ce qu'ils étaient avant notre réforme politique. Tout cela est entièrement étranger aux diverses formes des gouvernemens ; et qu'on soit République, Empire absolu, ou Monarchie constitutionnelle, les intérêts sont entièrement les mêmes, dans tout ce qui se rapporte aux relations commerciales avec les peuples étrangers.

Un 89 commercial?... Mais voyons donc: La Révolution de 1789 a suivi de bien près ce traité de 1786 qui avait mis la France à la merci de l'industrie anglaise, et qui avait assez bien commencé à porter sur toute la surface du pays, la dépopulation et la ruine. La réforme politique était certainement appelée en France par des nécessités d'un autre ordre ; mais il est bien vraisemblable que l'époque en a été hâtée par le malaise général et la crise financière, résultats inévitables de la crise industrielle qu'aurait amenée ce désastreux traité. La Révolution a été le signal d'un changement complet dans le système commercial; et à la suite de ce changement, la France, dans l'espace de 40 années de système restrictif, a vu accroître sa population de huit millions d'habitans, et la richesse du pays dans une proportion bien plus forte encore.... Et vous voulez un 89 commercial? Il vous plaît de donner ce nom à une réforme qui détruirait tout ce qu'a fait chez nous la Révolution de 89, et qui nous reporterait aux actes les plus funestes du pouvoir absolu avant notre réforme politique... Nous avons conquis par notre Révolution,

le droit d'intervenir dans nos propres affaires; mais si c'était pour nous laisser entraîner dans une semblable route, par de semblables phrases, en vérité ce n'était pas la peine.

Mais il suffit de jeter les regards autour de soi, pour être convaincu que l'époque où nous vivons est celle d'un retour à des idées moins exclusives sur les questions sociales, et il est évident que cette nouvelle disposition des esprits en France est le résultat nécessaire de la position nouvelle dans laquelle la société se trouve placée à l'égard de son Gouvernement, et aussi à l'égard de ses institutions, c'est-à-dire à l'égard du but vers lequel elle était irrésistiblement poussée depuis deux siècles. La partie la plus éclairée de la nation a compris que les vérités utiles au bonheur des peuples ne sont pas toutes écrites dans les doctrines libérales; et l'on a pu reconnaître, par une multitude de faits qui n'ont pas échappé à l'observation des masses, que de graves inconvéniens se présentent pour les individus, lorsqu'on a voulu affaiblir au-delà d'un certain point les liens sociaux, qui, à tout prendre, n'ont été créés que dans l'intérêt de tous. C'est par l'observation de ces faits que le pays s'est instruit.

Pour ce qui concerne le libéralisme en matière commerciale, c'est certainement par les intérêts matériels, qui sont aussi des faits, et les plus positifs de tous, que s'est opérée cette révolution dans l'opinion publique : la masse des intérêts du pays s'est trouvée froissée, lorsqu'il a été question d'arriver à l'application des doctrines prônées de toutes

parts ; et l'on peut dire qu'aujourd'hui la portion industrielle de la nation, presque tout entière, c'est-à-dire l'immense majorité de la population, demeure convaincue de la nécessité de ce système de protection, réprouvé et je dirais presque bafoué par certains hommes, dont la voix a eu tant de retentissement. Les hommes de pratique et d'expérience dans les affaires publiques, sont d'accord sur ce point avec les masses industrielles; et ce n'est réellement qu'à la surface de la société, que dominent encore les doctrines de liberté illimitée du commerce. Dans les classes qui ne s'occupent de ces questions que d'une manière spéculative, dans les salons de lecture, parmi la jeunesse qui se livre à d'autres études, ces questions sont résolues le plus souvent selon l'esprit que l'opinion libérale avait mis à la mode ; et la portion de la presse, qui trouve le plus grand nombre de ses lecteurs dans les classes de la société qui recherchent les distractions, plutôt qu'une instruction solide, est encore presqu'unanime à propager les mêmes doctrines ; en sorte que les hommes qui sont habitués à accepter des opinions toutes faites, ne comprennent même pas que l'on puisse révoquer en doute ni les principes qu'ils entendent répéter sans cesse, ni les conséquences qu'on en tire.

Cependant, que l'on remarque bien qu'aussitôt que les discussions sortent du cercle des théories générales et abstraites, pour s'appliquer à une industrie en particulier, l'évidence des faits est telle, que les hommes même les plus exclusifs sur les doctrines gé-

nérales, sont forcés à des concessions sur la nécessité d'avoir égard à des circonstances spéciales. Il est donc bien certain que lorsqu'on examine sans prévention l'état de l'opinion publique, relativement au système de protection, on reconnaît qu'il y a ici entre l'opinion exprimée et les intérêts, on pourrait dire entre l'opinion apparente et l'opinion réelle du pays, une contradiction très-manifeste. Si quelques personnes croient encore que le système de protection est impopulaire, c'est qu'on ne veut pas porter ses regards au-delà d'une classe très-peu nombreuse en définitive, mais qui écrit et parle beaucoup, et qui élève la voix, dans les discussions, plus haut que toutes les autres. Mais toutes les fois que l'on proposera quelques mesures qui tendront à porter atteinte au système de protection, on trouvera dans la masse des intérêts du pays, appuyée de l'opinion des hommes les plus éclairés sur ces matières, une force de résistance qui fera comprendre combien on s'est trompé, lorsqu'on a cru que certaines doctrines modernes d'économie publique, avaient encore de profondes racines dans la société.

L'enquête commerciale qui se poursuit en ce moment, aura des résultats immenses, relativement à la direction de l'opinion publique sur ces matières : jusqu'ici on ne peut se le dissimuler, un bien petit nombre d'hommes en France s'étaient occupés d'approfondir les questions de cette nature, et beaucoup de personnes dans les classes éclairées de la société, s'étaient contentées d'adopter

les opinions toutes faites que quelques écrivains mettaient en circulation. C'est à l'abri de cette insouciance générale, que des doctrines erronnées sur les points les plus importans d'économie sociale, se sont propagées dans la société. Aujourd'hui le mouvement qui agite toutes les classes excite l'attention et les méditations de tous les hommes instruits ; et il en résultera que l'opinion publique ne peut manquer de s'éclaircir sur certaines allégations. On dit chaque jour que la réforme commerciale est réclamée de toutes parts ; et on le dit si haut, que beaucoup de personnes l'ont cru et répètent elles-mêmes qu'il faut bien une réforme puisque tout le monde la demande ; mais pour tous ceux qui veulent examiner ces questions de plus près, il faudra bien qu'ils cherchent quelles sont les classes de la société qui réclament réellement cette réforme ; et une simple revue de ce qui les entoure, dissipe bien des illusions. Ces réclamations si vives, si générales, dit-on, d'où partent-elles ? Est-ce de la classe des cultivateurs ou des hommes dont ils emploient les travaux ? Ils n'y songent certes guère. Est-ce la classe des propriétaires qui les fait entendre ? Pas davantage. Sont-ce les fabricans, les industriels et les ouvriers employés aux manufactures ? Encore bien moins..... Les commerçans ? Mais écoutez la voix de tous ceux qui couvrent la surface du pays. ..... Partout, si l'on diffère d'opinions sur quelques applications du système de protection, on trouve des hommes qui apprécient fort bien les immenses progrès que la France

a faits depuis 40 ans, en industrie et en richesse, sous l'influence de ce système, et aux yeux desquels la réforme serait l'entreprise la plus hasardeuse. Il suffit donc que l'attention publique soit attirée sur ce point, pour que l'on comprenne qu'un très-petit nombre d'intérêts dans le pays, réclament un changement de système ; que la principale impulsion à ces réclamations vient du dehors ; et que la seule circonstance qui leur ait donné quelqu'importance, ce sont les paroles rétentissantes d'un très-petit nombre de réformateurs systématiques qui se persuadent que tout le monde crie, lorsqu'ils parlent eux-mêmes bien haut. L'opinion du pays apprendra ainsi à se connaître elle-même, et l'on verra combien sa situation a été mal comprise jusqu'à ce jour par quelques personnes. Ce qu'on réclame réellement de toutes parts ; ce que veulent les hommes droits de toutes les classes de la société, pour les choses de l'industrie comme pour les institutions politiques, c'est la sécurité, la confiance, qui naît de la stabilité et du repos ; c'est qu'on n'attaque pas chaque jour, à coups de doctrines et de systèmes erronnés, tous les intérêts sur lesquels repose l'ordre social.

§ III. *De l'état de l'opinion sur l'importance relative de l'industrie intérieure et du commerce extérieur.*

Le système de protection ne recevra donc certainement pas de graves atteintes par les me-

sures législatives qui pourront être adoptées en France. Les intérêts et le bon sens du pays le préserveront de cet avenir, que quelques personnes appellent la réforme commerciale, *l'affranchissement du commerce*, mais qui ne serait autre chose que l'affranchissement de nos rivaux à l'extérieur, la ruine de toutes nos industries, et du commerce intérieur du pays. Les intérêts de l'industrie française pourront être débattus avec plus ou moins d'habileté, dans les négociations avec les gouvernemens étrangers; mais les tentatives que l'on ferait pour apporter des modifications funestes aux mesures de protection qui existent en faveur d'une ou de plusieurs branches d'industrie, viendront certainement échouer contre la masse des intérêts du pays. Il est facile de prévoir toutefois, que l'industrie intérieure ne verra pas aussi promptement se résoudre en sa faveur, d'autres questions qui intéressent éminemment aussi son avenir: beaucoup de personnes, dans les classes élevées de la société, sont encore absorbées aujourd'hui par les préoccupations, j'allais dire, par les préjugés de l'école mercantile, pour ce qui concerne la préférence que l'on croyait convenable d'accorder au commerce étranger sur l'industrie intérieure, dans les mesures que prend le Gouvernement pour favoriser l'accroissement de la richesse et de la prospérité du pays. Depuis la fin du règne de Henri IV, c'est vers les ports de mer, les pêcheries, les colonies et les relations lointaines du commerce, que se sont portées toute la solicitude et toutes les faveurs du Gouvernement. Pour l'indus-

trie intérieure ; rien ou presque rien ; et le système de protection, introduit comme par violence dans notre législation, forme, dans la réalité, le seul genre d'encouragement qu'ait reçu l'industrie du pays. Un tel état de chose ne peut changer promptement. Pendant long-temps encore, beaucoup de personnes croiront qu'il est nécessaire que les consommateurs de nos produits soient séparés du territoire français, au moins par la Méditerranée ; et l'on proposera de favoriser au loin l'établissement de consommateurs que l'on pourrait créer avec dix fois moins de dépenses, en dix fois moins de temps, et avec cent fois plus de sécurité, dans un de nos départemens ; pendant long-temps encore, on retrouvera dans nos budgets les plus monstrueuses aberrations, relativement à l'application des fonds consacrés à favoriser le développement de la richesse du pays. Avec de bons chemins vicinaux et un code rural, on changerait certainement la face du pays en moins de vingt ans ; mais, pendant long-temps encore, il paraîtra beaucoup plus convenable à un grand nombre de personnes de s'occuper de nos stations maritimes dans les Deux-Indes, et de réglemens pour nos consulats à l'étranger. Tout cela tient à une préoccupation très-manifeste des classes élevées de la société dans notre pays ; et l'origine de cette préoccupation remonte, comme je viens de le faire voir, à une époque déjà fort reculée. On ne peut donc espérer que cette disposition disparaisse subitement. Cepen-

dant, il est facile de remarquer depuis quelque temps, dans nos discussions législatives, une tendance très-prononcée à mieux apprécier les intérêts de l'industrie intérieure. Récemment cette vérité s'est manifestée d'une manière non équivoque, par un fait sans exemple dans nos annales parlementaires : trois propositions de lois ont été faites dans les deux chambres, et dans la même session, sur un des objets qui intéressent le plus essentiellement le développement de la richesse du pays : sur les moyens d'établir un bon système de communications vicinales; et ces projets ont été accueillis par un assentiment universel, sinon relativement aux moyens qu'il convient d'employer, du moins sur l'importance du but qu'il est question d'atteindre. Chaque jour on peut remarquer que les hommes les plus instruits et les plus éclairés des chambres législatives, tournent leur attention vers les moyens de prospérité de l'industrie intérieure.

Le spectacle que nous offrent aujourd'hui les deux nations avec lesquelles nous entretenons les relations les plus fréquentes, ne peut manquer aussi de hâter l'époque où toutes les convictions se réuniront sur les mêmes doctrines, dans les questions qui se rattachent à la convenance de diriger spécialement l'attention du Gouvernement, soit sur le commerce extérieur, soit sur le développement de l'industrie intérieure : l'Angleterre, après nous avoir éblouis par le prestige de son commerce colossal, est arrivée à une position qui doit former la plus

instructive de toutes les leçons pour les disciples de l'école mercantile. Avec le commerce, les industries agricole et manufacturière avaient pris dans les Iles Britanniques un développement sans exemple; mais cette nation ne pourra pas même trouver dans son industrie intérieure un dédommagement de la perte de son immense commerce. L'industrie, en effet, s'était organisée dans ce pays, de manière que tout était subordonné au commerce extérieur; lorsque le monopole s'est brisé entre ses mains, l'Angleterre a tout perdu; son agriculture elle-même, si florissante encore au temps du blocus continental, a commencé dès 1815 à prendre une marche rétrograde, et l'art agricole s'y trouve aujourd'hui dans un état de décadence qui, aux yeux des hommes les plus éclairés de ce pays, forme le symptôme le plus alarmant de tous ceux qu'il offre en ce moment.

Il n'est pas possible qu'aucun Français éclairé puisse se défendre de rapprocher de la situation actuelle de l'Angleterre, celle d'une autre contrée voisine, la nation allemande : ici pas de colonies, pas de flottes, très-peu de commerce extérieur; les villes maritimes, autrefois les plus florissantes, ne présentent plus que l'ombre de leur ancienne splendeur. Mais partout, comme d'un commun accord, et quelle que soit la forme des gouvernemens, on s'est appliqué à stimuler et à féconder tous les germes de la prospérité intérieure. Le Grand Frédéric semble avoir donné cette impulsion, qui a été suivie par tous les souverains de l'Allemagne; et pendant

que la France, préoccupée par des idées de rivalité avec l'Angleterre, achetait par d'énormes sacrifices tel coin de terre insignifiant dans l'Inde, la Germanie, repliée sur elle-même, avait recueilli l'héritage des doctrines d'administration de notre sage et clairvoyant *Sully*, dont je devrais faire revenir le nom à chaque page de cet écrit, et ne s'occupait qu'à élargir les sources de la prospérité intérieure. Tout s'est opéré en Allemagne sans bruit, sans faste et sans éclat : pas de ces grands canaux de navigation, ou de ces chemins de fer qui excitent l'attention de toutes les nations de la terre; pas de ces immenses centres de fabrication, comme *Manchester*, *Scheffield* ou *Lyon*; à peine sait-on au dehors ce qui s'est fait, et pour le connaître il faut parcourir le pays tout entier. Mais partout, des chemins de toutes les classes ont été construits et entretenus avec le plus grand soin; partout, l'instruction primaire a été mise à la portée des enfans du peuple; partout, les gouvernemens étudient avec une vigilante sollicitude, les besoins de l'industrie intérieure; et partout, ils regardent comme le plus important de leurs soins, celui d'écarter les obstacles qui pourraient entraver ses progrès; partout, on retrouve les traces de ces améliorations qui s'attachent au sol, sur toute sa surface. Partout aussi, depuis le Golfe Adriatique jusqu'à la Mer Baltique, et depuis les frontières de la Hongrie jusqu'au Rhin, se font remarquer les progrès les plus rapides de l'art agricole et de toutes les branches d'industrie qui alimentent la con-

sommation du pays; partout, la population s'accroît dans une étonnante proportion; et partout, l'aisance et le bien-être de la population ouvrière pourraient présenter un spectacle fort surprenant aux hommes qui se sont persuadés qu'il n'y a, pour les classes inférieures, d'autres sources de travail et d'aisance que les débouchés du commerce extérieur.

Tel est le spectacle que nous offre aujourd'hui l'Allemagne : elle nous a déjà dépassés et elle nous dépassera certainement encore beaucoup dans cette carrière de prospérité et de richesse, parce qu'elle a pris une meilleure route que nous. Si des circonstances, qui pourront naître de la diversité de ses gouvernemens, ne viennent pas entraver sa marche dans cette carrière, l'Allemagne est certainement destinée à offrir le spectacle d'une des nations les plus riches et les plus prospères du monde; et on la verra grandir en population et en puissance solide et réelle, à mesure que l'Angleterre accomplira sa destinée inévitable de lente décadence ou de brusque catastrophe. Mais nous, avec notre unité nationale et politique, qu'il nous eût été facile de laisser loin de nous dans cette carrière, toutes les nations de l'Europe !... Et comment ne pas espérer, que la comparaison que la France entière ne peut manquer de faire entre les deux nations que je viens de désigner, ne produise pas sur l'opinion publique, dans notre pays, une impression qui la dirige dans la véritable voie de la richesse nationale !....

Dans tout ceci je n'ai tenu aucun compte de l'espoir que le Gouvernement prendra lui-même l'initiative pour donner une nouvelle direction aux moyens d'élargir les sources de la prospérité publique. Je dois déclarer que je suis plein de confiance dans les intentions et les lumières des hommes qui sont placés aujourd'hui à la tête du pouvoir; et personne n'est plus pénétré que moi de cette conviction, que l'unique but que se propose notre Gouvernement, est le bien-être et la prospérité du pays; mais il m'a paru qu'avec nos institutions, c'était ailleurs qu'il fallait aller chercher des motifs de sécurité ou de doute, sur la marche que suivront désormais les grands pouvoirs de l'Etat; et c'est dans l'opinion de la partie éclairée de la nation, que j'ai cherché des garanties, parce que, quels que soient les hommes qui arriveront au pouvoir, c'est cette opinion qui tracera toujours la ligne qu'ils seront forcés de suivre.

§ IV. *Prévisions sur l'avenir de prospérité de notre pays.*

Maintenant, si nous voulons rechercher dans quel espace de temps la France arrivera vraisemblablement à un point donné de richesse et de puissance, l'avenir industriel de notre pays se montre à nous de la manière la plus claire, par la mesure de l'espace que nous avons parcouru pendant les quarante dernières années. Si le pays continue à faire, dans la carrière de l'industrie intérieure, des

pas égaux à ceux qu'il a faits dans cet espace de temps, dans trois périodes semblables, c'est-à-dire dans cent vingt ans, la population actuelle sera plus que doublée; la richesse nationale se sera accrue dans une proportion plus considérable encore, puisque l'aisance se sera augmentée dans toutes les classes, comme nous l'avons déjà vue s'accroître pendant la période écoulée; et l'agriculture, en satisfaisant à tous les besoins de cette population, sera encore fort loin des limites que peut atteindre la production. Le revenu de l'Etat s'accroîtra dans une proportion analogue; et il pourrait être porté à *deux milliards* dans le budget de 1955, sans imposer au pays une charge aussi pesante que celle qu'il supporte aujourd'hui. Selon toutes les vraisemblances, ces résultats se réaliseront, sinon à l'époque que je viens d'indiquer, du moins un peu plus tôt, ou un peu plus tard, selon qu'on mettra plus de soin à favoriser chez nous le développement de l'industrie intérieure; car remarquons bien que le commerce extérieur n'est pour rien dans toute cette perspective, de même qu'il n'a été pour rien dans l'accroissement de notre prospérité depuis un demi-siècle; et en vérité, soit qu'il s'accoisse ou qu'il diminue, il n'y a pas là de quoi exercer une influence appréciable sur les destinées de notre pays. Il ne se trouve là que comme obstacle à la marche de la nation vers le but de prospérité qu'elle doit atteindre, parce que lorsque l'on considère la place qu'ont occupée les préoccupations mercantiles dans l'opinion de la France

depuis un siècle, il est facile de prévoir que les idées de commerce extérieur formeront encore, pendant quelque temps, une puissante distraction aux efforts que le pays devrait concentrer sur les sources de prospérité intérieure.

CADASTRE.

Toutes les nations, dès l'origine de leur gouvernement, ont reconnu la nécessité de faire concourir les revenus particuliers aux dépenses générales de l'Etat.

Le besoin de constater la contenance du territoire, et de procéder à l'évaluation de ses revenus se fit sentir; de là l'origine du cadastre.

Sous les premiers règnes de la précédente dynastie, la France en reconnut la nécessité; plusieurs provinces l'entreprirent à leurs frais.

En 1789, les assemblées électorales le demandèrent.

En 1791, il fut décrété par toute la France; mais les circonstances ne permirent pas de s'en occuper.

En 1803, un nouvel arrêté du Gouvernement confirma les dispositions du premier.

Mais le Gouvernement, effrayé par les dépenses et par la durée d'une opération générale, essaya d'un cadastre partiel, et ensuite d'un cadastre par masses de cultures. Tous ces moyens ne servirent qu'à lui prouver que le cadastre parcellaire seul pouvait donner les renseignemens nécessaires, pour déterminer l'étendue et la valeur des diverses propriétés individuelles.

Le cadastre parcellaire fut alors arrêté et mis à exécution.

Il commença, dans notre département, en 1808 ; il y est maintenant terminé.

DE LA CONSERVATION.

Le cadastre a pour base des plans qui ont servi à déterminer la contenance des parcelles. Si l'on ne fait pas, sur ces plans, les divers changemens qui ont lieu sur le terrein, et que l'on se contente de rectifier les matrices d'après les déclarations des propriétaires, il en résultera que les plans resteront incomplets ; que les changemens faits par suite de déclarations souvent imparfaites, seront inexacts, et porteront préjudice aux propriétaires. De nouvelles divisions faites sur le terrein, qui, par la suite, pourront éprouver des changemens, peut-être même des altérations, ne pourront plus être constatées par le cadastre. Alors le propriétaire lésé n'y trouvera plus les moyens de faire rectifier les erreurs qui pourraient se commettre.

Les changemens considérables qui se font sur le terrein, devraient donc être, en même temps, reportés sur les plans, afin de pouvoir donner à tout propriétaire les renseignemens dont il pourrait avoir besoin. C'est un des avantages précieux du cadastre, mais on ne peut l'obtenir que par la conservation des plans.

AVANTAGES DU CADASTRE.

Indépendamment de l'avantage de rectifier

la répartition dans tous ses degrés, le cadastre assure toutes les propriétés particulières en leur donnant des bornes immuables ; il garantit les propriétaires de tout envahissement de terrein.

Des procès ont existé pendant des siècles, ils ont ruiné des familles et même des administrations ; ils n'auraient pas duré un mois si le cadastre avait été fait alors : peut-être n'auraient-ils pas été entrepris ; car, lorsque le cadastre est bien exécuté et bien conservé, on peut déterminer à chaque instant à qui un champ, une maison, un jardin ou tout autre partie de propriété appartient ; à qui elle appartenait, à une époque déterminée, pourvu qu'elle soit postérieure au cadastre.

Le Gouvernement y trouve l'avantage d'avoir à peu de frais, et promptement, les plans qui sont nécessaires pour les diverses administrations, et particulièrement pour les ponts et chaussées. Enfin on peut ajouter qu'un propriétaire qui aurait perdu ou égaré ses titres, pourrait en retrouver dans les pièces cadastrales.

B. H.

LISTE DES ÉLECTEURS

DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

POUR 1836.

1er ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE CANISY.

MM.		fr.	c.
Belamy, françois, meunier,	Dangy.	206	74
Bernard-Lavigne, fils, prop.,	St-Mart.-de-B.F.	1940	71
Bernard, pierre, cultivateur,	Soules.	267	58
Blanchet, joseph, cultivateur,	St-Martin-de-B.-F.	308	89
Biard, françois-jérôme, cultivateur,	Quibou.	424	83
Biard, jacques-françois, cultivateur,	*id.*	412	09
Boullot, léonor, cultivateur,	Canisy.	302	63
Couilleray, joseph, maire,	St-Martin-de-B.-F.	310	»
David, jean, meunier,	Canisy.	213	52
De Kergorlay, jean-florian, comte,	*id.*	6570	50
De Marcambye, léonard, le	Mesnil-Herman.	359	67
Doyère, françois, cultivateur,	Soules.	282	74
Duchâtel, stanislas, cultivateur,	Mesnil-Herman.	268	88
Dupont, pierre, adjoint,	St-Romphaire.	213	70
Dufour, charles, cultivateur,	Gourfaleur.	307	10
Duquesne, luc-louis, cultivateur,	St-Romphaire	944	86
Duval, charles-franç., cultivateur,	Gourfaleur.	260	48
Fossard, philippe, greffier de la j. de p.,	Quibou.	271	04
Gaumain, bernardin, notaire,	St-Samson.	315	41

Germain, julien, cultivateur,	Quibou.	231	30
Girard, pierre, notaire et maire,	Canisy.	287	73
Gohier, luc, cultivateur,	St-Romphaire.	222	10
Guerin, jean-michel, cultiv.,	*id.*	245	61
Guernet-Lesjardins, prop., St-Martin-de-B.-F.		218	36
Le Bas, ortaire, cultivateur,	Gourfaleur.	258	26
Le Boucher, jean, cultiv., St-Martin-de-B.F.		406	46
Le Conte, isidor, adjoint,	*id.*	215	13
Le Conte, thomas-antoine, prop.,	Dangy.	586	15
Le Conte, casimir, propriétaire,	Quibou.	320	76
Le Franc, michel-marie, maire,	Soules.	234	70
Le Fevre, guillaume, cult., St-Ebrém-de-B.F.		309	40
Le Fevre, israël, cultivateur,	*id.*	264	74
Le Meray, jean-aug., cultivateur, St-Samson.		250	39
Lepage, victor-magloire, cultivateur,	Dangy.	298	31
Le Vaillant, jacques, écuyer,	St-Samson.	356	60
Le Turc, auguste, cultivateur,	St-Ebrémond.	219	16
Mauger, auguste, propriétaire,	St-Romphaire.	372	75
Noël, louis, cultivateur,	St-Samson.	203	35
Osmond, gervais, cultivateur,	Canisy.	234	38
Ozenne, michel-étienne, maire,	la Mancellière.	254	85
Ozenne, franc.-aug., juge de paix,	Gourfaleur.	759	12
Ozenne, jean-baptiste, cultivateur,	*id.*	762	72
Pasquier, jacques, propriétaire,	*id.*	378	76
Pain, jean, maréchal,	St-Ebrémond.	201	69
Porée, françois, fabricant,	Dangy.	284	88
Pouchin, charles-franç., cultr,	la Mancellière.	223	»
Potier, léonard, propriétaire,	Dangy.	824	11
Quenault-Lagroudière, gabriel, propre,	Soules.	3587	36
Quetel, jean-baptiste, propre,	St-Romphaire.	356	70
Requier-des-Jardins, charl., pre et md,	Canisy.	519	28
Requier-Laperrelle, charles, propre,	*id.*	351	99
Sanson-Lavalesquerie, félix-alexandre, membre du conseil gén.,	St-Ebrémond-de-Bon-F.	4337	42
Vastel, dit Lachampa, jean, cultiv.,	Dangy.	223	67
Vivier, auguste, cultivateur,	*id.*	270	78
Vivier, luc, cultivateur,	Gourfaleur.	212	97
Vivier, françois, cultivateur,	Dangy.	257	81

CANTON DE PERCY.

Allain, guy,	Chefresne.	239	19
Blouet, pierre, percepteur,	Percy.	421	55
Bossard-La-Rivière, louis, adjoint,	Montabot.	236	85

Bourdon, louis-marie, cultivateur,	Percy.	261	92
Chapdelaine, hyppolite, propriétaire,	*id.*	243	72
Delafosse-Huberdière, jean-b., cr,	le Guislain.	306	58
Deschamps, jean-jacques, cultiv.,	la Colombe.	250	79
Dufouc, jean-pierre, cultivateur,	Percy.	252	67
Estur, jean-charles, cultivateur,	Maupertuis.	263	24
Estur, louis, cultivateur,	la Haie-Bellefond.	235	61
Estur, pierre, juge de paix,	*id.*	276	05
Goupilleau, nicolas, propriétaire,	Montbray.	3075	13
Gendrin-Lesjardins, pierre, cultr,	Margueray.	226	14
Gendrin-Dumesnil, alexis, notaire,	Percy.	362	90
Godard, pierre-françois, cultivateur,	*id.*	215	43
Godard, jean-françois, cultivateur,	*id.*	324	33
Guezet, jean-nicolas, cultivateur,	Beslon.	238	92
Houssin-de-St-Laurent, baron,	le Guislain.	283	87
Hurel-de-la-Fourrière, jean,	Percy.	1359	14
Larigot, julien, cultivateur,	le Chefresne.	226	74
Le Bouvier, jean-jacques, cultr,	Montabot.	206	24
Le Legard, jean-andré, cultivateur,	Percy.	228	86
Le Masurier, jean-baptiste, maire,	Montabot.	258	08
Le Pesant, gilles, percepteur,	la Colombe.	354	56
Lepoitevin-Dumoutier, louis, écuyer,	*id.*	465	21
Le Roussel, jean-baptiste, cultr,	Montbray.	211	79
Le Tousey-la-Croix, louis, cultr,	Percy.	349	08
Le Vallois, pierre, propriétaire,	Percy.	298	33
Mauger-Laboulaie, pierre, cultivateur,	*id.*	224	75
Ozenne-Lenseigne, jean, prop.,	Margueray.	337	14
Papillon, luc-léonard, propriétaire,	Maupertuis.	439	63
Renault, victor-édouard, maire,	Montbray.	233	68
Saillot, jean-jacques, marchand,	*id.*	330	24
Varin, charles, cultivateur,	Montabot.	245	58
Villain, roch-auguste, propriétaire,	Percy.	222	90

CANTON DE SAINT-LO.

Achard, jacques, lieutenant-général,	St-Lo.	1060	28
Adam, hyppolite, avocat,	*id.*	252	95
Adelée, louis-cyprien, épicier,	*id.*	359	67
Alexandre, dit Lacommune, henri, fabr.	*id.*	407	63
Allain, michel, pharmacien,	*id.*	223	83
Amiard, joseph, inspect. des écoles du dépt.	*id.*	241	71
Angot, charles-gilles, propriétaire,	*id.*	302	72
Angot, isidore, teinturier,	*id.*	290	72
Angot-Mery, théodore, teinturier,	*id.*	341	09

Angoville, étienne, ancien huissier,	St-Lo.	306	69
Auvray, louis-guillaume, négociant,	*id.*	2563	10
Aze, thomas, cultr,	Ste-Suzanne-sur-Vire.	411	03
Beauquet-la-Paumerie, charles, propr.,	St-Lo.	1132	88
Bernard, pierre-françois-thomas, avoué,	*id.*	363	75
Bernard, félix, propriét.,	le Mesnil-Rouxelin.	396	96
Blanchard, franç., propr.,	la Barre-de-Semilly.	230	58
Blanchard, pierre-jean-baptiste, notaire,	St-Lo.	201	71
Blet, patrice-jean-constant, avocat,	*id.*	485	54
Bottin, charles-louis-joseph, avocat,	*id.*	208	49
Bourboulon-de-St-Edme, recevr général,	*id.*	305	81
Boyvin, jean-baptiste, cultr,	Ste-Suzanne.	246	75
Bucaille, jean-julien-louis, propt.,	St-Lo.	320	20
Briard, david, cultivateur,	Agneaux.	394	80
Buot, jacques, prop.,	la Barre-de-Semilly.	416	63
Caillemer fils, jean, vivant de son bien,	St-Lo.	1364	65
Cardin, edmond, propriétaire,	*id.*	1030	38
Calop, joseph-julien, propriétaire,	*id.*	374	60
Castel-du-Boulay, victor, recevr d'enreg.,	*id.*	720	56
Clement, propriétaire, ingén. retraité,	St-Lo.	218	76
Clement, jacques-philippe, maire,	Ste-Suzanne.	309	77
Clement, pierre-louis, m. du cons. gén.,	St-Lo.	1619	59
Cornet, pierre-patrice, bijoutier,	*id.*	697	77
Dan-de-la-Vautrie, ingénieur en chef,	*id.*	273	13
David, jean, ancien meunier,	*id.*	419	13
Decamprond, auguste, propriét.,	la Barre-de-S.	528	14
De Grimouville-Larchant, théodore, capitaine du génie,	St-Lo.	506	74
De Grimouville-Larchant, félix-victor, baron, ancien capitaine de cavalerie,	*id.*	794	79
Dehors, dit Gaston, félix-michel, employé,	*id*	215	40
Delacour, charles-rené, avocat,	*id.*	305	52
Denier-Daprigny, nicolas-étienne, prop.,	*id.*	1080	40
Denis, éloi-michel, avocat,	*id.*	251	46
Denis-Bosmond, henri-jean-bap., prop.,	*id.*	1923	91
Derobillard, gustave-louis, propr.,	*id.*	2060	78
Descocqs, michel, maire,	St-Georg.-Mt-Cocq,	221	98
Descocqs, alphonse, avocat,	St-Thomas.	305	91
Desfaudais, louis, prêtre,	St-Lo.	502	64
Desfaudais, jean-bapt., propr.,	la Barre-de-S.	258	36
De Ste-Marie, hyppolite, marquis,	Agneaux.	1127	40
Deslongraye, jean, contrôl des contrib.ind.	St-Lo.	214	25
Desplanques, fréd., capit. en retr.,	Ste-Croix.	535	43
Dhéricé, victor, vivant de son bien,	St-Lo.	951	55
Diguet, louis, procureur du roi,	*id.*	300	75

Dillaye, frédéric, percepteur,	St-Lo.	675	44
Demarcambye, jacques, propriét.,	St-Thomas.	270	31
Delamare, lucien, agent d'affaires,	St-Lo.	311	28
Descocqs, pierre, médecin,	*id.*	281	93
Dieu-la-Brasserie, louis, avocat,	*id.*	256	52
Dubois, jean-jacq.-luc, cons. des hypoth.,	*id.*	997	04
Dubois, simon, avocat,	*id.*	235	14
Duboscq, camille, vivant de son bien,	*id.*	807	45
Duperron, pierre-françois, propriétaire,	*id.*	218	05
Dupré, jean, cordier,	*id.*	225	10
Durand, jacques, recev. de l'enregistr.,	*id.*	1107	87
Durand, benjamin, propriétaire,	*id.*	837	18
Duvey, pierre-charles-léonard, pharmacien,	*id.*	240	51
Esnault, léon-ferdinand, propriétaire,	*id.*	220	38
Etasse, jean-baptiste, mercier,	*id.*	230	20
Feuillet, jacques, avocat, cons. de préfec.,	*id.*	2539	94
Follin, jean-gabriel, teinturier,	*id.*	492	19
Fontaine, pierre, cultivateur,	Agneaux.	292	31
Formey-St-Louvent, jean-marie, avocat,	St Lo.	507	61
Frestel, auguste, docteur-médecin,	*id.*	532	75
Fromond, philippe, négociant,	*id.*	482	89
Froger, marie-jean-charles, capit. retr.,	*id.*	461	19
Gardye, charles, négociant,	*id.*	2159	83
Gardye, gustave, négociant,	*id.*	1879	66
Gardye, jules, négociant,	*id.*	571	49
Genas, édouard-hyppolite, tanneur,	*id.*	479	59
Germain, thomas, marchand de toiles,	*id.*	306	84
Ghéerbrand, romain-thomas, directeur des contributions indirectes,	*id.*	204	38
Giffard, françois, docteur-médecin,	*id.*	275	89
Gilles, pierre, cultivateur,	Ste-Suzanne.	403	63
Gigault-de-Bellefonds, antoine, prop.,	St-Lo.	7434	48
Gohier, jacques, propriétaire,	Baudre.	204	12
Gohier, jean, propriétaire,	*id.*	326	81
Gosselin, marc-hyppolite, notaire,	St-Lo.	349	65
Gosselin, théodore-marie, propre,	Ste-Croix.	249	83
Grouville, jacques, avocat, juge de paix,	St-Lo.	265	87
Guerin, charles-augustin, huissier,	*id.*	218	10
Guillebert, jean-baptiste, propre,	Rampan.	207	09
Guillot, louis-alexandre-félix, maire,	St-Lo	2507	52
Harivel michel, cultivateur,	Ste-Croix.	234	40
Hélain, jean-françois, curé,	St-Lo.	468	39
Héot, aimable-pierre,	*id.*	458	19
Herman, jean, épicier,	*id.*	291	59
Hervieu-Leplanche, louis-franç., présidt,	*id.*	396	83

Heudeline, eugène, avocat,	St-Lo.	350	03
Heurtaux, auguste, filateur,	id.	346	44
Houel, gabriel, propriétaire,	id.	641	17
Houel, éphrem, agent spéc. du dépôt d'état.,	id.	233	36
Houyvet, jean-charles-françois, avocat,	id.	801	81
Hulmel, jean-guillaume, avocat,	id.	915	61
Jayet, charles-françois-désiré, propriétaire,	id.	838	84
Jores, pierre-jacques, propriétaire,	id.	308	62
Lair, zacharie, propriétaire,	id.	870	31
Lanon, louis-bon-françois, propriétaire,	id.	719	02
Laurent, aimable, vétérinaire,	id.	297	56
Le Barbier, charles, meunier,	id.	236	89
Le Bas, louis-luc, avocat,	id.	239	02
Le Bas, victor, docteur-médecin,	id.	1030	19
Le Brun, michel, boulanger,	id.	241	49
Le Brun, prosper, docteur-médecin,	id.	660	38
Le Campion, pierre-édouard, substitut,	id.	543	50
Lecluze-Biard, louis, marchand,	id.	210	67
Lagouelle, pierre, vétérinaire,	id.	363	90
Le Chartier-de-Cagny, recev. de l'enreg.,	id.	1022	90
Lecluze-Prévalon, charles, cultivateur,	id.	336	18
Le Chevalier-Duperrey, propre, juge,	id.	801	31
Le Conte-de-la-Varangerie, écuyer,	id.	406	32
Le Danois, amand, cafetier,	id.	316	54
Le Durdinier, fromond, arquebusier,	id.	235	36
Le François, nestor, négociant,	id.	793	61
Le Goupil, jean-philippe, md mercier,	id.	622	25
Le Grand, hervé-vincent, cultr, la Barre-de-S.		233	54
Le Guay, joseph, payeur des dép. div.,	St Lo.	1326	88
Le Guelinel-de-Ligneroles, jean-eugène, propriétaire,	St-Georges-de-Montcocq.	342	80
Le Jolys-de-Villiers, françois, propre,	St-Lo.	4211	60
Le Menuet, gilles, maire,	St-Lo.	857	61
Le Mieux, pierre-philippe,	la Barre-de-S.	362	82
Le Redde, jean, cultivateur,	Baudre.	351	74
Le Rouxel, marcel, propriétaire,	St-Lo.	348	18
Le Touzé, paul-françois, médecin,	id.	584	49
Le Terreux, pierre-françois, médecin,	id.	562	29
Le Trésor, étienne-charles, marchand,	id	428	09
Liot, jacques-françois, propriétaire,	id.	359	83
Longien, guillaume, pharmacien,	id.	447	72
Louvel, dit Dubois, jean, cultivateur,	Baudre.	701	05
Mahier, félix-arsène, employé,	St-Lo.	410	41
Marais, emmanuel, imprimeur,	id.	207	34
Marie, jean-françois, viv. de son bien,	Agneaux.	337	04

Marin, augustin, propriétaire,	St-Lo.	217	98
Massy, pierre-gaud-françois, avocat,	*id.*	829	70
Mauvoisin, thomas, propriétaire,	*id.*	312	66
Martin, bernardin, commission. de march.	*id.*	336	30
Menant, jean-baptiste-rené, meunier,	*id.*	556	92
Montenit, françois, juge au trib. civil,	*id.*	1226	82
Olivier, louis, huissier,	*id.*	240	13
Olivier, maurice, inspecteur des postes,	*id.*	403	09
Ory, israël, propriétaire,	*id.*	451	34
Osmond, charles, fabricant,	*id.*	298	59
Oury-Lahairie, nicolas-jacq.-philippe,	*id.*	940	04
Perrette-Lamarche, jérôme, cap. de vais.	*id.*	311	96
Plouin, françois-jean, recev. du timbre,	*id.*	723	61
Pillet, jean, gendarme,	*id.*	224	20
Poignant, victor-gilles, prêtre,	*id.*	238	13
Poret, georges-symphorien, avocat,	*id.*	472	65
Pouchin, henri, avoué,	*id.*	338	90
Poupion, françois-gilles, propriétaire,	*id.*	1237	69
Putot, michel, propriétaire et maire,	Agneaux.	431	67
Ramel, jean-baptiste, direct. de l'enreg. et des domaines à Rouen,	St-Lo.	281	50
Requier-Desjardins, pierre, com. de roul.,	*id.*	803	59
Requier-Laperrelle, pierre, com. de roul.,	*id.*	352	20
Rihouet, jean-isidore, propriétaire,	Agneaux.	202	19
Rouelle, françois, ancien notaire,	St-Lo.	953	16
Roulland, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	900	03
Saint, daniel-thomas, docteur-médecin,	*id.*	1810	17
Tanqueray, jacques, propriétaire,	St-Thomas	385	48
Touppé, joseph-marie, propriétaire,	St-Lo.	1175	68
Travers, aimable, receveur de l'octroi,	*id.*	271	38
Trefeu, germain, cultivr, la Barre-de Semilly.		242	03
Tréfeu, jean-michel, maire,	Baudre.	507	54
Trefeu-Lamazure, jean-b., propre,	Ste-Croix.	324	65
Trefeu, charles-césar, propriétre,	*id.*	556	40
Vaultier, chrisostôme, clerc de notaire,	St-Lo.	275	27
Vautier, léonor-adolphe, propriétaire,	*id.*	304	94
Vautier, marie-fr., conseiller de préfre,	*id.*	513	36
Vengeon, théodore, propriétaire,	*id.*	355	82
Vialatte, claude-joseph, percepteur,	*id.*	721	92
Vialatte, joseph, avocat,	*id.*	730	47
Vieillard, narcisse, ancien cap. d'artillerie,	*id.*	618	80
Viel, charles-hyacinthe, conducte-voyer,	*id.*	442	27
Vray, henri, receveur de l'enregistrement,	*id.*	410	»
Vsabel, pierre-paul, cultivateur,	*id.*	234	76
Yver, joseph-théodore, percepteur,	*id.*	479	54
Yvetot, pierre-françois, propriétaire,	*id.*	217	01

CANTON DE TESSY.

Adde, nicolas, propriétaire,	Tessy.	350	70
Beaufils, gilles, cultivateur et meunier,	Moyon.	836	70
Beaufils, jean, cultivateur,	Troisgots.	497	64
Briquet, jean-baptiste, cultivateur,	Beuvrigny.	212	52
Buron, jean, cultivateur,	Domjean.	230	74
Caillemer, ch., juge de paix,	St-Lomer-sur-V.	394	48
Caillemer, ferdinand, prop.,	*id.*	749	92
Chasles, jean, cultivat.,	St-Vigor-des-Monts.	314	65
Delaubrie, jean-isidore, prop.,	le Mesnil-Raoult.	321	84
Demorant, antoine, prop.,	St-Lomer-sur-Vire.	249	19
Duteil, louis-rené, docteur-médecin,	Tessy.	495	90
Duval, fils, propriétaire,	Fourneaux.	231	76
Dyvrande, léonard, cultivateur,	le Mesnil-Opac.	212	62
Fontaine, gabriel, propriétaire,	*id.*	220	58
Gautier, joseph-pierre, cultivateur,	Moyon.	426	47
Gesmonin, louis, prop.,	St-Lomer-sur-Vire.	290	86
Godard, hyppolite, percepteur,	Tessy.	1103	49
Godard, guillaume, adjoint,	Beuvrigny.	252	33
Goullet, pierre, cultivateur,	Troisgots.	269	66
Havin, léonard-joseph, membre du conseil général, député,	le Mesnil-Opac.	1003	47
Hervieu, tenneguy, propriétaire,	Tessy.	235	29
Jourdan, guillaume-jacques, notaire,	*id.*	531	37
Julien, jean, propriétaire,	Troisgots.	205	63
Lafosse, jacques, cultivateur,	Moyon.	414	25
Lambert, françois, cultivateur,	*id.*	210	03
Larsonneur-de-Gouvets, éc.,	St-Vigor-des-M.	1042	29
Larsonneur, henri, propriétaire,	Gouvets.	281	80
Laville, jacques-charles, propriétaire,	*id.*	984	50
Le Conte de Ste-Suzanne, franç., éc,	Tessy.	1613	09
Lecorps, jean-jacques, propriétaire,	*id.*	594	51
Le Sage, pierre-julien, notaire,	Domjean.	295	10
Le Duc, romain, maire,	Fourneaux.	218	36
Lorence, georges, propriétaire,	Domjean.	274	03
Louis, charles-françois, propriétaire,	Tessy.	291	17
Louis, étienne, propriétaire,	*id.*	386	10
Mabire, pierre, propriétaire,	*id.*	258	59
Papillon, lic-léonard, propriétaire,	Beaucoudray.	217	82
Roger, louis-charles, propriétaire,	Domjean.	234	47
Regnault, paul-joseph, huissier,	Tessy.	251	12
Requier, thomas, cultivateur,	Troisgots.	239	93

Raoult–Langottière, charles, prop.,	Domjean.	410	95
Tricard, charles–guillaume, maire,	Domjean.	516	21
Voisin, françois, pharmacien,	Tessy.	356	02

CANTON DE TORIGNI.

Aumond, robert, propriétaire,	Rouxeville.	332	56
Auvray, philippe, cultivateur,	Condé–sur–Vire.	380	55
Auvray, pierre, laboureur,	Montaigu.	266	73
Auvray, jacques, cultivateur,	Lamberville.	254	95
Auvray, rené, cultivatr,	St–Jean–des–Baisans.	221	83
Badin, guillaume, propriétaire,	Guilberville.	206	05
Badin, jean–baptiste, propriétaire,	*id.*	292	84
Bailleul, pierre, cultivateur,	le Perron.	258	44
Bagot, jean–baptiste, tanneur,	Torigni.	250	28
Collin, louis, marchand de vins,	Torigni.	440	89
Crocquevielle, jacques, prop.,	St–Jean–des–B.	243	77
Corbrion, jean–baptiste, prop.,	Lamberville.	227	64
Daligaux, hippte, laboureur,	St–Jean–des–B.	307	41
Daligaux, pierre, cultivateur,	*id.*	301	18
Danican, françois, propriétaire,	Torigni.	693	90
Delalonde, jacques–aimé, prop.,	*id.*	304	94
Delamotte–Dannebault, albéric, prop.,	*id.*	976	31
Delamotte–Dannebault, eugène, prop.,	*id.*	619	20
Delalonde, jacques–françois, prop.,	*id.*	214	84
Delaperrelle, louis, propriétaire,	St–Amand.	502	70
Delaubrie, alexandre, chev. de St–L.,	Torigni.	441	87
Delarue, pierre, cultivateur,	Montrabot.	461	52
Deloucelles, amand–paul, prop.,	Biéville.	297	28
Demortreux, sébastien, maire,	Guilberville.	1007	04
Deschamps, françois, médecin,	Torigni.	329	33
Dubois, ernest, propriétaire,	Condé–sur–Vire.	812	97
Dufour, michel, propriétaire,	Torigni.	441	25
Duval, louis, propriétaire,	Brectouville.	326	90
Duval, charles–romain, cult.,	Condé–sur–Vire.	219	77
Duval–Duperron, amédée, prop.,	Torigni.	212	32
Fontaine, jean–françois, propriét.,	St–Amand.	302	90
Fontaine, pierre, cultivateur,	*id.*	359	67
Foubert, jacques, officier de santé,	Torigni.	302	59
Flaust, jacques–michel, propriétaire,	*id.*	693	14
Gaillard, pierre, laboureur,	St–Amand.	432	92
Gardin, stanislas, propriétaire,	*id.*	360	85
Genest, alexandre–rené, md de vins,	Torigni.	251	84
Giard, dit Duclos, anne–charles, prop.,	*id.*	295	52

Godard, guillaume-françois, prop.,	Guilberville.	432	01
Giard, françois, huissier,	Torigni.	220	16
Godey, jacques, laboureur,	Précarbin.	235	87
Gohier-de-Jumilly, antoine, prop.,	Torigni.	230	43
Gohier-de-Précaire, jean, labour,	Guilberville.	214	60
Gourmond (de), chev. de St-L.,	Condé-s.-V.	2216	12
Guerard, robert, propriétaire,	Rouxeville.	440	99
Guerin, jacques-pierre, propriétaire,	Torigni.	304	79
Gueroult (de), joseph, chev. de St-L.,	*id.*	449	12
Hébert, jean-baptiste, cultr,	Condé-sur-Vire.	356	81
Hébert, nicolas-ursin, md de bestiaux,	Torigni.	581	88
Hemery, jean, cultivateur,	Vidouville.	250	80
Heuzebrocq, jean-baptiste, cult.,	Condé-s.-V.	474	13
Heurtevent, jean-baptiste, laboureur,	*id.*	260	84
Jores, françois, laboureur,	*id.*	230	07
Laforge, louis, propriétaire,	*id.*	379	75
Langlois, robert, laboureur,	St-Jean-des-B.	243	05
Laisné, françois, mercier,	Torigni.	352	23
Le Bis-Demery, pierre, propriét.,	St-Amand.	424	34
Le Canu, pierre-françois, prop.,	Torigni.	863	35
Le Chartier-de-Banville, achille, écuyer,	*id.*	888	54
Le Chartier-de-Boisnay, franç., écuyer,	*id.*	812	66
Le Cointe, louis, propriétaire,	*id.*	855	88
Le Duc, joachim, md de bestiaux,	*id.*	341	88
Le Fèvre, louis, cultivateur,	Guilberville.	306	14
Le Forestier, jacques, propriétaire,	Torigni.	378	02
Le Foulon, olivier, pharmacien,	*id.*	535	75
Le Foulon, olivier, cultivateur,	Montaigu.	272	98
Le Fresne, pierre, cultivateur,	St-Symphorien.	223	27
Le Fresne, françois, cultivateur,	Giéville.	242	52
Le Grand, louis, percepteur,	Guilberville.	394	30
Lenault, jacques, propriétaire,	Rouxeville.	330	14
Le Provost-de-St-Jean, écuyer,	St-Jean-des-B.	3157	22
Le Sieur, jean-gilles, propriétaire,	Guilberville.	564	65
Le Tellier, jean, md de volailles,	Torigni.	285	52
Le Vivier, jacques, cultivateur,	Condé-sur-V.	270	45
Liot, robert, cultivateur,	St-Amand.	224	58
Marie, louis, cultivateur,	Condé-sur-Vire.	414	00
Massier, étienne, propriétaire,	Giéville.	238	73
Mette-Deslandes, thomas, propr.,	Torigni.	377	83
Morice, jean-françois, cultr,	St-Jean-des-B.	225	61
Nativelle, jean-guillaume, cultr,	Giéville.	607	57
Osbert, françois-mathias, propriétaire,	Torigni.	216	17
Pannier-Desrivières, pierre, md de vins,	*id.*	209	13
Pannier-Lachaussée, olivier, propre,	*id.*	1254	44

Pain, armand, march. de moutons,	St-Amand.	244	07
Pommier, pierre, cultivateur,	Giéville.	324	71
Pommier, jean, laboureur,	Giéville.	228	57
Pommier, ferdinand, médecin,	Condé-sur-Vire.	202	96
Pottier, jacques, propriétaire,	Torigni.	215	44
Rabec, françois, limonadier,	*id.*	436	56
Regnault, jacques-franç., propre,	le Perron.	306	53
Ruelle, françois, cultivateur,	St-Amand.	264	06
Ruelle, gilles-charles, cultivateur,	*id.*	301	06
Saffray, abraham, vivant de son bien,	*id.*	509	87
Saffray, guillaume, cultivateur,	Guilberville.	222	72
Saffray, jacques, cultivateur,	*id.*	322	45
Sellier, philippe, maire,	Vidouville.	993	90
Servot, adrien, propriétaire,	Torigni.	429	58
Tison, jean-henri, cultr,	Condé-sur-Vire.	205	25
Thomas, jacques-jean, propriétaire,	*id.*	363	60

Electeurs-adjoints inscrits en vertu de l'article 3 *de la loi du* 19 *avril* 1831.

Formentin, jean-baptiste, offic. retraité (1258 f. Ordonnances des 17 oct 1822, et 20 juillet 1833), Ste-Croix depuis plus de 3 ans.	119	31
Le Mierre, michel, chef-de-bataillon, retraité, (1925 f. Ordon. du 18 juillet 1830), St-Lo depuis sa naissance.	135	36
Mauviel, julien, officier retraité, (1200 f. Ord. du 1er juillet 1817; St-Georges-Mont-Cocq depuis 1816.	175	36

2e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE CARENTAN.

MM.		fr.	c.
Allix-Courbois, étienne, herbr.,	St-Côme-du-M.	515	16
Aillet, philip., cond. des ponts et ch.,	Carentan.	467	67

Alexandre, jacques-guillme, déservant,	Auxais.	221	24
Alexandre, louis, cultivateur,	Méautis.	225	22
Alexandre, louis, cultr,	St-Georges-de-Bohon.	252	19
Amiard, françois, marchand forain,	Carentan.	708	53
Angot, pierre, cultivateur,	Méautis.	332	35
Angot, pierre, cultivateur,	St-Eny.	229	01
Anne, françois, cultivr,	St-Georges-de-Bohon.	273	01
Anthoine-Prémont, propriétaire;	Carentan.	1333	50
Auvray, pierre, maire,	St-Hilaire-Petitville.	785	33
Avril-Desdroueries, maire,	St-Côme-du-Mont.	829	30
Avril-Manneval, fr., propriét.,	*id.*	896	58
Basley, thomas, cultivr,	St-André-de-Bohon.	238	24
Belin, jacques, herbager,	St-Côme-du-Mont.	840	54
Belin, françois, herbager,	*id.*	1811	92
Beurrey, joseph, cultivateur,	*id.*	317	80
Boissel, jean-charles, cultivateur,	Catz.	243	08
Borel, louis, cultivateur,	Méautis.	273	90
Bordel, jean-louis, cultivateur,	Carentan.	266	14
Boissel-Dombreval, prop.,	St-G.-de-Bohon.	503	45
Boissel-Lameslerie, prop.,	*id.*	507	08
Boissel-Dombreval, alex., médecin,	Carentan.	1063	36
Boissel, léonor-alexis, propriétaire,	St-Eny.	775	08
Bourdon, auguste-rené, propriétaire,	*id*	343	17
Brohier, amand, prop.,	St-Côme-du-Mont.	762	83
Brohier, constant, propriétaire,	St-Pellerin.	352	30
Bucaille, jérôme, cultiv.,	Beuzeville-sur-le-V.	225	47
Bulot, jean, cultivateur,	Brévands.	230	65
Burnel, jean, aubergiste,	Carentan.	240	40
Caillemer, henri, cultivateur,	Méautis.	284	46
Castel, jacques, cultivatr,	Beuzeville-sur-le-V.	345	18
Chibourg, jacques, architecte,	Carentan.	218	11
Chivrey (de), félix-alex., propriétaire,	Auxais.	2885	97
Cornavin-Chanvallon, jean, prop.,	Carentan.	1061	05
Damemme, pierre, propriétaire,	Auvers.	514	86
Delagonivière, adolphe, propriétaire,	St-Eny.	786	05
Delagonivière, léon, pr.,	Beuzeville-sur-le-V.	1644	67
Delarue, hégésippe-pierre, maire,	Auvers.	380	58
Deligny, charles, marchand,	Carentan.	301	07
Déméautis, françois-philippe, prop.,	St-Eny.	699	24
Déméautis, geoffroy, propriétaire,	*id.*	1152	05
Desjardins-Jires, ch., cult.,	St-H.-Petitville.	1057	88
Desmezières, casimir, marchand,	Carentan.	220	44
Desplanques, charles, capitaine,	St-Pellerin.	274	83
Desplanques, antoine, propriétaire,	Catz.	1179	76
Deventigny, hyacinthe, propriétaire,	St-Eny.	806	11

Drieu, philippe, propriétaire,	Carentan.	202	15
Drieu, pierre, propriét.,	St-Côme-du-Mont.	709	76
Durand, pierre, boisselier,	Carentan.	256	64
Duval, julien, cultivateur,	Méautis.	278	34
Duval, pierre-hilaire, cultivateur,	Carentan.	310	55
Duval-la-Pallière, augustin, pharmacien,	*id.*	261	25
Enouf, paul-victor-marin, député, membre du conseil général, maire,	St-Pellerin	3007	90
Knault, louis, propriétaire,	Brevands.	710	25
Ferey, louis, cultiv.,	St-Georges-de-Bohon.	287	69
Folliot, jean-françois, cultivateur,	Catz.	244	17
Folliot, thomas, propr.,	Benzeville-sur-le-V.	500	43
Fortin, pierre, cultivateur,	St-Hilaire-Petitville.	232	97
Gancel, auguste-jean, propriétaire,	Brevands.	348	33
Gancel, louis, cultivateur,	*id.*	503	73
Gancel, charles, cultivateur,	Catz.	337	19
Gancel, paul, cult.,	Anneville-sur-le-Vey.	234	35
Gorry, jean-baptiste, marchand,	Carentan.	294	84
Gislot, constant, docteur-médecin,	*id.*	482	01
Gislot, irénée, percepteur,	*id.*	392	17
Gislot, prosper, licencié-ès-lettres,	Méautis.	331	37
Gislot-Bordemer, théophile, prop.,	Carentan.	218	01
Gislot-Bordemer, pierre, propriétaire,	*id*	361	63
Gosselin, abraham, cult.,	Beuzev.-sur-le-V.	248	09
Gosselin, pierre, cultivateur,	*id.*	425	68
Groult, jean-baptiste, propriétaire	*id.*	517	86
Groult, pierre-jean-baptiste, cult.,	*id.*	252	18
Hamelin, nicolas, horloger,	Carentan.	256	37
Havas, constant, propriétaire,	*id.*	602	95
Hayes, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	304	46
Haize, philippe, cultiv.,	St-Hilaire-Petitville.	203	17
Harivel, thomas, cultivateur,	Auville-sur-le-V.	230	»
Hébert, thomas, libraire,	Carentan.	315	62
Joseph-Lafosse, pierre, herb.,	St-Côme-du-Mt.	248	08
Joseph-Lafosse, richard,	*id.*	482	25
Joseph-Lafosse, pierre, cultivateur,	*id.*	630	07
Ladrque, louis, maire,	St-Georges-de-Bohon.	253	54
Lainé, just, propriétaire,	Carentan.	524	11
Lallemand, louis, huissier,	*id*	234	11
Larue, jacques-gilles, maire,	Catz.	252	13
Larue, jean-baptiste, propriétaire,	Brévands.	454	10
Larue, louis, percepteur,	*id.*	374	72
Le Bidois, louis, herbager,	Carentan.	880	91
Le Brun, marin, cultivateur,	St-Georges-de-B.	272	45
Le Chevalier, adrien, pharmacien,	Carentan.	201	48

Le Chevalier, françois, propr.,	Carentan.	201	51
Leconflet, françois, cult.,	St-Côme-du-Mont.	346	82
Le Crosnier, jean, cultiv.,	St-André-de-B.	246	87
Le Crosnier, louis, cultivateur,	*id.*	278	17
Lécuyer, bruno, propriétaire,	*id.*	1650	43
Le Danois, henri-antoine, cultiv.,	Carentan.	220	94
Le Fèvre, pierre, cultivateur,	Auvers.	219	41
Legard, jean, propriétaire,	Carentan.	318	85
La Folley-Sorteval, félix, cap. en retr.,	*id.*	1106	91
Le Ledy, côme, cultivateur,	Auvers.	331	26
Lelièvre-de-la-Mornière, étienne-joseph, propriétaire,	Carentan.	277	64
Le Masson, antoine, cultivateur,	Méautis.	430	62
Le Noir, pierre, mégissier,	Carentan.	239	94
Le Paysant, charles, cult.,	St-Georges-de-B.	271	81
Lepicard, antoine, propriétaire,	St-Pellerin.	982	66
Lepicard, charles-antoine, prop.,	*id.*	286	93
Lerosier, jacques, recev. municipal,	Carentan.	302	37
Lerosier, julien, cult.,	Beuzeville-sur-le-Vey.	283	96
Lerosier, thomas, cultiv.,	St-Georges-de-B.	265	39
Letrésor-Delaroque, louis, employé,	Auvers.	510	22
Le Viautre, félix, propriétaire,	Méautis.	443	69
Le Viautre, jean-andré-simon, prop.,	*id.*	327	10
Lioult-de-Morigni, jacques, propr.,	Carentan.	259	50
Mahier, henri, cultivateur,	Méautis.	216	92
Mahieu, paul, cultivateur,	St-Georges-de-B.	206	»
Mallet, désiré, pharmacien,	Carentan.	398	93
Magne, auguste, ferblantier,	*id.*	375	14
Marie, jean, cultivateur,	Beuzeville-sur-le-V.	238	73
Marie, augustin-antoine, instituteur,	Carentan.	239	91
Martine, georges, cultivateur,	St-Georges-de-B.	281	62
Massieu, jacques, cult.,	St-Hilaire-Petitville.	218	54
Mouchel, françois, cult.,	St-Côme-du-Mont.	244	99
Morin-D'Auvers, henri, propriétaire,	Auvers.	4466	82
Philippe, jean, cultivateur,	*id.*	208	09
Poignavent-Durocher, jean-bte, cult.,	Catz.	489	14
Poignavent, françois, cult. et maire,	Raids.	228	15
Poignavent, jacques cultivateur,	Catz.	267	»
Poisson, andré-michel, cultivateur,	St-Eny.	232	90
Poisson, félix, cultiv.,	St-Georges-de-Bohon.	232	02
Poisson, françois, cultivateur,	*id.*	257	50
Roguelin, louis, cultivateur,	Auxais.	580	23
Sauvage, françois, propriétaire,	St-Eny.	384	82
St-Germain, jean-baptiste, marchd,	Carentan.	203	87
Scelle, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	213	98

Sebire, françois, cultivateur,	St-Georges-de-B.	207	95
Tahot, jean-baptiste, cult.,	St-Hilaire-Petitville.	369	02
Touzard, antoine, cult.,	Beuzeville-sur-le-Vey.	378	69
Trainel, jean, propr.,	Beuzeville-sur-le-V.	730	76
Triquet, jean, cultivateur,	Méauti:.	219	53
Touzard, dit la Croix, jacques, propriétaire et cultivateur,	Beuzeville-sur-le-Vey.	903	88
Vautier, jean, cultivateur,	*id.*	241	27
Vautier, françois-alexis, cultivateur,	St-Eny.	419	05
Vautier, julien-louis, cultivateur,	Méautis.	404	97
Vibet, jean, cultivateur,	Catz.	221	10
Villette, charles-françois, cult.,	Carentan.	909	90
Yver, antoine, cultivateur,	St-Georges-de-B.	293	53
Yvetot, pierre, cult. et maire,	St-André-de-B.	235	29
Yvetot, louis, cultivateur,	St-Eny.	276	03

CANTON DE MARIGNY.

Aubril, pierre, cultivateur,	St-Gilles.	308	50
Aubril, jean-françois, cultivateur,	*id.*	308	50
Aubril, adolphe, cultivateur,	*id.*	308	50
Cardin, louis, meunier,	*id.*	287	51
Durondel-Dumanoir, pierre, cultivateur,	la Chapelle-en-Juger.	382	53
Debeaugendre, pierre-franç., écuyer,	*id.*	773	44
Debeaugendre, louis, écuyer,	*id.*	517	61
Defontaine, amand-pierre, maire,	Remilly.	552	04
Delaunay, charles, cultivateur,	St-Gilles.	276	46
Delapaintrerie, grégoire-louis, notaire,	la Chapelle-en-Juger.	296	29
Desmons-de-Carantilly, honoré, prop.,	Carantilly.	1070	60
Dorée, thomas-gilles, cult.,	Hébécrévon.	376	33
Doublet-les-Poteries, jacques, maire,	la Chapelle.	853	97
Dudouyt, jean-charles, propriétaire,	*id.*	477	06
Dumont fils, adjoint,	*id.*	426	89
Duprey, charles, vannier,	Remilly.	210	20
Ferry, jean, cultivateur,	le Mesnil-Vigot.	322	52
Fossey, julien-michel, cultivateur,	Lozon.	216	04
Genest, louis, cultiv.,	la Chapelle-en-Juger.	255	72
Giffard, adolphe, percepteur,	*id.*	757	33
Ginard-Lavallée, michel, cultivateur,	Remilly.	205	75
Gosset-les-Champs, victor, cult.,	Carantilly.	210	29
Hervieu, pierre-paul-franç., maire,	Marigny.	270	07
Hubert-Dubourg, joseph, prop.,	St-Gilles.	292	15

Hubert-Dubourg, louis, propriétaire,	St Gilles.	269	34
Jean, dit St-Jean, cult.,	la Chapelle-en-J.	234	38
Labarre, louis-franç., juge de paix,	Montreuil.	463	19
Le Baron, nicolas-omer, cultiv.,	Hébécrévon.	777	24
Le Brun, théodore-louis, maire,	*id.*	802	34
Le Chartier-du-Neufbourg, charles-julien, propriétaire,	la Chapelle-en-Juger.	411	75
Le Fèvre, jean-baptiste, meunier,	St-Gilles.	209	67
Le Loutre, guillaume, meunier,	Lozon.	294	69
Menant, pierre, cultivateur,	Marigny.	286	34
Menant, jean-b., cultivateur,	le Mesnil-Eury.	202	93
Menant, jacques, cultivateur,	*id.*	218	32
Menant, jacques, propriétaire,	Hébécrévon.	219	22
Menant, thomas, cultivateur,	Lozon.	236	24
Oger, pierre-thomas, cultivateur,	Remilly.	225	21
Osmond, georges, cultivateur,	*id.*	664	84
Ozouet, jacques, cultivateur,	Lozon.	500	82
Pacary, augustin, propriétaire,	Hébécrévon.	262	79
Paing, gilles, propriétaire,	le Mesnil-Vigot.	283	30
Pinel-de-Vauval, pierre, prop.,	Hébécrévon.	1358	72
Rauline, pierre, cultivateur,	Remilly.	413	06
Rauline, jacques-pierre, cultivat.,	Hébécrévon.	273	05
Regnault, jean-fr., prop.,	la Chapelle-en-Juger.	315	81
Rihouey, pierre, cultivateur,	Lozon.	291	16

CANTON DE SAINT-CLAIR.

Aubry, michel, propriétaire,	Moon.	304	54
Aze, jean, propriétaire,	St-Georges-d'Elle.	272	86
Aze, denis, cultivat.,	St-Pierre-de-Semilly.	513	15
Beauquet, thomas, vivant de son bien,	Airel.	2289	35
Bernard, noël, propriétaire,	St-Clair.	1151	48
Capelle, firmin, prop.,	St-Jean-de-Savigny.	793	54
Conseil, victor, vivant de son bien,	Moon.	571	39
Couespel, raphaël, blatier,	St-Georges-d'Elle.	220	22
Depaupte, gustave, propriétaire,	Moon.	1010	78
Delalande, jean, propriétaire,	*id.*	232	29
Denise, guillaume, médecin,	Cerisy-la-Forêt.	236	05
Dupucé, rené, vivant de son bien,	*id.*	1798	23
Forest, robert, cultivateur,	Couvains.	699	06
Godey, jean, cultivateur,	St-Germain-d'Elle.	311	90
Godey, jacques, maire,	*id.*	431	77
Gourdier-Deshameaux, alfred,	Cerisy-la-Forêt.	237	19
Gourdier, françois, cultivateur,	Couvains.	303	14

Grandin, guillme, prop.,	St-Germain-d'Elle.	255	63
Groult, exupère, prop.,	Couvains.	226	67
Guérard, jean-b., cultiv.,	Bérigny.	425	27
Guilbert, paul, herbager,	Cerisy-la-Forêt.	234	66
Hue-de-la-Roque, anne-justin, maire,	Airel.	1236	95
Jonas, dit Le Baron, prop.,	Cerisy-la-Forêt.	315	31
Lamoureux, louis, cultivateur,	*id.*	214	25
Langlois, paul-françois, propriétaire,	Moon.	503	73
Le Brun, pierre, cultivateur,	Airel.	221	64
Le Clerc, charles-vincent, cultivateur,	Bérigny.	298	88
Le Fèvre, guillaume, cultivateur,	*id.*	235	24
Le Guelinel-Duroatel, félix, prop.,	Couvains.	610	87
Le Creps-Duboscq, prop.,	Cerisy-la-Forêt.	930	34
Le Forestier-de-Claids, prop.	*id.*	591	29
Le Pelleux, guillaume, cultivateur,	Airel.	202	13
Le Touzey, pierre, notaire,	St-Clair.	293	52
Le Roux, françois, cultivateur,	Couvains.	212	66
Malherbe, jean, cultivateur,	Cerisy-la-Forêt.	223	97
Marie, dit Lespérance, pierre, adj.,	Bérigny.	519	25
Marguerit-de-Clouay, éc.,	St-Jean-de-Savigny.	2235	24
Partouru, jacques, cultivateur,	St-Clair.	306	72
Pennier, pierre, maire,	Cerisy-la Forêt.	995	02
Perrée, jean, meunier,	Moon.	220	41
Putot, jean, cultivateur,	St-André-de-l'Epine.	207	45
Pezeril, jean, cultivateur,	*id.*	219	42
Raoult, étienne, cultivateur,	Villiers-Fossards.	644	83
Raoult, pierre, cultivatr,	St-Jean-de-Savigny.	215	56
Rouxelin, thomas, cultivatr,	Villiers-Fossard.	230	23
Raoult, jean-b., cultivateur,	Cerisy-la-Forêt.	351	39
St-Laurent, pierre, cultivatr,	St-Pierre-de-S.	220	47
Tréfeu, franç., cultivateur,	Cerisy-la-Forêt.	239	42
Ygouf, charles-michel, cultivateur,	Airel.	205	09
Youf, pierre, propriétre,	St-Germain-d'Elle.	205	09

CANTON DE SAINT-JEAN-DE-DAYE.

Aupoix, jean-michel, adj.,	le Mesnil-Durand.	377	53
Bellache, jean, cult.,	Montmartin-en-Graignes.	212	82
Bréard-de-Brébœuf, louis, cult.,	*id.*	495	69
Bréard-de-Brébœuf, jean, cult.,	*id.*	382	87
Chardin, auguste, cultivateur,	Tribehou.	384	89
Clément, pierre, cultivatr,	le Mesnil-Durand.	348	45
Croquevieille, jean, cultiv.,	le Hommet-d'Arth.	264	44
Dallain, jean-franç.,	les Champs-de-Losque.	269	26

Dallain, jean-michel, cult.,	les champs-de-L.	241	96
Damecourt, louis, maire,	Tribehou.	556	45
Damecourt, pierre, cultivateur,	*id.*	216	48
Darondel, nicolas, maire,	le Dézert.	237	49
Darthenay, pierre,	les Champs-de-Losque.	309	38
Delaubrie, bertrand, cultivateur,	Tribehou.	509	95
Desdevises, charles, herbager,	le Dézert.	220	10
Dorée, jean-baptiste, cultivateur,	Esglandes.	216	»
Duhamel, jean-françois, maire,	Cavigny.	763	74
Dumesnil-St-André, jacq., pr.,	le Mesnil-Ang.	739	99
Esnault, jean, cult.,	Montmartin-en-Graignes.	252	53
Eustace-de-Denneville, pierre-joseph-césar, receveur de l'enregistrement,	St-Jean-de-D.	902	96
Folliot, jean-louis, cultivateur,	Graignes.	262	44
Folliot, louis, cultivateur,	*id.*	252	69
Germain, michel, cultivateur,	St-Fromond.	202	84
Germain, pierre, cultivateur,	le Dézert.	208	47
Gigault-de-Bellefonds, bernardin-louis, marquis,	Cavigny.	2576	93
Girres, jacques, cult.,	les Champs-de-Losque	213	01
Godefroy-Dosbert, jean-baptiste, chevalier de St-Louis,	St-Jean-deDaye.	394	76
Guilbert, louis, fils jean,		207	95
Guilbert, étienne, herbager,	le Dézert.	219	13
Guilbert, françois, cultivateur	*id.*	295	10
Hébert, michel, herbager,	Montmartin-en-G.	278	83
Hervieu-la-Planche, aug., cult.,	*id.*	368	66
Houdan, louis, cultivateur,	St-Fromond.	222	11
Huault, jacques, herbager,	le Dézert.	227	36
Huault, jean, cultivateur,	*id.*	229	32
Laisney, léonard, cultivateur,	St-Fromond.	298	39
Laisney, julien, maire,	*id.*	478	61
Lebas, louis-daniel, prop.,	St-Jean-de-Daye.	663	52
Le Bas, henri, cultivateur,	Tribehou.	211	54
Le Bas, françois, herbager,	le Dézert.	2279	85
Le Bas, pierre, herbager,	*id.*	274	03
Le Bas, michel, herbager,	St-Jean-de-Daye.	230	55
Le Bas, auguste, propriétaire,	*id.*	678	64
Le Bedel, pierre, cultivateur,	Tribehou.	223	94
Lebehot, pierre, cultiv.,	les Champs-de-Losque.	290	78
Le Capelain, théodore, propriétaire,	Tribehou.	547	91
Le Cocq, jean, cult.,	Montmartin-en-Graignes.	393	14
Le Coutey, françois-louis, cult.,	Cavigny.	306	51
Le Grand, michel, maire,	Amigny.	325	44
Lepicard, louis, prop.,	Montmartin-en-G.	381	51

Leprovost, louis, cult.,	le Hommet-d'Arthenay.	279	29
Martin, jacques, maire,	Montmartin-en-G.	295	88
Mauduit, pierre, cultivateur,	St-Jean-de-D.	223	02
Mauduit, louis, cultivateur,	St-Fromond.	265	49
Mauduit, jean, propriétaire,	St-Jean-de-Daye.	490	23
Mauger-de-Varennes, antoine, officier retraité,	les Champs-de-Losque.	200	03
Merienne-Desmonts, jean, maire,	St-Jean-de-D.	447	46
Oger-Laperrelle, nicolas, cult.	Tribehou.	363	11
Pinor, pierre, notaire et maire,	Esglandes.	599	02
Philippe, julien, cultivateur,	le Mesnil-Veneron.	244	39
Pottier, louis, cultivateur,	*id.*	257	17
Rauline, auguste, maire,	les Champs-de-Losque.	1964	24
Rauline, pierre-luc, propriétaire,	Amigny.	507	32
Requier, auguste, propriétaire,	St-Fromond.	829	50
Savary, michel-ange, propriétaire,	*id.*	967	93
Seigneuret, jean, meunier,	le Hommet-d'A.	214	78
Simon, jean, cultivateur,	le Mesnil-Angot.	207	34
Thomine, michel, cult.,	Montmartin-en-G.	726	23
Thomine, pierre, cultivateur,	*id.*	233	11
Touroude, louis, cultivateur,	le Dézert.	219	74
Vaufier, pacôme, cultivateur,	Montmartin-en-G.	259	40
Voidye, antoine, cultivateur,	St-Jean-de-D.	312	53
Yger, ambroise, cultivateur,	Graignes.	305	23

Électeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 *de la loi du* 19 *avril* 1831.

Caillot, guillaume, officier retraité, (1200 fr. Décret du 17 février 1809) à	Carentan depuis 1815.	177 79

3e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE BEAUMONT.

MM.		fr.	c.
Anquetil, jacques, cultivateur,	Anderville.	203	86
Lahoste, louis, cultivateur,	Vasterville.	344	76

Canoville, barthélemy, cultivateur,	Bréville.	425	72
Cleret de-Tocqueville, vicomte,	Nacqueville.	5735	05
Duval, honoré-vincent, cultivateur,	Gréville.	270	95
Duval-Després, pierre, cultivateur,	*id.*	242	86
Duval-Lavalette, pierre, cultivateur,	*id.*	244	63
Dusaussay, hyac., vivant de son bien,	*id.*	289	60
Encolvey, jean, cultivatr,	Ste-Croix-Hague.	393	44
Falaize, nicolas, cultiv.,	Omonville-la-Petite.	265	32
Fleury, thomas, cultivateur,	Jobourg.	474	83
Fleury, jean-thomas, cultivateur,	*id.*	473	25
Fleury, pierre, cultivateur,	Tonneville.	223	18
Fleury, jean-pierre, maire,	Jobourg.	228	73
Groult, franç., cult.,	St-Germain-des-Vaux.	206	39
Groult, guillme, vivant de son bien,	Beaumont.	231	25
Hamel, jean, cultivateur,	Branville.	210	04
Le Buhotel, louis, juge de paix,	Acqueville.	332	20
Le Carpentier, fr., cult.,	Ste-Croix-Hague.	239	14
Le Carpentier, jacques, cult.,	*id.*	239	14
Le Cocq, jean-françois, cultivateur;	Gréville.	324	80
Le Costey, félix, cultivateur,	Vasteville.	201	64
Le Costey, sébastien, cultivateur,	Biville.	221	60
Le Costey, jacques-thomas, cultiv.,	Jobourg.	239	25
Le Coutour, grégoire, maire,	Vasteville.	217	88
Le Duc, aubert, maire,	Gréville.	290	38
Le Duc-de-la-Porte, cult.,	Ste-Croix-Hague.	354	39
Le Mierre, ch, cultiv,	Omonville-la-Petite.	363	16
Le Mierre, jacques,	St-Germain-des-Vaux.	431	68
Le Moine-Larivière, louis, meunier,	Urville.	1083	70
Le Nepveu, cultivateur,	Beaumont.	365	61
Lenepveu, théodore, cult.,	Flottemanville.	321	26
Lesdos, jean, cultivateur,	Urville-Hague.	532	48
Lesdos, augustin, meunier,	*id.*	276	97
Levallois, jean, cult.,	St-Germain-des-Vaux.	245	18
Mesnil, françois, cult.,	Omonville-la-Petite.	276	78
Mesnil, félix, cultivateur,	*id.*	209	44
Néel, joseph, cultivateur,	Digulleville.	595	34
Paris-Desfontaines, jean, maire,	Eculleville.	452	48
Paris, dit Larivière, étienne, cult.,	*id.*	449	13
Paris, norbert, cultivateur,	Urville-Hague.	262	39
Paris, charles, cultivateur,	Ste-Croix-Hague.	709	13
Perotte, hyppolite, cult.,	Omonville-la-Petite.	1175	38
Polidor, jacques, cultivateur,	Gréville.	241	46
Pignot-les-Landelles, côme, cultivateur,	*id.*	309	33
Postel, jean-baptiste, cultivateur,	Biville	307	85
Rabasse, jean, cultivateur,	Ste-Croix-Hague.	215	»

Richer, auguste, propriétaire,	Omonville-la-P.	529	81
Salley, pierre-françois, cultivateur,	Vauville.	280	51
Vauquelin (de), casimir, maire,	Biville.	877	51
Verney, jean-françois, cultivateur,	Vauville.	305	18
Voisin, étienne, propriétaire,	Acqueville.	728	64

CANTON DE CHERBOURG.

Ansot, bon, épicier, md de vin,	Cherbourg.	250	40
Asselin, augustin, chev. de la lég. d'h.,	*id.*	967	61
Asselin-Duvey, françois, propriétaire,	*id.*	1305	28
Avoyne-de-Chantereyne, franç., prop.,	*id.*	309	76
Bancelin, joseph, marchand mercier,	*id.*	225	10
Beauvais, antoine, propriétaire,	*id.*	226	44
Bellais, julien, meunier,	*id.*	319	51
Belin, hyacinthe, avoué,	*id.*	361	41
Berrurier, jean, épicier, md de sel en gros,	*id.*	361	70
Bertin, simon, quincaillier,	*id.*	297	83
Besselièvre, louis, marchand de bois,	*id.*	302	73
Black, alexandre-william, propriétaire,	*id.*	266	57
Bonfils, adolphe, négociant,	*id.*	721	07
Bonnissent, augustin, sous-préfet,	*id.*	1194	31
Bonnissent, casimir, marchand de fer,	*id.*	393	81
Boucher-de-Morlincourt, maxime henri-ernest, commandt la place de Cherb.,	*id*	1305	78
Boudet, victor, marchand de fer,	*id.*	221	17
Bouillon, victor, propriétaire,	*id.*	339	98
Boulanger, ferdinand, imprimeur-libraire,	*id.*	506	99
Buhot, jean-françois, propriétaire,	*id.*	259	93
Caillet, jean-rené, menuisier et md de vin,	*id.*	228	01
Chaufard, michel, lieut.-colonel,	*id.*	459	70
Chevrel, amand-joseph, avoué,	*id.*	279	14
Ciszeville, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	847	04
Claston, jean-thomas, principal du collége,	*id.*	222	70
Collart, nicolas, payeur de la marine, retr.,	*id.*	876	88
Couey-Dumesnil, justin, propriétaire,	*id.*	715	08
Cousin-Despréaux, mathieu, propriét.,	*id.*	623	64
Cousin, pierre, propriétaire de navires,	*id.*	400	82
Couturier, hubert, négociant,	*id.*	962	90
Cuman-Solignac, louis, propriétaire,	*id.*	665	89
Daboville, honoré, md de vin en gros,	*id.*	337	26
Debout, eugène, capitaine raporteur,	*id.*	284	09
Dieaux, alphonse, propriétaire,	*id.*	272	31
Delachapelle, pierre, pharmacien,	*id.*	486	34

Delangle, alexis, propriétaire,	Cherbourg.	602	51
Desesmaisons, fils, propriétaire,	*id.*	636	92
Devillère, jean, marchand mercier,	*id.*	204	21
Digard, charles-françois, aubergiste,	*id.*	740	42
Dorey, jacques, conducteur de travaux,	*id.*	456	13
Dubots, jean-guillaume, propriétaire,	*id.*	311	88
Dubots, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	238	40
Duchemin, jean-françois, m^e cordier,	*id*	308	79
Duchevreuil, nicolas, propriétaire,	*id.*	230	26
Duchevreuil, floxel, chirurgien,	*id.*	281	61
Dufresne, achille, cap. au long cours,	*id.*	379	39
Dufresne, jules, aspirant ingénieur,	*id.*	313	83
Dumoncel, bon, propriétaire,	*id.*	209	64
Dumont-Moulin, bon, juge de paix,	*id.*	403	70
Durand, constant, commiss^re des p. et salp.	*id.*	810	91
Durand, louis, professeur au collége,	*id.*	217	76
Dutot-Hébert, adjud^t de place, retraité,	*id.*	286	64
Duval, nicolas, gref. du j. de paix,	*id.*	293	35
Duvelleroy, pierre, vivant de son bien,	*id.*	394	55
Estebé, françois, entrepreneur,	*id.*	227	16
Etasse, jean, capitaine au long cours,	*id.*	313	23
Eudel, joseph, inspecteur des douanes,	*id.*	519	89
Fillastre, félix, armateur,	*id.*	553	59
Folliot, léonard, vivant de son bien,	*id.*	610	91
Formage, françois, vivant de son bien,	*id.*	686	49
Gagnion, françois, quincaillier,	*id.*	614	22
Gallery, noël, marchand de vin,	*id.*	222	69
Gibert, charles, vivant de son bien,	*id.*	528	41
Godefroy, louis, pharmacien,	*id.*	690	98
Groult, jean-isaac, vivant de son bien,	*id.*	490	77
Guérin, robert, marchand de vin,	*id.*	240	61
Guiffard, frédéric, avocat,	*id.*	859	82
Guignant, nicolas, armateur,	*id.*	512	18
Hairon, casimir, menuisier,	*id.*	306	18
Hamel, jean, propriétaire,	*id.*	242	84
Hauvet, pierre, mercier,	*id.*	643	45
Hébert, pierre-louis, vivant de son bien,	*id.*	345	54
Henry, jacques-philippe, tanneur,	*id.*	448	49
Henry, bon-françois, tanneur,	*id.*	277	74
Hervieu, bon-aug^n, vivant de son bien,	*id.*	633	55
Hervieu-de-Gréville, vivant de son bien,	*id.*	409	34
Hervieu, nicolas, courtier,	*id.*	316	20
Javain, paul-honoré, colonel du génie,	*id.*	549	14
Jean, armand, marchand de vin en gros,	*id.*	267	36
Ingoult, jean-franç., vivant de son bien,	*id.*	249	15

Jolivet-de-Riencourt, marie, cap. d'artil.,	Cherb.	381	61
Jolivet-de-Riencourt, jean, cap d'artil.,	*id.*	381	61
Jolivet-de-Riencourt, vivant de son bien,	*id.*	434	36
Jouan, jacques, maréchal de camp,	*id.*	408	06
Jouanne, pierre, courtier,	*id.*	305	31
Ladevenue, louis, md quincaillier,	*id.*	239	24
Lanchon, louis, propriétaire,	*id.*	407	25
Langoulant, louis, marchand de bois,	*id.*	337	20
Le Barbanchon, hyppolite, propriétaire,	*id.*	347	35
Le Blanc, pierre, épicier,	*id.*	207	51
Le Boisselier, joseph, négociant,	*id*	262	23
Le Brettevillois, jean, capitaine de frégate,	*id.*	441	96
Le Buhotel, alexandre, marchand en gros,	*id.*	1813	47
Le Chevalier, hervé, capitaine d'artillerie,	*id.*	262	98
Le Chosel, françois, cap. de navire,	*id.*	311	78
Leclerc, charles, capitaine de port,	*id.*	466	02
Leconte, christophe, propriétaire,	*id.*	1157	13
Leconte, pierre guillaume, propriétaire,	*id.*	464	17
Leduit, émile-jacques, md de vin,	*id.*	346	20
Lefebvre, louis-dominique, brasseur,	*id.*	304	92
Leguillon, nicolas, médecin,	*id.*	444	25
Leguillon, pierre, propriétaire,	*id.*	354	80
Lehuby, denis, cap. de frégate, retr.,	*id.*	228	96
Le Jéhal, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	1061	90
Le Jolis, jean-baptiste, md de salaisons,	*id.*	208	01
Leledier, jean-jacques, propriétaire,	*id.*	449	41
Leloup, maurice, épicier, md de vin,	*id.*	284	50
Le Magnen, joseph, courtier,	*id.*	309	44
Le Marquand, louis-jean, horloger,	*id.*	368	32
Le Mière, bernardin, huissier,	*id.*	256	20
Le Moigne, pierre, teinturier,	*id.*	280	55
Lemprière, louis, propriétaire de navires,	*id.*	746	65
Le Neveu, jacques, md en gros,	*id.*	313	99
Le Poivre, jacques, md de comestibles,	*id.*	223	58
Le Pont, honoré, md quincaillier,	*id.*	221	22
Le Roux, robert, conserv. des hypothéq.,	*id.*	600	22
Le Roux, paul, ingénieur de la marine,	*id.*	816	36
Le Roy, frédéric, directeur des postes,	*id*	408	39
Le Seigneurial, étienne, juge d'instruct.,	*id.*	394	95
Lesdos, jean-charles, pharmacien,	*id.*	312	08
Le Vastois, pierre, md mercier,	*id.*	467	02
Liais, victor-eugène, négociant,	*id.*	573	62
Liais, antenor, marchand en gros,	*id.*	272	15
Ligereau, jean-louis, cafetier,	*id.*	264	99
Louvel, charles, propriétaire,	*id.*	201	78

Lucas, louis-joseph, épicier,	Cherbourg.	225	84
Mathieu, louis-nicolas, négociant,	*id.*	1033	61
Marie, numa, vivant de son bien,	*id.*	1688	53
Marion-de-la Martinière, René, md,	*id*	246	62
Mauger, jacques-anténor, négociant,	*id.*	745	84
Mauger, victor, négociant,	*id.*	432	77
Mauger, auguste, négociant,	*id.*	807	69
Mauger, joseph-frédéric, négociant,	*id.*	219	38
Mauger, robert, ancien notaire,	*id.*	624	46
Mercier, jacques, vivant de son bien,	*id.*	444	18
Mignot, isaac, vivant de son bien,	*id.*	553	63
Morin, julien, notaire,	*id.*	532	54
Morvant, louis-franç.-henri, courtier,	*id.*	257	14
Nicollet, aristide, notaire,	*id.*	269	95
Noblet, françois, marchand mercier,	*id.*	261	54
Noël-Agnès, jacques, maire de Cherb.,	*id.*	1614	19
Noël, charles, négociant,	*id.*	576	14
Normand, louis, constr. de navires,	*id.*	364	52
Normand, louis-charles, md de bois,	*id.*	216	56
Onfroy, jean, épicier,	*id.*	212	17
Morin, jean, épicier, md de vin en gros,	*id.*	253	23
Pajot-de-Marcheval, auguste-marie-hypte, directeur des contrib. indirectes,	*id.*	1837	72
Paisant-du-Jardin, alexandre, prop.,	*id.*	638	45
Perrier, antoine, militaire retraité,	*id.*	283	84
Pierre, jean, propriétaire,	*id.*	249	21
Pierron-de-Mondésir, auguste-jean-marie, capitaine du génie,	*id.*	773	64
Pinel, julien, docteur-médecin,	*id.*	439	50
Pain, claude, boucher,	*id.*	273	54
Poitevin, louis-marie, pharmacien,	*id.*	266	33
Pottier, pierre-jean-marie, épicier,	*id.*	283	82
Postel, auguste, armateur,	*id.*	288	12
Poulain, augustin, vivant de son bien,	*id.*	211	02
Preud'homme, alexis, propriétaire,	*id.*	246	30
Quenault, hyppolite, maître des requêtes,	*id.*	779	24
Queslin, louis-henri, avocat,	*id.*	561	50
Quoniam, louis, commis de marine,	*id.*	328	83
Quoniam, bon-charles, md en gros,	*id.*	335	30
Quoniam, jules-vincent, propriétaire,	*id.*	217	66
Quoniam, louis-luc, propriétaire,	*id.*	272	93
Renault, charles, épicier, md de vin en gros,	*id.*	287	74
Rochity, louis, débitant de cidre,	*id.*	208	81
Rouxelin, désiré, horloger,	*id.*	335	55
Samson, baptiste-marie, caletier,	*id.*	210	60

Savary, françois, md de vin en gros,	Cherbourg.	223	11
Segondat, jean-michel, directeur des constructions navales à Brest,	*id.*	1063	10
Sehier, louis, constructeur de navires,	*id*	446	90
Serouge, jean-thomas-félix, patissier,	*id.*	206	76
Simon-Vaudiville, joseph, quincaillier,	*id.*	239	85
Talbot, fançois-nicolas, propriétaire,	*id.*	322	57
Talbot, françois, marchand de vin,	*id.*	324	03
Vadet, marie-joseph, pharmacien,	*id.*	291	84
Vauver, françois, marchand de bois,	*id.*	273	75
Vigier, franç.-auguste, propriétaire,	*id.*	401	47
Sehier, françois, md de cidre en gros,	*id.*	214	60
Voisin, jean-baptiste, md de comestibles,	*id.*	276	05
Vrac, jacques, vivant de son bien,	*id.*	350	04
Vrac, nicolas, président,	*id*	1636	34
Yvon, alphonse-auguste, tanneur,	*id.*	268	28
Viel-Hautmesnil, urbin, docteur-médecin,	*id.*	830	29

CANTON DES PIEUX.

Adonbedent-de-Franqueville, jacques-charles-victor, propriétaire,	Tréauville.	788	51
Allain, thomas, cultivateur,	Benoîtville.	429	49
Allain, nicolas, cult.,	St-Germain-le-Gaillard.	3?4	91
Allain-des-Beauvais, louis, prop.,	les Pieux.	302	43
Allain-Dumilly, jean, cultivateur,	Benoîtville.	347	16
Avoine, michel, cultivateur,	Surtainville.	455	30
Avoine, jacques-lubin, cultiv.,	*id.*	247	29
Avoine-Dumilly, pierre, adjoint,	*id.*	317	55
Avoine, pierre, cultivateur,	*id.*	200	06
Beaudrap (de), hyacinthe, prop.,	Sotteville.	1184	89
Beaudrap (de), charles, cltivateur,	*id.*	2631	22
Belhoste, jean-baptiste, cultivateur,	Héauville.	428	99
Blandamour, jean, cultivateur,	Pierreville.	270	09
Blandamour, joseph, cultivateur,	*id.*	332	55
Bonamy, jean-antoine, chirurgien,	les Pieux.	306	75
Bosmel, victor, propriétaire,	Flamanville.	316	46
Bonnemains, jules, percepteur,	*id.*	392	02
Bouchard, dit Laroque, propriétaire,	Grosville	222	42
Bourget, théodore, cultivateur,	Flamanville.	286	50
Bourget, louis, cultivateur,	les Pieux.	372	71
Bourget, louis-joseph, cultivateur,	Flamanville.	214	62
Buhot, dit Grandpré, jacques, cultiv.,	les Pieux.	242	92
Buhot, dit La Buhoterie, julien, cult.,	*id*	250	47
Delalande, nicolas, cultivateur,	Surtainville.	312	99

Denis-Desfontaines, guill., cultiv.,	Surtainville.	223	66
Denis, dit Longchamps, eustache, cult.,	*id.*	250	45
Desvergés, jean, cultivateur,	Grosville.	200	08
Duvey-Lavigne, cultivateur,	Pierreville.	314	32
Gamas, charles-édouard, cultivat.,	Tréauville.	208	12
Jiot-Lacouture, charles, cultivateur,	*id.*	388	79
Grisel, jacques, maire,	Pierreville.	312	21
Hairon, jean-jacques, cultivateur,	Grosville.	208	11
Hairon, charles, cultivateur et meunier,	*id.*	208	11
Hamel-Dumilly, jean-baptiste, prop.,	*id.*	334	97
Hamel-Martainville, cult.,	St-Germ.-le-G.	304	99
Houel, jean, cultivateur,	Benoitville.	238	45
Jacqueline, jacques-françois, md,	les Pieux,	239	71
Jumelin, auguste, cultivateur,	Tréauville.	200	44
Laisné, louis, cultivateur,	Surtainville.	439	90
Lanchon, françois, docteur-médecin,	les Pieux.	305	93
Langlois, jacques, meunier,	Benoitville.	281	74
Langlois, louis, cultivr, et meunier,	*id.*	288	47
Le Barbanchon, guillaume, meunier,	Siouville.	230	23
Le blond-Dutaillis, cult.,	St-Germain-le-G.	324	34
Le Cachenr, bon, cultivateur,	Grosville.	377	50
Le Chevalier, jean-françois, notaire,	les Pieux.	666	59
Le Conte, charles, cultivateur,	Pierreville.	349	46
Le Conte, louis, cultivateur,	*id.*	458	77
Le Conte-Dumanoir, jacq., prop.,	Surtainville.	892	78
Le Fèvre, jean, cultivateur, maire,	Tréauville.	374	34
Lefillastre, antoine, meunier,	Surtainville.	271	27
Lelaidier, jacques, meunier,	Tréauville.	315	53
Le Noir, jacques, juge de paix,	Siouville.	241	36
Mabire, jean-thomas, propriétaire,	les Pieux.	462	72
Mabire, jean-charles, propriétaire,	Grosville.	582	61
Mahieu, louis, cultivateur,	le Rozel.	421	38
Martin, léonard, cultivateur,	Bricquebosq.	246	15
Messent, jean-louis, maire,	Héauville.	443	25
Mocquet, jean, maire,	Siouville.	280	37
Mocquet-du-Longpré, jean, cult.,	Tréauville.	367	79
Mocquet, jean, cultivateur,	Flamanville.	271	13
Pellerin, jean-thomas, cultiv.,	Bricquebosq.	259	71
Pellerin, nicolas, cultivateur,	Bricquebosq.	286	14
Postel, jean, cultivateur,	Héauville.	376	76
Sesmaisons (le comte de), marie-charles-donatien-yves, pair de France,	Flamanville.	2767	74
Simon-Dumilly, jean, cultivateur,	Pierreville.	239	98
Simon-Vaudiville, jean, propriétaire,	les Pieux.	278	60
Simon, louis, cultivateur,	Pierreville.	204	99

Siouville, jacques, cultivateur,	Benoitville.	221	39
Sorel, jean, cult.,	St-Germain-le-Gaillard.	377	87
Vaultier, charles, cultivateur,	*id.*	388	84
Villot, aimable-françois, propriétaire,	les Pieux.	438	01
Yvetot, françois, cultivateur,	*id.*	535	52

CANTON D'OCTEVILLE.

Bonamy, françois, cultivateur,	Octeville.	238	28
Bonnissent, louis, meunier,	*id.*	248	88
Bourdet, thomas, cultivateur,	Digoville.	201	11
Bricqueville (le comte de), armand-bon-françois, député,	Bretteville.	1416	43
Chauvin, jean, md d'huile,	Teurtéville-Hague.	259	35
Chauvin, jacques, meunier,	*id.*	215	96
Cleret-de-Tocqueville, édouard, baron,	Tourlaville.	384	44
Cleret-de-Tocqueville, alexis, prop,	*id.*	1714	44
Contant, jacques, meunier,	*id.*	225	96
Cousin, marc-félicité, adjoint,	Martinvast.	329	91
Damourette, jean-charles, maire,	Querqueville.	379	41
Decombe, jean, chirurgien-major,	Henneville.	259	19
Delahaye, jean, cultivateur,	Tourlaville.	332	47
Dumoncel (le comte), alexand.-henri-adéodate, lieut.-colonel du génie,	Martinvast.	2343	98
De-St-Germain, léonor, officier de cavalerie,	Sideville.	306	05
De St-Germain, gustave, propriét.,	Sideville.	483	66
Fenard, charles-alexis, maire,	Digoville,	317	82
Fournel, thomas, prêtre,	Tourlaville.	365	78
Fournel, jacques, cultivateur,	*id.*	266	39
Gallis, thomas-louis, adjoint,	*id.*	411	49
Gamache, aimable, cultivateur,	Octeville.	226	41
Gamache, joseph, cultivateur,	Equeurdreville.	343	63
Gamache, pierre, cultivateur,	Octeville.	219	01
Gamache, léonard, cultivateur,	*id.*	253	31
Gamache, fils léonard, cultivateur,	*id.*	209	91
Germain, robert, maire,	Bretteville.	669	44
Gigault-de-Bellefond, françois-marin, propriétaire, chev. de St-Louis,	Equeurdreville.	932	25
Guillemette, maurice, meunier,	Bretteville.	231	»
Hellouin, auguste, propriétaire,	Martinvast.	272	19
Hervieu, charles-eugène, avocat,	*id.*	505	41
Houyvet, henri, percepteur,	Octeville.	235	89
Jonnet, jean-bon-isaac, maire,	Tourlaville.	210	55
Lamy, jean-jacques, maire,	Octeville.	387	96

Le Blond, pierre-louis, maire,	Sideville.	318	36
Le Bourgeois, louis, propriétaire,	Octeville.	207	15
Le Brun, jean-françois, cultivateur,	*id.*	236	24
Le Brun, nicolas-fréd., cultivateur,	Tourlaville.	229	52
Le Coustour, dit Traversier, jean, fils charles, cultivateur,	Teurtéville-Hague.	206	18
Lefevre-de-Virandeville, hervé-auguste, capitaine retraité,	Virandeville.	1192	04
Lefevre-Lagrimonnière, écuyer,	Querqueville.	2961	80
Lefevre, charles, cultivateur,	Tourlaville.	344	16
Lefort, jean, officier retraité,	Martinvast.	242	71
Lemarquand, jean, cultivateur,	Virandeville.	485	24
Le Moigne, jean, propriétaire,	Tourlaville.	354	23
Le Moigne, richard, cultivateur,	*id.*	222	46
Le Pelley-de-la-Houssairie, charles-marie, propriétaire,	Digoville.	391	40
Le Pelley-de-la-Houssairie, perceptr,	*id.*	235	30
Le Poittevin, dit La Montagne, étienne, cultivateur,	Henneville.	245	71
Le Poittevin, louis-marie, cultivateur,	*id.*	311	03
Le Vallois, jean-étne, cultivateur,	Bretteville.	500	79
Le Vavasseur-de-Hiesville, prop.,	Digoville.	1427	30
Lucas-de-Couville, désiré, propriétre,	Couville.	703	93
Lucas, dit Verbois, jean, cultivateur,	Octeville.	201	08
Mabire, henri-ch., propriétaire,	Martinvast.	1048	87
Mignot, simon-françois, maire,	Equeurdreville.	220	30
Mignot, paul-victor, propriétaire,	*id.*	561	06
Moitier, jules-louis, cultivateur,	Octeville.	329	64
Moulin, alexandre, cultivateur,	Couville.	244	02
Néel, jean-marie, propriétaire,	Octeville.	259	36
Nicollet, jean, maire,	Henneville.	319	75
Nicollet, dit Larivière, propriétaire,	*id.*	646	33
Roumy, siméon, cultivateur,	Equeurdreville.	231	17
Rouxel, françois, cultivateur,	Tourlaville.	209	50
Soudain, pierre, propriétaire,	Equeurdreville.	478	98
Trigan, pierre, of. de marine retr.,	Nouainville.	257	87
Vincent, adrien, cultivateur,	Virandeville.	300	01

CANTON DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE.

Auvray, louis-aimable, maire,	Angoville.	462	38
Berne, nicolas, épicier,	St Pierre-Église.	218	43
Berruyer (de), auguste, propriétre,	Gonneville.	597	04
Bertaux, jacques, cultivateur,	Brillevast.	281	16

Bessin, jean, propriétaire,	le Vast.	206	62
Bourdet, charles, maire,	Maupertuis.	353	72
Bourdet, jean, avocat,	St-Pierre-Eglise.	424	43
Bourdet, auguste, prop.,	St-Pierre-Eglise.	353	78
Cabart-Dulongpré, clémen, médecin, maire, m. du conseil g.,	*id.*	612	51
Cabart-Premarais, pierre, cultivateur,	Clitourps.	548	24
Cadel, casimir, cultivateur,	le Vast.	342	02
Clamorgam, jean, avocat,	St-Pierre-Eglise.	532	92
Cleret-de-Tocqueville (le vicomte), jean-bonaventure, propriétaire,	Tocqueville.	4548	65
Dabosville, françois, propriétaire,	le Vast.	533	86
De Blangy (le vicomte), gaston-françois-auguste, propriétaire,	St-Pierre-Eglise.	1627	97
Delaporte-Desvaux, louis, j. de paix,	Gatteville.	804	47
Delatour, charles, cultivateur,	Théville.	489	59
Delisle, jean-françois, desservant,	Clitourps.	283	43
Deshayes, jean-baptiste, cultivateur,	Canteloup.	393	54
Elier, jean, fabricant de papiers,	le Vast.	204	18
Fleury, louis, meunier,	le Theil.	245	41
Germain, bon, propriétaire,	Gonneville.	404	30
Germain, bon-charles, cultivateur,	*id.*	215	33
Germain, charles, cultivateur,	*id.*	452	40
Gervais, jean-baptiste, adjoint,	Vrasville.	207	28
Gouellain, pierre-rené, cultivateur,	Théville.	205	65
Guillemette, louis, cultivateur,	Gonneville.	215	66
Houllegatte, guillme, cultr,	St-Pierre-Eglise.	227	43
Houet, louis-françois, cultivateur,	Gatteville.	431	62
Houyvet, charles, cultivateur,	St-Pierre-Eglise.	262	81
Houyvet, marin, propriétaire,	Fermanville.	548	13
Jean, charles, propriétaire,	St-Pierre-Eglise.	996	06
Lamache, charles, cultivateur,	*id.*	202	72
Le Bas, louis, cultivateur,	*id.*	246	85
Le Brun, jourdain, cultivateur,	Gatteville.	210	94
Leclerc, joseph, meunier,	Fermanville.	282	93
Leconte, charles, propriétaire,	Clitourps.	392	78
Lefèvre, jacques, cultivateur,	Gatteville.	315	65
Lefèvre, andré, propriétaire,	*id.*	404	03
Legardeur-de-Croizilles, charles-marie-antoine, propriétaire,	Brillevast.	389	43
Legardeur, auguste, propriétaire,	*id.*	773	58
Lelong, charles-françois, cultivateur,	Clitourps.	213	76
Lelong, jean-françois, meunier,	le Vast.	242	02
Le Sceillère, charles, propriétaire,	Néville.	481	80
Mallet, charles, propriétaire,	Canteloup.	374	21

Manoury–Fontenilliat, edme–édouard, manufacturier,	le Vast.	3218	10
Maze, julien, cultivateur,	Gonneville.	268	45
Michel, hyacinthe, menuisier,	St-Pierre-Eglise.	223	55
Néel, jean–thomas, cultivateur,	le Vast.	268	71
Noyon, bernard, cultivateur,	Maupertuis	572	34
Peronny, jean–bapte, propriétaire,	Gonneville.	420	17
Pinabel, charles, cultivateur,	*id.*	265	18
Pontus, jean-baptiste. cultivateur,	Néville.	216	80
Renouf, louis, cultivateur,	Théville.	534	90
Richer, anténor, notaire,	Gonneville.	455	05
Rouxel, jean, maire,	Tocqueville.	536	65
Sellier, édouard, propriétaire,	Gonneville.	895	97
Simon-de–Carneville, louis, prop.,	Carneville.	582	79
Touzard, louis, cultivateur,	Gatteville.	276	24
Vauvray, charles, épicier,	St-Pierre–Eglise.	266	77

Electeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 *de la loi du* 19 *avril* 1831.

Picquot, jacques-françois, capitaine retraité, (1728 fr. de pension) Auderville (depuis plus de 5 ans dans l'arrondissement).	124	32
Avoine, jacques-louis-victor, capitaine de frégate, retraité, (1200 fr. de pension. Ordonnance du 31 juillet 1831) Cherbourg, (depuis sa naissance).	133	92
Jugenel, françois, capitaine retraité (1200 fr. de pension), Cherbourg (depuis plus de 3 ans.	149	07
Jugla, cyrile (dit Colon), capitaine. retraité (1200 fr. de pension. Ordonnance du 1er août 1815) Cherbourg (depuis 1815).	130	41
Labey, jean–baptiste-constant, capit. de frégate, retraité.	112	57
Paysant, pierre–adrien–léonor, major d'infanterie, retraité (1950 fr. de pension. Ord. du 23 juillet 1823), Cherbourg (depuis plus de 3 ans).	177	32
Raoult, françois, marchand mercier, officier retraité (1236 fr. de pension. Ordonnance du 5 mars 1822) Cherbourg (depuis 1822).	175	26

4e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE BARNEVILLE.

MM.		fr.	c.
Abraham, jean, cultivat.,	St-Georg.-de-la-R.	251	08
Bazin, jean-françois, maire,	la Haye-d'Ectot.	218	43
Bellée, jean-nicolas, cultivateur,	Ourville.	223	41
Besnard, jean, cult.,	St-Georges-de-la-Rivière.	234	11
Bouvalet, charles, cultivateur,	*id.*	234	19
Brouault, félix, cultivateur,	Ourville.	221	60
Caillet, pierre, juge de paix,	Barneville.	228	82
Clément, alexandre, percepteur,	*id.*	213	29
Cosniam, guillaume, cultiv.,	les Moitiers-d'Al.	243	35
Dolbec, thomas, cultivateur,	le Mesnil.	233	58
Duchastel, edmond, propriétaire,	Carteret.	202	30
Duval, jean, cult.,	les Moitiers-d'Allonne.	331	42
Dolbec, thomas, cultivateur,	le Mesnil.	333	58
Folliot, georges, ancien notaire,	Ourville.	446	91
Gauvain, simon, cultivateur,	Barneville.	238	14
Gauvain, nicolas, cultivateur,	*id.*	203	46
Hellet, charles-françois, cultivateur,	*id.*	449	83
Hellet, nicolas-philippe, cultivateur,	*id.*	449	73
Hérauville, françois, cult.,	Sortosville-en-Bt.	287	06
Herauville, jacques, cultivateur,	*id.*	256	48
Heroult, germain, propriétaire,	Portbail.	386	73
Lacotte, jacques-françois, maire,	le Mesnil.	383	33
Lebel, alphonse, propriétaire,	Portbail.	282	13
Lechevalier, dit Lelongpré, léonor, cultivateur.,	Baubigny.	217	65
Lefèvre, jean, cult.,	St-Georg.-de-la-Rivière.	220	95
Le Griffon, charles-henri, prop.,	*id.*	229	96
Legriffon-les-Jardins, jean, cultiv.,	Portbail.	352	32
Lempérière, jacques, négociant,	*id.*	420	67
Levéel, julien, cultivateur,	Ourville.	418	95
Mabire, jean, cultivateur,	St-Maurice.	263	52
Mabire, léonard, cult.,	les Moitiers-d'Allonne.	437	04
Marie-Deslongchamps, jacques-louis-auguste, maire,	St-Georges-de-la-Rivière.	461	31
Noël-Desmarais, félix, prop.,	*id.*	265	97

Surcouf, françois, propriétaire,	Carteret.	202	»
Vautier, julien, cultivateur,	Ourville.	366	61
Vrac-Lavalette, jean, cultivateur,	Barneville.	251	53

CANTON DE BRICQUEBEC.

Adam, françois, cult. et maire,	Négréville.	489	87
Baril, henri-frédéric, propriétaire,	Reigneville.	969	33
Digard, pierre, cultiv.,	Rauville-la-Bigot.	245	57
Bonnissent-Desvallées, pierre-bien-aimé, cult. et maire,	Breuville.	776	89
Chevrel, charles-victor, recev. de l'enregistr.,	Bricquebec.	553	49
Chivré (de), camille, écuyer,	Sottevast	2651	22
Corbel, guillaume, percepteur,	Bricquebec.	213	28
Couppey-Descrouttes, jean, cultiv.,	Négréville.	588	16
Couppey-Desvallées, charles, cult.,	*id.*	537	35
Couppey-Dulongprey; jean, cultiv,	*id.*	823	14
Couppey, jean-alexandre, cultiv.,	Bricquebec.	341	41
Couppey, pierre, cult.,	St-Martin-le-Hébert.	207	56
Dagoury-Lalande, jacques, prop.,	Négréville.	441	02
Davenet, jean-louis, cultivateur,	Bricquebec.	346	14
Davenet, guillaume, cultivateur,	*id.*	265	98
Deschateaux, jean, cultivateur,	Magneville.	396	57
Deschateaux-Lafosse, cultivateur,	Bricquebec.	395	86
Durel, jacques, cultivateur,	Négréville.	210	11
Ernouf, gilles, médecin,	Bricquebec.	757	60
Fontaine, amédée, cultivateur,	Morville.	484	52
Guérin, georges, cultivateur,	Bricquebec.	236	22
Hallot-Lescrouttes, jacques, cult.,	Morville.	448	20
Hamel, jacques, cultivateur,	Quettetot.	252	82
Hamel-Valpré, jean, cult.,	Rauville-la-Bigot.	273	88
Hébert-Deslougchamps, franç., cult.,	Quettetot.	303	17
Hébert-Durocher, franç., cultiv.,	Breuville.	251	71
Hubert-Lafoullerie, louis-jean, greffier de paix,	Bricquebec.	314	57
Hue, jacques-robert, propriétaire,	*id.*	517	90
Jouan-Descrouttes, nicolas, cult.,	Breuville.	536	77
Jourdan, louis-alphonse, cultiv.,	Morville.	484	19
Lacotte-Desfontaines, joseph, cultivateur,	St-Martin-le-Hébert.	275	11
Lainey, jean-félix, maire,	le Vrétot.	243	86
Langevin, pierre, propriétaire,	Bricquebec.	401	09
Lecoquierre, guillaume, cultivateur,	Sottevast.	236	62

Lefauqueur, pierre, cultivateur,	Bricquebec.	207	89
Lemarinel, charles-françois, md de bois,	*id.*	402	16
Le Menuet, jean-georges, boucher,	*id.*	249	68
Lepetit, victor, ancien conseiller à la cour royale de Rouen,	*id.*	494	65
Le Prévost, antoine, cultivateur,	*id.*	215	60
Lhoste, alexandre, cultivateur,	le Vrétot.	224	18
Lhoste, robert, cultivateur,	*id.*	363	89
Lucas-Durocher, aug., adjoint,	Bricquebec.	237	65
Lucas-de-Couville, aug-médéric-louis, prop.,	Rauville-la-Bigot.	1392	15
Luce, victor, employé,	Bricquebec.	248	49
Mahieu, antoine, cultivateur,	*id.*	267	83
Mahieu, georges, cultivateur,	*id.*	224	78
Mahieu, pierre, cultivateur,	*id.*	219	23
Moulin, augustin-rené, maire,	*id.*	1606	21
Pellerin, jean, maire,	Rauville-la-Bigot.	228	57
Pellerin, marin, cultivateur,	*id.*	228	56
Piédagnel-Desmesnils, joseph-philippe-olivier, propriétaire,	Morville.	1357	34
Quesney, jean-baptiste, propre,	Bricquebec.	261	98
Tollemer, jean, marchd de fer,	*id.*	308	34
Travert, rené, cultivateur,	*id.*	331	35
Viel-Deslongchamps, jean, juge de paix,	*id.*	2092	68
Viel, édouard, propriétaire,	*id.*	490	62

CANTON DE MONTEBOURG.

Adam, jean, cult.,	St-Germ.-de-Tournebut.	221	35
Agnès, dit Rolland, md tanneur,	Montebourg.	558	23
André-Duquesney, adolphe, prop,	Fresville.	1059	94
Aubey, léonard, propriétaire,	Montebourg.	241	49
Basley, nicolas, cultivateur,	Fresville.	1044	64
Birette, jean-françois, cultivateur,	Azeville.	230	98
Bleny, saturnin-louis, propriétaire,	St-Floxel.	266	05
Carré, charles, cultivateur,	Ozeville.	323	14
Compère, jacques, md de chevaux,	Fontenay.	240	11
Dancel-de-Pierreville, hervé, prop.,	St-Cyr.	474	73
Daniel, françois, cultivateur,	Montebourg.	517	02
David-Dumutel, elzéard, prop.,	St-Marcouf.	1879	57
Défontaine, jean, cultivateur,	Montebourg.	218	14
Défontaine, pierre-franç., md,	*id.*	297	31
Delamotte-Angot, charles, vicomte,	Hemevez.	2983	26
Doublet, charles, cultivateur,	Éroudeville.	268	46
Duchemin, auguste, cultivateur,	Fresville.	267	10

Duchemin, pierre, cultivateur,	Fresville.	317	78
Dufort, bon, propriétaire,	Vaudreville.	243	78
Dufresne, jean, cultivateur,	Azeville.	362	34
Dutrésor, eugène, écuyer,	St-G.-de-Tournebut.	1810	06
Dumesnildot, louis, propriétaire,	Quinéville.	3810	03
Duval, bon-julien, maire,	Emondeville.	321	34
Feret, françois, cultivateur,	Hemevez.	245	97
Ferrand, antoine, cultivateur,	St-Marcouf.	233	51
Fontaine, jacques, md mercier,	Montebourg.	262	81
Fortin, jean-antoine, maire,	le Ham.	559	49
Frémin, françois, cultivateur,	Fresville.	295	57
Frémin, jacques-françois, cultivateur,	*id.*	375	72
Frémin, jean-françois, cultivateur,	*id.*	283	23
Frigot, pierre-hervé, cultivateur,	St-Floxel.	419	86
Gallien-Fleurival, théophile, pr.,	St-Martin-d'A.	604	59
Gautier, andré, maire,	Ozeville.	248	06
Gautier, jacques, marchand,	Montebourg.	267	42
Gervais, hylarion, cultivateur,	Fresville.	261	99
Gosse, louis, docteur-médecin,	Montebourg.	231	44
Guérin, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	874	36
Guiot, jean-baptiste, homme d'af.,	St-Marcouf.	294	30
Halley, laurent, aubergiste,	Montebourg.	242	09
Hallot, andré, cultivateur,	Ecausseville.	412	75
Hue-de-Caligny, anténor, officier de marine,	Flottemanville.	1342	87
Jacquelin-Delapierre, laurent-casimir, prop.,	St-Germain-de-Tournebut.	422	31
James, vincent, maire,	St-Floxel.	301	54
Jouenne, félix, maire,	St-Martin-d'Audouville.	1353	65
La Couldre-de-la-Bretonnière, alexand., écuyer,	Lestre.	2228	06
Laloy-Laroque, bon, prop.,	St-Marcouf.	1152	53
Lanéelle, jean-franç., cultivateur,	Eroudeville.	209	58
Lamache, laurent, cultivateur,	Fresville.	276	12
Larose, charles, propriétaire,	Lestre.	551	42
Launey-D'Etanville, joseph, percep.,	Hemevez.	200	69
Lebarbanchon, thomas, propriétaire,	St-Cyr.	301	19
Leboulanger, louis, cultivateur,	St-Marcouf.	233	31
Lebuhotel, jean-baptiste, propriétaire,	Urville.	248	66
Le Chevalier, louis, cultivateur,	Fresville.	324	66
Lecouflet-Desprez, charles, prop.,	Fresville.	648	56
Lecouflet, jacques, propriétaire,	*id.*	1015	31
Legoupil, charles, cultivateur,	St-Floxel.	344	78
Lelaidier, nicolas, cultivateur,	Fresville.	711	65
Leloutre, jean, cultivateur,	Montebourg.	231	96

Lemagnen, georges, cultivateur,	Fresville.	629	41
Le Mesley, melon-romain, prêtre.	Sortosville.	256	88
Le Moigne, charles-françois, maire,	Azeville.	250	79
Lemonnier, bon-louis, maire,	Fresville.	775	47
Lemor, auguste, cultivateur,	Montebourg.	1381	68
Lemor, jean, cultivateur,	*id.*	1094	79
Lemor, melchior, vivant de son bien,	*id.*	443	75
Lemor, placide, maire,	Montebourg.	200	93
Leneu, nicolas, herbager,	Flottemanville.	212	20
Leonard-de-Rampan, édard, anc. of.,	St-Floxel.	500	92
Le Pionnier, bernardin, cultivateur,	Fresville.	274	11
Leprévost, dit Desmares, jacques-charles, cultivateur,	Montebourg.	224	03
Lepron-de-la-Fossardière, guillaume-jacques, maire,	Fontenay.	4105	35
Lesaché-la-Chesnée, benj., maire,	Eroudeville.	369	67
Le Vicomte-de-Blangy, philippe-pierre, marquis,	St-Marcouf.	8600	33
Macé, jean-françois, maire,	Joganville.	200	17
Marcadey, charles, cultivateur,	Fresville.	275	87
Mauger, jacques, cultivateur,	Montebourg.	477	60
Mouchel, jean, cultiv.,	St-Martin-d'Audouville.	256	57
Navet, charles, cultivateur,	Fresville.	282	74
Papillon-Duperré, jean, propriétaire,	St-Floxel.	433	48
Pergeaux, jacques, md de bestiaux,	Eroudeville.	248	68
Potier-Duquesnay, bon-hervé, capitaine retraité,	Fontenay.	715	06
Renouf, pierre-jean, propriétaire,	Lestre.	272	03
Typhaigne, jean-auguste, cultivateur,	Ozeville.	346	82
Typhaigne, louis, cultr,	St-Ger.-de-Tournebut.	234	07
Typhaigne, jean-louis, maire,	*id.*	337	07
Touraine, andré, cultivateur,	Hemevez.	329	48
Truffaut, jean-bap., doctr-médecin,	Fontenay.	253	95
Viel, dit Duport, pierre, cultivateur,	Fresville.	405	75
Vigoureux, jean, cultivr,	St-M.-d'Audouville.	812	94
Vivier, charles, cultivateur,	*id.*	280	98

CANTON DE QUETTEHOU.

Alexandre, vigor, cultivr,	Anneville-en-Cères,	480	39
Anthouard, louis, cultivateur,	le Vicel.	213	16
Asselin, alexandre-franç, négociant,	St-Vaast.	473	04
Barbey, jean, docteur-médecin,	*id.*	622	61
Béatrix-de-Mesnilraine, arsène-prosper-amand, écuyer,	Teurtéville-Bocage.	1926	91

Béatrix-de-Mesnilraine, léonor-victor, écuyer,	Teurtéville-Bocage.	926	88
Bourdet, louis, cultivateur,	le Vicel.	514	59
Bresme, jean-marie, capitaine, retr.,	St-Vaast.	338	70
Buhot, christophe, cultivateur,	Valcanville.	432	83
Cabart, pierre-jacques, maire,	le Vicel.	466	68
Cadet-Desjardins, françois, maire,	Crasville.	232	21
Caillard, pierre-auguste, huissier,	St-Vaast.	209	16
Caillet, vigor, cultivateur,	Valcanville.	272	27
Chatagnon, jean-b., marchand de vin,	St-Vaast.	284	08
Cleret, jacques-nicolas, notaire,	Barfleur.	834	27
Debrix, françois, cultivateur,	Montfarville.	206	61
Debrix, charles, cultivateur,	*id.*	337	58
Debrix, nicolas, cultivateur,	*id.*	206	87
Dehennot, pierre-noël, cultivateur,	le Vicel.	364	84
Dumesnildot, aug., prop.,	Anneville-en-Cères.	2474	08
Duparc (le comte), henri-charles-thimoléon, ancien capitaine de cavalerie,	Réville.	780	75
Duparc (le comte), louis-paul-maurice, ancien capitaine d'infanterie,	Réville.	982	65
Dupiey, bon, cultivateur,	*id.*	353	38
Dursus, félix, écuyer,	Anneville-en-Cères.	717	51
Fauconnier, martin, cultivateur,	Réville.	273	41
Feron, jacques, cultivateur,	Anneville-en-Cères.	398	86
Gaillard, jacques, constr de barques,	Barfleur.	246	71
Gréard, joseph, cultivateur,	Teurtéville-Bocage.	642	80
Guilbert-Beaumarais, clément-bonaventure-valentin, propriétaire,	Anneville-en-Cères.	665	92
Hamel, étienne-jean, cultivateur,	la Pernelle.	274	79
Hamelin-d'Ectot, gabriel, avocat,	St-Vaast.	443	31
Hasley, auguste-napoléon, cultivateur,	Crasville.	231	79
Hay, pierre-antoine, adjoint,	Barfleur.	363	52
Héberl, pierre-françois, maire,	Montfarville.	614	53
Jacquette, jean, propriétaire,	Teurtéville-B.	585	19
Jennet, jean-françois-hyppolite, trésorier des invalides de la marine,	St-Vaast.	651	77
Joly, martin-françois, négociant,	*id.*	247	90
Lafloley, françois, propriétaire,	Réville.	835	25
Lamache, guillaume, négociant,	St-Vaast.	2167	45
Langlois-Darville, cultivateur,	Ste-Geneviève.	1909	69
Lebaron, charles, tanneur,	Montfarville.	292	12
Lebaron, fils jacques, cultivateur,	*id.*	227	30
Lebaron-de-la-Moignerie, cultivateur,	*id.*	341	50
Le Cauf-de-Bannoville, jean, éc.,	Crasville.	491	01
Le Chevalier, hyac., propriétaire.,	Quettehou.	490	06

Le Chevalier, jean–pierre, prop.,	Quettehou.	391	53
Le Chosel, louis–franç., médecin,	Barfleur.	298	92
Le febvre, jacques, cult.,	Teurtéville-Bocage.	322	49
Leclerc, jean, cultivateur,	Valcanville.	205	44
Lefauqueur, michel, cult.,	Teurtéville–Bocage.	296	36
Legoupil, charles, propriétaire,	Quettehou.	263	31
Legoupil, jean, prop.,	Teurtéville–Bocage.	276	94
Legoupil, pierre-martin, meunier,	Quettehou.	287	65
Leguay, jean, cultivateur,	Montfarville.	207	38
Lemarois (le comte), jean-françois–léonard, lieutenant-général,	le Vicel.	1546	43
Lemarois, jules–polydor, membre du conseil général, député,	le Vicel.	2522	82
Lemarquand, pierre, prop.,	Octeville–la-Venelle.	262	03
Lemoigne, hervé, cultivateur,	Ste-Geneviève.	317	42
Lepetit, jacques, cultivateur,	Quettehou.	219	10
Lepetit, jean-thomas, cultivateur,	*id.*	240	77
Lepetit, martin, cultivateur,	Quettehou.	211	04
Le Petit–Lavalette, jacques, cultiv.,	*id.*	348	»
Lepine, charles, négociant,	St-Vaast.	515	14
Lepoittevin-la–Carrière prosper–eugène, cultivateur,	Réville.	503	79
Leroy, jacques, md mercier,	St-Vaast.	508	91
Lescroël, bon–hervé, propriétaire,	Réville.	665	83
Lescroël-Desprez, théophile, médecin,	St-Vaast.	412	65
Le Trécher, alphonse, juge,	Barfleur.	1206	59
Le Vallois, charles, cultivateur,	Montfarville.	225	51
Loy, casimir, propriétaire,	St–Vaast.	394	75
Marois, pierre, propriétaire,	Ste–Geneviève.	745	23
Massieu, pierre, maire,	la Pernelle.	226	93
Meurie, guillaume, cultivateur,	Valcanville.	231	34
Onfroy, louis, cultivateur,	Anneville-en-Cères.	232	99
Pesnel–la–Berquerie, octave-marie, propre.,	Ste-Geneviève.	1142	34
Poignant, jean, cultivateur,	Teurtéville-Bocage.	208	45
Quentin, louis, boulanger,	Quettehou.	250	60
Quilbec, françois, cultivateur,	Montfarville.	251	65
Raynel, jean–baptiste, maire,	Teurtéville-B.	267	50
Richebecq, jean, propriétaire,	Montfarville.	252	10
Rouxel, clément, maire,	Réville.	513	61
Roussel, louis-martin, propriétaire,	*id.*	352	89
Roussel, nicolas, cultivateur,	Teurtéville-B.	242	14
Ruault, cyprien, cultivateur,	St-Vaast.	216	73
Salley, pierre–françois, maire,	Barfleur.	780	94
Simon-Dubuisson, louis, prop.,	Teurtéville-B.	312	90

Thin, nicolas-andré, entrepreneur,	St-Vaast.	368	90
Touzard, félix, propriétaire,	Ste-Geneviève.	374	65
Valognes, louis, cultivateur,	Octeville-la-Ville.	205	68
Vauquelin, florentin, maire,	Anneville-en-Cères.	1110	86
Viel, louis-pierre, propriétaire,	Quettehou.	689	24
Viel, pierre-françois, propriétaire,	*id.*	445	38
Viel, thomas-pierre, maire,	Quettehou.	313	88

CANTON DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

Adam, georges, maire,	Beuzeville-la-Bastille.	1081	06
Allain, bernardin, cultivateur,	Angoville-au-P.	360	48
Allain, joseph, cultivateur,	Turqueville.	330	99
Allix-Courboy, étienne, cult.,	Angoville-au-P.	285	70
Artu, antoine, herbager,	Ste-Mère-Eglise.	261	92
Artu, bon-françois, herbager,	*id.*	670	44
Artu, franç.-michel, herbager,	*id.*	850	58
Artur, jean-françois, cultivateur,	*id.*	535	89
Auvray-de-Franquetot, jean, herbr,	Carquebut.	1285	41
Beauquet-de-Granval, guillaume-stanislas-florestan, propriétaire,	Beuzeville-au-Plein.	6923	81
Beaufort (de), alfred, comte,	Beuzeville-la-B.	1640	39
Beauguillot, claude, maire,	Brucheville.	715	03
Belin-Duval, jean, maire,	Liesville.	1100	25
Bertot, félix, cultivateur,	St-Martin-de-V.	1207	42
Bertot, franç.-charles, cult.,	Brucheville.	283	13
Bertot, louis, propriétaire,	Ste-Marie-du-Mt.	866	39
Bertot, louis-amand, herbager,	Liesville.	285	38
Birette, louis, cultivateur,	Ravenoville.	406	62
Brohier, léonor, propr.,	Audouville-la-Hubert.	534	75
Brohier, louis, propriétaire,	Ste-Marie-du-Mt.	431	87
Brohier, marin, maire et cult.,	Brucheville.	491	33
Brostin-Desfontaines, jean-pierre-augustin, propriétaire et herbager,	Ravenoville.	636	01
Caillemer, marin, herbager,	Ste-Marie-du-Mt.	624	17
Chancoigne, jean, cult.,	Audouville-la-Hubert.	348	50
Cirou, jean-baptiste, notaire,	Ste-Mère-Eglise.	448	65
Clément, charles, propriétaire,	Foucarville.	343	41
Clément, germain, avocat,	St-Germain-de-V.	339	31
Clément-la-Rosière, paul-jacques-antoine, propriétaire,	Ste-Mère-Eglise.	499	78
Colas-Corderie, henri, maire,	Picauville.	1050	76
Content, isaac, cultivateur,	Chef-du-Pont.	326	22
Corbin-Desmannetaux, charles, maire,	Hiesville.	2005	23

Corbin-Desmanñetaux, jean-baptiste, prop.,	Ravenoville.	423	46
Corbin-Desmannetaux, louis-antoine, herbager et maire,	Ste-Marie-du-Mont.	386	42
Corbin-Desmannetaux, louis-auguste, cultivat.,	Picauville.	672	21
Corbin, nicolas, herbager,	St-Germ.-de-V.	1055	37
Dossier, jacques, propriétaire,	Brucheville.	312	59
Dubois-de-Moulignon, antoine-louis, insp. g. des prisons du dép. de la Seine,	Ste-Marie-du-M.	845	34
Duboscq, pierre, cultivateur,	*id.*	332	13
Duchemin, floxel, cultivateur,	Ravenoville.	267	54
Duchemin, sulpice, cult.,	Neuville-au Plein.	255	22
Dufresne, jacques, cultivateur,	Gourbesville.	642	05
Dufresne, jean, cultivateur,	Picauville.	385	07
Duhommet, théophile, notaire,	*id.*	458	75
Dumesnildot-D'Amfreville, louis-françois-gabriel, écuyer,	Amfreville.	1109	92
Edet, jean, cultivateur,	Foucarville.	264	21
Euvremer, henri, juge de paix,	Bolleville.	655	37
Falaise, charles, médecin,	Ste-Marie-du-Mt.	457	33
Ferey, françois, cultivateur,	Amfreville.	228	05
Fortin, jean-antoine, propriétaire,	Foucarville.	1028	62
Fossey, pierre, herbager,	Ste-Mère-Eglise.	743	28
Franchomme, jean-baptiste, prop.,	Amfreville.	639	40
Franchomme, joseph, maire,	Gourbesville.	748	20
Fremy, pierre, cultiv.,	St-Côme-du-Mont.	235	12
Frigoult-de-Liesville, alfred, maire,	Houesville.	3469	64
Gaillard, jean-jacques, cultiv.,	Ste-Mère-E.	334	49
Gires-Desfosses, antoine, cult.,	*id.*	513	51
Gresselin, charles, herbager,	Hiesville.	232	86
Guérard, jean-baptiste, prêtre,	Amfreville.	240	25
Hays, charles, herbager,	Ste-Mère-Eglise.	1435	72
Hasley, charles, cult. et maire,	Boutteville.	376	43
Hervieu, jacques, cultivateur,	Houesville.	277	64
Hubert, georges, propriétaire,	Ecoqueneauville.	345	93
Hubert-le-Taillis, jean, maire,	Turqueville.	1369	42
Hubert, pierre-gilles, notaire,	Ste-Marie-du-Mt.	420	60
Jouenne, théodore, médecin,	Foucarville.	581	20
Lancre, jean, propriétaire et cult.,	Hiesville.	339	27
Langlois, jacques, cultivateur,	Liesville.	229	68
Langlois, jean, herbager,	St-Germain-de-V.	298	08
Lebœuf, jean-nicolas, cultivateur,	Picauville.	218	45
Le Cacheux, bon, cultivateur,	Ravenoville.	282	54

Le Capon, dit Leblanc,	françois,	cultivateur, Ste-Mère-Eglise.	355 42
Le Cauf,	jean,	percepteur, Ste-Marie-du-Mt.	470 14
Leconte,	pierre,	propriétaire, Amfreville.	561 69
Ledrouet,	jean-baptiste,	maire, Ravenoville.	620 68
Lefebvre,	jean,	herbager, St-Martin-de-Varrev.	513 62
Lefranc,	pierre,	cultivateur, Ecoqueneauville.	257 50
Legrand,	félix,	percepteur, Picauville.	238 41
Lemarquand,	antoine,	maire, Sebeville.	332 30
Le Marquand,	bon,	teinturier, *id.*	426 52
Le Marquand,	jacques,	médecin, Héauville.	711 45
Le Masson,	anguste,	cultivateur, Blosville.	212 64
Le Masson,	gabriel,	propr., Ecoqueneauville.	545 70
Le Masson,	jean,	cultivateur, *id.*	477 78
Le Masson,	jean-françois,	adjoint, Foucarville.	205 99
Le Masson,	thomas,	herbager, Ecoqueneauville.	476 41
Lenfant,	jean,	cultivateur, Gourbesville.	350 48
Lenfant,	léonard,	cultivateur, *id.*	1113 90
Lepiez,	bernardin,	cultivateur, Sebeville.	305 61
Le Sage,	bon,	cultivateur, Ste-Marie-du-Mont.	247 47
Lesénécal,	jacques,	herbager, Boutteville.	246 36
Lesénécal,	jean,	herb., St-Germ.-de-Varreville.	393 03
Lesénécal,	michel,	propriétaire, *id.*	480 74
Lesénécal,	pierre,	médecin, Ste-Marie-du-Mont.	216 12
Lesueur,	antoine,	propriétaire, Ste-Mère-E.	452 87
Le Vavasseur,	françois,	propriétaire, Picauville.	690 58
Levert,	hylarion,	propriétaire, Vierville.	229 51
Maine,	louis,	maire, Audouville-la-Hubert.	452 97
Mangon,	nicolas,	cultivateur, Picauville.	214 29
Marguerie,	louis,	cultivateur, Beuzeville-au-P.	428 87
Marguerie,	paul,	médecin, Ste-Mère-Eglise.	931 41
Marie,	louis,	meunier, Bruchéville.	220 18
Mauger,	antoine,	cultivateur, Foucarville.	304 40
Mériel,	léonor,	maire, Angoville-au-Plein.	1783 12
Menou (le comte de),	maximilien-louis-gaspard,	vivant de son bien, Ravenoville.	9033 18
Mignot,	henri,	cultivateur, Carquebut.	683 35
Montmelien,	ch.,	cultivateur, Ste-Marie-du-M.	235 38
Montverrand,	alex.,	cultivateur, *id.*	504 22
Morel-la-Rouxellière,		herbager, Vierville.	336 65
Mouchel,	pierre,	cultivateur, Sebeville.	233 31
Osmont,	bien-aimé,	maire, St-Martin-de-Varle.	368 96
Paindestre,	philippe,	propriétaire, Carquebut.	332 85
Perrotte,	jean,	maire, *id.*	950 48
Picot,	pierre,	propriétaire, Foucarville.	427 61

Pillon, augustin, propriétaire,	Picauville	1225	90
Pinabel, jean, cultivateur,	Foucarville.	305	27
Poisson, pierre, cultivateur,	Ravenoville.	402	31
Poisson, aug., cultivateur,	Ste-Mère-Eglise.	215	52
Pontis, charles, cultivateur,	Picauville.	370	26
Pouppeville, isidore, cultivateur,	Boutteville.	276	73
Rachine, michel-martin, maire,	Chef-du-Pont.	559	29
Raisin, jean, cultivateur,	Picauville.	436	99
Raisin, olivier, propriétaire,	*id.*	494	31
Regnault-Bretel, propriétaire,	Ste-Mère-Eglise.	1179	91
Retout, nicolas, cultivateur,	Ste-Marie-du-M.	282	81
Roumy, bernardin, propriétaire,	Turqueville.	520	45
Tostain-Larivierre, louis-félix,	propriétaire, Picauville.	383	85
Tostain-Larivierre, pierre-hervé,	propriétaire, Picauville.	629	17
Troude, charles, cultivateur,	Ste-Mère-Eglise.	228	54
Vallogne, jean, percepteur,	Ste-Marie-du-M.	359	60
Vermont, marin, propriétaire,	*id.*	449	85
Vermont, pierre, propriétaire,	Boutteville.	239	13
Vicq, bonaventure, percepr,	Audouville-la-H.	433	37
Volsin, théodore, propriét.,	Ste-Mère-Eglise.	467	14

CANTON DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE.

Abaquesney-de-Parfouru, maire,	Hautteville.	1770	17
Aubey, jacques, cultivateur,	St-Sauveur.	243	67
Aubrée, juste, propriétaire,	*id.*	201	02
Barbey, théophile, propriétaire,	*id.*	1008	39
Baudouin, rené, cultivateur,	la Bonneville.	295	26
Bérengey (de), bon, propriétaire,	Orglandes.	2076	76
Bertin, jean, propriétaire et maire,	Etienville.	363	93
Besnard, jean, propriétaire,	St-Sauveur.	258	80
Blaisot, nicolas, cultivateur,	Orglandes.	510	68
Blandamour, georges, cultivateur,	Colomby.	206	58
Blandamour, jean-b., cultivateur,	Ste-Colombe.	226	97
Bottin-Desylles, pierre, propriét.,	St-Sauveur.	1153	37
Bouillon, théophile, notaire,	*id.*	259	11
Chardine, jean, cultivateur,	Colomby.	279	34
Devarens, jean-franç, cultivateur,	la Bonneville.	476	94
Davy, rené, cultivateur,	Ste-Colombe.	215	04
Davy-de-Boisval, prêtre,	St-Sauveur.	317	21
Desmares, félix, propriétaire,	Néhou.	213	15
Dhainneville, louis, propriétaire,	St-Sauveur.	1020	22

Duchemin–Descrouttes, françois,	Colomby.	391	39
Dumesnildot, edmond-gabriel, propriétaire,	Les Moitiers–en–Beauptois.	397	26
Falaise–Desfontaines, jean, cultivateur,	Neuville-en-Beaumont.	401	61
Fauvel, henri, cultivateur,	Rauville–la–Place.	347	47
Folliot–Durville, émile, maire,	Golleville.	386	51
Gamas, charles, cultivateur,	Rauville-la-Place.	362	89
Giguet, prosper, boucher,	St-Sauveur.	381	18
Gouberville (de), casimir, chevalier de Malte,	Néhou.	401	57
Godefroy, philippe, cultivateur,	St-Sauveur.	262	17
Hallot, jean-léonard, cultivateur,	Néhou.	422	82
Hamel, nicolas, propriétaire,	*id.*	455	75
Hantonne, joseph, maire,	Rauville-la-Place.	391	61
Hérault, gabriel, cultivateur,	Taillepied.	287	82
Jeanne, jean-fr., cultivateur,	Rauville-la-Place.	208	60
Josse, michel, cultivateur,	Biniville.	305	59
Lamotte, jean, propriétaire,	Besneville.	293	27
Le Bourgeois, jean-b., propriét.,	St-Sauveur.	291	45
Le Bredonchel, étienne, cultivateur,	Néhou.	428	96
Le Courtois–de-Ste–Colombe, charles-alfred, maire, membre du conseil g.,	Ste–Colombe.	951	74
Le Filliâtre, jean-b., cultivateur,	St–Sauveur.	339	12
Le François, antoine, cultivateur,	Orglandes.	398	75
Le Joly-Senoville, henri, propr.,	St–Sauveur.	1105	10
Le Magnen, françois, cultivateur,	Orglandes.	291	10
Le Magnen, jean, proprétaire,	St–Sauveur.	279	49
Le Mauviot, georges, adjoint,	St–Sauveur.	240	61
Lemouton–de–Carmesnil, arsène–maurice, ancien capitaine d'infanterie,	St–Sauveur.	629	42
Lemonnier, jacques, cultivateur,	Biniville.	232	21
Leroux, françois, cultivateur,	Néhou	412	80
Leroux, jean, cultivateur,	*id.*	242	75
Lesaché, auguste, médecin,	St–Sauveur.	655	13
Le Vaillant-de-Folleville, andré,	Etienville.	1984	66
Le Vavasseur, félix, cultivateur,	la Bonneville.	262	56
Lhotellier, jacques, propriétaire,	St–Sauveur.	482	19
Lhotellier, pierre, propriétaire,	*id.*	552	80
Mauger-Duquesney, pierre, prop.,	*id.*	367	27
Mercent, jean, cultivateur,	la Bonneville.	252	47
Mercent, georges, maire,	*id.*	204	99
Michel-Dehacouville, charles, maire,	St-Sauveur.	664	»
Osbé, jean, propriétaire,	Biniville.	201	95
Ogé, jacques-louis, cultivateur,	Néhou.	718	82

Ogé, jean-joseph, propriétaire,	Néhou.	1463	78
Quettier, françois, cultivateur,	*id.*	248	48
Renard, bien-aimé, cultivateur,	Colomby.	212	02
Renard, jean, cultivateur,	*id.*	332	19
Renard, vincent, cultivateur,	*id.*	249	95
Renoul, gilles-antoine,	Néhou.	392	27
Ruet, auguste, cultivateur,	St-Sauveur.	484	10
Taillefaisse, antoine, cultivateur,	Biniville.	242	95
Tardif, jean, cultivateur,	Orglandes.	228	50
Travert, étienne, cultivateur,	Besneville.	210	87
Travers, joseph, cultivateur,	Néhou.	279	42
Travers, michel, cultivateur,	*id.*	279	43
Vallogne, bernard, vivant de son bien,	Orglandes.	458	40
Vareugue, jean-louis, cultivateur,	Biniville.	367	37

CANTON DE VALOGNES.

Anneville (de), paul, écuyer,	Valognes.	2352	99
Aupoix, françois, aubergiste,	*id.*	245	93
Avoyne, guillaume, cap. de frégate, retr.	*id.*	221	38
Avril, hyacinthe, greffier du tribunal,	*id.*	289	54
Baillod, jean, maréchal-de-camp,	*id.*	2164	87
Béatrix, étienne, vivant de son bien,	*id.*	256	»
Béatrix, léonor, horloger,	*id.*	337	87
Beauquet-de-Granval, michel, chevalier de St-Louis,	*id.*	2465	81
Bertrand, bon-aimable, md de vin,	*id.*	347	44
Blandamour, jean, cultivateur,	Yvetot.	267	16
Boistard, narcisse, recev. de l'enreg.,	Valognes.	426	11
Boitard, jacques, cultivateur,	Lieusaint.	237	89
Bouillon, marchand quincaillier,	Volognes.	358	97
Clamorgam, louis, sous-préfet,	*id.*	561	12
Clément, louis-paul, avocat,	*id.*	412	70
Collet-Descostils, alfred, ancien lieutenant du génie,	Yvetot.	873	79
Cordhomme, jacques, propriétaire,	Valognes.	547	11
Cousin-Despréaux, michel, prop.,	Brix.	566	55
Crosville, louis, agent d'affaires.	Valognes.	222	70
Dancel, thomas, cultivateur,	Yvetot.	325	50
Debeyer, honoré-marie-bruno, chef-de-bataillon du génie, retraité,	Valognes.	614	67
Delacour, charles, propriétaire,	Alleaume.	504	90
Delalande, jean-paul, avocat,	Valognes.	372	22
Delisle, victor, docteur-médecin,	*id.*	1690	05
Desmonts, félix, cultivateur,	Alleaume.	370	95

Desprez, paul-félix, maire,	Lieusaint.	1691	13
Dorléans, victor, propriétaire,	Valognes.	620	59
Dozouville-de-Beuzeval, françois-robert, propriétaire,	id.	748	36
Duchemin, jules-françois, avocat	id.	523	94
Dugenestel, gustave, propriétaire,	Brix.	493	68
Duhecquet-de-Rauville, rené, écuyer,	Valognes.	584	30
Duhérissier-de-Gerville, charles, écuyer,	id.	926	88
Dumesnildot, françois, prêtre,	id.	355	87
Dupoërier-de-Portbail, adrien, écuyer,	id.	1585	28
Dutourps, jules, propriétaire,	id.	388	56
Duval-Dumanoir, bon, prêtre,	Yvetot.	318	97
Ernault-de-Chantore, hervé, écuyer,	Valognes.	961	97
Faucillon, joseph-françois, pharmacien,	id.	283	57
Gallemand, zacharie, propriétaire,	id.	2714	40
Gisles, jacques, suppléant du juge de paix,	id.	1292	55
Gouberville (de), louis, éc., ch. de malte,	id.	2320	75
Godard, pierre, conducteur-voyer,	id.	420	70
Guillemette, jean, cultivateur,	Alleaume.	208	48
Grisel, jean-jacques, propriétaire	Valognes.	954	64
Hallot, antoine, cultivateur,	Yvetot.	246	10
Hamel, jean, maire,	Brix.	372	27
Heulard, jean-antoine, md de fer,	Valognes.	263	08
Heurtevent, antoine, chevalier de la légion d'honneur,	id.	723	03
Heurtevent, bon-florentin, propriétaire,	id.	590	47
Heurtevent-Prémer, félix, juge,	id.	1058	95
Hubert, charles-françois, cultivateur,	id.	252	12
Jourdan, guillaume, cultivateur,	Brix.	229	05
Laisné, jean-françois, cultivateur,	Alleaume.	243	41
Laisné, jean-françois, percepteur,	Brix.	390	45
Langevin, françois, propriétaire,	id.	254	36
Langlois, ambroise, notaire,	Valognes.	868	06
Lavenut, louis, propriétaire,	id.	334	24
Lebel, eugène, docteur-médecin,	id.	352	76
Lebourgeois, pierre, agent d'affaires,	id.	373	58
Lebrun, auguste, baron de Plaisance,	Tamerville.	5096	77
Lecallier, jean-hernardin, cultiv.,	Huberville.	482	84
Lecauf, jean-félix-françois, avocat,	Valognes.	353	81
Le Croisey, auguste, propriétaire,	id.	241	89
Lefebvre-Banville, isidore, propriét.,	id.	705	85
Lefèvre-de-Virandeville, hervé, prop.,	id.	648	70
Le Gentil-de-la-Cointerie, maurice, prêtre,	id.	373	13
Legoupil, auguste-marin, md épicier,	id.	218	10

Legoupil, louis, avoué,	Valognes.	240	50
Lelaidier, charles-auguste, négociant,	id.	1549	22
Le Laidier, marcel-hyppolite, maire,	Huberville.	389	26
Lelaidier, victor-rémi, négociant,	Valognes.	611	07
Lelouey, jean-louis, marchand,	id.	438	84
Le Maitre, françois, propriétaire,	id.	1142	12
Le Maitre, pierre, libraire,	id.	555	19
Le Marois, pierre, cultivateur,	id.	1024	02
Le Marois, louis, recr partr des finances,	id.	2234	48
Le Marquand, étienne, propriétaire,	Yvetot.	393	48
Le Poittevin-Descoursières, bon, cult.,	Montaigu.	281	84
Le Poittevin, louis, cultivateur,	Valognes.	644	84
Lerat, jean-jacques-marin, avocat,	id.	450	04
Leroux, jean-jacques, cultivateur,	Tamerville.	414	85
Leroy-Ducamgrain, louis, propr.,	Valognes.	284	35
Leroy-Ducamgrain, charles, écuyer,	id.	3408	79
Lesaché, jean, docteur-médecin,	id.	505	90
Le Véel-Bellefontaine, amédée-marie-bon, propriétaire,	id.	866	76
Macé, jacques, avoué,	id.	569	13
Marguerie, jean-pierre, avoué,	id.	1096	57
Mariette-Boisville, jacques, perc.,	Saussemesnil.	500	83
Mauger, louis-alfred, avocat,	Valognes.	320	71
Meslin, jacques-félix, colonel,	id.	711	04
Meurdrac, bon-étienne, propriétaire,	Brix.	995	55
Mouchel, jean-françois, prêtre,	Valognes.	396	78
Navet, louis-antoine, cultivateur,	id.	433	34
Navet-Desfontaines, antoine, cultiv.,	Yvetot.	337	05
Née, magloire, cultivateur,	id.	305	10
Née, pierre-joseph, maire,	Alleaume.	340	56
Othon, pierre-victor, avoué,	Valognes.	243	84
Parain, thomas-françois, teinturier,	id	651	38
Pelée-de-Varennes, adrien, maire,	id.	1403	55
Peyrol, pierre, capitaine retraité,	id.	398	40
Pontas-du-Méril, édelestand, avocat,	id.	601	37
Raynel, étienne-jean, maire,	Montaigu.	255	98
Raynel, dit Lelongpré, jean, cult.,	Montaigu.	235	72
Regnouf, jean, propriétaire,	Yvetot.	313	75
Revel, pierre-anne, juge,	Valognes.	383	76
Revert, jean-pierre, cafetier,	id.	238	08
Ribet, auguste, marchand mercier,	id.	254	60
Rouxel-de-la-Rouxellière, louis-casimir, chirurgien-major,	id	221	43
Saillenfest, alexandre, contr. des douanes,	id.	240	45
Salles, françois, pharmacien,	id.	220	51

Salles, jean-françois, avocat,	Valognes.	422	16
Samson, jean-nicolas, juge de paix,	*id.*	231	03
Sivard, charles, viv. de son bien,	Saussemesnil.	469	91
Sivard-de-Beaulieu, jean-louis-antoine, conseiller référendaire à la cour des comptes, membre du conseil général,	Saussemesnil.	4126	26
Tardif, louis, propriétaire,	Huberville.	415	10
Thien, auguste, propriétaire,	Valognes.	1038	75
Thomine, louis-thomas, boulanger,	*id.*	204	36
Tison, jean-christophe, officier de santé,	Brix.	245	43
Tollemer, philippe, tailleur,	Valognes.	208	98
Touraine-Desvaux, propriétaire,	Saussemesnil.	712	58
Touraine, pierre-joseph, maire,	Tamerville.	786	05
Travert, gabriel, notaire,	Brix	500	84
Turbert, auguste, propriétaire,	Alleaume.	567	99
Varin, joseph-théodore, maire,	Yvetot.	270	18
Vrac, pascal-laurent, propriétaire,	Brix.	377	60
Yvetot, pierre, aubergiste,	Valognes.	253	07

Electeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 de la loi du 19 avril 1831.

Oury, jean-françois, maire, capitaine retraité. (Ordonnance du 20 avril 1816) Ste-Mère-Église, depuis plus de 3 ans.	155	09
Bodin, jean-pierre, officier de gendarmerie en retraite, la Pernelle. Depuis plus de 3 ans dans l'arrondissement.	177	44

5e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE BRÉHAL.

MM.		fr.	c.
Allain, louis, meunier,	Cérences.	208	82
Boniface, antoine, officier en reforme,	Muneville.	324	47
Boudier-de-la-Valeinerie, patient-aim.-camille, vivant de son bien,	Chantefoup.	814	44

Brohon, gustave, vivant de son bien,	Bréhal.	226	03
Brohon (le baron), paul-bernard, maire, m. du conseil général,	Bréhal.	3117	62
Butel, alexandre, propriétaire,	*id.*	400	16
Burnouf, hilaire, vivant de son bien,	*id.*	200	20
Canivet, casimir, cultivateur,	Cérences.	254	18
Canivet, valérius, cultivateur,	*id.*	435	52
Costentin, julien, prop.,	Bricqueville-sur-Mer.	216	59
Cotterel-des-Vallées, charles-henri, percepteur,	St-Sauveur-la-Pommeraye.	238	95
Demary, henri, vivant de son bien,	Longueville.	1054	89
Depierre, albert, vivant de son bien,	Cérences.	870	49
Deslandes, nicolas, vivant de son bien,	*id.*	776	79
Duchesne, clément, vivant de son bien,	*id.*	655	22
Dujardin, jean, cultivateur,	Bricqueville-sur-M.	3398	2
Dumesnil-Adelée, adrien, prop.,	Bréville.	333	»
Dupont, charles, prop.,	Muneville-sur-Mer.	307	59
Eudes-Cocardières, gaud', négociant,	Bréville.	466	96
Frémin, louis, cultivateur,	Bricqueville-sur-Mer.	1004	89
Frémin-Lesprés, françois, cultivateur,	*id.*	663	91
Gardin-les-Vallées, pierre, cultivateur,	*id.*	245	08
Gardin-la-Rairie, jacques, cultivateur,	*id.*	238	18
Garnier, louis, cultivateur,	Coudeville.	220	92
Guelle, andré-robert, cultivateur,	Equilly.	203	17
Guillot, charles, cultivateur,	Bricqueville-sur-M.	259	26
Guillot, louis-nicolas, maire,	*id.*	235	01
Hauduc, charles, inspec. de l'enreg.,	Equilly.	719	25
Hélène, françois, percepteur,	Bréhal.	276	88
Herpin-la-Prairie, pierre, maire,	Anctoville.	266	06
Hue, nicolas, adjoint,	Cérences.	457	90
Jouenne, louis-charles, maire,	*id.*	270	99
Jourdan, pierre, propriétaire,	Muneville-sur-M.	257	24
Jouvin, gilles, vivant de son bien,	*id.*	869	58
Lebas-les-Coursfères, anne, adjoint,	*id*	239	38
Leboucher, émile-odet-nicolas, maire,	Bourey.	1187	99
Lechevalier, paul, géomètre,	Bréhal.	281	92
Leclerc, aimable, cultivateur,	Mesnil-Aubert.	2	0 79
Lecomte, jacques, cultivateur,	Cérences.	203	24
Leconte, andré, propriétaire,	Coudeville.	360	71
Lecuyer, louis, cultivateur,	Muneville-sur-M.	246	71
Legendre-les-Jardins, jean, cult.,	Chanteloup.	315	48
Le Gendre, nicolas, meunier,	Cérences.	205	71
Le Gendre, louis-paul, meunier	*id.*	205	71
Lemière, auguste, meunier,	*id.*	209	06

Lemière, louis-marie, meunier,	Cérences.	209	06
Le Pigeon-de-Vierville, ange-anne, vivant de son bien,	Coudeville.	1254	81
Le Rouley, julien, meunier,	Longueville.	220	65
Longueville-Beaufougeray, julien-françois, vivant de son bien,	*id.*	378	19
Mahé-les-Fontenelles, jean-baptiste, maire,	Muneville-sur-Mer.	303	03
Maheut, gabriel-prosper, notaire,	Cérences.	247	07
Martin-de-Bouillon, pierre, prop.,	Bréville.	425	57
Pigeon, jean-aimable, avocat,	le Mesnil-Aubert.	255	19
Pignard, nicolas, cultivateur,	Cérences.	729	55
Pimor, jean-baptiste, cultivateur,	Hudimesnil.	276	08
Pimor, louis-jacques, cultivateur,	*id.*	231	47
Quesnel, ambroise, prop.,	le Mesnil-Aubert.	238	29
Renaudeau, louis, propriétaire,	Bréhal.	211	60
Tanqueray, antoine, maire,	le Loreur.	231	81

CANTON DE CERISY-LA-SALLE.

Acher, jean-baptiste, cultivateur,	Cametours.	208	32
Beaufils, victor, cultivateur,	Cerisy-la-Salle.	228	30
Bellamy, jean-baptiste, meunier,	Montpinchon.	321	76
Blanchard, jean-françois, maire,	Cametours.	550	89
Beauquet-les-Carrières, jean, cultivr,	Roncey.	234	32
Bosquet, jean-philippe, cultivateur,	*id.*	228	93
Bottin, jean-b., cultivateur,	N.-D.-de-Cenilly.	226	20
Boudier-Lafontaine, pierre, cultivateur,	Saint-Denis-le-Vêtu.	210	84
Costin, victor, propriétaire,	Roncey.	400	95
Cauvet, pierre, meunier,	Cerisy-la-Salle.	246	37
Dauvrecher-Dangerville, auguste, chevalier de l'ordre de St-Jean de J.,	St-Martin-de-Cenilly.	769	74
Debrucourt-Desfontenelles, prop.,	Guébébert.	455	56
Delalande-Louessy, louis, propriét.,	Savigny.	366	10
Delarue-Lasaussaye, cultivat.,	St-Denis-le-V.	205	72
Delarue-Lavallée, jean, maire,	*id.*	538	56
Delarue-Lesprés, jean-b., cult.,	*id.*	293	70
Delarue-Beaupré, jean-f., cult.,	*id.*	437	44
Delarue-Lafontaine, jacques, cult.,	*id.*	237	88
Delarue-Leslongrais, marcel, pr.,	*id.*	219	58
Demons, léon, vivant de son bien,	Savigny.	2471	35
Doublet-Lesprés, cultivateur,	Cerisy-la-Salle.	206	08
Dumesnil-Adelée, propriétaire,	*id.*	702	82

Duprey-Duvorsent, propriétaire,	Ouville.	767	54
Durand-Lesprés, louis, cultivateur,	Roncey.	301	23
Duval, joachim, meunier,	Montpinchon.	304	49
Eudes, victor-désiré, cultivateur,	*id.*	221	»
Founaud-Leslongchamps, jean-baptiste, propriétaire,	St-Denis-le-Vêtu.	290	41
Gaillard, louis, cult.,	N.-Dame-de-Cenilly.	778	87
Goutière-la-Hougue, cultivateur,	Roncey.	233	73
Goutière-les-Aulnais, jean, cultiv.,	*id.*	306	47
Goutière, pierre, cultivateur,	Belval.	247	36
Guesnon-Beaupré, dominique, cultivateur,	St-Denis-le-Vêtu.	273	46
Guillon-la-Fontaine, joseph, cultivateur,	Cerisy-la-Salle.	245	77
Hamelin, joseph, maire,	Roncey.	207	30
Hébert-les-Jardins, louis, cultiv.,	Montpinchon.	432	56
Horel, louis, cultivateur,	N.-D.-de-Cenilly.	284	81
Jehenne, michel, notaire,	Cerisy-la-Salle.	230	75
Joret-les-Carrières, nicolas-vincent, cultiv.,	Guéhébert.	217	15
Joret, pierre, propriétaire,	*id.*	271	13
Laloe, françois, propriétaire,	Savigny.	276	78
Launay, françois, cult.,	N.-Dame-de-Cenilly.	238	76
Le Brun, charles, propriétaire,	Montpinchon.	573	89
Lebrun-les-Croutes, paul, cult.,	Roncey.	226	99
Le Brun-des-Rivières, louis-françois, cultiv.,	Guéhébert.	303	08
Le Brun-les-Jardins, louis, cult.,	Roncey.	260	08
Le Brun, louis, cultivateur,	N.-Dame-de-C.	471	11
Le Brun, jean, cultivateur,	St-Martin-de-C.	279	42
Lebrun-Beauprey, pierre, cultivateur,	Roncey.	256	72
Le Brun-le-Longpré, pierre-gédéon, cultivateur,	*id.*	265	98
Le Clerc, jacques, cultiv.,	St-Martin-de-C.	272	70
Le Cordière, françois, cultivateur,	Roncey.	208	79
Leforestier, gilles, meunier,	Montpinchon.	220	29
Le Jolivet, charles, cultivateur,	Cametoure.	223	74
Le Jolivet, isidore, cultivateur,	*id.*	220	34
Lehodey, louis, cultivateur,	Guéhébert.	241	04
Lemarquier, jacques, cultiv.,	Cerisy-la-Salle.	239	48
Lemarquier, louis, cult.,	N.-Dame-de-Cenilly.	345	15
Leplanquais, auguste, cultivateur,	Montpinchon.	215	34
Leplanquais, jean, cultivateur,	*id.*	215	31
Leroux, andré, cultiv.,	St-Denis-le-Vêtu.	524	03
Leroyer, guillaume, cultivateur,	*id.*	250	36

Letouzé-Dubuisson, jacques-antoine, cult.,	Roncey.	477	92
Letouzé-Duclos, jean-françois, cult.,	*id.*	464	23
Levionnais-Desrivières, pierre, maire,	Montpinchon.	360	63
Macé, jules, cultivateur,	Ouville.	325	55
Macé, pierre, cultivateur,	*id.*	260	89
Marie, louis-sulpice, médecin,	Cerisy-la-Salle.	298	01
Marguéré, pierre, cultivateur,	Montpinchon.	305	77
Michel-de-Vesly, marc-antoine, maire, chev. de St-Louis,	Belval.	1648	39
Pezeril, nicolas, propriétaire,	N.-Dame-de-C.	581	54
Quinette-les-Sapins, armand, cult.,	Roncey.	205	80
Quinette, victor, cultivateur,	*id.*	244	96
Rabec, louis, propriétaire,	Cerisy-la-Salle.	271	70
Ranselant, vincent-félix-auguste, commandant de la garde nationale,	Cametours.	512	01
Savary, joseph-louis, maire,	Cerisy-la-Salle.	470	»
Tournebut (de), auguste, vivant de son bien,	N.-Dame-de-Cenilly.	776	84
Vallée, charles, manufacturier,	Cametours.	328	30
Vastel-le-Longpré, augustin, cultivateur,	N.-Dame-de-Cenilly.	204	38

CANTON DE COUTANCES.

Anna-Mary, propriétaire,	Coutances.	1122	02
Aubril, jean-françois, propriétaire,	*id.*	532	03
Avril-Dubreuil, édouard, propriétaire,	*id.*	774	77
Babin, césar, recev. de l'enregistr.,	*id.*	325	09
Bellail-Letang, jean-baptiste, cult.,	Cambernon.	298	22
Bellail, nicolas, cultivateur,	*id.*	298	22
Beslon, julien, mégissier,	Coutances.	313	09
Blondel, thomas, propriétaire,	*id.*	599	32
Blouet, gilles, procureur du roi,	*id.*	462	90
Bonnet, émile, docteur-médecin,	*id.*	791	12
Brohier-Létinière, charles, juge de paix,	*id.*	783	72
Brohier-Létinière, jean, propriétaire,	*id.*	1618	91
Brun-Vivarais, françois, bijoutier,	*id.*	267	»
Cauvain, pierre, cultivateur,	Bricqueville-la-B.	323	23
Chardot, charles, percepteur,	Coutances.	242	83
Charles, pierre-franç., cultivateur,	Courcy.	319	96
Chauvet, charles,	Coutances.	1737	69
Cirou-Rochefort, jean-françois-marie, colonel en retraite,	*id.*	297	99

Closet, victor, propriétaire,	Coutances.	1003	14
Conquérant, pierre, docteur-médecin,	*id.*	973	03
Cosnard-Duparc, michel, prêtre,	*id.*	597	08
Coulomb, édouard, notaire,	*id.*	228	65
Coulomb, françois, officier retraité,	*id.*	276	40
Debonnet-de-la-Chapoulie, david-joseph, ancien receveur des finances,	*id.*	491	94
Debrucourt, jacques, notaire,	*id.*	517	61
Delacour, jacques-françois, prop.,	*id.*	409	34
Delahaye, charles, écuyer,	*id.*	2231	84
Delalande, jean-baptiste, juge,	*id.*	948	51
Delalande-Mesnildrey, eusèbe, ancien professeur,	*id.*	1624	78
Desdevises-du-Dézert, david-michel, proriétaire,	*id.*	294	93
Deslandes-Dumesnil, robert, secrétaire du sous-préfet,	*id.*	344	77
Desloges, pierre, boulanger,	*id.*	246	49
Desmonceaux, jacques-michel, cirier,	*id.*	240	24
Devaux, guy-louis, propriétaire,	*id.*	451	29
Dingonville, bon-adrien, propriétaire,	*id.*	533	21
Drogy, césar-louis, receveur munic.	*id.*	675	05
Dudouyt, jean-baptiste, député,	*id.*	1380	87
Dujardin, françois, cult.,	Bricqueville-la-B.	216	30
Dusaussey, constant, juge,	Coutances.	615	89
Dusaussey, pierre-alphonse-marie, président du tribunal civil,	Coutances.	580	74
Fremin, séraphin, receveur de l'hospice,	*id.*	290	62
Fremin-Dumesnil, gabriel, baron,	*id.*	1810	93
Godefroy, louis-nicolas, meunier,	Courcy.	222	02
Godefroy, dit Jouvin, md de chevaux,	Coutances.	349	26
Gosselin, ferdinand, propriétaire,	*id.*	506	77
Grandin, artur, avocat,	*id.*	379	01
Guerin-d'Agon, auguste, propriétaire,	*id.*	657	50
Guesney, pierre, avocat,	*id.*	268	23
Guillon, jacques, propriétaire,	*id.*	1394	34
Guillot, julien, notaire,	*id.*	322	80
Hamelin, louis-pierre, propriétaire,	*id.*	515	07
Hedouin-Grandmaison, félix, médecin,	*id.*	222	85
Henry-de-la-Vaugerie, pierre, médecin,	*id.*	861	41
Hubert, louis-françois, ex-notaire,	*id.*	610	28
Jehenne, louis-françois, avocat,	*id.*	284	95
Joubert, marie-virgile, marchand,	*id.*	202	22
Jourdan, joseph, propriétaire,	*id.*	264	34
Lainey, jean-aimable, propriétaire,	*id.*	345	05

Laville, jean-charles, médecin,	Coutances.	507	32
Le Blondel, jacques, horloger,	*id.*	589	58
Le Boucher-Duvigny, clair-marie, receveur principal des contributions indtes,	Coutances.	550	46
Le Breton, pierre, sous-préfet,	*id.*	1443	61
Le Brun, charles, président honoraire,	*id.*	893	36
Le Brun, constant, inspr des douanes,	*id.*	403	08
Le Cerf, dit La Croix, propriétaire,	*id.*	343	94
Le Crosnier, florentin, propriétaire,	Courcy.	221	09
Ledoux, louis, prêtre,	Bricqueville-la-Blouette.	469	56
Le Forestier, jean-fr., teinturier,	Coutances.	465	21
Le Forestier-de-Mobecq, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem,	Nicorps.	759	53
Le Franc, julien, boulanger,	Coutances.	271	41
Le Febvre, antoine, juge,	*id.*	1667	29
Le Gagneur, fréd., meunier,	Bricqueville-la-B.	268	18
Le Gardinier, léonard, cultivateur,	Courcy.	204	93
Leloup-Lamandière, michel, propriétaire,	St-Nicolas-de-Coutances.	385	»
Leloup, thomas, avocat,	Coutances.	383	30
Leloup-Lahaussaye, louis, cultivateur,	Saint-Nicolas-de-Coutances.	364	22
Le Mansois-Duprey, théoph., juge,	Coutances.	385	»
Le Mare, aimable-victor, négociant,	*id.*	279	76
Le Maresquier, bon, cult.,	Bricqueville-la-B.	752	60
Le Masson, jean-louis, chapelier,	Coutances.	367	48
Le Mopnier, louis, substitut,	*id.*	255	00
Le Parquois, prosper, propriétaire,	*id.*	704	25
Le Pelletier, andré-françois, marchand,	*id.*	204	85
Le Pesant, maire, m. du conseil général,	*id.*	407	88
Lepert, françois, marchand de fer,	*id.*	1722	94
Leprêtre-Pontyvon, alex., propriétaire,	*id.*	334	03
Le Roux, guillaume, chanoine honre,	*id.*	865	46
Le Sieur, marie, officier de santé,	*id.*	628	98
Le Tullier, hyacinthe, contrôleur des contributions directes,	Coutances.	309	87
Lheure, charles, officier de cavalerie,	*id.*	579	42
Mahé, jean, meunier,	St-Nicolas-de-Coutances.	280	75
Malherbe, maître de la poste aux ch.,	Coutances.	208	25
Marie, rené, cultivateur,	Courcy.	260	99
Martin, jean-jacques, greffier,	Coutances.	283	49
Martin-Martinière, manuel, prop.,	*id.*	254	19
Massy, pierre, avocat,	*id.*	490	26
Morel, félix, écuyer, chev. de St-Louis,	*id.*	334	98
Morel, louis-charles, écuyer,	*id.*	564	56
		603	59

Morin, charles, médecin,	Coutances.	384	72
Morin-claude-charles, médecin,	*id.*	560	78
Morin, pierre-françois,	*id.*	364	93
Nicole, jean-baptiste, négociant,	*id.*	217	»
Ozouf, jean-baptiste, traiteur,	*id.*	202	87
Paquet-Beauvais, antoine-franç., écuyer, chevalier de la légion d'honneur,	*id.*	867	79
Pimor, paul-emmanuel, avoué,	*id.*	227	94
Piton, gabriel-françois, adjoint,	*id.*	227	94
Poisson, sébastien, suppt du j. de paix,	*id.*	475	92
Potier, ferdinand, avocat,	*id.*	542	93
Pouret-Bretteville, jean, percepteur,	*id.*	305	69
Quenault, marie-edmond, avocat,	*id.*	771	47
Quesnel, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	2307	48
Quesnel-Morinière, jean-jacques, prop.,	*id.*	6204	25
Quesnel, pierre-charles, propriétaire,	*id.*	382	22
Quesnel-d'Ectot, pierre-charles, prop.,	*id*	2605	52
Roblin, jean, conserv. des hypothèques,	*id.*	358	86
Rosselin, pierre-alexandre, avocat,	*id*	358	58
Savary, françois, cultivateur, St-Nicolas-de-C.		310	55
Tellot, françois, huissier,	Coutances.	231	27
Tesson, denis, propriétaire,	Courcy	430	98
Troye, eugène-auguste, vice-président du tribunal civil,	Coutances.	215	64
Vibert, raoult, receveur à cheval des contributions indirectes,	*id.*	787	»
Vigot, thomas-victor, officier retraité,	*id.*	261	93
Vimont, françois-noël-louis, avocat,	*id.*	338	»
Voisin, jean-versingintorix, impr.,	*id.*	238	98

CANTON DE GAVRAY.

Aubril, charles-françois, propriétaire,	Ver.	282	51
Bongemains, pierre, vicomte, lieutenant-général,	le Mesnil-Garnier.	1920	06
Bosquet, joseph, cultivateur,	Lengronne.	448	07
Briens, pierre, cultivateur,	le Mesnil-Amand.	271	64
Briens, louis, propriétaire,	le Mesnil-Garnier.	395	81
Calipel, joseph, cultivateur,	Hambye.	419	36
Daveney, françois, propriétaire,	*id.*	316	28
Decley, henri-marin, prop.,	le Mesnil-Rogue.	287	68
Delarue, pierre-françois, cultivateur,	Hambye.	343	06
Desfontaines, louis, cultivateur,	le Mesnil-G.	225	10
Darouet, henri, cultival.,	St-Denis-le-Gast.	550	65
Eudes, pierre, cultivateur,	*id.*	310	89

Gauthier, jean-isidore, écuyer,	Lengronne.	226	21
Gauthier, frédéric, propriétaire,	*id.*	253	06
Gourmond (de), louis, écuyer, le Mesnil-Villem.		421	04
Griton, alphonse, recev. de l'enregt,	Gavray.	503	32
Guiard, thomas, marchand, le Mesnil-Rogue.		219	25
Hubert, charles, cultivateur, le Mesnil-Hue.		228	70
Hue, louis, propriétaire,	Lengronne.	222	09
Hurel, jean, cultivateur,	Hambye.	242	»
Hurel-le-Longpré, joachim, cult.,	*id.*	1039	68
Jouault, emmanuel, fab. de papier, St-Denis-le-G.		326	22
Lair, jean-michel, cultivateur,	*id.*	211	08
Le Breton-les-Champs, louis-jean-baptiste, vivant de son bien,	le Mesnil-Rogue.	475	64
Le Brun-Larivière, bon, prop.,	Hambye.	616	03
Le Brun, françois, cultivateur,	Grimesnil.	241	84
Le Canu, denis, propriétaire,	Lengronne.	488	48
Le Chevalier, adrien, prop., St-Denis-le-G.		460	28
Le Chevalier-Duperrey, jacques, cultivateur,		453	03
Le Comte-la-Chesnée, julien, cult.,	Hambye.	206	89
Le Crosnier, jean-baptiste, cultivateur,	Ver.	292	90
Lefevre, dit Laporte, jean-marie, vivant de son bien,	Lengronne.	251	36
Lefevre, honoré, meunier,	Hambye.	267	75
Lefevre, julien-édouard, marchd,	Gavray.	225	68
Lefranc-Grandpré, victor, cultivateur,	Hambye.	321	03
Leforestier-de-Mobecq, pierre, maire,	Ver.	1804	08
Leneveu-Larivière, louis, cult.,	St-Denis-le-G.	502	83
Leriverain, charles, cultivateur,	Gavray.	254	»
Lerosey-Duperrey, françois, propriétaire,	Sourdeval-les-Bois.	748	38
Lesouef, jacques, cultivateur,	Lengronne.	219	20
Letouzey, franç., cultivateur,	St-Denis-le-G.	254	82
Letouzey, isidore, cultivateur,	*id.*	286	82
Letouzey, joachim, adjoint,	Hambye.	223	48
Mariette-Maisonneuve, constant-jean-françois, cultivateur,	*id.*	365	16
Massus, louis, cultivateur,	le Mesnil-Garnier.	258	28
Niobey, pierre, propriétaire,	St-Denis-le-G.	334	39
Niobey, jean-joseph, cultivateur,	Hambye.	425	72
Niobey, pierre-nicolas, cultivateur,	*id.*	422	22
Piel, florentin, maire,	le Mesnil-Amand.	880	31
Piel-Ferronnière, jacques-antoine-robert, juge de paix,	*id.*	803	05
Pignet-les-Mezières, jean-baptiste françois-julien, cultivateur,	St-Denis-le-Gast.	486	94

Pignolet, nicolas, maire et notaire,	Hambye,	315	45
Prevel, étienne, propriétaire,	le Mesnil-Garnier.	381	32
Provost, jean-françois, médecin,	Gavray.	286	85
Regnault, aimable, cultivat.,	le Mesnil-Garnier.	243	77
Tison-Beaumont, propriétaire,	Hambye.	1114	16
Tison, jean, cultivateur,	*id.*	261	91

CANTON DE MONTMARTIN-SUR-MER.

Beranger (de), marie, écuyer,	Trelly.	2010	94
Billard, andré, propriétaire,	Annoville.	859	50
Billard, jean, propriétaire,	Montmartin-sur-M.	339	93
Bourdon, jacques, notaire,	*id.*	582	47
Brucourt, gabriel, cultivateur,	Contrières.	266	38
Cahouet (de), jean-françois, préfet d'Ile-et-Vilaine,	Contrières.	2335	37
Colette-Fauvisière, percepr,	Montmartin-sur-M.	391	47
Costentin, julien, cultivateur,	Quettreville.	242	15
Coulomb, aimable, cultivateur,	Orval.	215	»
Couraye-Duparc, capitne de gend.,	Annoville.	314	03
Deguelle, charles, cultivateur,	Contrières.	425	42
Deguelle, pierre, cultivateur,	*id.*	465	82
Delalande, jean, cultivateur,	Hérenguerville.	200	62
Desbouillons, pierre-franç, cultivateur,	Trelly.	250	37
Desbouillons, jean, cultivateur,	Quettreville.	275	»
Dubois, pierre, greffier de la justice de paix,	Montmartin-sur-Mer.	299	76
Dubreuil, désiré, adjoint,	Hyenville.	310	85
Gouberville (de), alphonse, propr.,	Contrières.	1251	23
Guenon, françois, cultivateur,	Orval.	380	12
Guenon, jean-baptiste, cultivateur,	*id.*	231	24
Guillemin, michel, cultivateur,	Montchaton.	286	42
Guillemin, gilles, cultivateur,	*id.*	217	51
Leclerc, aimable, chirurgien,	Regnéville.	210	50
Leclerc-Lacroix, michel, cultivateur,	*id.*	306	91
Le Conte-d'Ymouville, louis, écuyer,	Orval.	1433	69
Le Conte-d'Ymouville, maximin-maurice, propriétaire,	Hyenville.	319	30
Le Conte-Lavallée, fr., cultivateur,	Lingreville.	282	30
Lefebvre, jean-fr., capitne retr.,	Hérenguerville.	433	43
Le Graverend, louis, cultivateur,	Orval.	265	15
Le Marc, victor-aug., négociant,	Quettreville.	1238	60
Lemuet, adolphe, maire,	Orval.	283	37
Letendre-Lapallière, cultivateur,	Quettreville.	244	19

Mahé, guillaume, propriétaire,	Lingreville	342	26
Mahé-Delaracine, jean-fr., cultivatr,	Annoville.	398	29
Marie, jean-b., cultivateur,	Quettreville.	208	16
Martin, charles, cultivateur,	Contrières.	323	13
Mesnage, célestin-pierre, cultivateur,	Trelly.	345	92
Michel-d'Annoville, pierre-charles, vivant de son bien,	Annoville.	340	65
Monceaux (de), françois, maire,	Contrières.	2470	46
Paulmier-Deslongchamps, cultivr,	Quettreville.	421	87
Payen, désiré, propriétaire,	Quettreville.	248	90
Percepied, richard, cultivateur,	Lingreville.	264	98
Tiphaigne, gabriel, cultiv.,	Montmartin-sur-M.	545	95
Vauvert, jean-fr., propriétaire,	Regnéville.	279	81

Electeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 *de la loi du* 19 *avril* 1831.

Guidon, jean-françois, lieut.-colonel retraité. (2000 fr., 20 avril 1816). Coutances, depuis 1816.	196	30
Dupont, officier retraité (1803), 1er janvier 1825. Depuis plus de 3 ans dans l'arrondissement. La Baleine.	149	44
Lemonnier, charles, officier retraité, 1200 fr. (Ordonnance du 20 avril 1816). Le Mesnil-Garnier, depuis 1816.	134	45
Delamare, louis-guillaume, officier retr., 1300 fr. (Décrets des 1er octobre 1807, 1er février 1810 et mai 1812). Orval, depuis 1816.	186	48
Le Roux, franç-victor, lieutenant de vaisseau, retraité. (Ordonnance du 1er novembre 1817). Regnéville, depuis 1817.	157	54

6e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE LA HAYE-DU-PUITS.

MM.		fr.	c.
Auvray, charles, cultivateur,	Appeville.	503	»
Aubey, jean, fermier,	Vindefontaine.	601	29
Barbey, pierre, propriétaire,	St-Symphorien.	1137	24
Bataille, étienne, notaire,	la Haye-du-Puits.	300	47
Bricquebecq, hyppolite, herbager,	Cretteville.	621	97
Bricquebecq, françois, propriétaire,	*id.*	429	18
Bricquebecq, franç.-aug., propriétaire,	*id.*	633	86
Brochard, françois, propriét.,	St-Symphorien.	623	45
Cottelle, jacques, propriétaire,	Vindefontaine.	467	88
Cottelle, jean, propriétaire,	*id.*	376	63
Cuquemel, fermier,	St-Nicolas-de-Pierrepont.	338	33
Dauxais, georges, fermier,	Coigny.	227	50
Dagoury, René, cult.,	St-Sauveur-de-Pierrepont.	350	23
Dagoury, bon, propriétaire,	*id.*	877	45
Davy-Lahurie, propriétaire,	la Haye-du-Puits.	279	45
Degroult, louis, cultivateur,	Coigny.	253	75
Deschamps, jean-louis, maire,	*id.*	350	86
Dolbet, françois, propriétaire,	Gerville.	601	28
Duchesne, jean, cultivateur,	la Haye-du-Puits.	400	16
Dufour, aimable, cultivateur,	Montgardon.	421	08
Duprey, pierre, cultivateur,	Bolleville.	351	28
Encoignard, louis, off. de santé,	la Haye-du-P.	232	48
Eudes, jean-françois., fermier,	Coigny.	315	60
Eudes, pierre-françois, adjoint,	Appeville.	541	64
Eustasse-de-Denneville, pierre-marie, écuyer,	Denneville.	1222	42
Eustasse, pierre, cultivateur,	Denneville.	249	16
Hébert, jean, cultivateur,	Bolleville.	334	59
Hébert, pierre-léonard, cultivateur,	Prétot.	327	51
Hostingue-des-Planques, pierre, maire,	Doville.	540	69
Hue, siméon-marie, propr.,	la Haye-du-Puits.	2320	43
Jehenne, jacques, cultivateur,	Appeville.	204	08
Jehenne, joseph, fermier,	*id.*	254	41
Lamarche, jean, cultivateur,	Montgardon.	236	90
Larose, charles, prop.,	la Haye-du-Puits.	207	46
Lechanoine, gilles, maire,	Varenguebec.	291	58

Langronne, guillaume, meunier,	*id.*	276	63
Le Comte, auguste, propriétaire,	Prétot.	202	77
Le Comte, jean-baptiste, fermier,	Coigny.	303	31
Le Comte, martin, fermier,	Cretteville.	312	83
Le Cour, frédéric, percepteur,	*id.*	325	76
Le Couturier, philippe, cultivateur,	Bolleville.	247	51
Le Danois, louis, cultivateur,	Vindefontaine.	327	96
Le Danois, martin, cultivateur,	*id.*	243	81
Le Drans, paul-louis, cultivateur,	Lithaire.	412	26
Lemesley, jean-baptiste, cultivateur,	Prétot.	309	74
Lempérière, hervé, cultivateur,	Neufmesnil.	843	77
Lengronne, pierre-louis, maire,	St-Symphorien.	310	41
Lepoupet, michel, cultivateur,	Mobecq.	311	97
Lepoupet, jacques, cultivateur,	*id.*	240	28
Lequertier, charles, propriétaire,	*id.*	797	42
Lesage, joseph, cultivateur,	Appeville.	593	86
Lesaulnier, jean, cultivateur,	Doville.	219	07
Letenneur, antoine-louis, receveur de l'enregistrement,	la Haye-du-Puits.	539	11
Levavasseur, pierre, fermier,	Cretteville.	432	27
Leviautre, dit Labretonnière, propr.,	Appeville.	896	11
Malassis, françois, fermier,	Vindefontaine.	266	57
Malenfant, pierre, cult.,	St-N.-de-Pierrepont.	321	72
Marie-Mauvieux, fermier,	Cretteville.	337	40
Martin, louis, cultivateur et maire,	Lithaire.	228	46
Mauger, bon, cult.,	St-Sauveur-de-Pierrepont	275	30
Mesnage, charles, maire,	Appeville.	2306	58
Moitier, pierre, md de cuirs,	la Haye-du-Puits.	205	42
Perrotte, nicolas, cultivateur,	Appeville.	599	82
Piquenot, pierre, maire,	Glatigny.	366	46
Philippe, bernard, cultivateur,	Appeville.	307	74
Pontis, françois, cultivateur,	Cretteville.	334	79
Pontis-des-Malières, fr., cultivateur,	*id*	312	48
Pontus, georges, propriétaire,	*id.*	439	50
Pontus, jacques, cultivateur,	*id.*	817	29
Poret-des-Croutes, jean-françois, maire,	Denneville.	1530	35
Potier, julien-françois, percepteur,	Prétot.	322	98
Quenot, pierre, cultivateur,	Montgardon.	278	61
Quiedeville, pierre, percepteur,	St-Remy-des-L.	208	64
Tirel, auguste, pharmacien,	la Haye-du Puits.	203	33
Tirel, jean-baptiste, md épicier,	*id.*	380	05
Vasselin, françois, cultivateur,	Denneville.	238	96
Vichard, nicolas, cultivateur,	Gerville.	275	47
Violette, léonard, cultivateur,	St-Symphorien.	906	61

Violette, pierre-andré, md de bestiaux et meunier,	la Haye-du-Puits.	1213	95

CANTON DE LESSAY.

Beuve, félix, cultivateur,	St-Patrice-de-Clds.	324	34
Beuve, jacques-franç., cultivateur,	Vesly.	892	07
Beuve, pierre-louis, cultivateur,	*id.*	407	58
Beuve, françois, cultivateur,	Angoville-sur-Ay.	278	91
Beuve, jean-adelard, maire,	Vesly.	440	55
Carbonnel, dit St-Louis, pierre, cult.,	Lessay	213	88
Cavey, pierre, cult.,	St-Patrice-de-Claids	213	43
Cornavin-Chanvalon, henri, prop.,	Laulne.	937	12
Dauvin-des-Longchamps, pierre-alexandre, cultivateur,	Anneville.	201	97
Delalonde, pierre, propriétaire,	St-Patrice-de-C.	387	77
Desheulles, pierre-françois, chirurgien,	Pirou.	820	78
Dupray, gilles-louis, cultivateur,	Vesly.	263	46
Ernouf, nicolas, propriétaire,	Angoville-sur-Ay.	309	69
Fautrat, guillaume, meunier,	Vesly.	508	96
Fautrat, sénateur-franç., cultivateur,	Vesly.	207	45
Galopin-Letertre, pierre, prop.,	la Feuillie.	459	45
Godefroy-Duval, gilles, cultivateur,	Geffosses.	234	64
Godefroy-Lavallée, pierre, cultivateur,	*id.*	291	94
Gohet, gilles-quirin, maire,	Lessay.	203	26
Groucy, nicolas-louis, cultivateur,	Pirou.	222	59
Harasse, léonard, notaire,	*id.*	498	01
Henri, léonard, cultivateur,	la Feuillie.	236	13
Hue, stanislas-xavier, maire,	Millières.	204	98
Jouninet, félix, maire,	Laulne.	431	49
Jourdan-Lafortinière, césar-auguste-armand-victor, juge de paix,	Lessay.	349	82
Kadot-de-Sebeville, denis-alphonse, prop.,	St-Patrice-de-Claids.	1136	07
Lamy, louis-auguste, cultivateur,	Millières.	236	73
Le Bret, thomas, cultivateur,	Anneville.	320	94
Lechevalier, françois, cultivateur,	Laulne.	483	67
Lechevalier, sébastien, cultivateur,	Lessay.	239	26
Lecouvey, auguste, cultivateur,	*id.*	239	29
Le Gueltel, pierre-laurent, cultr,	Pirou.	209	12
Lelièvre, julien-nicolas, cultivateur,	Millières.	207	21
Lemonnyer-Delepesse, pierre, cult.,	Vesly.	242	28
Lemoucheux, pierre-dominique, cult.,	*id.*	253	51
Lemoucheux, pierre-antoine, cult,	Vesly.	214	88
Lemoucheux, victor-onézime, cultivat.,	Lessay.	216	33

Lenoir, noël, cultivateur,	St-Patrice-de-C.	214	07
Le Pourry, jean, cultivateur,	*id.*	238	45
Le Tourneur, louis, huissier,	Lessay.	200	48
Luce, pierre, maire,	Bretteville-sur-Ay.	442	66
Maresq-Beaupré, louis-charles, prop.,	Geffosses.	600	69
Meslin-Lesjardins, esprit-isidore, cultivateur,	la Feuillie.	217	93
Paquet, jean, cultivateur,	Bretteville-sur-Ay.	329	77
Pouret, raoult, maire,	Anneville.	474	74
Rihouet, victor, propriétaire,	Geffosses.	977	95
Regnault-la-Fresnerie, julien, prop.,	Créances.	482	82
Rosselin, amand, cultivateur,	Anneville.	208	53
Sanson, michel, cult. et meunier,	Laulne.	515	36
Sohier, louis, cultivateur,	Geffosses.	222	04
Sorin-Delamare, adolphe, écuyer,	Angov.-sur Ay.	480	06
Tirel, siméon, propriétaire,	Bretteville-sur-Ay.	1199	31
Traisnel, guillaume, cultivateur,	Lessay.	479	13
Vray, aimable-constant, percepteur,	*id.*	400	22

CANTON DE PÉRIERS.

Alexandre, florent, cultivateur,	Marchésieux.	230	30
Avril, jacques, juge de paix, député,	Périers.	747	64
Bailhache, norbert, md épicier,	*id.*	747	63
Beauquesne, jean-jacques, gendarme,	*id.*	251	03
Burais, pierre, adjoint,	Marchésieux.	277	99
Cautionnard, hyacinthe, propriétaire,	Périers.	242	69
Clément-des-Maisons, julien-françois, prop.,	St-Germain-sur-Sèves.	467	51
Dameuve, léonard, adjoint,	Feugères.	390	08
De Goulhot, achille-félicité, vivant de son bien,	St-Germain-sur-Sèves.	1910	63
Delalonde, guillaume, maire,	Gorges.	516	61
Dolley, jean, docteur-médecin,	Périers.	205	41
Decussy, richard, propriétaire,	Feugères.	608	72
Dhalwin-Depiennes, propriétaire,	Périers.	350	96
Duclouet, jean-françois, propriétaire,	*id.*	309	65
Dujardin, pierre, maire,	Gonfreville.	334	95
Duprey, eustache, ancien notaire,	Périers.	855	99
Dupray, louis, meunier,	Gorges.	205	49
Durel, pierre, cultiv.,	St-Germain-sur-Sèves.	221	53
Fautrat, pierre, cultivateur,	*id.*	212	39
Ferrand-de-la-Conté, alexandre-pierre-jean, écuyer,	Feugères.	1016	53

Ferry, pierre, meunier,	Feugères.	223	66
Gislot-Bordemer, paul, employé des contributions indirectes,	Périers.	366	15
Groualle, louis-victor, marchand,	*id.*	369	09
Guayrin-Longueval, propriétaire,	*id.*	228	51
Guenier, jacques, propriétaire,	*id.*	1047	89
Hébert, dit Carrières, cult., St-M.-d'Aubigny.		464	14
Jouenne, pierre, adjt, St-Germain-sur-Sèves.		354	09
Journeaux, charlemagne, épicier,	Périers.	218	58
Launay, jean-baptiste, marchand,	*id.*	343	48
Le Bellier, pierre-fr., ex-huissier,	*id.*	250	52
Le Canu, jean, cultivateur, St-M.-d'Aubigny.		310	78
Le Canu, gilles, maire,	*id.*	247	46
Leclerc-de-la-Harisière, pierre, maire,	Périers.	790	29
Le Cocq-Descroutes, cultivateur,	Gorges.	260	64
Le Cocq-Lafremondière, prop., St-G.-sur-S.		276	02
Le Comte, jacques, cultivateur,	Périers.	962	78
Le Comte, pierre, cult., St-Germain-sur-S.		554	83
Le Danois, richard, fermier,	St-Jores.	354	79
Le Doux, françois, cultivateur,	Gorges.	450	07
Le Houelleur, jean, fermier,	St-Jores.	271	55
Leleudet, jean, fermier,	*id.*	279	80
Lelièvre, fils, françois, cultivateur,	Gorges.	203	88
Lemagnian, bernard, cultivateur,	St-Jores.	411	69
Lemelletier, françois-robert, maire	Nay.	286	06
Lemoine, jean-désiré, pharmacien,	Périers.	290	15
Lemouzin-de-St-Germain, jean-gabriel, propriétaire,	Marchésieux.	1156	16
Le Noël, pierre, percepteur,	St-Martin-d'A.	401	35
Lepreux, françois, propriétaire,	Périers.	237	43
Lerendu, louis-victor, notaire,	*id.*	262	63
Le Roy, charles, fermier,	St-Jores.	202	45
Le Roux, charles, meunier,	St-Martin-d'A.	391	60
Lescaudey-Manneville, pierre, propriétaire,	Périers.	560	47
Lescaudey-Manneville, léon, prop.,	*id.*	224	41
Mahier, charles-valentin, md de bestiaux,	*id.*	465	11
Mahier, bonaventure, cultivateur,	*id.*	237	55
Mahier, isidore, aubergiste,	*id.*	237	31
Malherbe, jean-charles, cultivateur,	Gorges.	225	04
Marie, françois, cultivateur,	Périers.	352	52
Moricet, jean-auguste, cultivateur,	*id.*	292	20
Moricet, louis, cultivateur,	Marchésieux.	573	87
Ourry, jacques-antoine, prop., St-Martin-d'A		595	07
Ourry, françois, cultivateur,	Marchésieux.	204	46

Pacary,	pierre,	cultivateur,	St-Sébastien-de-R.	319 28
Palla,	jean,	propriétaire,	Gonfreville.	258 60
Pauger,	jean-françois,	pharmacien,	Périers.	303 97
Poignavent,	louis,	meunier,	St-Sebastien.	401 88
Poulain-Dumarais,	françois,	cult.,	Marchésieux.	303 13
Rauline,	jean-pierre,	maire,	Feugères.	609 62
Regnault,	jacques,	maire,	Marchésieux.	383 12
Regnault,	gustave,	médecin,	Périers.	579 35
Rihouet,	françois,	cultivateur,	*id.*	210 65
Rihouet,	jean,	cultivateur,	*id.*	279 56
Rihouet,	jacques-étienne,	contrôleur des vivres de la marine, à Cherbourg,	*id.*	1704 60
Rihouet,	jean-philippe-frédéric,	conseiller référendaire à la cour des comptes,	Gorges.	1149 86
Rivière,	jacques,	md mercier,	Périers.	482 84
Robin-Prévalée,	jean-baptiste-léonard,	docteur-médecin,	*id.*	1051 56
Robin-du-Genestel,	léonard,	avocat,	*id.*	1940 05
Thomas,	pierre,	cultivateur,	*id.*	371 45
Vaultier,	léonard-jean,	propriétaire,	*id.*	465 07
Vaultier,	jean,	cultivateur,	St-Germ.-le-Vte.	289 76
Vibet,	pierre-léonard,	huissier,	Périers.	225 53
Vieillard,	jacques,	docteur-médecin,	*id.*	555 72

CANTON DE SAINT-MALO-DE-LA-LANDE.

Blanchet,	pierre,	cultivateur,	la Vandelée.	204 88
Bucaille,	jean-baptiste,	propriétaire,	Blainville.	231 40
Cardin,	maximilien,	cultivateur,	Anctoville.	302 89
Caruel-les-Closets,	georges,	prop.,	Heugueville.	1706 28
Chapel,	victor,	médecin et adjoint,	Gouville.	682 56
Clamorgam (de),	alexandre,	vivant de son bien,	Heugueville.	578 11
Coulomb,	pierre-rené,	cultivateur,	Tourville.	496 06
Doublet,	jacques,	cultivateur,	Gouville.	470 74
Esnouf,	jacques-vital,	propriétaire,	*id.*	545 43
Epiard,	julien-françois,	maire,	Montsurvent.	348 40
Fleury,	charles,	propriétaire,	Heugueville.	230 56
Fleury,	pierre,	propriétaire,	la Vandelée.	851 50
Gaillard,	hylarion,	curé,	St-Malo-de-la-Lande.	235 90
Guillemain,	jacques,	cultivateur,	Brainville.	374 12
Guillot,	abel,	fabricant d'huile,	Blainville.	206 17
Guillot,	jean,	marchand,	Servigny.	248 23
Laurent,	nicolas,	cultivateur,	Montsurvent.	214 81
Leclerc,	jean-baptiste,	propriétaire,	*id.*	736 08

Lecrosnier, jean, propriétaire,	Gratot.	209	23
Leccosnier, pierre-charles, cultivateur,	*id.*	248	40
Lefevre, michel, cultivateur,	Ancteville.	293	67
Le Gagneur, nicolas, cultivateur,	Heugueville.	480	75
Lehobey, adolphe, cultivateur,	Servigny.	362	38
Lehuby, jean-françois, marchand,	Agon.	308	90
Lemare, jean-germain, md mercier,	*id.*	536	18
Lemière, victor, capitaine au long cours,	S.-Malo-de-la-Lande.	344	40
Lemperière, jacques, maire,	la Vandelée.	426	54
Le Mesle, désiré, vivant de son bien,	Gouville.	260	16
Le Rosty, louis-étienne, médecin,	Agon.	276	21
Le Rosty, hervé, officier de santé,	*id.*	307	27
Le Rosey, jacques, propriétaire,	Montsurvent.	308	64
Mequet, charles, lieutenant de vaisseau,	Agon.	408	20
Michaud, pierre, propriétaire,	Heugueville.	409	69
Robin, amand, cultivateur,	Montsurvent.	376	29
Robin, louis-charles, cultivateur,	Blainville.	232	63
Robin, florentin, cultivateur,	*id.*	321	»
Robiquet, nicolas, officier retraité,	Tourville.	350	57
St-Pair, jean-baptiste, cultivateur,	Blainville.	228	56
Sauvage, jean-baptiste, prop.,	Brainville.	226	54
Séverie, jean-baptiste, propriétaire,	Tourville.	257	89
Tanqueray, charles-georges, maire,	Agon.	668	77
Tanqueray, pierre, cultivateur,	Blainville.	221	52
Ybert, pierre, propriétaire,	Gouville.	1095	75
Ybert, richard, cultivateur,	*id.*	284	31

CANTON DE SAINT-SAUVEUR-LENDELIN.

Alny-Derouville, auguste-timothée, cultivat.,	St-Sauveur-Lendelin.	281	12
Basset, charles, cultivateur,	*id.*	238	99
Bouillon, gilles, cultivateur,	la Ronde-Haye.	232	43
Burnel, jean, cultiv.,	Hautteville-la-Guichard.	280	22
Campain, jean, cultivateur,	le Mesnil-Bus.	212	66
Dancel-Dutot, charles, écuyer,	Hautteville-la-G.	1684	80
Delisle, louis, cultivateur,	la Ronde-Haye.	213	54
Deperrière-Lavallée, pierre, cultivateur,	le Mesnil-Bus.	225	»
Deschamps, guillaume-michel-ange, capitaine retraité et maire,	Montbuchon.	242	75
Desbarres, pierre, cultivateur,	*id.*	220	27
Duchemin-Dulumel, pierre-vincent, capitaine de recrutement,	Hautteville-la-Guichard.	214	75

Baudouit, jean, cultivateur,	le Mesnil-Bus.	407	78
Dujardin, jacques, cultiv.,	St-Sauveur-Lendelin.	231	97
Duperouzel, julien, cultiv.,	Muneville-le-B.	473	34
Durgerne, féréol, meunier,	*id.*	236	33
Fatout, pierre, cultivateur,	St-Sauv.-Lendelin.	337	69
Fastout, pierre, cultiv.,	Muneville-le-Bingard.	361	04
Fauvel, alexandre, cultivateur,	la Ronde-Haye.	272	26
Ferrand-de-la-Conté, étienne-pierre-isidore, écuyer,	St-Sauveur-Lendelin.	706	52
Ferrand-de-la-Conté, georg.-marie-louis-franç., écuyer, chev. de St-Louis,	*id.*	964	14
Fersand-de-Montreuil, [illegible], chevalier de la légion d'honneur,	Montcuit.	830	98
Fremont, victor, cultivateur,	*id.*	233	54
Girard, léonard, notaire,	St-Sauv.-Lendelin.	250	60
Godefroy, jean-baptiste,	Montreuille-le-Gaichard.	221	97
Gosselin, hector, employé dans les contributions indirectes,	St-Sauveur-Lendelin.	454	60
Laisney, pierre, cultivateur,	*id.*	395	71
La Vieille, henri, cultivateur,	le Lorey.	436	13
La Vieille, pierre, maître,	le Lorey.	238	45
Le Cadu, jean, cultivateur,	Vaudrimesnil.	259	95
Le Cordonnel, franç., cultivateur,	Mesnil-Bus.	267	56
Le Chevalier, jacques, meunier,	le Lorey.	352	38
Leclerc, jean-théodore, meunier,	*id.*	203	31
Le Cordier, louis, notaire,	Camprond.	439	58
Lecrosnier, guillaume, offi. retr.,	St-Sauv.-L.	333	01
Le Loutre, jean, juge de paix,	Vaudrimesnil.	643	90
Le Maître, françois-michel, vivant de son bien,	St-Sauveur-Lendelin.	1362	92
Le Page, jean-fr., prêtre,	St-Aubin-de-Perron.	1381	69
Le Planquais, manuel, cult.,	Muneville-le-B.	293	67
Letrouit, chrysostôme, cultivateur,	Camprond.	215	75
Longien, nicolas, cultivateur,	Muneville-le-B.	546	43
Michel-de-Monthuchon, écuyer,	Monthuchon.	2415	66
Oeouf-Mangerie, jacques, cultivateur,	le Lorey.	211	10
Pinel-Ebremont, casimir, propriét.,	Montcuit.	767	74
Rouelle, jean-baptiste, percepteur,	*id.*	339	79
Varin, bon, percepteur,	St-Sauveur-Lendelin.	221	89
Vautier, nicolas, cultivateur,	Monthuchon.	203	56
Vigot, pierre, cultivateur,	Camprond.	623	08

Electeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 de la loi du 19 avril 1831.

Hoquin, quentin, capitaine retraité. (1054 fr.

décret du 20 mars 1810). Périers. 127 49
Cromier, jean-baptiste, capitaine de vaisseau, retraité. (2050 fr., ordonnances du 22 novembre 1814 et 21 mars 1820). Blainville. 138 88
Le Roux, victor-françois, capitaine retraité. (1200 fr., ordon. .... 1814). Gratot. 149 51

7e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON DE BARENTON.

MM.		fr.	c.
Abraham, louis-gabriel, curé,	Barenton.	284	60
Achard-Delelnardière, pierre-andré, propriétaire,	St-Cyr-du-Bailleul.	215	52
Aufray-Freschère, propriétaire,	*id.*	270	50
Bechet, michel, cultivateur,	*id.*	263	13
Bechet, nicolas, propriétaire,	*id.*	493	01
Bonnesœur, médecin,	St-Georges-de-Rouelley.	304	38
Bonnesœur-Bourginière, avocat,	Barenton.	562	74
Boutry, aîne-jean-b., cultivateur,	Barenton.	404	09
Brault-Lesplanches, prop.,	St-Georges-de-R.	255	14
Caillebotte-la-Vente, gilles, propriétaire,	Ger.	433	85
Coupel, julien, propriét.,	St-Georges-de-R.	280	44
Dary, pierre, cultivateur,	Barenton.	264	15
Davy, auguste, juge de paix,	*id.*	246	09
Esneu-Hautebrousse, gabriel, maire,	Ger.	424	33
Fouilleul, jean-b., cult.,	St-Cyr-du-Bailleul.	484	50
Guyard, françois, propriétaire,	Barenton.	221	80
Guimond, pierre, cultivat.,	St-Georges de-R.	353	11
Haye-Dubignen, propriétaire,	*id.*	208	87
Langlois-Lachesnaye, propriétaire,	*id.*	345	07
Laumondays, guillaume, propriétaire,	Barenton.	358	62
Laumondays, jean-fr., officier de santé,	*id.*	290	88
Lelièvre-Laprise, fabricant de pots,	Ger.	413	89
Levesque, jean, propriétaire,	St-Cyr-du-Bailleul.	265	10
Malon, jean, maire,	St-Georges-de-Rouelley.	329	12
Osouf, louis, ancien notaire,	St-Cyr-du-B.	218	53

Penlou, jacques, propriétaire,	Barenton.	242	46
Poisson-Dumesnil, aug., propriétaire,	*id.*	475	45
Postel, auguste-jean-david, médecin,	*id.*	307	19
Postel, pierre, propriétaire,	*id.*	288	79
Postel, théodore, propriétaire,	*id.*	457	79
Robbes, françois, marchand de pots,	Ger.	321	39
Robbes-Bissonnière, ch., md de pots,	Ger.	413	77
Truelle, michel, propriét., St-Cyr-du-Bailleul.		281	85
Vèron, jean-françois, fabricant de pots,	Ger.	258	82
Vezard, andré, cultivateur,	St-Cyr-du-B.	218	72

CANTON D'ISIGNY.

Boisnard-Grandmaison, conrad, vérificateur des douanes,	les Biards.	243	46
Charuel, louis, cultivateur,	*id.*	240	60
Cocard, louis, juge de paix,	Isigny.	271	09
Cruel, françois, propriétaire,	*id.*	214	91
Dubreuil, françois, propriétaire,	le Buat.	224	69
Dubuat, françois-jean, écuyer,	la Mancellière.	604	16
Dumesnil, auguste-louis, maire,	Montigny.	1038	71
Dumesnil, honoré, propriétaire,	*id.*	496	39
Dumesnil, louis, propriétaire,	*id.*	402	»
Gesnouin-la-Garenne, franç., prop.,	Vézins.	299	33
Guérin, charles, propriétaire,	le Mesnil-Thébault.	375	93
Guérin, guillaume, propriétaire,	*id.*	235	02
Guillemin, étienne, propriétaire,	Montgothier.	274	19
Jouenne, françois, propriétaire,	Montigny.	235	62
Lebrun-Deblon, marie-émilien, propriétaire,	le Mesnil-Bœufs.	741	14
Lehéricey, michel, propriétaire,	la Mancellière.	242	52
Le Roy-de-Brée, frédéric, propriét.,	Isigny.	2059	98
Le Séméchal, pierre, prop.,	le Mesnil-Thébault.	290	95
Levesque, jean, propriétaire,	St-Cyr-du-B.	219	37
Lion, jacques, propriétaire,	Montgothier.	261	90
Piquois, rené, md de chiffons,	*id.*	326	82
Tencère, jacques, adjoint,	Isigny.	262	21
Tesson-de-la-Mancellière, louis-auguste, chev. de St-Louis.	la Mancellière.	1308	84

CANTON DE JUVIGNY.

Anger, michel, fabricant de papier,	Chérencey-le-Roussel.	262	45
Aubry, julien, fabricant de papier,	*id.*	351	29

Bagot, rené, maire,	la Bazoge.	538	35
Besnier, romain, huissier,	Juvigny.	216	49
Boiton, françois, propriétaire,	Chasseguey.	263	74
Delaunay, jean, maire,	Refluveille.	449	91
Deverdun, charles, propriétaire,	Chasseguey,	809	64
Duhamel, jean-baptiste, avocat,	Refluveille.	464	32
Gasté, louis, cultivateur,	Juvigny.	361	29
Gasté-Dubourg, gilles, fabricant de papier,	le Mesnil-Tove.	309	10
Giroult, michel, cultivateur,	*id.*	233	71
Guilgaud, nicolas, officier de santé,	Juvigny.	435	64
Hardy, étienne, propriétaire,	Refluveille.	238	66
Lahoussaye (de), victor-joseph, propriétaire,	le Mesnil-Rainfray.	902	78
Poisnel-Lantillière, charles, cultivr,	Refluveille.	217	85
Potier, andré, cultivateur,	*id.*	224	59
Raulin, ange, md de laines,	Juvigny.	322	11
St-Germain (de), jean, cultivateur,	la Bazoge.	1554	80

CANTON DU TEILLEUL.

Achard-de-la-Vente, victor, écuyer,	le Teilleul.	301	77
Almin, étienne, chev. de St-Louis,	Ferrières.	1289	83
Avenel-de-Nantrail, frédéric-auguste, propriétaire,	Heussé.	301	35
Blandet, pierre-jean, maire,	Buais.	479	29
Boutry, mathurin, cultivateur,	Ste-Marie du-B.	219	90
Buisson-Perronnais, julien, cultiv.,	Husson.	206	84
Cahours, abel, propriétaire,	Savigny.	871	96
Chemin, rené, maire,	Ste-Marie-du-Bois.	520	99
Cousin-des-Louvellières, arsène, employé des douanes,	le Teilleul.	855	78
Danguy, gabriel, militaire retraité,	*id.*	261	04
Debon, nicolas, cultivateur,	Buais.	262	43
Demarseul, auguste, propriétaire,	*id.*	513	49
Denot, charles-andré, cultivateur,	Husson.	218	23
Destanger, jules-hilaire, écuyer,	*id.*	400	22
Dubourgblanc-d'Apreville, charles, capitaine de vaisseau, retraité,	St-Symphorien.	1519	43
Fortin, michel, cultivateur,	Savigny.	328	39
Gasnier, jean-baptiste, cabaretier,	le Teilleul.	319	39
Gaudin, françois-joseph, cultivateur,	*id.*	211	59
Gérard, michel, percepteur,	*id*	316	46
Gesbert, ferdinand-charles, maire,	Ferrières.	310	09

Geslin, françois, propriétaire,	Ferrières.	214	64
Guesdon, julien, percepteur,	Buais.	214	82
Hamel, jean-julien, propriétaire,	Savigny.	311	40
Hamon, pierre, cultivateur,	Husson	248	06
Jouin, pascal, propriétaire,	le Teilleul.	322	68
Jouin-Maisonneuve, vincent, prop.,	*id.*	292	75
Lanvoué, charles, prop.,	Savigny-le-Vieux.	453	86
Laisné, françois, propriétaire,	St-Symphorien.	229	31
Lepaintheur, charles, propriétaire,	Buais.	273	65
Piel, gilles-françois, propriétaire,	Husson.	948	67
Piel-Thébaudière, gabriel, propriét.,	Ferrières.	240	98
Regnault, césar, notaire,	le Teilleul.	1694	61
Rouel, louis-julien, arpenteur,	Buais.	230	77
Sequard, jean-baptiste, maire,	le Teilleul.	446	44
Taborel, alexandre, greffier de paix,	*id.*	306	78
Fencé, julien, propriétaire,	Buais.	270	89
Tusson, jean-baptiste, propriétaire,	Heussé.	477	22

CANTON DE MORTAIN.

Achard, jacques, prop.,	N.-Dame-de-Touchet.	248	53
Achard-de-Bonvouloir, charles, comte, chevalier de la légion d'honneur,	Romagny.	248	30
Alix, jean-baptiste, cultivateur,	St-Barthélemy.	211	10
Almin-de-Valconseil, gabriel-auguste, chevalier de St-Louis,	Mortain.	477	05
Amand, pierre-françois, avoué,	*id.*	565	06
Amette, marc-antoine, prop.,	Neufbourg.	462	96
Andre, georges, cultivateur,	Romagny.	201	30
Balisson, urbain, propriétaire,	Mortain.	939	40
Bernard, henri, propriétaire,	le Neufbourg.	711	04
Bochin-Marette, michel, prop.,	St-Clément.	232	17
Bochin-Marette, pierre, prop.,	*id.*	574	97
Boursin, clément, meunier,	*id.*	269	48
Boursin-Celinaye, mathurin, prop.,	Mortain.	341	60
Champs, michel, greffier du trib. c.,	*id.*	310	30
Chesnel, pierre, chev. de la lég. d'hon.,	*id.*	474	16
Clouard-Laforge, julien, cult.,	St-Barthélemy.	266	21
Collibeaux, jacques, recev. de l'enreg.,	Mortain.	691	07
Collibeaux, félix, vérif. de l'enreg.,	*id.*	364	11
Cordoen, jacques-jean, avoué,	*id.*	298	24
Delatouche, georges, propriétaire,	Bion.	533	51
Delaubrière, pierre, maire,	St-Jean-du-Corail.	274	13
Delaunay-Pasturlière, expert,	Mortain.	376	73
Delossendière, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	944	05

Durocher, René-Léonor, propriétaire,	Mortain.	541	55
Eudes, Germain-Gilles-Narcisse, ancien contrôleur des contributions indirectes,	Mortain.	452	02
Fortin-Grossinière, Gilles, cultivat.,	Villechien.	253	83
Fouqué, Jean-Fr., principal du collége,	Mortain.	237	23
Garnier, Jean, prof. au col. Bourbon,	*id.*	1079	60
Gnesdon-de-Beauchesne, propriétaire,	*id.*	1481	64
Gruel, Vincent-Félix, pharmacien,	*id.*	366	99
Hamon, Georges-Anne, maire,	Bion.	724	86
Havas-du-Taillis, hyac., aubergiste,	Mortain.	416	86
Helie, Gilles-Marie, propriétaire,	*id.*	358	01
Herbert-Heuzerie, Pierre, propriétaire,	*id.*	408	41
Hervieu-Lancisère, Félix, adjoint,	Villechien.	269	13
Josset, Louis-Henri, avocat,	Mortain.	3	9 15
La Chambre-de-Vaubotel, frédérie, propriétaire,	N.-D.-de-Touchet.	2127	11
Laigre-de-Grainville, propriétaire,	Mortain.	408	82
Laisné, André-Louis, propriétaire,	*id.*	387	83
Laisné, Pierre, chev. de la lég. d'hon.,	*id.*	234	17
Lebel, Michel-Auguste, imprimeur,	*id.*	201	69
Le Court, Gabriel, juge au tribunal civil,	*id.*	406	48
Le Court-de-Ste-Marie, Louis-Jacques, chevalier de St-Louis,	le Neufbourg.	4	4 79
Le Crosnier-Barberie, Eugène, receveur particulier des finances,	Mortain.	843	59
Le Goux, Julien, cultivat.,	N.-D.-de-Touchet.	283	66
Le Jemble, Pierre, propriétaire,	Mortain.	406	47
Le Maistre, Prosper, sous-préfet,	*id.*	317	92
Le Mardelé, Jacq., cult.,	N.-D.-de-Touchet.	925	97
Lespinasse (de), René, ch. de St L.,	Mortain.	1789	09
Lespinasse (de), Amedée, avocat,	*id.*	232	76
Leverdays, Jean-François, médecin,	*id.*	595	98
Leverdays, Siméon, chir. major retraité,	*id.*	204	22
Leverdays, Lucien, juge de paix,	*id.*	365	09
Libert, Henri, propriétaire,	*id.*	519	35
Lorier, Noël, cultivateur,	Romagny.	281	42
Marseul (de), Joseph, percepteur,	Mortain.	500	60
Marye-Gesberdière, Jean, proprétaire,	*id.*	365	66
Miquelard, Alexis, recr. des contrib. indes,	*id.*	211	90
Miquelard, Jean-Baptiste, avocat,	*id.*	313	35
Mitaine, Jules, médecin, adjoint,	*id.*	490	32
Moulin, Jean-Jacques, propriétaire,	*id.*	326	45
Noël, Julien, avocat,	*id.*	278	82
Paris, François, juge d'instruction,	*id.*	480	27
Piel, Jacques, avocat,	*id.*	501	01

Pierre, adolphe, imprimeur,	Mortain.	285	91
Poullain-Lacroix, pierre, avocat,	*id.*	332	67
Poullain-Pondauphin, jean, maire,	*id.*	226	72
Poullain, siméon-antoine, propriétaire,	*id.*	252	23
Pracontal (de), athanase, propriétaire,	*id.*	7171	37
Rogues, michel, conducteur-voyer,	*id.*	456	99
Sallo, julien-marie, propriétaire,	*id.*	357	22
Thébault, louis, md épicier,	*id.*	396	13
Vaufleury (de), armand, propriétaire,	*id.*	1127	07

CANTON DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET.

Alleaume, jean, maire, St-Martin-de-Landelles.		835	11
Amin, georges, md drapier, St-Hilaire-du-H.		242	12
Angé, pierre, notaire,	*id.*	362	18
Barbé, pierre, cultivateur,	Parigny.	269	04
Barbedette, françois, propr., St-Hilaire-du-H.		249	08
Barbedette, julien, propriétaire,	Virey.	250	60
Boivent, jean, propriét., St-Brice-de-Landelles.		366	57
Boussin, jean, propriétaire,	Milly.	335	68
Boussin, julien-henri, propriétaire,	*id.*	443	89
Brehier, françois, notaire, St-Hilaire-du-H.		496	93
Brehier, louis, propriétaire, St-Hilaire-du-H.		710	14
Brindejonc-de-Berminghem, jean-marie-pierre, propriétaire,	Martigny.	1373	34
Chevallier, thomas, médecin, St-Hilaire-du-H.		330	68
Cordon, gilles, propriétaire, le Mesnillard.		241	46
Cordon, georges, maire, les Loges-Marchis.		366	84
Dâtin, jacques, md de toiles, St-Hilaire-du-H.		302	57
Dâtin, guillaume, propriétaire,	*id.*	425	53
Demezange, étienne, percepteur,	Milly.	295	25
De Pracontal, hyppolite, jean-françois, lieutenant d'artillerie,	St-Hilaire-du-H.	518	98
Destouches, jacques, cultivateur,	*id.*	214	41
Dorange-Louvière, propriét., St-Brice-de-L.		298	21
Duhamel-de-Milly, alph., propriétaire,	Milly.	789	81
Dumesnil, armand, propriétaire, le Mesnillard.		982	42
Dupont, hyacinthe, propriétaire,	Virey.	209	89
Fauchon, jacques, prop.,	St-Hilaire-du-H.	1780	10
Fortin, louis-julien, prop.,	*id.*	387	50
Foubert, michel, juge de paix,	*id.*	882	35
Fouqué, pierre, md de cierges,	*id.*	249	85
Fremin, jean, cultivateur, les Loges-Marchis.		247	54
Gaté, pierre-jacques, propriétaire, Martigny.		219	82

Gaudin-de-Villaine, sylvain-charles, capitaine instructeur au 4e rég. de chasseurs,	Moulines.	364	83
Hamelin, jacques, pharm.,	St-Hilaire-du-H.	260	69
Hantraye, césar, prop.,	les Loges-Marchis.	222	83
Hardy, auguste, propriét.,	St-Hilaire-du-H.	454	97
Hellou, jean, meunier,	les Loges-Marchis.	249	»
Heslouis, auguste, propriétaire,	Milly.	244	57
Heslouis, hyppolite, propriétaire,	Lapenty.	453	76
Heslouis, jean-b., aubergiste,	St-Hilaire-du-H.	262	90
Hirbec, jacques, cultivateur,	St-Brice-de-L.	494	04
Hurel-Lafielle, richard-jean-jacques, receveur de l'enregistrement,	St-Hilaire-du-H.	320	54
Jehanne, françois, propriétaire,	*id.*	268	66
Jenvrin, pierre, md de fer,	*id.*	906	44
Kermarec, léandre, propriétaire,	*id.*	475	90
Laigre-de-Grainville, jean-baptiste, conseiller honoraire à la cour de Caen,	les Loges-M.	932	00
Lair, louis-julien, propriétaire,	Virey.	465	66
Lalaney, gustave, maire,	Lapenty.	464	50
Laumondais, gabriel, propriétaire,	Virey.	260	61
Laumondais, joseph, avocat,	St-Hilaire-du-H.	564	07
Lebel, louis, propriétaire,	les Loges Marchis.	433	95
Lebel, jacques, propriétaire,	St-Hilaire-du-H.	1072	34
Le Chevallier, jean, march.,	St-Hilaire-du-H.	240	63
Le Forestier, joseph, propriétaire,	Virey.	306	78
Le Monnier-Datinière, julien, prop.,	Milly.	297	68
Le Prieur, françois, propriétaire,	Virey.	903	93
Le Rebours, fréd., drapier,	St-Hilaire-du-H.	394	66
Le Rebours-Pigeonnière, louis-pierre, juge de paix,	St-Hilaire-du-H.	492	80
Le Roy-Laboulaye, jean, propriétaire,	Milly.	441	86
Le Roy, louis, prop.,	St-Brice-de-Landelles.	238	34
Levesque, nicolas, prop.,	St-Hilaire-du-H.	500	48
Lorgeril (de), édouard, prop.,	Parigny.	430	33
Lorgeril (de), émile, propriétaire,	Chevreville.	805	64
Lorgeril (de), capitaine de cavalerie,	Parigny	1578	96
Lorgeril (de), philippe, propriétaire,	*id.*	642	52
Louet, jean-baptiste, maire,	Milly.	514	69
Normand, françois-jean, cultivateur,	Virey.	259	61
Raulin, julien, md de laines,	St-Hilaire-du-H.	353	62
Renault, jean, propriétaire,	St-Hilaire-du-H.	270	49
Restoux, louis, propriétaire,	Lapenty.	392	69
Roger, jean, propriétaire,	St-Hilaire-du-H.	232	53
Roullin, isidore, médecin,	*id.*	915	71
Turmelle, dit Gravelle, cultivateur,	Montigny.	296	36

Turmelle, jean-baptiste, propriét., Martigny. 290 28

CANTON DE SAINT-POIS.

Benoist, jean-b., propr., St-Maur-des-Bois. 431 26
Chardin, nicolas, propriétaire, Montjoie. 406 07
Chardin, pierre, propriétaire, *id.* 315 32
Dauray, louis, chev. de St-Louis, St-Pois. 1630 36
Dauray, raimond, propriétaire, *id.* 746 81
Debrecey, jean-françois, la Chapelle-Cécelin. 214 40
Desfeux-Beltiere, étienne, prop., St-Lt.-de-C. 355 52
Gaultier-de-Carville, ange, prop., Boisyvon. 3178 85
Gendrin-du-Dézert, siméon-pierre-françois, maire, St-Maur-des-Bois. 205 24
Hus-Lesjardins, françois, cultiv., St-Lt-de-C. 260 02
Hus-Saintonnière, pierre, cultivateur, *id.* 337 92
La Chambre-de-Vauborel, charles-louis-alexandre-henri, chef-de-bataillon ret., le Mesnil-Gilbert. 1052 46
Laisné, julien, cultivateur, Montjoie. 235 70
Lalleman-Marpaudière, julien, propriétaire, St-Laurent-de-Cuves. 269 85
Lechevalier, pierre, propriétaire, le Mesnil-G. 383 45
Lemardelay, jacques, maire, *id.* 239 72
Payen, françois, cultivateur, *id.* 284 86
Peslin, gabriel, prop., St-Laurent-de-Cuves. 256 02
Poullard, gilles, juge de paix, *id.* 1008 48
St-Paul-de-Lingeard (de), charles-henri, propriétaire, Lingeard. 1436 50
St-Paul-de-Lingeard (de), charles-nicolas, comte, *id.* 1837 50

CANTON DE SOURDEVAL.

Allix, guillaume, quincaillier, Sourdeval. 280 88
Barbot, jean-baptiste, cultivateur, *id.* 264 03
Bazin, michel, quincaillier, *id.* 260 45
Bochin, guillaume, m^d de bœufs, *id.* 265 91
Buffard, pierre, propriétaire, Vengeons. 750 73
Clouard, jean, propriétaire, Sourdeval. 360 72
Davy, denis, fabricant de papier, maire, Perriers. 488 07
Debon, pierre, cultivateur, Sourdeval. 252 99
Delossendière, alphonse, maire, Vengeons. 892 35
Desretours-de-Chaulieu, louis-jules-auguste, baron, St-Martin-de-Chaulieu. 750 56

Ellet, benjamin, pharmacien,	Sourdeval.	301	42
Gasté, jacques, fabricant de papier,	Beauficel.	385	68
Germain, julien, fabricant de papier,	Brouains.	487	18
Giffault, jean, fabricant de papier,	*id.*	370	58
Hamon, jacques, md, adjoint,	Vengeons.	307	79
Juhel, jean-baptiste, maire,	le Fresne-Poret.	323	74
Landelle, michel, cultivateur,	Sourdeval.	389	87
Legeult, pierre, md de chevaux,	Vengeons.	219	27
Lejemble, jacques, maire,	Beauficel.	518	30
Le Lavendier, françois-anne, prop.,	Sourdeval.	301	43
Le Nicolais-Pelletrie, pierre, cult.,	Sourdeval.	440	18
Le Roy-Piton, pierre, md commissionne,	*id.*	464	50
Levivier, adolphe, juge de paix,	*id.*	373	90
Lorier, théophile, propriétaire,	*id.*	252	02
Louvrier, guillaume, meunier,	Vengeons.	203	40
Louvrier, jean-jacques, md d'engrais,	Sourdeval.	325	81
Mathieu, joseph, officier de santé,	*id.*	290	88
Meslay, pierre, adjoint,	*id.*	1018	49
Miquelard-Hauchamp, jacques, md,	*id.*	568	63
Miquelard-Maisonneuve, pierre-jean-baptiste, fabricant de faulx,	*id.*	298	05
Millet, jacques, laboureur,	*id.*	216	57
Millet, thomas, corroyeur,	*id.*	245	12
Morel, andré, fabricant de papier,	Brouains.	292	82
Moulin-Launay, charles, prop.,	Sourdeval.	259	49
Rondel, romain, notaire,	*id.*	285	24
Templer-Maisonneuve, julien,	propriétaire, Vengeons.	202	40
Thibault, jacques, propriétaire,	Sourdeval.	271	44
Trochon, andré-marie, huissier,	*id.*	579	99
Trotbon, jean-françois, notaire,	*id.*	431	04

Electeurs adjoints, inscrits en vertu de l'article 3 de la loi du 19 avril 1831.

Leroux, louis-pierre, maire, chef-de-bataillon, retraité. (1800 fr. de pension. Ordonnance du 21 août 1822). Barenton, depuis le 25 août 1814.		150	48

3e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

CANTON D'AVRANCHES.

MM.		fr.	c.
Abraham-Dubois, adolphe, avocat,	Avranches.	1030	11
Abraham-Dubois, théod., pr. du Roi,	*id.*	900	25
Allain, pierre, contrôleur principal,	*id.*	226	41
André, julien, marchand de vins,	*id.*	258	18
Arrondel, antoine, vivant de son bien,	*id.*	243	84
Ballot, pierre, vivant de son bien,	*id.*	521	90
Ballot, fils, pierre, vivant de son bien,	*id.*	252	34
Bazire, jean, cultivateur,	Ponts.	200	66
Becquet, hyp., conducteur des ponts et chaussées,	Avranches.	221	42
Bedouin, aimable, conducteur-voyer,	*id.*	228	14
Belle-Etoile-Dumottet, jean, propriét.,	*id.*	1943	41
Belprey, charles, vivant de son bien,	*id.*	607	81
Belprey, constantin, vivant de son bien,	*id.*	1090	27
Besnier-du-Chauchais, robert-charles, vivant de son bien,	*id.*	277	94
Besson, jean-marie, employé des contributions indirectes,	*id.*	308	39
Blondel-Duclis, jean-baptiste-rené, vivant de son bien,	Avranches.	1448	27
Boessé, michel, médecin,	*id.*	1121	71
Boudent-Godelinière, jacques, adjoint,	*id.*	1115	87
Boudent, auguste-jean-fleury, receveur particulier des finances,	*id.*	1120	08
Boutry-la-Fresnaye, henri, prop.,	*id.*	524	27
Bouvet, jean, chirurgien de marine,	*id.*	262	38
Boyeldieu, emmanuel, propriétaire,	*id.*	677	88
Bréhier, louis-joseph, substitut,	*id.*	248	54
Bunel, victor-louis, recev. particulier des finances,	*id.*	732	83
Carbonnel (de), hervé, comte,	*id.*	2149	40
Carbonnel (de), gabriel, baron,	*id.*	1089	58
Carbonnet-Boessel, louis, conseiller d'arrondissement,	*id.*	1161	31

Caruel, pierre, greffier du trib. civil,	Avranches.	774	31
Castillon-de-St-Victor, louis, prop.,	*id.*	480	30
Caumont, félix, vivant de son bien,	*id.*	517	02
Céard, simon, vivant de son bien,	*id.*	222	37
Challes, pierre, md mercier,	*id.*	479	33
Cherbonnel, auguste, percepteur,	*id.*	230	01
Chrétien-Montreuil, hyppolite, avocat,	*id.*	495	96
Couillard-Vicomterie, françois-marie-laurent, conserv. des hypothèques,	*id.*	435	31
Coupard, pierre, médecin,	*id.*	649	05
Danjou, alexandre, cap. de cavalerie,	*id.*	239	84
Danjou-Dulonguay, emmanuel, chev. de St-Louis,	*id.*	357	14
Davy, étienne, vivant de son bien,	*id.*	500	84
Davy-de-Bois-Roger, agnès-marie-renée, propriétaire,	*id.*	270	39
Decbérencey, jacques, architecte,	*id.*	343	33
Délabroise, jean, chev. de la lég. d'hon.,	*id.*	471	98
Délagrené-de-Vatiéval, françois, sous-inspecteur des douanes,	*id.*	1396	35
De Lancesseur, ernest, propriétaire,	*id.*	492	98
Délauney, françois, principal du collége,	*id.*	307	15
Delongraye, louis-jacques, avocat,	*id.*	378	01
Delenteigne, louis, inspect., St-Martin-des-C.		246	87
De Pirch, ernest, ch. de la l. d'h., Avranches.		289	24
Desplanches, jean-b., propr., le Val St-Pair.		761	48
Dévssautier, bélisaire, propriétaire, Avranches.		878	10
D'Hauteville, félix, capitaine retraité,	*id.*	751	38
Dubecquét, jean, propriétaire,	*id.*	546	16
Dubecquet, pierre, juge de paix,	*id.*	569	29
Dubois, gilles, avoué,	*id.*	382	02
Dubouexic, pierre, chevalier de St-Louis et de la légion d'honneur,	Avranches.	2988	42
Duguépéroux, françois, propriétaire,	*id.*	204	32
Duhomme, charles, propriétaire,	*id.*	2558	08
Dumont, pierre-louis, cultivateur,	St-Ovin.	243	41
Dupont, rené, propriétaire,	Vains.	282	13
Duquesnoy, jules, comte,	St-M.-des-Champs.	353	72
Durand, aug., propriétaire,	St-J.-de-la-Haize.	369	42
Engerrand, jacques, avocat,	Avranches.	691	48
Feuilleul, louis, propriétaire,	*id.*	574	34
Ferrey-Montitier, jean-b., propriétaire,	*id.*	1913	47
Fontan, honoré-vincent, négociant,	*id.*	665	69
Frain, joseph, baron, ch. de la lég. d'h.,	*id.*	741	63
Frain, charles, lieut. de gendarmerie.	*id.*	510	33
Fontaine, jacques-joseph, avocat,	*id.*	249	78

Gaspaillard, victor, propriétaire,	Avranches.	508 75
Gaudin, françois, propriétaire,	Marcé.	210 89
Gaudin-de-St-Brice, françois-théodore, chev. de la lég. d'hon., sous-préfet,	Avranches.	1172 98
Gauquelin, victor, avocat,	id.	1149 22
Gautier, victor, propr, St-Senier-s.-Avranches.		437 04
Gautier, ferdinand, ch. de la lég. d'hon.,	id.	203 91
Gautier, paul, pharmacien,	Avranches.	251 67
Gervais, nicolas, md mercier,	id.	329 58
Gilbert, jean-baptiste, notaire,	id.	546 52
Godin, gilles rené franç., avocat,	id.	208 71
Grandais, pierre, prêtre,	id.	401 16
Grandin-de-Mansigny, of. de marine, la Godefroy.		260 93
Guarin-Vitry, jean-baptiste, receveur principal des douanes,	Avranches.	388 87
Guerin-Duchemin, jean, avocat,	id.	412 61
Guerin-Fontan, georges, avocat,	id.	440 73
Guerin-Duvivier, auguste, percepteur,	Vains.	318 58
Guerin, louis-julien, médecin,	Avranches.	315 53
Guerin, paul, propriétaire,	id.	335 52
Guerin, louis, receveur des douanes,	Vains.	346 42
Guillard, jacques, propriétaire,	Avranches.	223 »
Guillard, louis-auguste, 1er commis des postes à Caen,	Avranches.	201 17
Huet-Labrousse, hypp., propriétaire,	id.	319 88
Huet-Labrousse, directeur des postes,	id.	644 60
James-Duhamel, félix, notaire,	id.	235 66
James-Duhamel, joseph, propriétaire,	id.	562 55
Jenvresse, jean-françois, avocat,	id.	1869 14
Labbé, pierre, cultivateur,	le Val-St-Pair.	223 44
Lahougue, jean-jacques, avocat,	Avranches.	460 83
Lahuppe, françois, propriétaire,	id.	298 18
Lainé, andré, entrepreneur de routes,	id.	299 21
Landry, claude, économe de l'hospice,	id.	375 10
Langlois, charles, cultivateur,	le Val-St-Pair.	303 51
Larcher, louis, propriétaire,	Avranches.	310 90
Laurent-Buffetière, bap., prop.,	le Val-St-Pair.	250 23
Latouche, thomas, tanneur,	Avranches.	227 74
Lebeurier, jean-pierre, avoué,	id.	307 16
Lebourlier, joseph, licencié en droit,	id.	284 81
Lebourlier, gaspard, médecin,	id.	239 19
Lechault-Larivière, pierre, propriétaire,	id.	424 32
Lechevalier, prosper, licencié en droit,	id.	1366 32
Lechevalier-Delamarre, bon, chevalier de St-Louis,	Avranches.	587 85

Lechair-Picquenard, pierre, chapelier,	Avranch.	224	79
Leclerc, pierre, receveur municipal,	*id.*	1628	47
Leclerc, victor, propriétaire,	*id.*	1604	39
Lecomte, pierre, propriétaire,	*id.*	229	41
Le Dieu, arsène, juge d'instruction,	*id.*	530	15
Legard-Lafosse, augn, maire, le Val-St-Pair.		310	39
Le Jolys-de-Villiers, prosper-raymond, contrôleur des contributions directes,	Avranches.	218	61
Le Loup, ambroise, propriétaire,	*id.*	327	67
Lemaignen, françois, chev. de la lég. d'h.,	*id.*	667	31
Le Maître, hyppolite, recev. de l'enreg.,	*id.*	333	72
Lemarié, dominique, substitut,	*id.*	325	40
Lemasson, adolphe, percepteur,	*id.*	379	98
Lemasurier, jean-louis, cultivateur,	Vains.	242	95
Lemoine, robert-charles, prop., le Val St-Pair.		324	32
Lemoine-Desmares, gilles-robert-pierre, chev. de la légion d'honneur,	Avranches.	3743	13
Le Paige-Dorsenne, edme-charles-louis, baron, colonel retraité, chev. St-Louis,	*id.*	719	38
Lepeltier, thomas, propriétaire,	*id.*	379	52
Leroux-Delaunay, jean-césar, avocat,	*id.*	963	37
Lesplu-Dupré, rené, médecin,	*id.*	946	44
Letellier, arsène, cultivateur,	Vains.	246	77
Letellier, robert-denis, maire,	Marcé.	276	01
Letessier, joseph, maître de poste,	Avranches.	502	84
Letestu-Guérinière, julien, propriétaire,	*id.*	906	62
Littré, victor, orfèvre,	*id.*	230	58
Lorin, denis-marie-jean, contrôleur des contributions indirectes,	*id.*	355	23
Maillard, françois, juge de paix,	*id.*	427	89
Marie, théophile, vérif. des douanes,	*id.*	312	59
Martin, gabriel, chev. de la lég. d'hon.,	*id.*	615	63
Millet, louis-pierre, propriétaire,	*id.*	304	40
Montier, victor, commissaire-priseur,	*id.*	255	64
Morin, gabriel, capitaine retraité,	*id.*	297	34
Morin, ambroise, juge de paix,	*id*	386	73
Motet, jean, président du tribunal civil,	*id.*	938	83
Olivier, anatole, maire,	*id.*	291	15
Olivier, constantin, lieut. de gendarmerie,	*id.*	1067	61
Ozenne-des-Nards, charles, propriétaire,	*id.*	231	24
Ozenne, charles, propriétaire,	*id.*	386	56
Patin, gabriel, cultivateur,	Plomb.	207	49
Payen-de-Chavoy, philippe, prop,	Avranches.	1087	62
Peseril-Montval, propriétaire,	*id.*	222	50
Philippe-Cantilly, robert, propriétaire,	*id.*	664	80

Pillant, louis, propriétaire,	Avranches.	543	89
Pinel, pierre, propriétaire,	*id.*	1327	36
Pitel, pierre, cultivateur,	Plomb.	271	01
Piton, édouard, md mercier,	Avranches.	266	61
Poilvillain-de-Misonard, auguste, prêtre,	*id.*	285	96
Portier, thomas, boulanger,	*id.*	217	52
Pracontal (de), louis, propriétaire,	*id.*	877	23
Pracontal (de), camille, propriétaire,	*id.*	286	67
Prével, aimable, horloger,	*id.*	594	64
Regnouf, marc, chev. de la lég. d'hon.,	*id.*	1111	83
Regnouf, alban, lieut. de vaisseau,	*id.*	602	16
Richer, pierre, ingénieur en chef,	*id.*	770	83
Rioult-de-Montbray, xavier, juge,	*id.*	333	77
Robillard-de-Beaurepaire, hyacinthe-charles, avocat,	*id.*	252	51
Robillard, jean, propriétaire,	*id.*	353	03
Roulier, jean, capitaine de cavalerie,	*id.*	204	95
Salles, charles-étienne, avocat,	*id.*	237	72
Sanson, gilles, capitaine retraité,	*id.*	462	32
Servestre, françois, propriétaire,	*id.*	281	»
Soulâtre, louis-françois, avoué,	*id.*	309	28
Tardif-de-Vauclair, constant, prop.,	*id.*	788	72
Teurterie-Desplanches, gabriel, prop.,	*id.*	245	23
Thébault, franç., cult., St-Martin-des-Champs.		251	27
Thebault-Grimbot, julien, membre du conseil général du département,	Avranches.	1479	39
Thébault, valentin, propriétaire,	*id.*	609	86
Trochon-L'Amérique, jean, prop., le Val St-P.		288	11
Tullet, julien, avoué,	Avranches.	289	45
Vesval-Enjourbault-Duhamel, pierre-louis-joachim, propriétaire,	*id.*	324	51
Voisin, édouard, médecin,	*id.*	331	57
Yvon, françois-rené, maire,	la Godefroy.	223	13

CANTON DE BRECEY.

Anfray-Cotentinière, ferdinand, propriétaire, le Grand-Celland.		519	64
Angeard, toussaint, md de chevaux, Brecey.		203	76
Cassin, gabriel, pharmacien,	*id.*	350	29
Chapel, pierre, cultivateur,	Braffais.	480	66
Couenne, françois, propriétaire,	Tirepied.	234	94
Debesne, jean, maire,	St Nicolas-des-Bois.	378	12
Detesson, jean, prop.,	la Chapelle-Urée.	979	58

Desleux, gilles, cultivateur,	N.-Dame-de-L.	216	02
Dejuvigny-d'Aussère, louis, maire,	Vernix.	216	86
Frault, julien, cultivateur,	Brecey.	272	49
Gauthier, julien-jean-baptiste, médecin,	*id.*	355	23
Gauquelin, julien-françois, maire,	Braffais.	238	78
Gilbert-Beaupré, jean, propriétaire,	Brecey.	576	17
Grandais, guillaume, propriétaire,	Tirepied.	1042	18
Guérin, françois, cultivateur,	*id.*	430	70
Mallais, nicolas, cultivateur,	*id.*	220	47
Lanos, victor, maire, pharmacien,	Brecey.	365	53
Lahuppe-de-Larturière, jean-jacques, chev. de St-Louis,	Vernix.	1097	14
Laurent-Bercoisière, pierre, maire,	les Cresnay.	281	84
Lebocey, françois, médecin,	Brecey.	235	60
Lebourguet-Laperelle, chirurg.,	St-J.-du-Corail.	223	94
Le Clair, georges, propriétaire,	Cuves.	402	16
Legent, louis, cultivateur,	Brecey.	241	17
Lemenager, michel, cultivateur,	*id.*	216	81
Lemoussu, pierre, teinturier,	*id.*	222	32
Leroux-Delaunay, propriét.,	le Grand-Celland.	458	16
Loyvet, pierre, propriétaire,	Brecey.	234	98
Lucas-de-St-Aubin, propriétaire,	Tirepied.	372	40
Lenepveu-de-Dungis, prop.,	St-G.-de-Livoye.	286	03
Vaugrente, françois, maire,	*id.*	222	95

CANTON DE DUCEY.

Allain-des-Longschamps, louis, prop.,	Ducey.	431	58
Baron, jean-louis-charles, notaire,	*id.*	390	09
Bunel, françois, propriétaire,	St-Quentin.	3129	51
Champion, jean, marchand,	Ducey.	222	74
Coubart, louis, lieutenant-colonel retr.,	Poilley.	719	99
Cordoen, édouard, adjoint,	St-Quentin.	334	41
Delabroise-de-St-Léger, antoine-jean-rené, propriétaire,	le Mesnil-Ozenne.	2206	83
Delapigannière, louis, propriétaire,	Juilley.	267	07
Delaroche-des-Pilliers, propriétaire,	Ducey.	347	05
Delaroche, françois, juge de paix,	*id.*	333	71
Delaroche, paul-augustin, cultivateur,	*id.*	311	58
Delivet, jean-baptiste, médecin,	*id.*	852	38
Dupont, julien, maire,	St-Quentin.	480	93
Duteil, rené-jean, percepteur,	Juilley.	217	80
Duteil, louis, propriétaire,	Poilley.	204	05
Gesnouin, théophile, propriétaire,	Ducey.	335	70

Grimbot, guillaume, maire,	Marcilly.	446	61
Mezeray-Hardy, barthélemy, cult.,	Précey.	217	32
Heyzé, isidore, notaire,	Ducey.	292	64
Hirou-Charterie, charles, propriétaire,	*id.*	311	04
Langlois, françois, cultivateur,	Ceaux.	258	99
Lebedel, pierre, propriétaire,	St-Quentin.	666	27
Legendre, jean, cultivateur,	*id.*	206	50
Lepetit, jean, cultivateur,	Ducey.	225	50
Le Sénéchal, auguste, pharmacien,	*id.*	201	28
Letellier-Demontaure, félix-casimir, chevalier de St-Louis,	Précey.	324	34
Lusley, césar, percepteur,	St-Quentin.	254	56
Morel, louis, cultivateur,	Précey.	341	13
Morel, rené, cultivateur,	Juilley.	241	72
Morin, charles, propriétaire,	Ducey.	214	60
Pinot, emmanuel, propriétaire,	*id.*	293	72
Pinot-Bodinais, pierre, propriétaire,	Poilley.	928	57
Poulain, jean, cultivateur,	Marcilly.	388	07
Provost, julien-françois, cultivateur,	Précey.	344	17
Provost, françois, maire,	Ceaux.	272	30
Roussel-des-Landes, jean, cult.,	St-Quentin.	401	09
Roger-Valhubert, propriétaire,	Précey.	534	46
Sauvé, françois, propriétaire,	Ducey.	602	16
Trochon, pierre, cultivateur,	Marcilly.	300	01

CANTON DE GRANVILLE.

Abraham-Dubois, hyppolite, conseiller référendaire à la cour des comptes,	Granville.	796	01
Allain-de-Crécy, jean, propriétaire,	St-Pair.	482	05
Allix, théodore-casimir, propriétaire,	Donville.	391	50
Avril, guillaume, propriétaire,	St-Planchers.	274	54
Beaumont, louis, commre-priseur,	Granville.	235	73
Bennard, jean-pierre, épicier,	*id.*	228	14
Boessel-Hallerie, jacques, propriétaire,	*id.*	338	17
Boessel-Dubuisson, martial, commis princip. à la navig. des douanes,	*id.*	922	65
Boisnard-Grandmaison, françois, négociant,	St-Nicolas-près-Granville.	755	42
Boisnard-Grandmaison, maurice-françois, négociant,	Granville.	507	33
Bougours, jean, capitaine au long cours,	St-Nicolas-près-Granville.	284	64
Cambernon, félix, négociant,	Granville.	750	95
Campion, jacques, négociant,	*id.*	5002	65

Chabert (de) , pierre-louis, vérificateur des douanes ,	Granville.	698	96
Chapron, françois-pierre, armateur,	*id.*	469	60
Clément, pierre-louis, armateur,	*id.*	336	07
Clément-Leval, thomas, propriétaire,	*id.*	1464	98
Couraye-Duparc, louis-augustin,	*id.*	657	28
Daguenet, michel, propriétaire,	*id.*	327	25
Daguenet, pierre, lieutenant de vaisseau,	*id.*	264	86
Darthenay, auguste, md épicier,	*id.*	232	83
Delamusse, jean-baptiste, cap. de frégate, retr., chev. de la lég. d'honneur,	*id.*	366	10
Delarue, pierre, propriétaire,	St-Pair.	300	74
Deperonne, pierre, propriétaire,	Granville.	321	59
Epron-de-la-Horie, louis-jacques, contre-amiral retraité,	St-Nicolas-près-Granville.	2788	77
Fissadame, gilles, cultivateur,	Donville.	227	45
Fougeray-Ducoudray, louis-jean, négociant,	Granville.	519	13
Fougeray, luc, lieut. de vaisseau,	Yquelon.	715	54
Frestel-Montmartin, marie-jacques-michel, propriétaire,	St-Nicolas-près-Granville.	453	»
Ganne-Beaucoudray, jean, propriétaire,	*id.*	1169	07
Gallonde, pierre, receveur principal des douanes,	*id.*	340	90
Girard-des-Prairies, jean, négociant,	*id.*	740	33
Guillebot, louis, courtier,	*id.*	321	30
Harasse, augustin, négociant,	*id.*	1004	56
Helène, jean, cultivateur,	*id.*	218	72
Hamel, étienne, courtier,	*id.*	249	95
Hugon, gaud-gilles, juge de paix,	*id.*	695	32
Hugon-Latour, françois, percepteur,	*id*	342	01
Jouvet, bazile-bonnaventure, négociant,	*id.*	333	41
Laforest, guillaume, cult.,	St-Aubin-des-P.	360	83
Lahoussaye, pierre-armand,	Granville.	790	55
Langlois, auguste, armateur,	*id.*	332	75
Leban, louis-françois, meunier,	Donville.	225	57
Lebouchet-de-Gatigny, louis-luc-françois, ancien capitaine de frégate,	St-Pair.	823	31
Leclerc, andré, chev. de St-Louis,	Granville.	589	83
Ledard, jean-marie, armateur,	*id.*	347	44
Lemaître, joseph, capitaine de vaisseau,	*id.*	210	64
Lemariey, pierre, commre de marine,	*id.*	395	51
Lemarié-des-Landelles, émile, receveur des douanes,	*id.*	438	54
Lemengnonnet, pierre-françois, négociant,	*id.*	4241	21

Lemoine, thomas, armateur,	Granville.	545	60
Lepelley-Fonteny, philippe, armateur,	*id.*	316	95
Lepron-Vaumoisson, louis, prop.,	Bouillon.	337	11
Leredde, luc, propriétaire,	Granville.	233	54
Leriche, jean, percepteur, St-N.-p.	Granville.	380	13
Lerond, pierre-auguste, propriétaire,	Granville.	876	27
Lerond, pierre-jacques, négociant,	*id.*	1952	32
Lerozey, pierre-michel, marchand,	*id.*	506	57
Letourneur-Laporte, thomas, cult.,	St-Planchers.	424	85
Levesque-Grand-Jardin, prop.,	Bouillon.	247	78
Levesque, louis, propriétaire,	*id.*	250	65
Louvel-des-Veaux, auguste-françois, contre-amiral retraité,	Granville.	204	61
Lucas-Girardville, pierre, propriétaire,	*id.*	664	68
Malicorne, jacques-louis, négociant,	*id.*	2056	12
Mequin-Duval, pierre, ingénieur,	*id.*	472	36
Orange, joachim-joseph, pharmacien,	*id.*	257	34
Pigeon St-Pair, françois, président de chambre à la cour royale,	*id.*	1623	61
Pigeon-St-Pair, jean, propriétaire,	*id.*	275	24
Pignolet, jacques, bouilleur d'eau-de-vie, St-Nicolas-près-	Granville.	225	20
Phérivong, françois, armateur,	Granville.	300	40
Pilvesse, louis, négociant,	*id.*	434	85
Picquenard, édouard, commissionnaire,	*id.*	268	58
Pigeon, frédéric-françois, médecin,	*id.*	448	45
Patin, olivier françois, percepteur,	*id.*	259	08
Pinsonnet, jean-pierre, maire,	Yquelon.	226	87
Tardif, françois, lieut.-col. retr.,	Granville.	214	25
Theault, hugues, propriétaire,	*id.*	203	74
Théroulde, françois, armateur,	*id.*	202	35
Toupet, jacques-michel, négociant,	*id.*	828	04
Trocherie, anne-pierre, armateur,	*id.*	341	67
Varin, joseph-marie, négociant,	*id.*	863	34

CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

Allain, guillaume, cultivateur,	le Tanu.	237	68
Allix, pierre, cultivateur,	Folligny.	228	03
Cacquevel-Laporte, propriétaire,	Champcervon.	217	49
Carbonnel-de-Canisy, hervé, prop.,	la Luzerne.	1219	84
Chenu, françois, maire,	la Rochelle.	303	20
Dairon, jean-nicolas, cultivateur,	St-Léger.	218	43
Delabroise-de-St-Leger, césar, propriétaire,	St-Ursin.	1311	34

Dugué, julien, maire,	la Mouche.	215	64
Duval-Duprey, françois, prop,	Hocquigny.	357	63
Duval, françois-pierre, maire,	Hocquigny.	206	39
Eudes, gilles, cultivateur,	Subligny.	225	82
Geffroy-Beauvalon, pharm.,	la Haye-Pesnel.	207	83
Genvresse-Lafosse, jean-b., maire,	Mesnildot.	324	22
Graffard, pierre, cultivateur,	le Tanu.	359	08
Hubert-Patinière, joseph, prop.,	la Beslière.	683	»
Hubert-Patinière, magloire, maire,	*id*	367	54
Hubert-Patinière, pierre, prop.,	la Haye-Pesnel.	363	34
Jouenne-les-Marais, noël, chirurgien,	*id.*	252	74
Layne, pierre, cultivateur,	St-Jean-des-Ch.	263	90
Leballais, pierre, cultivateur,	Beauchamps	308	50
Ledru, guillaume, prêtre,	Ste-Pience.	233	93
Ledru, françois-louis, percepteur,	le Luot.	227	41
Ledru, guillaume, maire,	*id.*	260	21
Lebodey, pierre, cultivateur,	le Tanu.	223	70
Lepetit-Lachambre, cultivateur,	Beauchamps.	201	34
Lorault, désiré, cultivateur,	la Beslière.	210	22
Lucas, guillaume, maire,	la Haye-Pesnel.	936	09
Mahé-Boislandel, adolphe, md ;	*id.*	271	26
Maillard-La Cavée, louis-philippe-auguste, juge de paix,	la Haye-Pesnel.	604	44
Maillard-La Cavée, jean, maire,	Champcervon.	373	78
Marie-Garenne, henri, propriét.,	Hocquigny.	207	14
Montier, constant, médecin,	la Haye-Pesnel.	358	65
Morin, julien, propriétaire,	*id.*	332	02
Morin, julien, notaire,	*id.*	425	75
Nelet, jean-charles, propriétaire,	*id.*	471	35
Pimor, philippe, cultivateur,	St-Jean-des-Ch.	312	53
Yvon-Dubreuil, propriétaire,	la Haye-Pesnel.	508	89

CANTON DE PONTORSON.

Allendy, paul, propriétaire,	Pontorson.	385	02
Barenton, pierre, propriétaire,	les Pas.	202	36
Brischarre, joseph, propriétaire,	Pontorson.	282	64
Brisot, noël, cultivateur,	*id.*	251	66
Burdelot-Pommeraye, rené, propriét.,	*id.*	886	34
Cribier, alexandre, maire,	Ardevon.	428	07
Debieu, françois, cultivateur,	Macey.	375	56
Despréaux-Labutte, pierre, propriétaire,	*id.*	395	86
Delouche, pierre-jean, huissier,	Pontorson.	340	07
Deverdun de-la-Crenne, propriét.,	Courcy.	2775	13

Duré, jacques, propriétaire,	Pontorson.	217	55
Fresnel-Besnerie, alexis, maire,	Huisnes.	270	53
Galland, gabriel, cultivateur,	Beauvoir.	641	86
Gautier, jean, cultivateur,	Ardevon.	331	35
Gillot, nicolas, cultivateur,	Vessey.	213	97
Guillard, gabriel, cultivateur,	Sacey.	263	46
Hardy, jean, médecin,	Pontorson.	667	27
Hébou, gabriel, pharmacien,	*id.*	382	59
Hersent, françois, aubergiste,	*id.*	532	19
Huard-Préfontaine, jean, propriétaire,	*id.*	297	13
Kremer, nicolas-joseph, médecin,	*id.*	265	59
Lacordaire, nicolas, propriétaire,	*id.*	286	28
Lanoe-de-la-Bastille (de), félix, méd.,	*id.*	1012	55
Lanoe-de-la-Bastille (de), henri, médecin,	les Pas.	835	96
Le Blanc, abel, pharmacien,	Pontorson.	236	55
Leclerc, jean, propriétaire,	*id.*	243	47
Lefranc, jean-baptiste, marchand,	*id.*	457	58
Lefranc, gabriel, marchand,	*id.*	369	41
Lemaréchal, jacques, propriétaire,	*id.*	208	23
Louiche, jean, cultivateur,	Vessey.	279	65
Louiche-Loumel, françois, maire,	*id.*	217	05
Meslé-Bretêche, henri, propriétaire,	Servon.	503	42
Rouilly, gabriel, propriétaire,	Pontorson.	453	49
Sondée, emmanuel, propriétaire,	Roncey.	296	40
Tanguy, louis-julien, maire,	Pontorson.	325	19
Tardif-Demoisdrey, victor, avocat,	Moidrey.	2042	92
Tesnière-de-Bremesnil, victor, baron,	Macey.	3304	»
Trincot, nicolas, percepteur,	Sacey.	323	67

CANTON DE SAINT-JAMES.

Barenton, julien, propriétaire,	St-James.	311	19
Baubigny, françois, propriétaire,	*id.*	1042	08
Belloir, julien, cultivateur,	St-Aubin-de-T.	217	74
Belloir, jean-françois, huissier,	St-James.	201	24
Bernier, jean, cultivateur,	la Croix-Avranchin.	359	45
Berthelot, nicolas, propriétaire,	Argouges.	310	13
Besnard-Binolaye, adj.,	St-Senier-de-Beuvron.	516	25
Chevallier, françois, cult.,	St-Laurent-de-T.	411	42
Chevallier, louis, cultivateur,	St-Senier-de-B.	394	98
Chevalier, ambroise, maire,	St-Laurent-de-T.	200	86
Collin, charles, percepteur,	St-James.	305	29
Danguet, césar, propriétaire,	Argouges.	212	66
Danguet, françois, instit.,	la Croix-Avranchin.	300	35
Davy, victor, propriétaire,	St-James.	299	74

Delaroche, victor, marchand,	St-James.	222	63
Delaroche, thomas, notaire,	*id*	253	81
Desgranges, jean, cultivat., la Croix-Avranchin.		235	49
Desnier, constant, cult.,	St-Aubin-de-T.	254	40
Despréaux, jacques, chirurgien,	St-James.	853	55
Douettée, fr., cultivateur, la Croix-Avranchin.		221	31
Doynel-de-Montécot, charles-théophile, marquis, chevalier de Malte,	Vergoncey.	2372	79
Duquesnoy, emmanuel, marquis,	Montanel.	2504	65
Etienvre, franç., cult., St-Aubin-de-Terregatte.		253	22
Godard-d'Isigny, propriétaire,	*id.*	635	50
Guérendel, roch, cultivateur, la Croix-Avr.		221	69
Guerendel, raoult, cultivateur,	*id.*	305	97
Guitton-de-la-Villeberge, crescent-gilles-anne, vicomte, maire,	Montanel.	1799	49
Jouenne, louis, meunier,	*id.*	278	30
Lehurey, victor, cultivateur,	St-James.	331	08
Lemasurier, julien, notaire,	*id.*	216	81
Lemasurier, joseph, ancien inspecteur de l'enregistrement,	St-James.	500	90
L'Homme, jean, cultivateur,	*id.*	400	37
Loir-Grandinière, jean, propriétaire,	Carnet.	248	38
Loir, jean, propriétaire,	*id.*	357	81
Lorin, inspecteur des douanes,	Beuvron.	323	37
Nicolle, pierre, cultivateur,	Argouges.	516	75
Philippe-Cantilly, juge de paix,	Montjoie.	211	31
Pigeon, guillaume, cultivateur,	St-James.	232	06
Piton-Dugault, armand, maire,	Argouges.	272	51
Picquerel, jean, cultivateur, St-Laurent-de-T.		314	74
Picquerel-Vaucelles, prop., la Croix-Avranch.		447	45
Rault, louis, maire,	Hamelin.	282	86
Romilly (de), louis, propriétaire,	*id.*	314	34
Roulier, auguste, propriétaire,	St-James.	299	91
Sauvaget, joseph, cultivateur,	Montanel.	207	94
Simon, françois, huissier,	St-James.	241	58
Sursois, eugène, médecin, maire,	*id.*	309	81
Thomas, armand, md de vins,	*id.*	253	50
Tesnière, pierre, cult., St-Senier-de-Beuvron.		243	19
Tesnière, julien, cult., St-Laurent-de-Terregatte.		241	57
Tesnière, pierre, cultivateur,	*id.*	283	50

CANTON DE SARTILLY.

Angot, auguste, ancien député,	Bacilly.	1236	52
Angot, alphonse, propriétaire,	*id.*	214	49

Bazire, rené, cultivateur,	Dragey.	218	34
Bienvenu, rené, médecin,	Genest.	252	62
Brehier, auguste, propriétaire,	Bacilly.	204	07
Carbonnet, pierre, avocat,	Carolles.	731	64
Costard, jacques, cult.,	St-Jean-le-Thomas.	273	06
Champion, joseph, ch. de la l. d'hon.,	Sartilly.	460	73
Chesnay, paul, cultivateur,	*id.*	210	89
Dairou, alexandre, cultivat.,	St-Michel-des-L.	205	19
Delongraye-Montier, franç., adjoint,	Lolif.	213	50
Delongraye, jacques, maire,	*id.*	382	92
Delongraye, jean, cultivateur,	*id.*	213	91
Deschamps-Dumanoir, jean,	St-Pierre-Langers.	325	52
Desfeux, jean-baptiste, notaire,	Sartilly.	305	89
Dodeman, rené, cultivateur,	Dragey.	224	57
Dupont, guillaume, cultivateur,	Bacilly.	296	58
Delahache, louis, propriétaire,	Champeaux.	339	71
Esnault, jean, cultivateur,	Sartilly.	275	66
Esnault, pierre, maire,	St-Pierre-Langers.	224	34
Estorre, pierre-augustin, maire,	Genest.	380	09
Gaallon-de-Brémorin, jean, prop.,	Dragey.	1433	36
Gond-la-Chesnaye, pierre-joseph, cultivateur,	St-Pierre-Langers.	230	78
Goupil-Chaumière, jean, cultiv.,	la Luzerne.	211	46
Jacques, jean-baptiste, cultivateur,	Genest.	241	68
Jourdan-Lafontaine, rené, cultiv.,	Bacilly.	279	11
Lechault, françois, cultivateur,	Lolif.	379	71
Lechault, rené, cultivateur,	Bacilly.	241	21
Le Chevalier-Dujardin, fr.,	St-Jean-le-Thomas.	212	53
L'Empereur-de-St-Pierre, claude-françois-joseph, propriétaire,	St-Pierre-Langers.	4196	76
Le Prieur, pierre, meunier,	Champcey.	249	37
Leroy, claude, cultivateur,	Ronthon.	232	31
Lemetayer, pierre, cultivateur,	Bacilly.	221	96
L'hoste, jacques, cultivateur,	Sartilly.	269	02
Lottin-Pechardière, fr., ch. de la lég. d'h.,	Lolif.	247	80
Pepin-Lacroix, jean, cultivateur,	Sartilly.	220	35
Philippe-Cantilly, françois, maire,	Lolif.	473	19
Turgot, arsène, maire,	Montviron.	330	26

CANTON DE VILLEDIEU.

Besnou, pierre, pharmacien,	Villedieu.	210	40
Beust, jean-jacques, huissier,	*id.*	302	72
Boscher, siméon, pharmacien,	*id.*	250	81
Bossard, jean-baptiste, propriétaire,	*id.*	212	94
Boudet, michel, maire,	Rouffigny.	343	57
Briens, louis-françois, cultivateur,	Fleury.	201	48

Bouard, guillaume, marchand,	Villedieu.	907	60
Cadet, théodore, élève en médecine,	*id.*	237	54
Chapel-Lacroix, nicolas, cult.,	Bourguenolles.	506	01
De St-Germain, sanson, prop.,	Ste-Cécile.	868	10
De St-Germain, françois, propriét.,	*id.*	290	10
Duparc-des-Landes, maire,	Villedieu.	370	01
Flottard, auguste, md de fer,	*id.*	227	95
Gilbert, pierre, maire,	Saultchevreuil.	701	65
Godefroy-Lacroix, nicolas, prop.,	Fleury.	367	30
Hamel, guillaume, propriétaire,	*id.*	245	90
Hamel-Préfontaine, pierre, prop.,	*id.*	393	17
Havard, félix, médecin,	Villedieu.	309	22
Lebois, guillaume, meunier,	*id.*	335	80
Leboucher, françois, cultivateur,	Fleury.	270	18
Ledo, denis, médecin,	Saultchevreuil.	235	52
Le Jemtel-Lairie, prop.,	Chérencé-le-Héron.	279	60
Lemoine, guillaume, fab. de papier,	la Bloutière.	320	21
Lemonnyer-Dugage, thomas, prop.,	Villedieu.	633	37
Lethimonnier, françois, cultiv.,	Rouffigny.	203	76
Lislafs, jean-baptiste, cultivateur,	Fleury.	342	05
Loyer, jean-nicolas, chaudronnier,	Villedieu.	230	83
Mauduit, pierre, propriétaire,	Montjoie.	246	89
Michel-de-Lepinay, charles, maire,	Ste-Cécile.	302	94
Marie, charles, md épicier,	Villedieu.	302	03
Néel, jean-baptiste, maire,	Champrepus.	286	36
Prével, pierre, boisselier,	Villedieu.	290	69
Saillofest, charles, md,	*id.*	231	61
Suriray, françois, fab. de papier,	la Bloutière.	236	87
Suriray, franç., aubergiste,	Saultchevreuil.	229	12
Viel, jean, propriétaire,	*id.*	301	55
Villain-Navet, gilles, percepteur,	Villedieu.	699	23
Vimont, françois, propriétaire,	*id.*	235	14
Voisin, jean-françois, marchand,	Fleury.	281	62

Electeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 *de la loi du* 19 *avril* 1831.

Delaverge, jacques-julien, chef-de-bataillon, retraité, officier de la légion d'honneur, Avranches, depuis plus de 3 ans.	189	66
Le Vavasseur, jean-jacques, capit. retraité, Avranches, depuis plus de 3 ans.	143	91
Le Carpentier, bertrand, capitaine, Tirepied, depuis plus de 3 ans.	123	35
Hubert, hervé, capitaine de frégate, retraité, Granville, depuis plus de 3 ans.	107	15

ADMINISTRATIONS.

PERSONNEL.

EXPLICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.

G✻ — *Grand Croix de la Légion d'honneur.*	*Légion d'honneur.*
GO✻ — *Grand officier de la Légion d'honneur.*	M. — [redacted]
O✻ — *Officier de la Légion d'honneur.*	a. — [redacted]
✻ — *Chevalier de la*	c. — [redacted]
	d. — *Desservant.*
	v. — *Vicaire.*
	p. — *Percepteur.*
	j. — *Juge de paix.*

PRÉFECTURE.

Préfet : M. Gattier ✻.

Conseiller de préfecture, secrétaire général : M. Feuillet ✻.

Conseillers de préfecture : MM. Houyvet, Le François, Le Bas, Vaultier.

SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-Préfets : MM. Gaudin-de-St-Brice ✻,

à Avranches; Le Breton, à Coutances; Clamorgam ✱, à Valognes; Bonissent, à Cherbourg; Le Maître ✱, à Mortain.

CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. Olivier, maire d'Avranches; Boisnard-Grandmaison; Angot, ancien député; Thebault-Grinbault; Leroux-Delaunay; Avoine-de-Chantereyne ✱; Le Buhotel; Vrac; Cabart-du-Lafayré; Brohon; Dauvrecher-Dangerville; Le Pesant ✱; Blouet; Rihouet ✱; Traisnel; Avril ✱; Champs; Lerebours-Pigeonnière; Noël; Tusson; Enouf; Samson-Lavalesquerie; Gendrin-Dumesnil; Clément ✱; Havin; Moulin; Sivard-de-Beaulieu; Lemarois; Le Courtois-de-Sainte-Colombe; Langlois.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement d'Avranches. MM. Carbonnet-Boissel, Cassin, Pinot, Harasse, Maillard-Lacavée, Tardif-de-Moidrey, Philippe-Cantilly, Godin, Duparc-des-Landes.

Arrondissement de Cherbourg. MM. Javin, Noël-Agnès, Lesdos, Mabire, Jean-Charles.

Grisel, Mabire, Damourette, Delaporte-Desvaux, Bourdet.

Arrondissement de Coutances. MM. Jouenne, Hamelin, Quesnel ✻, Violette, Rihouet, Lemare, Robin-Prévalée, Chapel, Le Loutre, Briens.

Arrondissement de Morlain. MM. Davy, Hamelin, Josse, Le Verdays ✻, Laumondais, Lebel, Lemardeley, Trochon, Gesbert.

Arrondissement de Saint-Lo. MM. Ozenne, Delarue, Guillot ✻, Hurel-Delafourrière, Campion, Hervieu-Laplanche, Le Sage, Sellier, Rauline.

Arrondissement de Valognes. MM. Viel-des-Longchamps, Lamache, Le Trecher, Envremer, Michel-de-Hacouville, Lerat, Pelée-Deyarennes, Marie-Deslongchamps, Lemor.

COMMUNES.

MM.

Acqueville. M. Lainé, a. Vanin, d. Grouit, (1) p. Renet.

(1) Nous n'avons indiqué parmi les vicaires, que ceux des villes principales; et, parmi les desservans, que ceux qui sont payés par l'Etat.

Agneaux. M. Putot, a. Desquesnes, d. Guilbert-Duperron, p. Diflaye.
Agon. M. Tanqueray, a. Mesnage, d. Auvray, p. Le Pelletier.
Aisel. M. Hue-de-la-Roque, a. Le Caux, d. Deshogues, p. Maurouard.
Alleaume. M. Née, a. Vicq, c. Gosselin, p. Tardif.
Amand (St). M. Gaillard, a. Duval, d. Pucel-la-Vallée, p. Cillouet.
Amfreville. M. Debrix, a. Lenfant, d. Renouf, p. De Boyer.
Amigny. M. Le Grand, a. Langlois, d. Hébert, p. Girette.
Anctevillé. M. Laurent, a. Cardin, d. Lecaplain, p. Lecrivain.
Anctoville. M. Herpin, a. Desdouitils, d. Loyer, p. Hélène.
André-de-Bohon (St). M. Lecuyer, a. Le Grosnier, d. Masseu, p. Esnault.
André-de-l'Épine (St). M. Pezeril, a. Baudet, d. Le Barbey, p. Foulcrocq.
Angey. M. Onfroy, a. Septans, d. Fillatre, p. Jamme ✻.
Angoville. M. Auvray, a. Duhoux, p. Levitre.
Angoville-au-Plein. M. Mériel, a. Allain, d. Bléhou, p. Robiquet.
Angoville-sur-Ay. M. Guillemin, a. Losuet, d. Le Blond, p. Aubert.
Anneville. M. De Vauquelin, a. Picquenot, d. Fontaine, p. Le Grand.
Anneville, canton de Lessay. M. Pouret, a. Rosselin, d. Aubry, p. Roger.
Annoville. M. Mahé, a. Deliste, d. Burvingt, p. Collette-Fauvisière.

Appeville. M. Mesnage, a. Le Sage, d. Lecerf, p. Campain.
Ardevon. M. Cribier, a. Guesdon, d. Geneaux, p. Fontaine.
Argouges. M. Piton-Dagault, a. Harambourg, d. Cruchon, p. Roussel.
Aubin-des-Préaux (St). M. Anquetil, a. Dumoncel, d. Lebas, p. Le Provost.
Aubin-de-Terregatte (St); M. Boyeldieu, a. Desnier, d. Fisel, p. Trochon.
Aubin-du-Perron (St). M. Vaultier, a. Ledot, d. Tesson, p. Varin.
Aucey. M. Duguéperoux, a. Davy, d. Tullet, p. Fontaine.
Auderville. M. Enquebec, a. Delay, d. Compère, p. Digard.
Audouville. M. Maine, a. Scelle, d. Mercent, p. Vicq.
Aumeville. M. Yvetot, a. Chislard, d. Fontaine, p. Dupont.
Auvers. M. Delatue, a. Lecaudey, d. Hamel, p. Gislot.
Auville-sur-le-Vey. M. Pignult, a. Lecourtois, p. *
Auxais. M. Roquelin, a. Letenneur, d. Alexandre, p. Gislot-Bordemer.
Avranches. M. Olivier, 1er a. Salles, 2e a. Boudent; c. de Saint-Gervais, Lesplu-Dupré; 1es. Le Paulmier, Ruby: 2e. de Notre-Dame-des-Champs, Bides; v. Mauviel; p. Boysson.
Azeville. M. Lemoigne-Descrouelles, a. Dorey, p. Bitouzé-Mesnilgrand.
Bacilly. M. Lemaître-Frommeray, a. Leroy, d. Renault, p. Guérin.

Babais. M. Lemonnicier, a. Clément, p. Girette.

Baleine (La). M. Le Grand, a. Dupont, d. Deshogues, p. Guidon.

Barenton. M. Leroux, 1er a. Bechet, 2e a. Poisson, c. Abraham, p. Trouessart.

Barfleur. M. Salley, a. Hay, d. Anthouard, p. Enée.

Barneville. M. Pellecat, a. Bazin, c. Le Grand, p. Clément.

Barre-de-Semilly (La). M. Lemieux, a. Buhot, d. Brodin, p. Bucaille.

Barthélemy (St). M. Alix, a. Loisel, d. Alix, p. Adelée.

Baubigny. M. Legagneur, a. Le Chevalier, d. Théault, p. Liout.

Baudre. M. Tréfeu, a. Leredde, d. Thiphaigne, p. Douchin.

Beaudreville. M. Thomas, a. Aubert, d. Olivier, p. Quiedeville.

Beaupte. M. Auvray, a. Laperruque, d. Dorange, p. James.

Bazoge (La). M. Bagot, a. Norgeot, d. Vivier, p. Pracontal.

Beauchamps. M. Février, a. Angrein, d. Fras, p. Lebourgeois.

Beaucoudray. M. Papillon, a. Legablier, d. Vaugeois, p. Godard.

Beaufiçel. M. Le Jemble, a. Hamon, d. Noël, p. Beaumont.

Beaumont. M. Ouitre, a. Le Nepveu, c. Le Carpentier, p. Dacier.

Beauvoir. M. Gentil, a. Raux, d. Jouey, p. Fontaine.

Bellefontaine. M. Bouillant, a. Bochin, d. Bonnel, p. Adelée.

Belval. M. Michel-de-Vesly, a. Lerenda, d. Leroux, p. Deshayes.

Benoitville. M. Langlois, a. Racine, d. Legoupil, p. Le Riche.

Bérigny. M. Lebaron, a. Marie-Lespérance, d. Durand, p. Morel.

Beslière (La). M. Hubert-Patinière, a. Porée-Longpré, d. Guérard, p. Thébault.

Beslon. M. Leblanc, a. Richard, d. Loyer, p. Le Pesant ✻.

Besneville. M. Renouard, a. Lamotte, d. Dulin, p. Cordhomme.

Beuvrigny. M. Delaville, a. Godard, d. Menard, p. Desportes.

Beuzeville-au-Plein. M. Marguerie, a. Milet, p. Roger.

Beuzeville-la-Bastille. M. Adam, a. Doray, d. Baudin, p. Le Grand.

Beuzeville-sur-le-Vey. M. Trainel, a. Groult, d. Hébert, p. Larue.

Biards (Les). M. Martin, a. Lemoussu, d. Des Grippes, p. Bonnemains.

Biéville. M. Auvray, a. Marie, d. Leconte, p. Lames.

Binville. M. Taillefaice, a. Obé, d. Vaultier, p. Roublot.

Bion. M. Hamon, a. Guyard, d. Delarue, p. Pelletier.

Biville. M. Moulin, a. Fleury, d. Fleury, p. Agnès.

Blainville. M. Héron, a. Robin, d. Desvallées, p. Davy-Lahurie.

Blosville. M. Morel, a. Loquet, d. Regnault, p. Coulomb.

Bloutière (La). M. Crespin, a. Loslier-la-

Camelours. M. Blanchard, a. Ozouf, d. Corbel, p. Deshayes.
Camprond. M. Lecordier, a. Vigot, d. Le Tenneur, p. Rouelle.
Canisy. M. Giard, a. Vieillard, d. Ybert, p. Groualle.
Canteloup. M. Deshayes, a. Le Tellier, d. Doublez, p. Osbert.
Canville. M. Ferey, a. Jean, d. Leconnétable, p. De Pierrepont.
Carantilly. M. Blanchard, a. Huault-le-Lonpré, d. Lerebours, p. Doublet.
Carentan. M. Enouf, 1er a. Lenoël, 2e a. Egret, c. Savary, p. Deshayes.
Carnet. M. Petitpas, a. Salmon, d. Doré, p. Roussel.
Carneville. M. Guérard, a. Fouquet, d. Gosnouf, p. Lefèvre.
Carolles. M. Taupin, a. Fontaine, d. Lainé, p. Daguenet.
Carquebut. M. Perrotte, a. Mignot, d. Fremine, p. Coulomb.
Carteret. M. Lepelletier, a. Le Forestier, d. Leroux, p. Liout.
Catteville. M. Hottot, a. Vasselin, d. Violette, p. Cord'homme.
Catz. M. Larue, a. Folliot, p.
Cavigny. M. Duhamel, a. Le Coustey, d. Vallée, p. Girette.
Ceaux. M. Provost-Dumée, a. Provost-les-Vergers, d. Le Breton, p. Duteil.
Cérisy (Ste). M. Michel-Lepinay, a. Pitel-Grandpré, d. Lemoine, p. Eudeline.
Cerisy. M. Jouenne, a. Hue, c. Duronceux, p. Bottin.

Cerisy-la-Forêt. M. Pennier, a. Le Tellier, d. Le Roussel, p. Le Gendre.
Cerisy-la-Salle. M. Savary ✻, a. Marie, c. Turgis, p. Dumesnil-Adelée.
Chaise-Beaudouin (La). M. Delaporte, a. Dumont, d. Guiard, p. Le Masson.
Chalandrey. M. Busnel, a. Le Saulnier, d. Le Vivier, p. Bonnemains.
Chambres (Les). M. Busnel, a. Seigneurial, p. Boudent.
Champs-de-Losque (Les). M. Rauline, a. Le Sénécal, d. Davy, p. Lecuyer.
Champcervon. M. Maillard, a. Bréham, d. Bréham, p. Boudent.
Champcey. M. Loivet, a. Le Prieur, d. Mauviel, p. Jamme ✻.
Champeaux. M. Coupard, a. Le Noble, d. Piton, p. Daguenet.
Champrepus. M. Néel, a. Lehodey, d. Pichard, p. Voisin.
Chanteloup. M. Mesnage, a. Chausse, d. Rihouet, p. Hélène.
Chapelle-Cécelin (La). M. Duval, a. Debrecey, d. Benoist, p. Le Pelletier.
Chapelle-du-Fest (La). M. Eury, a. Eury, p. Bucaille.
Chapelle-en-Juger (La). M. Doublet-les-Potteries, a. Dumont, d. Isabel, p. Poulain.
Chapelle-Urée (La). M. Macé, a. Daligault, p. Poisnel.
Chasseguey. M. Boiton, a. Milet, p. Pracontal.
Chavoi. M. Guillon, a. Police, d. Lebel, p. Cherbonnel.
Chef-du-Pont. M. Rachine, a. Duprey, d. Moynet, p. Couillard.

Chefresne (Le). M. Hinet, a. Duchemin, d. Hervy, p. Le Pesant ✻.

Cherbourg. M. Noël-Agnès, 1er a. Pinel, 2e a. Morin, c. Briquet, vs Frigoult, Le Carpentier, Tassel, Godefroy, Bitouzé, p. Patin.

Chérencé-le-Héron. M. Le Jametel, a. Delacour, d. Lair, p. Le Grand.

Chérencey-le-Roussel. M. Pasturel, a. Le Peigné, d. Cordon, p. Adelée.

Chéris (Les). M. Perrouault, a. Gilbert, d. Levesque, p. Morin.

Chevreville. M. Bochin, a. Datin, d. Ollivier, p. De Mezange.

Chevry. M. Adde-Larivière, a. Lemonnier, d. Hervieu, p. Godard.

Christophe-du-Foc(St). M. Salley-Préfontaine, a. Letourneur, d. Bonnemains, p. Leriche.

Clair (St). M. Parfouru, a. Gassion, c. Flaust, p. Foulcrocq.

Clément (St). M. Hamelin, a. Boursin, d. Balais, p. Demarceul ✻.

Clitourps. M. Delisle, a. Roupsard, d. Delisle, p. Osbert.

Coigny. M. Deschamps, a. Legigan, d. Bonnemains, p. Campain.

Colombe (La). M. Lemaître, a. Lemaître, d. Avril, p. Le Pesant ✻.

Colombe (Ste). M. Le Courtois-de-Sainte-Colombe, a. Yvetot, d. Duhamel, p. Roublot.

Colomby. M. Duchemin, a. Renard, d. Pommier, p. Roublot.

Côme-du-Mont (St). M. Avril-Desdrouries, a. Belin, d. Foubert, p. Deshayes.

Cendé-sur-Vire. M. Heuzebrocq, a. Leservot, d. Lhermite, p. Marin.
Contrières. M. De Monceaux, a. Deguelle, d. Amy, p. Leloutre.
Cosqueville. M. Gaillard, a. Gervais, d. Hamel, p. Levitre.
Coudeville. M. Garnier, a. Leconte, d. Leclerc, p. Hélène.
Coulouvray. M. Huet-Dufriloux, a. Aumont, d. Fillâtre, p. Mauduit.
Courcy. M. Chasles, a. Le Crosnier-le-Taillis, d. Lerendu, p. Pouret-Bretteville.
Courtils. M. Trochon, a. Morel, d. Pichard, p. Duteil.
Coutances. M. Le Pesant ✻, 1er a. Piton, 2e a. Lepelletier, p. Chardot.
Couvains. M. Lemprière, a. Auvray, d. Faudais, p. Foulcrocq.
Couville. M. Lecourt, a. Fleury, d. Lecordier, p. Chauvin.
Crasville. M. Cadel-Desjardins, a. Varette, d. Dagier, p. Dupont.
Créances. M. Lemoigne, a. Legruel, d. Lerouge, p. Roger.
Cresnay (Les). M. Laurent, a. Pasturel, d. Duhamel, p. Poisnel.
Cretteville. M. Pontis-Desmallières, a. Asseline, d. Drieu, p. Campain.
Croix-Avranchin (La). M. Hubert, a. Davy, d. Poirier, p. Roussel.
Croix-Hague (Ste). M. Le Duc, a. Millet, d. Bouchet, p. Agnès.
Croix (Ste). M. Trefeu, a. Trefeu, c. Helain, v. Langlois, p. Douchin.
Crollon. M. Juin, a. Rose, d. Have, p. Duteil.

Crosville. M. Corbin, a. Picquenot ✱, *d.* Pommier, p. Porey.

Curey. M. Farcy fils, a. Basire, d. Allain, p. Trincot.

Cuves. M. Jouvin, a. Busnel, d. Busnel, p. Poisnel.

Cyr (St), canton de Barenton. M. Fouilleul, 1er a. Vezard, 2e a. Truelle, d. Leriche, p. Le Mardeley.

Cyr (St), canton de Montebourg. M. Fortin, a. Burnouf, d. Delacotte, p. Launay-Detanville.

Dangy. M. Le Fevre, a. Porée, d. Le Masson, p. Le Nepveu.

Denis-le-Gast (St). M. Lair, a. Le Conte-Beaupré, d. Le Franc, p. Guidon.

Denis-le-Vêtu (St). M. Delarue-Lavallée, a. Leroux-Lesprés, d. Le Gravereng, p. Lehoux.

Denneville. M. Poret-Descroutes, a. Vasselin, d. Philippe, p. Quiedeville.

Dézert (Le). M. Darondel, a. Touroude, d. Lefranc, p. Godefroy.

Digoville. M. Fenard, a. Bourdet, d. Saillard, p. Lepelley-de-la-Houssairie.

Digulleville. M. Gauvain, a. Gain, d. Danneville, p. Dacier.

Domjean. M. Tricard, a. Denis, d. Boudet, p. Desportes.

Donville. M. Le Pelley-Fonteny, a. Pigeon-Litteau, d. Caignon, p. Leriche.

Doville. M. Hostingue, a. Lesage, d. Lefebvre, p. Depierrepont.

Dragey. M. Duchemin, a. Girre, d. Leplat, p. Jamme ✱.

Ducey. M. Duval, a. Heuzé, d. Delaroche, p. Morin.
Ebrémont-de-Bon-Fossé (St). M. Leturc, a. Guernet, d. Maréchal, p. Groualle.
Ecausseville. M. Ferrand, a. Gallot, p. Le Villant.
Ecoqueneauville. M. Lemasson, a. Lemasson, p. Vicq.
Eculleville. M. Paris, a. Cousin, p. Dacier.
Emondeville. M. Duval, a. Langlois, d. Guilbert, p. Le Cauf.
Eny (St). M. Bourdon, a. Lerosier, d. Soufrant, p. Gislot-Bordemer.
Equeurdreville. M. Lehaguée, a. Vignot, d. Quenault; p. Lehuby.
Equilly. M. Crespin ✻, a. Cacqueville, d. Le Gentil, p. Cotterel.
Eroudeville. M. Lesaché-Lachesnée, a. Lelouey, d. Danneville, p. Le Villant.
Esglandes. M. Pimor, a. Leroussel, d. Le canuet, p. Girette.
Etienville. M. Bertin, a. Sehier, d. Leloup, p. Le Grand.
Eugienne (St). M. Duchemin, a. Quinton, p. Ledru.
Fermanville. M. Gallien, a. Raoul, d. Néel, p. Lefevre.
Ferrières. M. Gesbert, a. Loisel, d. Tesnière, p. Guesdon.
Fervaches. M. Beaufils, a. Bretonnière, d. Hécan, p. Godard.
Feugères. M. Rauline, a. Dameuve, d. David, p. Le Noël.
Feuillie (La). M. Lebel, a. Legouix, d. Salmon, p. Delavalleinerie.

Fierville. M. Duval, a. Gilles, d. Lequertier, p. Pontenay.

Flamanville. M. Moquet-Dulongpré, a. Courtois, d. Lucas, p. Néel.

Fleury. M. Jourdan, a. Godefroy, d. Piédoie, p. Voisin.

Flottemanville. M. Lebréton, a. Thomelin, d. Tesson, p. Launay-Detanville.

Flottemanville-Hague. M. Lebienvenu, a. Leneveu, d. Sanson, p. Renet.

Floxel (St). M. James, a. Le Boulanger, d. Liot, p. Le Villant.

Folligny. M. Leprovost, a. Larcher, d. Desroches, p. Thébault.

Fontenay, canton de Mortain. M. Roger, a. Boursin, d. Moulin, p. Pracontal.

Fontenay, canton de Montebourg. M. Lenable, a. Mouton, d. Fontaine, p. Bitouzé-Mesnil-Grand.

Foucarville. M. Edet, a. Le Masson, d. Jouenne, p. Roger.

Fourneaux. M. Leduc, a. Duval, p. Desportes.

Fresne-Poret (Le). M. Juhel, a. Moulin-la Fresnays, d. Hébert, p. Eneu.

Fresville. M. Lemonnier, a. Fremin, d. Hecquet, p. Le Cauf.

Fromond (St). M. Laisné, a. Siméon, d. Hue, p. Lachaussée.

Gathemo. M. Danjou, a. Davy, d. Le Monnier, p. Beaumont.

Gatteville. M. Hoult, a. Levaillant, d. Gouhier, p. Normand.

Gavray. M. Lefebvre, a. Groud, c. Michel, p. Guidon.

Geffoses. M. Rivière, a. Lecouillard, d. Duhamel, p. Roger.

Genest. M. Estore, a. Bienvenu, d. Legoupil, p. Guérin.

Geneviève (Ste). M. Marois, a. Marois, d. Caillet, p. Enée.

Georges-de-Bohon (St). M. Ladroue, a. Omont, d. Lemasurier, p. Enault.

Georges-de-la-Rivière (St). M. Marie-des-Longchamps, a. Bonvalet, d. Couppey, p. Clément.

Georges-de-Livoye (St). M. Vaugrente, a. Renault, d. Tesnière, p. Le Masson.

Georges-d'Elle (St). M. Aze, a. Guerard, d. Roussel, p. Morel.

Georges-Montcocq (St). M. Descocqs, a. Folliot, d. Rioult, p. Dillaye.

Georges-de-Rouelly (St). M. Mâlon, a. Mottai, d. James, p. Lemardelay.

Ger. M. Esneu, 1er a. Laurent, 2e a. Lemoine, c. Bidault, p. Esneu.

Germain-d'Elle (St). M. Godey, a. Youf, d. Dubourg, p. Morel.

Germain-des-Vaux (St). M. Digard, a. Tesson, d. Digard, p. Digard.

Germain-de-Tournebut (St). M. Thiphaine, a. Colliche, d. Gourdan, p. Germain.

Germain-de-Varreville (St). M. Langlois, a. Clément, d. Hamel, p. Vicq.

Germain-le-Gaillard (St). M. Vaultier, a. Leblond, d. Roulland, p. Mabire.

Germain-sur-Sèves (St). M. Goulhot-de-St-Germain, a. Le Conte, d. Savary, p. Troudet.

Germain-sur-Ay (St). M. Fossey, a.

Leroux, d. Desplanques, p. Aubert.
Gerville. M. Vichard, a. Vallée, d. Legendre, p. Diaulne.
Giéville. M. Mette, a. Massier, d. Quiedeville, p. Guillouet.
Gilles (St). M. Guillot, a. Requier, d. Lucas, p. Poulain.
Glatigny. M. Picquenot, a. Tirel, d. Destouches, p. Quiedeville.
Godefroy (La). M. Yvon, a. Blandain, d. Trincot, p. Gilbert.
Gohannière (La). M. Evard, a. Bréhier, d. Renault, p. Gilbert.
Golleville. M. Folliot-Durville, a. Couppey, d. Laurence, p. Roublot.
Gonfreville. M. Dujardin, a. Cauchard, d. Varin, p. Troudet.
Gonneville. M. Germain, a. Guillemel, d. Corbin, p. Pelley-Delahoussairie.
Gorges. M. Delalande, a. Adam, d. Digne, p. Troudet.
Gouberville. M. Lebrun, a. Gaillard, d. Thin, p. Normand.
Gourbesville. M. Franchomme, a. Berot, d. Arifon, p. De Boyer.
Gourfaleur. M. Dufour, a. Duval, d. Le Redde, p. Groualle.
Gouvets. M. Levaux, a. Loisel, d. Gardin, p. Morel.
Gouville. M. Daubrée, a. Chapel, d. Groult, p. Davy-la-Hurie.
Graignes. M. Birée, a. Folliot, d. Langlois, p. Vattier.
Grand-Celland (Le). M. Lefillâtre, a. Corbin, d. Belloir, p. Poisnel.

Granville. M. Vallée, 1er a. Harasse, 2e a. Delamusse, c. Mauduit, ve Follin, Lepelley, p. Michel.

Gratot. M. Lemière, a. Delaroque, d. Le Moussu, p. Gosselin.

Gréville. M. Le Duc, a. Henry, d. Dacier, p. Dacier.

Grimesnil. M. Germain, a. Letouzé, d. Godreuil, p. Guidon.

Grosville. M. Heron-Desvagans, a. Collin, d. Leroux, p. Lebouffy.

Guéhébert. M. Lelong, a. Vigot, d. Lelong, p. Lehoux.

Guilberville. M. Desmortreux, a. Farcy, d. Huet, p. Le Grand.

Guislain (Le). M. Houssin O✱, a. Lefranc-Lépine, d. Soymier, p. Morel.

Hambye. M. Pignolet, 1er a. Letouzé, 2e a. Hurel-le-Longpré, c. Davenay, p. Burnouf.

Hamelin. M. Rault, a. Charuel, p. Trochon.

Ham (Le). M. Fortin, a. Lechevalier, d. Feret, p. Launay-Detanville.

Hardinvast. M. Hamel, a. Leroux, d. Sorel, p. Houyvet.

Hautteville. M. Abaquesné-de-Parfouru, a. Dorléans, d. Laurence, p. Poret.

Hautteville-le-Guichard. M. Le Gardonnel, a. Vallée, d. Chasles, p. Rouelle.

Haye-Bellefond (La). M. Estur, a. Duval, d. Lemercère, p. Morel.

Haye-d'Ectot (La). M. Bazin, a. Vibet, d. Houyvet, p. Clément.

Haye-du-Puits (La). M. Chanteux, a. Touzard, c. Vilette, p. Lemière.

Haye-Pesnel (La). M. Lucas, a. Guesnon,

c. Mette, p. Lebourgeois.

Héauville. M. Messent, a. Le Flambe, d. Cauvin, p. René.

Hébécrévon. M. Le Brun, a. Desurvire, d. Bernard, p. Poulain.

Helleville. M. Toulorge, a. Desprès, d. Leroux, p. Chauvin.

Hemevez. M. Lebrettevillois, a. Viel, d. Lemonnier, p. Launay-Detanville.

Henneville. M. Nicolet, a. Le Poitevin-Lamontagne, d. Desmares, p. Lehuby.

Hérenguerville. M. Le Fèvre, a. Thomas, d. Dudouit, p. Collette-Fauvisière.

Herqueville. M. Havard, a. Bigot, d. Belhomme, p. Digard.

Heugueville. M. Lecaplain, a. Hébert, d. Frestel, p. Le Pelletier.

Heussé. M. Danguy, a. Paillard, d. Sauvé, p. Guesdon.

Hiesville. M. Corbin-Desmannetaux, a. Lancre, d. Lancelot, p. Coulomb.

Hilaire-du-Harcouet (St). M. Roulin, 1er a. Raulin, 2e a. Renault, c. Carnet, p. Bernard.

Hilaire Petit-Ville (St). M. Auvray, a. Leberruyer, d. Gille, p. *

Hocquigny. M. Duval-Granderie, a. Baudry, d. Hasley, p. Thébault.

Hommet-d'Arthenay (Le). M. Nicolle, a. Desdevises, d. Delisle, p. Lecuyer.

Houesville. M. Frigoult-de-Liesville, a. Moynet, d. Derouet, p. Robiquet.

Boutteville. M. Jehenne, a. Castelle, p. Campain.

Huberville. M. Lelaidier, a. Lefèvre, d. Burnouf, p. Tardif.

Hudimesnil. M. Tapin-Leschamps, a. Harasse-les-Courcières, d. Coulomb, p. Cotterel.

Huisnes. M. Fresnel-Besnerie, a. Duprey, d. Lurois, p. Trincot.

Husson. M. Chemin, a. Caniou, d. Chevalier, p. Gerard.

Hyenville. M. Dubreuil, a. Herout, d. Levivier, p. Le Bas.

Isigny. M. Guelinard, a. Tencère, c. Vaultier, p. Bonnemains.

James (St). M. Sursois, 1er a. Besnard, 2e a. Simon, c. Charuel, p. Collin.

Jean de-Daye (St). M. Merienne, a. Lebas, c. Genas, p. Godefroy.

Jean-de-la-Haize (St). M. Dubreuil, a. Lechevretel, d. Bondard, p. Cherbonnel.

Jean-de-la-Rivière (St). M. Néel, a. Vibert-Descrouttes, d. Couppey, p. Clément.

Jean-de-Savigny (St). M. Capelle, a. Poret, d. Le Carbonnier, p. Foulcrocq.

Jean-des-Baisans (St). M. Godey, a. Marie, d. Gardye, p. Bucaille.

Jean-des-Champs (St). M. Le Breton, a. Macé-la-Pallière, d. Dairou, p. Thébault.

Jean-du-Corail (St), canton de Brecey. M. Le Jametel, a. Robine, p. Le Masson.

Jean-du-Corail (St), canton de Mortain. M. Delaubrière, a. David-Duhamel, d. Lesongeur, p. Pelletier.

Jean-le-Thomas (St). M. Lechevalier-Dujardin, a. Turgot, d. Trouvé, p. Jamme.

Jobourg. M. Fleury, a. Samson, d. Colin, p. Digard.

Joganville. M. Macé, a. Leconte, p. Le Cauf.

Jores (St). M. Bagot, a. Lehouelleur, d. Louveau, p. James.

Juilley. M. Gilbert, a. Rigot, d. Dapilly, p. Duteil.

Juvigny. M. Grossin, a. Gasté, c. Guytard, p. Pracontal.

Lamberville. M. Corbrion, a. Doublet, d. Gault, p. James.

Lande-d'Airou (La). M. Servain, a. Lemoine, d. Letellier, p. Le Grand.

Lapenty. M. Laisné, a. Restoux, d. Rogues, p. Trefeu.

Lastelle. M. Leplanquais, a. Digne, d. Leblond, p. James.

Laulne. M. Jouninet, a. Beuve, d. Leplanquais, p. Delavalleinerie.

Laurent-de-Cuves (St). M. Hus-Lesjardins, a. Bazin, d. Legros, p. Le Pelletier.

Laurent-de-Terregatte (St). M. Chevalier, a. Bliare, d. Colet, p. Trochon.

Leger (St). M. Le Coupé, a. Leneveu, p. Thébault.

Lengronne. M. Lecanu, a. Fatou, d. Ozouf, p. Dudouyt.

Lessay. M. Gohet, a. Levêque, c. Lamy, p. Vray.

Lestre. M. Laffolley, a. Heurtevent, d. Villard, p. Germain.

Liesville. M. Belin-Duval, a. Langlois, d. Beurey, p. Robiquet.

Lieusaint. M. Desprès, a. Boistard, d. Martin, p. Tardif.

Lingeard. M. Lechuseaux, a. Le Pelletier, Leduc, p. Mauduit.

Lingreville. M. Lecastellier, a. Delalande, d. Champel, p. Chevreuil.
Lithaire. M. Martin, a. Davodet, d. Ledanois, p. Diaulne.
Loges-Marchis (Les). M. Cordon, a. Lebouc, d. Levindrey, p. Trefeu.
Loges-sur-Brecey (Les). M. Benoît, a. Coulomb, d. Anquetil, p. Le Masson.
Lolif. M. Delongraye, a. Delongraye, d. Legros, p. Boudent.
Longueville. M. Longueville-Beaufougeray, a. Lebreton, d. Bidel, p. Hélène.
Loreur (Le). M. Tanqueray, a. Couillard, d. Simonne, p. Cotterel.
Lorey (Le). M. Lavieille, a. Delaunay, d. Laloë, p. Rouelle.
Lo (St). M. Lemenuet-de-la-Jugannière ✱, 1er a. Vialatte, 2e a. Caillemer, c. Adeline, ve. Hébert, Bazire, Delaunay, Baumel, p. Vialatte.
Lozon. M. Ozouet, a. Rihouet, d. Le Vivier, p. Giffard.
Louet-sur-Vire (St). M. Massier, a. Anguerran, d. Bottin, p. Desportes.
Loup (St). M. Gilbert-Dubourg, a. Ridel, d. Morin, p. Delentaigne.
Luot (Le). M. Ledru, a. Couenne, d. Portais, p. Ledru.
Luzerne (La), canton de la Haye-Pesnel. M. Lebreton, a. Lorault, d. Barenton, p. Le Bourgeois.
Luzerne (La), canton de St-Lo. M. Villiers, a. Parey, p. Dillaye.
Macey. M. Postel, a. Faguais, d. Marigny, p. Trincot.
Magneville. M. Cossin, a. Duchemin, d.

Lacotte, p. Duval.

Malo-de-la-Lande (St). M. Leroux, a. Laforge, c. *, p. Davy-Lahurie.

Mancellière (La), canton d'Isigny. M. Lebrun, a. Levallois, d. Lericolais, p. Lair.

Mancellière (La), canton de Canisy. M. Ozenne, a. Pouchin, d. Carrey, p. Groualle.

Marcé. M. Le Tellier, a. Magné, d. Coespel, p. Guérin.

Marchésieux. M. Regnault, a. Poulain, d. Sebire, p. Lenoel.

Marsilly. M. Grimbot-Mézeray, a. Gallien, d. Simard, p. Lusley.

Marcouf (St). M. Dumutel, a. Poisson, d. Antoine, p. Bitonzé-Mesnilgrand.

Margueray. M. Le Pesant-Pichardière, a. Manson, d. Allain, p. Morel.

Marie-du-Bois (Ste). M. Chemin, a. Breillot, d. Juvigny, p. Gerard.

Marie-du-Mont (Ste). M. Falaise, a. Beriot, d. Louis, p. Vallogne.

Marigny. M. Hervieu, a. Salles, c. Jamet, p. Doublet.

Martigny. M. Piel, a. Tourmel, d. Gereux, p. Demezange.

Martin-d'Aubigny (St). M. Lecanu, a. Leroux, d. Alexandre, p. Lenoel.

Martin-d'Audouville (St). M. Jouenne, a. Vivier, d. Goubert, p. Germain.

Martin-de-Bon-Fossé (St). M. Couilleray, a. Leconte, d. Auvray, p. Lenepveu.

Martin-de-Cenilly (St). M. Dauvrecher-Dangerville, d. Deligny, p. Ernault.

Martin-de-Chanlieu (St). M. Heurtault, a. Le-

grand, d. Martin, p. Eneu.
Martin-de-Landelles (St). M. Alleaume, a. Pigeon, d. Gournel, p. Ladvoué.
Martin-des-Champs (St). M. Herbert, a. Desmonts, d. Quettier, p. Delenteigne.
Martin-de-Varreville (St). M. Osmond, a. Bertot, d. Menicier, p. Vicq.
Martin-le-Bouillant (St). M. Turgis, a. Letellier, d. Poulain, p. Le Pelletier.
Martin-le-Gréard (St). M. Hamel, a. Hamel, p. Chauvin.
Martin-le-Hébert (St). M. Dubost-la-Prairie, a. Dienis, d. Lacotte, p. Bazan.
Martinvast. M. Hervieu, a. Hellouin, d. Lucas. p. Houyvet.
Maupertuis. M. Papillon, a. Capelle-Maisonneuve, d. Estur, p. Morel.
Maupertus. M. Bourdet, a. Noyon, d. Mariage, p. Lefèvre.
Maur-des-Bois (St). M. Gendrin, a. Delanoe, p. Le Pelletier.
Maurice (St). M. Giot, a. Melin, d. Castel, p. Pontenay.
Meauffe (La). M. Enouf, a. Legendre, d. Godey, p. Maurouard.
Méautis. M. Duval, a. Leviautre, d. Triquet, p. Gislot
Mère-Eglise (Ste). M. Oury, a. Ciron, c. Guéret, p. Couillard.
Mesnil-Adelée (Le). M. Anquiton, a. Blondel, d. Chonaux, p. Adelée.
Mesnil-Amand (Le). M. Piel, a. Auvray, d. Bazire, p. Guidon.
Mesnil-Amey (Le). M. Menant, a. Marin, d. Leblond, p. Doublet.
Mesnil-Angot (Le). M. Germain, a. Lamai-

son, d. Corbet, p. Godefroy.
Mesnil-Aubert (Le). M. Lesouef, a. Quesnel, d. Moncel, p. Barbier.
Mesnil-Auval (Le). M. Levallot, a. Pagnier, d. Leconte, p. Lepelley-de-la-Houssairie.
Mesnil-Bœufs (Le). M. Jouenne, a. Goupil, d. Heslouin, p. Lair.
Mesnil Bonant (Le). M. Lefevre, a. Gosse, d. Gosselin, p. Guidon.
Mesnil-Bus (Le). M. Poutret, a. Campain, d. Hervieu, p. Varin.
Mesnildrey (Le). M. Jenvresse, a. Porée-Millières, d. Hecquart, p. Thébault.
Mesnil-Durand (Le). M. Tabart, a. Aupoix, d. Grimoult, p. Girette.
Mesnil-Eury (Le). M. Le Vavasseur, a. Menant, d. Bernard, p. Giffard.
Mesnil-Garnier (Le). M. Mauger, a. Lemonnier, d. Durand, p. Anquetil.
Mesnil-Gilbert (Le). M. Lemardelay, a. Lechevalier, d. Lemardelay, p. Mauduit.
Mesnil-Herman (Le). M. Demarcambye, a. Beaufils, d. Auvray, p. Cocaigne.
Mesnil-Hue (Le). M. Fossey, a. Lemonnyer, d. Larsonneur, p. Anquetil.
Mesnillard (Le). M. Jouenne, a. Jouenne, d. Barbier, p. Demezange.
Mesnil (Le). M. Lacotte-Desvaux, a. Hervieu, d. Laisné, p. Pontenay.
Mesnil-Opac (Le). M. Fossard, a. Briard, d. Lecardonnel, p. Lepennetier.
Mesnil-Ozenne (Le). M. Barbé-Boissière, a. Lecompagnon, d. Lefranc, p. Lusley.
Mesnil-Rainfray (Le). M. Lejamtel, a. Leclerc, d. Pracontal.

Mesnil-Raoult (Le). M. Le Canu, a. Chouquais, d. Laforge, p. Lepennetier.
Mesnil-Rogues (Le). M. Lebreton, a. Guidon, d. Foubert, p. Dudouyt.
Mesnil-Rouxelin (Le). M. Le Soudain, a. Bernard, d. Lebarrier, p. Dillaye.
Mesnil-Thébault (Le). M. Guerin, a. Jouenne, d. Lericolais, p. Bonnemains.
Mesnil-Tove (Le). M. Gasté-Dubourg, a. Maudet, d. Godefroy, p. Adelée.
Mesnil-Veneron (Le). M. Thouroude, a. Martin, p. Godefroy.
Mesnil-Vigot (Le). M. Carrey, a. Baing, d. Pellerin, p. Giffard.
Mesnil-Villeman (Le). M. Yvon, a. Desvagues, d. Rommy, p. Anquetil.
Meurdraquière (La). M. Durier-Maisonneuve, a. Bazin, d. Langevin, p. Cotterel.
Michel-de-la-Pierre (St). M. Rouelle-les-Prés, a. Levoy, d. Lecrosnier, p. Varin.
Michel-des-Loups (St). M. Maillard, a. Mallet, d. Labbé, p. Daguenet.
Millières. M. Hue, a. Lelièvre, d. Hue, p. Delavalleinerie.
Milly. M. Louet, a. Lemonnier-Datinière, d. Breillot, p. Demezange.
Mobecq. M. Patrix, a. Failache, d. Vasse, p. Daulne.
Moidrey. M. Lange, a. Lochet, d. Le Grand, p. Fontaine.
Moitiers-d'Allonne (Les). M. Mabire, a. Le Croisey, d. Bigot, p. Liout.
Moitiers (Les). M. Patrix, a. Raisin, d. Meslin, p. Le Grand.

Montabot. M. Lemasurier, a. Bossard, d. Forest, p. Morel.

Montaigu, canton de Torigni. M. Duchemin, a. Poret, p. Le Grand.

Montaigu, canton de Valognes. M. Rainel, a. Duprey, d. Hirard, p. Mariette.

Montaigu-les-Bois. M. Lejametel, a. Aubert, d. Boussard, p. Anquetil.

Montanel. M. De Guiton-Villeberge, a. Beaufils, d. Labbé, p. Roussel.

Montbray. M. Renault, a. Morel-Mazure, d. Murie, p. Gislot.

Montchaton. M. Guillemin, a. Delamare, d. Lebreton, p. Lebas.

Montcuit. M. Fremont, a. Vallée, d. Lepelley, p. Rouelle.

Montebourg. M. Lemore, 1er a. Delenable, 2e a. Guérin, c. Genet, p. Le Villant.

Montfarville. M. Hebert, a. Débrix.

Montgardon. M. Dufour, a. Lengronne, d. Lebreton, p. Lemière.

Montgothier. M. Hamelin, a. Piquois, d. Chauvel, p. Lair.

Monthuchon. M. Deschamps, a. Amourette, d. Hébert, p. Guidon.

Montigny. M. Dumesnil, a. Colibeaux, d. Boudet, p. Lair.

Montjoie, canton de St-James. M. Gautier, a. Gauchet, d. Juin, p. Collin.

Montjoie, canton de St-Pois. M. Viel-Rousselière, a. Le Goupil, d. Dubois, p. Mauduit.

Montmartin-en-Graignes. M. Martin, a. Vaultier, d. Hue, p. Vattier.

Montmartin-sur-Mer. M. Leroussel, a. Bouchard, c. Lebouteiller, p. Collette-Fauvisière.

Montpinchon. M. Levionnais-Lesrivières, a. Durand, d. Dufour, p. Dumesnil-Adelée.
Montrabot. M. Denise, a. Le Tellier, d. Allain, p. James.
Montreuil. M. Travers, a. Dupard, d. Prevel, p. Giffard.
Mont-St-Michel. M. Hedou, a. Poirier, d. Le Forestier, p. Fontaine.
Montsurvent. M. Epiard, a. Robin, d. Manger, p. Lecrivain.
Montviron. M. Turgot, a. Champion, d. Torel, p. Boudent.
Moon. M. Langlois, a. Busquet, d. Noury, p. Mauronard.
Morigny. M. Lebosquain, a. Tostain, d. Trochu, p, Morigny.
Morsalines. M. Legendre, a. Pottaire, d. Ravend, p. Leconardel.
Mortain. M. Le Verdays, 1er a. Miquelard, 2e a. Mitaine, c. Morin, p. Demarceul.
Morville. M. Besnard, a. Avoine, d. Jeanne, p. Duval.
Mouche (La). M. Dugué, a. Godefroy, d. Lemardelay, p. Le Bourgeois.
Moulines. M. Soulard, a. Fremin, d. Anger, p. Trefeu.
Moyon. M. Beaufils, a. Voisin-Labutte, d. Besnehard, p. Lepermetier.
Muneville-le-Bingard. M. Toulorge, a. Lecesne, d. Thomas, p. Guidon.
Muneville-sur-Mer. M. Mahé, a. Lebas, d. Leclère, p. Barbier.
Nacqueville. M. Grisel, a. Liot, d. Mosqueron, p. Le Huby.
Naftel. M. Paimblanc, a. Touroult, p. Bonnemains.

Nay. M. Lemelletier, a. Durel, d. Savary, p. Troudet.

Négréville. M. Adam, a. Baudry, d. Leteinturier, p. Duval.

Néhou. M. Depontdauphin, d. Quettier, p. Girot.

Neufbourg (Le). M. Poulain, a. Levallois, d. Loyer, p. Demarceul ✻.

Neufmesnil. M. Levaigneur, a. Leriche, d. Fourmy, p. Lemière.

Neuville-au-Plein. M. Barbé, a. Morisset, d. Sehie, p. Roger.

Neuville-en-Beaumont. M. Falaise, a. Delalande, d. Mahieu, p. Cord'homme.

Néville. M. Lelaidier, a. Delatour, d. Delisle, p. Levitre.

Nicolas-de-Coutances (St). M. Chevreuil, a. Leloup-Lahoussaye, c. Desponts, p. Gosselin.

Nicolas-de-Pierrepont (St). M. Fossey, a. Vaultier, d. Renault, p. Depierrepont.

Nicolas-des-Bois (St). M. Debenne, a. Lepelletier, d. Baudry, p. Lemasson.

Nicolas-près-Granville (St). M. Boisnard-Grandmaison, 1er a. Fortier, 2e a. Boisnard, d. Calop-d'Urville, p. Leriche.

Nicorps. M. Olivier-Lepagelet, a. Levavasseur, d. Beaumer, p. Pouret-Bretteville.

Noirpalu. M. Marqué, a. Frémond, d. Chanteclair, p. Lebourgeois.

Notre-Dame-de-Cenilly. M. Pignet, a. Feuillet, d. Le Breton, p. Ernault.

Notre-Dame-de-Livoye. M. Moulin, a. Desfeux, d. Turquetil, p. Le Masson.

Notre-Dame-d'Elle. M. Marie, a. Jeannette, d. Gardin, p. Morel.
Notre-Dame-de-Touchet. M. Libor, a. Debon, d. Vieille, p. Pelletier.
Nouainville M. Leneveu, a. Hamelin, d. Desmares, p. Lehuby.
Octeville. M. Mallard, a. Bonnissent-Dumilly, c. Marion, p. Houyvet.
Octeville-la-Venelle. M. Lepoitevin, a. Le Marquand, d. Larquemin, p. Dupont.
Omonville-la-Petite. M. Mesnil, a. Lefrançois, d. Digard, p. Digard.
Omonville-la-Rogue. M. Bachelet, a. Millet, d. Dacier, p. Dacier.
Orglandes. M. Lecappon, a. Lebachelay, d. Marguerie, p. Poret.
Orval. M. Lemuey, a. Guenon, d. Duchemin, p. Lebas.
Ourville. M. Brouault-Lesfontaines, a. Attinat, d. Caillet, p. Clément.
Ouville. M. Hedouin, a. Durand, d. Le Venard, p. Deshayes.
Ovin (St). M. Langlois, a. Duchemin, d. Portais, p. Delenteigne.
Ozeville. M. Gauthier, a. Lafoley, d. Auvray, p. Bitouzé-Mesnilgrand.
Pair (St). M. Leboucher-Degatigny, a. Chesnay, d. Belin, d. Daguenet.
Parigny. M. Hamel, a. Le Capitaine, d. Ganné, p. Demezange.
Pas (Les). M. Delanoë-Labastille, a. Desfeux, d. Bazire, p. Fontaine.
Patrice-de-Claids (St.) M. Delalonde, a. Cavey, d. Savary, p. Delavalleinerie.

Pellerin (St.) M. Levallois, a. Le Picard, d. Travers, p. *

Percy. M. Gendrin-Dumesnil, 1er a. Hubert, 2e a. Villain, c. *, p. Blouet.

Périers. M. Leclerc-de-la-Harisière, 1er a. d'Alwin-de-Piennes, 2e a. Groualle, c. Flambart, p. Picquechef.

Pernelle (La). M. Massieu, a. Alix, d. Verney, p. Le Grand.

Perques (Les). M. Novinte-des-Longchamps, a. Durel, d. Hulin, p. Lepoitevin.

Perriers. M. Davy, a. Reffuveille, d. Poirier, p. Beaumont.

Perron (Le). M. Delangle, a. Leconte, d. Bazire, p. Le Grand.

Petit-Celland (Le). M. Desfeux, a. Cosson, d. Lebrun, p. Poisnel.

Picauville. M. Colas-Corderie, a. Tostain, d. Becquet, p. Le Grand.

Pience (Ste). M. Servain-Raguenocière, a. Chauvet, d. Ledru, p. Ledru.

Pierre-d'Arthéglise (St). M. Goderel, a. Boscage, d. Lemidier, p. Pontenay.

Pierre-de-Coutances (St). M. Savary, a. Lepetit, c. Dubreuil, vs Vaultier, Dufour, p. Gosselin.

Pierre-de-Semilly (St). M. Leguedois, a. Capelle, d. Adeline, p. Foulerocq.

Pierre-du-Tronchet (St). M. Lecerf, a. Jardin, d. Laurence, p. Edeline.

Pierre-Église (St). M. Cabart, a. Bourdet, c. Lecourtois, p. Lefèvre.

Pierre-Langers (St). M. Esnault, a. Guillouet-Maisonneuve, d. Coupard, p. Leprovost.

Pierreville. M. Grisel, a. Blandamour, d. Le Boisselier, p. Mabire.

Pieux (Les). M. Lanchon, a. Le Chevalier, dit Martinville, d. Guillebert, p. Lebouffy.
Pirou. M. Harasse, a. Menoir, d. Fouchard, p. Roger.
Placy. M. Denise, a. Binet, d. Guibé, p. Le Grand.
Planchers (St). M. Beaumont, a. Boissy, d. Lecrivain, p. Leprovost.
Plessis (Le). M. Picot, a. *, d. Lemuet, p. James.
Plomb. M. Couenne, a. Patin, d. Helluin, p. Cherbonnel.
Poilley. M. Godin, a. Berthelot, d. Michel, p. Morin.
Pois (St). M. Bunel, a. Esnault, c. Dolé, p. Mauduit.
Pontaubault. M. Yger, a. Roger, d. Besnier, p. Delenteigne.
Pontorson. M. Tanguy, a. Vaicle, d. Garnier, p. Fontaine.
Ponts. M. Garnier, a. Bazire, d. Lebedel, p. Cherbonnel.
Portbail. M. Lemperière, a. Samson, d. Vaultier, p. Clément.
Précey. M. Anfray, a. Dardenne, d. Lebocey, p. Duteil.
Précorbin. M. Saffray, a. Leclerc, d. Barbenchon, p. Bucaille.
Prétot. M. Meslay, a. Fauvel, d. Godefroy, p. Pottier.
Quentin (St). M. Dupont, a. Cordoen, d. Vivier, p. Lusley.
Querqueville. M. Damourette, a. Cauvin, d. Camu, p. Lehuby.
Quettehou. M. Viel, a. Viel, c. Adelée, p. Leconardel.

Quettetot. M. Cosnefroy, a. Jeanne, d. Lemaître, p. Le Poitevin.
Quettreville. M. Paumier-Deslongchamps, a. Desbouillons-les-Prés, d. Lamor, p. Chevreuil.
Quibou. M. Douchin, a. Helaine, d. Hébert, p. Lenepveu.
Quinéville. M. Osmond, a. Nécz, d. Auvray, p. Germain.
Raids. M. Poignavent, a. Finel, d. Chênais, p. Gislot-Bordemer.
Rampan. M. Guilbert, a. Amey, d. Menant, p. Dillaye.
Rauville-la-Bigot. M. Pellerin, a. Hamel-les-Croutes, d. Renard, p. Bazan.
Rauville-la-Place. M. Hantonne, a. Gamas-Lavarengère, d. Cardin, p. Jacquelin.
Ravenoville. M. Racine, a. Blestel, d. Truffer, p. Roger.
Reffuveille. M. Delaunay, a. Macé, d. Raulin, p. Pracontal.
Regnéville. M. Le Chevalier, a. Olivier, d. Esnol, p. Collette-Fauvisière.
Reigneville. M. Josse, a. Lecappon, p. Poret.
Remy-des-Landes (St). M. Mahaut, a. Quenault, d. Hervieu, p. Quiedeville.
Remilly. M. Defontaine, a. Guerot, d. Jourdan-Laporte, p. Giffard.
Rétôville. M. Duhoux, a. Laurens, d. Paulmier, p. Levitre.
Réville. M. Rouxel, a. Lefevre, d. Jean, p. Le Grand.
Rochelle (La). M. Chenu, a. Pleine, d. Fortain, p. Boudent.
Romagny. M. Trictin, a. Besnier, d. Dary, p. Demarçeul ✻.

Romphaire (St). M. Quetel, a. Dupont, d. Dufour, p. Cocaigne.
Roncey. M. Hamelin, a. Lecordier-Lebourg, d. Letouzé, p. Lehoux.
Ronde-Haye (La). M. Bouillon, a. Laurent, d. Voisin, p. Guidon.
Ronthon. M. Leroi, a. Lecouffe, d. Desroches, p. Ronthon ✻.
Rouffigny. M. Boudet, a. Lethimonier, d. Havard, p. Le Grand.
Ronxeville. M. Lenault, a. Guillaume, d. Mullot, p. James.
Rozel (Le). M. Villot, a. Yvetot, d. Gosselin, p. Lebouffy.
Sacey. M. Guilfard, a. Dardenne, d. Doré, p. Trincot.
Samson-de-Bon-Fossé (St). M. Lecrosnier, a. Dyvrande, d. Gourdier, p. Cocaigne.
Sartilly. M. Gouril-Chenière, a. Doussin, d. Dufresne, p. Jamme ✻.
Saultchevreuil. M. Gilbert, a. Le Dot, d. Lemoine, p. Edeline.
Saussemesnil. M. Mangon, a. Avoine, d. Duval, p. Mariette.
Saussey. M. Laville, a. Lavalley, d. Housel, p. Pouret-Bretteville.
Sauveur-de-Bon-Fossé (St). M. Blanchet, a. Gosset, d. Gourdier, p. Cocaigne.
Sauveur-de-Chaulieu (St). M. Hamel, d. Dupont.
Sauveur-de-Pierrepont (St). M. Dagoury, a. Touraine, d. Gourbaram, p. De Pierrepont.
Sauveur-la-Pommeraye (St). M. Allain, a. Fevrier, d. Coulombier, p. Cottereh.

Sauveur-Lendelin (St). M. Le Maître, a. Le Forestier, c. Le Provost, p. Varin.

Sauveur-le-Vicomte (St). M. Michel-de-Hacouville, 1ère a. Hérault, 2e a. Lemauviot, c. Avice, p. Jacquelin.

Savigny. M. Mahé, a. Lejolivet, d. Basset, p. Deshayes.

Savigny-le-Vieux. M. Tencé, a. Hamon-Balaizière, d. Marguerite, p. Guesdon.

Sébastien-de-Raids (St). M. Poignavent, a. Deligny, d. Mesnage, p. Picquechef.

Sebeville. M. Lemarquand, a. Lemarquand, p. Coulomb.

Senier-de-Beuvron (St). M. Lhomme, a. Chevalier, d. Loisel, p. Collin.

Senier-sous-Avranches (St). M. Gauthier, a. Lechoesne, d. Teilleul, p. Gilbert.

Sénoville. M. Le Sauvage-Préfontaine, a. Osmont-Lescrouttes, d. Jourdain, p. Liout.

Servigny. M. Cauvin, a. Blaisot, d. Leconte, p. Lécrivain.

Servon. M. Blin, a. Robert, d. Peslin, p. Trincot.

Sidéville. M. Leblond, a. Legranger, d. Lecouvey, p. Houyvet.

Simphorien (St), canton du Teilleul. M. Morel, a. Jubé, d. Gohier, p. Guesdon.

Simphorien (St), canton de Torigni. M. Benouf, a. Madeleine, d. Vallée, p. Le Grand.

Siouville. M. Moynet, a. Risbey, d. Alexandre, p. Néel.

Sortosville. M. Dupont, a. Lesaulnier, p. Launay-Détanville.

Sortosville-en-Beaumont. M. Heulin, a. Lechevalier, d. Collin, p. Liout.

Sottevast. M. Dorléans, a. Lecoquière, d. Le Sauvage, p. Bazan.
Sotteville. M. Voisin, a. Colombel, d. Langlois, p. Leriche.
Soules. M. Lefranc, a. Lechartier, d. Lefrançois, p. Cocaigne.
Sourdeval. M. Trochon, 1er a. Meslay, 2e a. Leroy-Piton, c. Voisin, p. Debon.
Sourdeval-les Bois. M. Lerosey, a. Aubert, d. Havel, p. Anquetil.
Subligny. M. Pigeon, a. Eudes, d. Trochon, p. Ledru.
Surtainville. M. Denis, a. Avoine-Dumilly, d. Fleury, p. Mabire.
Surville. M. Lelievre, a. Fourey, d. Dienis, p. Quiedeville.
Suzanne (Ste). M. Faudemer, a. Lebœuf, d. Dalidan, p. James.
Suzanne-sur-Vire (Ste). M. Clément, a. Aze, d. Launay, p. Douchin.
Symphorien (St). M. Lengronne, a. Hamon, p. Lemière.
Taillepied. M. Ledoux, a. Lecanu, d. Lemoucheux, p. Cord'homme.
Tamerville. M. Touraine, a. Hebert, d. Levéziel, p. Mariette.
Tanis. M. Isabel, a. Jamault, d. Roussel, p. Trincot.
Tanu (Le). M. Allain, a. Frémond, d. Baubigny, p. Le Bourgeois.
Teilleul (Le). M. Sequart-Bergeotière, 1er a. Peigné, 2e a. Jouin, c. James, p. Gerard.
Tessy. M. Loyer, a. Hervieu-Larivière, c. Lemutrecy, p. Godard.

Tourtéville-Bocage. M. Raynel, a. Fouques, d. Levacher, p. Dupont.

Tourtéville-Hague. M. Lecoutour, a. Pouilly, d. Lerouvillois, p. Chauvin.

Theil (Le). M. Postaire, a. Corbin, d. Elier, p. Lepellay-de-la-Houssairie.

Théville. M. Renouf, a. Gibon, d. Lévêque, p. Lefevre.

Thomas (St). M. Huet, a. Demarcambye, p. Douchin.

Tirepied. M. Fontaine, a. Leroux, d. Pepin, p. Gilbert.

Tocqueville. M. Rouxel, a. Lemoigne, d. Anthouard, p. Normant.

Tollevast. M. Drouet, a. Leclerc, d. Leconte, p. Houyvet.

Tonneville. M. Fleury, a. Orange, d. Henri, p. Agnès.

Torigni. M. Le Foulon, a. Rabec, c. Auvtesserre, p. Guillouet.

Tourlaville. M. Jennet, 1er a. Gallis, 2e a. Lefèvre, c.*, p. Vincent.

Tourville M. Sevrie-Lesprés, a. Grillon, d. Boulan, p. Lepelletier.

Tréauville. M. Lefevre, a. Giot, d. Lande, p. Néel.

Trelly. M. Le Chevalier, a. Nicolle, d. Duval, p. Leloutre.

Tribehou. M. Damecourt, a. Bonnet, d. Hébert, p. Lecuyer.

Trinité (La). M. Poirier, a. Lehoucher, d. Théault, p. Le Grand.

Troisgots. M. Beaufils, a. Delafosse, d. Hulmel, p. Lepennetier.

Tuzqueville. M. Hébert-le-Taillis, a. Allain, d. Blaisot, p. Vicq.

Ursin (St). M. Leguerrier, a. Damin-la-Chesnée, d. *, p. Thébault.

Urville. M. Le Hartel, a. Le Colombel, d. Ingouf, p. Launay-Détanville.

Urville-Hague. M. Lesdos, a. Paris, d. Dacier, p. Agnès.

Vaast (St). M. Lepinay, 1er a. Barbey, 2e a. Leroy, c. Jouan, p. Leconardel.

Vains. M. Le Métayer, a. Pichot, d. Dupont, p. Guérin.

Valcanville. M. Buhot, a. Leclerc, d. Crochard, p. Enée.

Valdécie (Le). M. Durel, a. Ribet, d. Gibon, p. Routenay.

Valognes. M. Pelée-Devarennes, 1er a. Leret, 2e a. Lesaché, c. Roulland, vs Hamel, Bellot, Desquesnes, Antoine, p. Yver.

Val-Saint-Pair (Le). M. Legard-Lafosse, a. Allain, d. Levesque, p. Delentelgne.

Vandelée (La). M. Lamperière, a. Blanchet, d. Lechevalier, p. Lécrivain.

Varenguebec. M. Lechanoine, a. Lemarinier, d. Lebredonchel, p. Potier.

Varouville. M. Germain, a. Corbin, d. Voisin, p. Levitre.

Vasteville. M. Le Couteur, a. Roussel, d. Nicollet, p. Renet.

Vast (Le). M. Elier, a. Joret, d. Gibon, p. Osbert.

Vaudreville. M. Basroger, a. Dufort, d. Gonbert, p. Germain.

Vaudrimesnil. M. Jouninet, a. Jean, d. Fautrad, p. Varin.

Vauville. M. Simon, a. Agnès-Defontaine, d. Lemaître, p. Agnès.

Vengeons. M. Delossendière, a. Hamon, d. Hamel, p. Beaumont.

Ver. M. Le baron Leforestier-de-Mobecq ✠, chev. de Malte, a. Lecrosnier, d. Gaunel, p. Dudouyt.

Vergoncey. M. Gauthier, a. Touchais, d. Morel, p. Roussel.

Vernix. M. de Juvigny, a. Chesnel, d. Louise, p. Lemasson.

Vesly. M. Beuve, a. Beuve, d. Guillot, p. Vray.

Vessey. M. Louiche-Louesnel, a. Lebrec, d. Cosson, p. Taincot.

Vezins. M. Davy, a. Jouenne, d. Vassal, p. Bonnemains.

Vicel (Le). M. Cabart, a. Bourdet, d. Le Goupil, p. Le Grand.

Videcosville. M. Surdive, a. Antoine, d. Le Guest, p. Dupont.

Vidouville. M. Ellier, a. Val, d. Denise, p. James.

Vierville. M. Morel-Larouxellière, a. Le Vert-Lafontaine, p. Robiquet.

Vigor-des-Monts (St). M. Asselot, a. Lalesnel, d. Vimard, p. Gislot.

Villebaudon. M. Sebert, a. Hervieu, d. Beaufils, p. Morel.

Villechien. M. Grandguillot, a. Hervieu, d. Antraye, p. Pelletier.

Villedieu. M. Duparc-Deslandes, 1er a. Bosché, 2e a. Besnou, c. Delaporte, p. Edeline.

Villiers. M. Tiffaine, a. Royer, d. Nicolle, p. Collin.

Villiers-Fossard. M. Poullet, a. Anne, d. Aubril, p. Maurouard.
Vindefontaine. M. Cottelle, a. Lalande, d. Bazire, p. Potier.
Virandeville. M. Lebarbanchon, a. Lemarquant, d. Marest, p. Chauvin.
Virey. M. Delaporte, a. Lecouvreur, d. Bliard, p. Bernard.
Vrasville. M. Gervais, a. Gervais, p. Levitre.
Vrétot (Le). M. Laisney, a. Laroque, d. Jeanne, p. Le Poitevin.
Yquelon. M. Poinsonnet, a. Lavache, d. Duguéperoux, p. Leriche.
Yvetot. M. Varin, a. Navet-Desvallées, d. Leclerc, p. Tardif.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM.

Directeur : Bernier, à Saint-Lo.
Inspecteur : Bancelin, à Saint-Lo.
Contrôleur principal : Allain, à Avranches.
Contrôleurs : Tirel-Delamartinière, a. Granville ; Lavigne, à Cherbourg ; Le Tullier, Ganne, Le Danois, à Coutances ; Le Gouigout fils, à Mortain ; Le Gouigout père, Pernot fils, à Saint-Lo ; D'Yochet, de Rothiacob, à Valognes.
Surnuméraires : Vialatte, Jouet-la-Gontrie, à Saint-Lo.

CADASTRE.

Géomètre en chef : M. Bitouzé-Dauxmesnil.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET HYPOTHÈQUES.

MM.

Directeur : Bonnet, à St-Lo.

Inspecteur de 1re classe, pour le département : Hauduc ✻, à St-Lo.

Inspecteur de 3e classe : Lavigne, à Valagnes.

Vérificateurs de 3e classe : Ceillier, à St-Lo ; Folloppe, à Avranches ; Lemasurier, à Mortain.

Vérificateur de 5e classe : Collibeau, à Cherbourg.

1er commis de la direction : Regnard, à Saint-Lo.

Garde magasin du timbre : Quesdon-de-Beauchesne, à St-Lo.

Receveur du timbre extraordinaire : Plouin, à St-Lo.

Timbreur : Brunet, à St-Lo.

Receveurs. — Enregistrement : Le Maistre, à Avranches. Hypothèques : Couillard-Vi-

comterie, à Avranches; Grives, à Brecey; Le Redde, à Granville; Dupuis, à Pontorson; Colbric, à Villedieu. Enregistrement : Le Chartier, à St-Lo. Hypothèques : Dubois, à Saint-Lo; Dumesnil, à Canisy; Rouillon, à Carentan; Durand, à Tessy; Dahires, à Torigni. Enregistrement : Le Verrier, à Coutances. Hypothèques : Roblin, à Coutances; Folloppe, à Bréhal; Gritton, à Gavray; Regnault, à Périers; Normand, à la Haye-du-Puits. Enregistrement : Peschaux, à Cherbourg. Hypothèques : Leroux, à Cherbourg; Le Vavasseur, à Beaumont; Le Comte, aux Pieux; Jacquette, à Saint-Pierre-Eglise. Enregistrement : Bonnouvrier, à Valognes. Hypothèques : Le Grand, à Valognes; Chevret, à Bricquebec; Vray, à St-Sauveur-sur-Douves; Kolman, à St-Vaast-la-Hogue; Le Tenneur, à Sainte-Mère-Eglise; Collibeaux, à Mortain; Fournié, à Sourdeval; Hurel-Lafieffe, à Saint-Hilaire-du-Harcouet.

RECEVEURS DES FINANCES.

MM.

Receveur général : Bourboulon-de-St-Edme ✻, à Saint-Lo.

Receveurs particuliers : Boudent, à Avranches; Taigny, à Cherbourg; Durand-de-Lançon, à Coutances; Le Crosnier, à Mortain; Le Marois, à Valognes.

PAIEMENS DIVERS.

Payeur : M. Le Guay, à Saint-Lo.

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

Ingénieur en chef : Dan-de-la-Vanterie O✻, à Saint-Lo.

Ingénieurs ordinaires : Larue✻, attaché à la construction des phares, à Audouville-Hague; Borgognon✻, à Coutances; de Serry, pour les arrondissemens de Valognes et Cherbourg; Tostain, à Saint-Lo; Mequet, à Avranches; Lalanne, à Mortain.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM.

Directeur de département : Marmilor, à St-Lo.

Contrôleur de comptabilité : Ripart, à St-Lo.

1er *commis de direction (receveur à cheval) :* Perrin, à St-Lo.

2e *commis de direction (commis à cheval) :* Le Chevalier, à St-Lo.

Directeurs d'arrondissement : Bourbon, à Avranches et Mortain, réunis; Pajot-de-

Marcheval, à Cherbourg ; Courant, à Coutances ; Guibaud, à Valognes.

Receveurs municipaux entreposeurs : Dalbaret, à Saint-Lo ; Motel, à Valognes ; Boyer, à Avranches ; Leboucher-Duvigny, à Coutances ; Dreuslin, à Cherbourg.

Receveur particulier entreposeur : Fayard-de-Bourdeille, à Mortain.

Receveur particulier sédentaire : Le Pelley, à Granville.

Contrôleurs de Ville : Delongraye, père, à Saint-Lo ; Coste, à Coutances ; Lorin, à Avranches ; Faucher, à Cherbourg ; Caron, à Granville ; Gerfaux, à Valognes.

Contrôleurs ambulans : Faux et Peffaut-de-la-Tour, sans résidence fixe.

POIDS ET MESURES.

MM.

Vérificateurs : Beaudequin, à Saint-Lo ; Lamarre, à Avranches ; Agnès-Préfontaine, à Cherbourg ; Coupperie, à Coutances ; Chalette, à Mortain ; Jouenne, à Valognes.

ORDRE MILITAIRE.

MM.

Commandant de la 3e subdivision de la 14e division militaire : Le général Brue, C✻.

INTENDANCE MILITAIRE.

Sous-intendans militaires : Moze ✻, à Saint-Lo ; Maquart O✻, à Cherbourg.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Lieutenans de Roi : Boucher-de-Merlincourt O ✻, colonel, commandant de place, à Cherbourg ; le chef-de-bataillon Lacroix ✻, à Granville ; le chef-de-bataillon Le Bon ✻, au fort la Hogue et à l'île Tatihou ; le capitaine Alissand, à Carentan ; le capitaine Bout ✻, aux îles St-Marcouf.

Adjudans de place : Debusselot, Baron ✻, le lieutenant Prunier ✻, à Cherbourg ; Dubreuil O ✻, chev. de la couronne de fer, au Fort-Royal ; Bardin ✻, aufort Querqueville ; le capitaine *, au Mont St-Michel.

Secrétaires de place : Le lieutenant Georges ✻ (archiviste), à Cherbourg ; l'adjudant Giel, au Fort-Royal ; l'adjudant Simon, au fort la Hogue.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Directeur : Gerard, lieutenant-colonel O✻, à Cherbourg.

Sous-Directeur : Le chef-d'escadron Ganthier ✻, à Cherbourg.

Capitaines : Dezert, à la Hogue ; Saint-Pern ✻, à Granville.

Contrôleur d'armes : Boutemy, à Cherbourg.
Garde de 2e classe : Lemoine, à *id.*

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Colonel directeur : Dumoncel O ✻, à Cherbourg.
Chef-de-bataillon : Lebeschu O ✻, ingénieur en chef, à Cherbourg.
Capitaines : De Mondésir ✻, chef du génie, à Cherbourg ; Poitevin, *id.*, à Carentan, St-Lo, et la Hogue ; Richer, *id.*, à Granville.

RECRUTEMENT.

Commandant : Caseneuve ✻, à Saint-Lo.

REMONTE.

Commandant du dépôt : Le chef d'escadron, Gadrad-Peuchaud O ✻.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Capitaine : Despériers, à Saint-Lo.

MARINE ROYALE.

1er ARRONDISSEMENT MARITIME.

MM.

PRÉFET MARITIME.

Le baron Lemarant, contre-amiral GO ✻.

Capitaines de vaisseau de 1re *classe :* Duval-Dailly, major de la marine O✻; Lamarche, directeur du port O✻.

Capitaine de vaisseau de 2e *classe* : Laurens-de-Choisy O✻.

Capitaines de frégate : Genebrias, commandant la division des équipages de ligne ✻; Jourdan, sous-directeur du port ✻; De Perronne ✻; Durand ✻; Derubé, aide-major ✻; Ransonnet ✻; Lemarié ✻.

Capitaines de Corvette : De Sercey ✻; Juin ✻; Lefebvre, sous-aide-major ✻; Vall.. ✻; Couey, commandant en second la division des équipages de ligne ✻.

Lieutenans de vaisseau : Lemarant, capitaine de la compagnie des mousses ✻; Quandalles ✻; Quesnel ✻; Aubry-de-la-Noe, capitaine de la 6e compagnie des équipages de ligne ✻; Sallenave, capitaine de la compagnie provisoire du recrutement ✻; Saffrey, capitaine rapporteur près le 1er conseil de guerre pour les marins ✻; Plongeon, capitaine de la 3e compagnie ✻; Querret, capitaine de la compagnie provisoire de l'inscription ✻; Desrousseaux, capitaine d'habillement des équipages de ligne ✻; Belamy, rapporteur près le 2e conseil de guerre pour les marins ✻; Colignon, sous-aide-major ✻; Allain ✻; Bellenger, capitaine de la 2e compagnie ✻; Vrignaud, aide-de-camp du préfet maritime ✻; Decheffontaines, capitaine de la 1re compagnie ✻; Pouyer ✻; Quernel; Regnouf; Gachot; Lambert; Nor-

mand, sous-aide-major ; Jancé ; Gallien, lieutenant de la 6e compagnie ; Renaudeau, lieutenant de la 3e compagnie ; Villard ; Bernaert ; David, lieutenant de la compagnie provisoire du recrutement ; David ; Alix ; Esnol ; Hue-de-Caligny ; Lepays ; Le Noir ; Louvel ; Lebrun ; Hélie ; Delamusse ; Colas, lieutenant de la compagnie provisoire de l'inscription ; Troudet ; Delacour ; Mequet ; Beaumont ; Gauquelin, lieutenant de la 2e compagnie permanente ; De Lacour ; Quoniam ; Megret ; Bianchi ; Daboville ; Perrotte.)

Elèves de 1re classe : Naquet-de-St-Vulfran ; Formey-St-Louvent ; Tresse ; Collet.

Elève de 2e classe : Lemaistre-Duparc.

CORPS D'ARTILLERIE.

Lieutenant-colonel : Romme, directeur du parc ✱. *Capitaines en 1er :* Moulin, commandant la 5e compagnie d'ouvriers ✱ ; Gartault-de-la-Verrière, adjudant du parc ✱. *Capitaines en 2e :* Cambernon (direction) ✱ ; Raoul, (5e compagnie d'ouvriers). *Lieutenant en 1er :* Blot, *id.* *Lieutenant en 2e :* Lefranc, *id.*

OFFICIERS D'INFANTERIE ATTACHÉS AUX ÉQUIPAGES DE LIGNE.

Capitaine en 1er : Darnaud, faisant fonctions de major ✱. *Capitaine en 2e :* Lemaistre, adjudant-major ✱. *Lieutenant en 1er :* Glineur ✱.

1re COMPAGNIE DE GENDARMERIE.

Capitaine, Couraye-Duparc ✱. *Lieutenant*

Intendant, Salon ✻. *Lieutenans*, Munier, Boulanguer ✻.

CORPS DU GÉNIE MARITIME.

Directeur des constructions navales, Lefebvre O ✻. *Ingénieurs de 1re classe*, Rigault-de-Genouilly ✻, Mazaudier ✻. *Id. de 2e classe*, Besuchet ✻. *Sous-ingénieur de 2e classe*, Robert. *Id. de 3e classe*, Allix.

CORPS DU COMMISSARIAT DE LA MARINE.

Commissaire général, Boistard ✻. *Commissaires de 2e classe*, Roussin ✻, Redon. *Sous-commissaires de 1re classe*, Dastugue ✻; Cagnyé, chargé des classes à Caen ✻; Besnard, *id.* à Cherbourg ✻; Lemarié; Lepigeon-de-Vierville. *Sous-commissaires de 2e classe*, Grée; Lefranc; Preuilly; Gachot. *Commis principaux*, Folliot-Fierville; Le Bouffy; Marchais, quartier-maître, trésorier des équipages de ligne; Vandelle; Deslandes; Jourdan-Monnerie; Beucher. *Id. de 1re classe*, Esnol; Hennequin; Yver; Dulaure; Peyronnel; Courmaceul. *Id. de 2e classe*, Delacour; Fenard; Beauvais; Daragon; Lambert; Gallot; Clamorgam. *Id. de 3e classe*, Blaisot; Fremonneau; Le Barbanchon; Quoniam; Goupil; Bacilly; Lebrettevillois.

QUARTIER DE LA HOUGUE.

Commis principaux, Costagliola, chargé des classes à la Hougue; De Gueydon, *id.* à Isigny.

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES.

Commissaire, Bonjour ✱. *Sous-commissaire*, Dehon. *Garde-magasin*, Audibert. *Commis principal*, Fricourt. *Commis de 3e classe*, St-Germain.

SERVICE DE SANTÉ.

Second médecin en chef, Obet O✱. *Second chirurgien en chef*, Bouret ✱. *Chirurgien de 1re classe*, Ferré; chirurgien-major des équipages de ligne ✱. *Pharmacien de 1re classe*, Guyon ✱. *Chirurgiens de 2e classe*, Duchevreuil; Menu; Leclancher. *Pharmacien de 2e classe*, Dubois. *Chirurgiens de 3e classe*, Augier; Le Coutour; Langevin; Desneux; Lehonelleur. *Pharmaciens de 3e classe*, Corun; Bionard.

TRIBUNAL MARITIME.

Commissaire rapporteur, Debout. *Greffier*, Naudet.

Aumônier de 2e classe, Delouche.

Professeur de l'école de navigation, Lemonnier ✱.

Trésorier des invalides, Pasquier ✱.

INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES EMPLOYÉS AU SERVICE DE LA MARINE.

Ingénieur en chef de 1re classe, Fouques;

Duparc, directeur des travaux hydrauliques O ✻. *Id. de 2e classe*, Leroux ✻. *Ingénieur ordinaire de 2e classe*, Vida.

2e ARRONDISSEMENT MARITIME.

GRANVILLE.

Commissaire des classes : Gerbidon.
Trésorier des invalides : Girard.
Professeur d'hydrographie : Simonin ✻.
Inspecteur des pêches maritimes : Delamusse.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

BUREAUX.

EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Directeur, à Cherbourg, Cadran ✻. *Inspecteurs divisionnaires* : à Granville, Rougelot-de-Liancourt ; à Cherbourg, Eudel. *Sous-inspecteurs divisionnaires* : à Avranches, Delagrené ; à Lessay, Charel.

PRINCIPALITÉ D'AVRANCHES.

Receveur principal, à Avranches, Guarin.

de-Vitry. *Vérificateur*, à Avranches, Marie. *Commis aux expéditions*, de Clinchamps.

PRINCIPALITÉ DE GRANVILLE.

Receveur principal, à Granville, Bertherand. *Sous-inspecteur sédentaire*, à Granville, Barbier. *Contrôleur aux entrepôts*, à Granville, James-Duhamel. *Commis principal à la navigation*, à Granville, Boessel-Dubuisson. *Receveur aux déclarations*, à Granville, de Chabert. *Vérificateurs* : à Granville, Deschamps, Davy, Gillain, Mallet. *Commis aux expéditions* : à Granville, Pottier, Delamarre-de-Plemont, Delaval.

PRINCIPALITÉ DE CHERBOURG.

Receveur principal, à Cherbourg, Mahieu. *Sous-inspecteur sédentaire*, à Cherbourg, Peilhon. *Contrôleur aux entrepôts*, à Cherbourg, Horeau. *Commis principal à la navigation*, Laroque. *Vérificateurs* : à Cherbourg, Mabire, Malicorne, Osmont. *Commis aux expéditions* : à Cherbourg, Renon, Deslandes, Mahieu.

BRIGADES.

INSPECTION DE GRANVILLE.

Contrôleurs de brigades : à Genets, Legros ;

à Granville, Kavanagh; à Pirou, Massard-la-Houssaye; à Carteret, Le Barbanchon.

INSPECTION DE CHERBOURG.

Contrôleurs de brigades : à Beaumont, Mahaud; à Cherbourg, Lesieur; à Barfleur, Le Mazurier; à Ste-Mère-Eglise, Perin.

DÉPÔT D'ÉTALONS DE SAINT-LO.

MM.

Directeur : Dupont.
Agent comptable : Houel (Ephrem).
Vétérinaire : Diguet.

POSTES AUX LETTRES.

(Départ tous les jours pour tous les points de la France).

MM.

Inspecteur du département : Olivier, à St-Lo.
Directeur comptable : Deslandes, à St-Lo.
Directeurs et directrices : Huet, à Avranches;

m^me^ Despointes, à Barfleur ; m^me^ Bouzerand, à Bréhal ; Prot, à Carentan : Le Roy, à Cherbourg ; Rocher, à Coutances ; m^me^ v^e^ Lubis, à Gavray ; m^me^ Clément, à Granville ; m^me^ Quintard, à Montebourg ; Vicaire, à Mortain ; Vaultier, à Périers ; m^me^ Chequier, à Pontorson ; Ruby, à Saint-Hilaire-du-Harcouet ; m^me^ Partiot, à St-James ; Le Roux, à Sainte-Mère-Eglise ; m^me^ Hebert, à Saint-Sauveur-le-Vicomte ; m^lle^ Vaultier, à Saint-Vaast-la-Hogue ; m^lle^ Debon, à Sourdeval ; m^me^ Le Chandellier, à Torigni ; m^me^ Lebarbanchon, à Valognes ; Pitel, à Villedieu.

MESSAGERIES ROYALES ET GÉNÉRALES.

Directeurs : MM. Mauger, à St-Lo ; Desnez et Mac-Autiffe, à Carentan ; Jouenne, à Valognes ; Viel, à Cherbourg ; Désalleurs, à Avranches ; Le Tellier, à Villedieu.

MESSAGERIES ROUCAMPS ET COMPAGNIE.

MM. Blanchard, à Coutances ; Fillâtre, à Granville.

ORDRE JUDICIAIRE.

TRIBUNAUX DE 1re INSTANCE.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A AVRANCHES.

MM.

Président, Motet ; *juge d'instruction*, Le Dieu-Ruaudière ; *juge*, Rioult-de-Montbray ; *suppléans*, Guérin-Duchemin, La Hougue, Maillard ; *procureur du Roi*, Dubois ; *substitut*, Lemarié ; *greffier*, Caruel.

Avocats : Salles, *bâtonnier* ; Jenvresse, Leroux-Delaunay, Guérin-Duchemin, Gauquelin, Fontaine, Maillard jeune, Godin, Abraham-Dubois jeune, Delongraye, Turgis, Robillard-de-Beaurepaire, Carbonnet jeune, Maufras, Chrétien-de-Montreuil, Dauxais, Carbonnet, Guérin-Fontan.

Avoués : Dubois, Soulâtre, Lebeurier, Tullet, Turgot, Hersent, Lelimousin, Foucher, Lebourlier.

Huissiers audienciers : Chesnay, Maufras, Levident, Restout, Bataille, Lefrançois, Pepin, Le Gros, Guérin.

Huissiers non-audienciers : à Avranches, Touquerand, Lhoste ; à Brecey, Boudier, Duval ; à Ducey, Lerocher, Fleury ; à Granville, de St Planchez, Jouenne ; à la

Haye-Pesnel, Le Mains, Lepenant; à Pontorson, Delouche, Provost, Marion; à Saint-James, Belloir, Simon; à Sartilly, Benoist, Poidevin; à Villedieu, Loyer-Boudier, Béatrix-Loges, Lemaistre, Benst.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A CHERBOURG.

MM.

Président, Vrac; *juge d'instruction*, Couppey; *juge*, Le Seigneurial; *suppléans*, Rossignol, Asselin, Leguillon; *procureur du Roi*, Bottin-Desylles; *substitut*, Fossey; *greffier*, Ludet.

Avocats: Noël-du-Marais, Queslin, Rossignol, Delachapelle, Hervieu, Laplanque, Bonfils, Lefourdrey, Foulon, Mabire, Bourdet, Dumont-Moulin.

Avoués: Duvivier, Chevrel, Salley, Belin, Mahieu, Leguillon.

Huissiers audienciers: Pierrot, Le Griffon, Mabire.

Huissiers non-audienciers: A Cherbourg, Laisné, Lerouvillois, Lemière, Allain, Millet, Janvry; à Beaumont, Linotte, Lecouvey; aux Pieux, Millet; à Octeville, Lefevre, Nicolet; à Saint-Pierre-Eglise, Jean, Boullard, Gibert.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A COUTANCES.

MM.

Président, Dusaussey (Alphonse); *prési-*

dent honoraire, Lebrun; *vice-président*, Troye; *juge d'instruction*, Lefèvre; *juges*, Le Maître, Dusaussey (Constant), Lemansois-Duprey; *suppléans*, Lebrun, Dudouyt, Leloup, Hervieu; *procureur du Roi*, Blouet; *substituts*, Lemonnier-Gouville, Duhamel; *greffier*, Martin.

Avocats : Leloup père, Guesnay, Massy-Desmaisons, Dudouyt, Jehenne, Hervieu, Hébert, Pillevesse, Lebrun, Lebuffe, Le Cordier, Grandin père, Grandin fils, Rosselin-Duvivier, Potier fils, Vimont, Pigeon-Létan, Leloup, Morin (Victor), Lecourt-de-Ste-Marie, Michaud, Leterrier fils, Champsand, Lecrivain, Dauvin, Le Gallet, à la Haye-du-Puits.

Avoués : Maillard, Tardif, Leloutre, Lecrivain, Levaillant, Marie, Baudry, Roberge, Luce, Pimor, Lebas, Langlois.

Huissiers audienciers : Guerin, Boulan, Lerendu aîné, Lerendu jeune, Picot, Cariot.

Huissiers non-audienciers : à Coutances, Marie, Tellot, Menard père, Simon, Laurent, Dingouville; Leneveu; à Bréhal, Hamelin, Belin; à Cérences, Le Gallois, Poullain, Plantegenest; à Bricqueville-sur-Mer, Godefroy; à Gavray, Bouhours, Duchemin, Boudier, Delahaye; à Hambye, Beaufils, Lefranc; à Cerisy-la-Salle, Heudes, Dameron; à La Haye-du-Puits, Chanteux, Trainel, Gourdan; à Lessay, Letourneur, Menard fils; à Quettreville, Godefroy; à Périers, Le Bellier, Vibet, Hulmer, Le Guelinel; à St-Malo-de-la-Lande, Levionnais; à St-Sauveur-Lendelin, Le Huby.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A MORTAIN.

MM.

Président, Demezange; *juge d'instruction*, Paris; *juge*, Lecourt; *suppléans*, Bernard-Duparc, Poullain-la-Croix, Alais; *procureur du Roi*, Poullain; *substitut*, Vaulogé; *greffier*, Champs.

Avocats : Bernard-Duparc, *bâtonnier*; Poullain-la-Croix, Bonnesœur père, Miquelard, Bonnesœur fils, Laumondais, Alais, Collibeaux (Hyppolite), de Lespinasse, Poullain-la-Croix fils, Josset, Noel, Champs, Piel, Cordoën fils, Leverdays.

Avoués : Clouard père, Bernard fils, Cordoën ✻, Mitaine, Amand, Heurtault.

Huissiers audienciers : Thomas aîné, Chevrier, Hedou, Lebansais, Le Chartier.

Huissiers non-audienciers : à Mortain, Ferré, Thomas le jeune; à St-Hilaire-du-Harcouet, Le Chevalier, Miquelard, Dupont; à Sourdeval, Trochon, Douettée; à Juvigny, Besnier, Barbot; au Teilleul, Deslandes, Le Bigot; à Barenton, Cabu, Cruchet; à St-Pois, Godefroy; à Isigny, Cordon, Desmonts.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A SAINT-LO.

MM.

Président, Hervieu-Laplanche ✻; *juge d'instruction*, Le Chevalier-Duperrey; *juge*, Bour-

don ; *suppléans*, Delacotte, Blet, Caillemer; *procureur du Roi*, Diguet; *substitut*, Le Campion ; *greffier*, Adeline.

Avocats : Hulmel ✻, Formey-St-Louvent, *bâtonnier* ; Vaultier, Delacotte, Vialatte, Adam, Houyvet, Blet, Beaufils, Dieu-Labrasserie, Yvetot, Le Jolis-de-Villiers, Caillemer (Charles), Bottin, Heudeline, Le Bas, Quenault, Houel (Eutime), Denis, Groualle (Duclos), Vaultier fils, Galliot, Merienne, Rouelle, Lainé.

Avoués : Lainé, Bernard, Guelle, Pouchin, Douchin, Lemelletier, Savary, James, Delacour, Lebas.

Huissiers audienciers : Olivier, Vérable, Lavalley, Hodey, Angoville, Lemariey, Pagel, Dupont.

Huissiers non-audienciers : à St-Lo, Sanson, Douchin, Touronde, Enouf, Damecourt, Osouf, Lefèvre, Ecolasse, Guérin, Ozenne; à Carentan, Foucher, Leury, Lallemand ; à Torigni, Pezeril, Lemaire, Loisel; à Percy, Gohier, Heuzebrocq ; à St-Clair, Paris ; à Gerisy-la-Forêt, Guelle ; à Tessy, Regnault, Hurel, Pezeril; au Pont-Hébert, Tabart ; à St-Jean-de-Daye, Pezeril ; à Marigny, Osmond ; à Canisy, Mézeray.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A VALOGNES.

MM.

Président, Asselin ; *juge d'instruction*, Le Fillastre-de-la-Luzerne ; *juges*, Heurtevent-

Premer, Revel ; *suppléans*, Delelande, Lerat, Lecauf ; *procureur du Roi*, Le Batard-de-Lisle ; *substitut*, Premont ; *greffier*, Avril.

Avoçats : Delalande, Lerat père, *bâtonnier*; Moitié, Le Cacheux, Massieu, Duchemin, Clément, Mauger, Lepelletier, Salles, Le Cauf, Lerat fils, Enouf, Grisel, Gallemand, Clément, Germain, Clamorgam, Dyvettain.

Avoués : Marguerie, Othon, Leledy, Le Goupil, Macé, Maurouard, Grisel, Boutry, Roberge, Yvetot.

Huissiers audienciers : Maurouard, Claringue, Levéel, Couillard, Burnouf, Le Vaufre.

Huissiers non-audienciers : à Valognes, Caillard père, Falaise, Aubert, Rouy, Belin ; à Montebourg, Orry, Mabire, Duhamel ; à Ste-Mère-Eglise, Jacques, Vilette, Grisel ; à St-Sauveur, Dubos, Fossey ; à Portbail, Hamel ; à Barneville, Bazire ; à Bricquebec, Pain-Lafontaine, Le Belier, Dumesnil-Deschevaux fils ; à Quettehou, Le Barbanchon ; à St-Vaast, Caillard fils ; à Barfleur, Blanchemin.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

GRANVILLE.

MM.

Président, Boisnard-Grandmaison ; *juges*, Lahoussaye, Beautemps, Lemengnonnet ; *suppléans* * ; *greffier*, Mahier.

CHERBOURG.

Président, Avoine-de-Chantereyne ; *juges*, Bonfils, Normand, Liais le jeune, Manger, Le Jéal ; *suppléans*, Postel ✱, Le Jolis, Noel, Boudet ; *greffier*, Saillard.

COUTANCES.

Président, Piton ; *juges*, Lebreton, Quentin, Tanqueray ; *suppléans*, Dumesnil (fils), Voisin.

SAINT-LO.

Président, Douchin ; *juges*, Lecardonnel, Lecluze-Biard ; *suppléans*, Duperron, Lecrosnier ; *greffier*, Huet.

JUGES DE PAIX.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Dubecquet, à Avranches ; Morin, à Brecey ; Delaroche, à Ducey ; Hugon, à Granville ; Maillard, à la Haye-Pesnel ; Chauvet, à Pontorson ; Philippes-Cantilly, à St-James ; Maillard, à Sartilly ; *, à Villedieu.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Dumont-Moulin, à Cherbourg ; Le Buho-

tel, à Beaumont; Gesland, aux Pieux; Hignard, à Octeville; Delaporte-Desvaux, à St-Pierre-Eglise.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Brohier-Letinière, à Coutances; Briens, à Bréhal; Hébert, à Cerisy-la-Salle; Piel-Feronnière, à Gavray; Le Bailly, à la Haye-du-Puits; Jourdan, à Lessay; Ernouf, à St-Malo-de-la-Lande; Lecomte, à Montmartin-sur-Mer; Avril, à Périers; Leloutre, à Saint-Sauveur-Lendelin.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Champs, à Mortain; Davy, à Barenton; Cocard, à Isigny; Helie, à Juvigny; Poullard, à Saint-Pois; Le Rebours-Pigeonnière, à St-Hilaire-du-Harcouet; Levivier, à Sourdeval; Leverdays, au Teilleul.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Groualle (Jacques), à St-Lo; Pillon, à St-Clair; Lainé, à Carentan; Ozenne, à Canisy; Labarre, à Marigny; Le Cocq, à St-Jean-de-Daye; Caillemer, à Tessy; Estur, à Percy; Danican, à Torigni.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Sanson, à Valognes; Caillet, à Barneville; Viel-Deslongchamps, à Bricquebec; Euvremer, à Ste-Mère-Eglise; Massieu, à Mon-

tebourg ; Le Gendre, à Quettehou ; Bottin-Desylles, à St-Sauveur-le-Vicomte.

NOTAIRES.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

A Avranches, James-Duhamel, Boudent ; à la Chapelle-Urée, * ; à Brecey, Lefèvre ; à Ducey, Baron, Heuzé ; à Granville, Durier, Levionnais, Dairou ; à la Haye-Pesnel, Nelet, Morin ; à Pontorson, Guilbert, Jourdan ; à St-James, Lemasurier, Delaroche ; à Sartilly, Desfeux, Doussin ; à Villedieu, Godefroy, Lepelletier.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

A Cherbourg, Morin, Porée-Lacouture, Nicolet, Le Barbanchon ; à Beaumont, Le Cerf ; à Ste-Croix-Hague, Millet ; aux Pieux, Lechevalier, Querier-Desrosiers ; à Octeville, Quoniam ; à Tourlaville, Mauger ; à Saint-Pierre-Eglise, Michel ; à Gonneville, Richer.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

A Coutances, Guillot, Coulomb, De Brucourt ; à Bréhal, Delisle ; à Cérences,

Maheu; à Cerisy-la-Salle, Jehenne; à Roncey, Lepeinteur; au Mesnil-Garnier, Mauger; à Gavray, Lefebure; à Hambye, Pignolet; à Prétot, Lecordier; à la Haye-du-Puits, Bataille, Mahault; à Lessay, Fauvel; à Pirou, Harasse; à Blainville, Turquetil, Le Sage; à Montmartin-sur-Mer, Bourdon; à Quettreville, Delepault; à Périers, Le Rendu, Flambart; à St-Sauveur-Lendelin, Joret, Girard.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

A Mortain, Queslier, Le Roi, Chrétien; à Barenton, Bechet; à St-Cyr-du-Bailleul, Bidard; à St-Hilaire-du-Harcouet, Brehier, Anger, Barbey; à Isigny, Demirleau; à Juvigny, Jamet, Grossin; à St-Pois, Montaufray, Dâtin; à Sourdeval, Trochon, Rondel; au Teilleul, Regnault; à Saint-Symphorien, De la Broise; au Buat, Fontaine.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

A St-Lo, Gosseliu, Blanchard, Caillemer; à Canisy, Girard; à Saint-Samson, Gaumain; à Carentan, Le Noël aîné, Le Noël jeune; à Marigny, Michel; à la Chapelle-en-Juger, Delapeintrerie; à Percy, Gendrin-Dumesnil; à Montbray, Daniel; à Saint-Clair, Stropé; à Cerisy-l'Abbaye, Poret; au Pont-Hébert, Pinon aîné; à St-Jean-de Daye, Moncel; à Tessy, Jourdan; à Domjean, Lesage; à Torigni, Le Hodey, Desportes,

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

À Valognes, Benoist, Sanson, Langlois fils; à Brix, Travers; à Barneville, Pellecat; à Bricquebec, Hebert, Le Rendu; à Ste-Mère-Église, Cirou; à Picauville, Duhommet; à Ste-Marie-du-Mont, Hubert; à Montebourg, Cuquemel, Guerin; à Barfleur, Cleret; à Quettehou, Duclouet; à Saint-Vaast, Lepinay; à Saint-Sauveur, Tirel, Bouillon; à Portbail, Fenouillère.

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. Montier-Paumerie, à Avranches; Bonissent, à Cherbourg; Fatout, à Coutances; Beaumont, à Granville; Engerrand-Dudemaine, à Saint-Lo; Yvetot, à Valognes.

COURTIERS DE COMMERCE.

MM. Mamel, à Granville; Hervieu, Jouanne, Le Magnen, Morvant, à Cherbourg; Le Maniché, Gallerand, à Saint-Vaast-la-Hogue.

COMMISSAIRES DE POLICE.

MM. Oursin-Lamarselle, à Avranches;

Maubant, à Granville ; Souques, à Cherbourg ; Le Moyne, à Coutances ; Darthenay, à Saint-Lo ; Colin, à Valognes.

CULTE CATHOLIQUE.

MM.

Evêque de Coutances : Robiou.

Vicaires-généraux : Lesplu-Dupré, archidiacre de l'est ; *id.* du centre, Delamare.

Vicaires généraux honoraires : Cotteret, évêque de Caryste, chanoine de St-Denis ; Dancel, évêque de Bayeux ; Bosvy, chanoine ; Lesplu-Dupré, curé d'Avranches ; Roulland, curé de Valognes ; Morin, curé de Mortain ; Bricquet, curé de Cherbourg ; Adeline, curé de Saint-Lo ; Lebrec, supérieur du grand séminaire ; Leroux, chanoine ; Poret, chanoine.

Secrétaire de l'évêché : Cornu ; *sous-secrétaires :* Michel, Lequesne-Blot.

Chanoines titulaires : Bosvy (grand chantre), Sorel, Leroux (sous-chantre), Cornu, Fleury, Lecanu, Poret, Lebrec.

Chanoines honoraires résidans : Dubreuil, curé de Saint-Pierre-de-Coutances ; G. Leroux, Liber, Pacquet, Lequesne-Blot, Hérambourg, Michel, Desponts, curé de St-Nicolas-de-Coutances.

Chanoines honoraires non-résidans : Lesplu-Dupré, curé d'Avranches ; Roulland, *id.*

de Valognes ; Morin, *id.* de Mortain ; Adeline, *id.* de Saint-Lo ; Bricquet, *id.* de Cherbourg ; Ybert, *id.* de Canisy ; Maudouit, *id.* de Granville ; Davy-de-Boisval, ancien curé de St-Sauveur-le-Vicomte ; Le Bouteiller, *id.* de Montmartin-sur-Mer ; Demons, ancien curé de Cherbourg ; De Percy, chanoine de St-Denis ; Guilbert-Duperron, desservant d'Agneaux ; Roger ; Le Doux ; Dary, desservant de Romagny ; Lebarbanchon, ancien desservant de Neuville-au-Plein ; Daniel, proviseur du lycée de Caen ; Lepelley ; Duval-Dumanoir ; Gilbert, desservant de Saint-Saturnin-d'Avranches ; Hébert, vicaire de Saint-Lo ; Caillemer, supérieur de l'Abbaye-Blanche ; Harel ; Ozouf, desservant de Lengronne ; Eudes, curé de Notre-Dame-des-Champs-d'Avranches.

Séminaire. Supérieur, Lebrec. Directeur, Hérambourg. Econome, Cousin. Professeurs : d'écriture sainte, Le Clère ; de morale, Buhot ; de dogme, Menant. Répétiteur, Le Forestier.

Ecole secondaire ecclésiastique de Coutances. Supérieur, Liber. Directeur et professeur de philosophie, Gilbert. Mathématiques, Ginard. Rhétorique, Delafosse. Seconde, Truffaut. Troisième, Bailleul.

Ecole secondaire ecclésiastique de l'Abbaye-Blanche, à Mortain. Supérieur, Caillemer. Professeurs : philosophie, Regnault ; rhétorique, Adde ; Marie, Boursin, Mesnil, Caillemer.

CULTE PROTESTANT.

Ministre du saint évangile : Gourjeon, à Cherbourg.

COLLÉGES COMMUNAUX.

MM.

COLLÉGE D'AVRANCHES.

Principal et régent de physique, Delaunay; 1er de mathématiques, Delaunay; 2e d'*id.*, Chauvet; de philosophie, Turgis; de rhétorique, Chancé; de 2e, Le Bourgeois; de 3e, Le Moine; de 4e, Groult; de 5e, Dupratcau; de 6e, Benoist; de 7e, Picquois.

COLLÉGE DE CHERBOURG.

Principal et régent de seconde, Le Bruman; de mathématiques, Le Mur; de rhétorique, Durand; de 3e, Ragonde; de 4e, Delachapelle; de 5e, Le Barrier; de 6e, Marie; de 7e Canoville.

COLLÉGE DE COUTANCES.

Principal et régent de philosophie, Gué-

rin ; de mathématiques, Baucher ; de rhétorique, Bonnean ; de 2e, Collin ; de 3e, Duperrousel ; de 4e, Isabeth ; de 5e, Guérin fils ; de 6e, Créances, suppléé par Le Mière ; de 7e Le Gagneur.

COLLÉGE DE MORTAIN.

Principal et régent de rhétorique et de 2e, Renard ; de philosophie et de mathématiques, Rabarot ; de 3e et de 4e, Denis ; de 5e et de 6e, Deschamps ; de 7e Fernagu.

COLLÉGE DE ST-HILAIRE-DU-HARCOUET.

Principal et régent de 2e et de 3e, Cantrel ; de 4e et de 5e, Raulin ; de 6e et de 7e, Dudouets.

COLLÉGE DE SAINT-LO.

Principal et régent de philosophie, Le Monnier ; de mathématiques, Mourière ; de rhétorique, Doullay ; de 2e, Gosselin ; de 3e, Chuquet ; de 4e, Gesmain ; de 5e, Le Bouteiller ; de 6e, Dieu ; de 7e, Brionne ; de 8e, Broux.

COLLÉGE DE VALOGNES.

Principal et régent de philosophie, l'abbé Tollemer ; de mathématiques, Beaude-Desforges ; de rhétorique, Bailhache ; de 2e, Labaye ; de 3e, Le Boucher ; de 4e, Roquière ; de 5e, Canivet ; de 6e, Le Monnier ; de 7e, Bernard.

Table des Matières.

Préface.	Page	iij.
Calendrier.		7
Bibliographie du dépt de la Manche.		13
Topographie. — *Population* (1833).		15
Contingent (classe de 1834).		16
Météorologie.		18
Agriculture. — Récoltes de 1834.		20
Conférence entre M. le Juge de paix du canton de Tessy et MM. les Maires du même canton.		23
Industrie et Commerce.		34
Caisses d'épargnes.		35
Documens administratifs. — Extrait des docum. statistiques sur la France.		38
Vaccine.		48
Contributions directes.		49
Récompenses.		50
Prix Montyon.		54
Travaux publics.		56
Instruction publique. — De l'instruction primaire.		58
Médailles et mentions honorables accordées à des instituteurs.		67
Sur l'utilité des cours secondaires.		68

Sociétés savantes. — Société royale académique de Cherbourg. 83
Autres Sociétés académiques de la Manche. 90
Beaux-Arts. — Musée-Henri. 91
Histoire et Antiquités. — Archives de Mortain. 101
La Lande-d'Airou. 106
Personnages du Cotentin qui se sont distingués dans les Croisades. 108
Biographie. — Victor Avoine-de-Chantereyne. 125
Le baron Pierre Le Menuet-de-la-Jugannière. 132
Jean Du Bois. 139
Mélanges. — La Pernelle. 142
Nouvelles diverses. 145
De l'avenir industriel de la France. — Introduction. 149
Chapitre 1er. — Des intérêts respectifs du midi et du nord de la France. 153
Chapitre 2. — Des intérêts spéciaux du commerce, etc. 171
Chapitre 3. — De l'avenir industriel de la France, etc. 234
Liste des électeurs du département de la Manche, pour 1836. — 1er arrondissement électoral. 264
2e *id.* 274
3e *id.* 282
4e *id.* 294
5e *id.* 309
6e *id.* 320
7e *id.* 328
8e *id.* 337